
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08170288 2

JOURNAL HELVETIQUE
OU
RECUEIL
DE

Piéces de Morale, de Politique d'Oeconomie, d'Agriculture, d'Histoire Naturelle & Civile &c. Avec des Piéces fugitives de Littérature choisie, en prose & en vers ; l'Annonce des Livres nouveaux, les Découvertes & l'Encoûragement des Sciences & des Arts, des Manufactures & des Métiers &c.

DEDIÉ AU ROI.

MAI 1767.

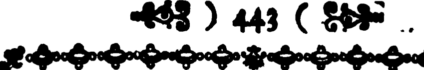


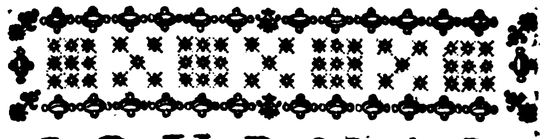
NEUCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.



MDCCLXVII.





JOURNAL HELVETIQUE.

MAI 1767.

SUITE

De l'Essai sur le luxe, considéré du coté politique.

Les hommes naturellement ennemis du travail, ne travaillent que dans la proportion de leurs besoins. Les Peuples qui sont contens de ce que la nature leur a donné pour les besoins de la vie, ne sont pas des Peuples commerçans.

Si on abolissoit entiérement le luxe dans un Etat, chaque Citoyen bientôt accoutumé à se contenter du simple nécessaire qu'il trouveroit aisément chez lui, n'iroit pas chercher chez les au-

tres Nations, le superflu défendu. Dès-lors point de travail pour avoir ce superflu: Point d'industrie pour fournir aux dépenses de ce superflu. Bientôt cet Etat n'auroit plus besoin ni de banque, ni de manufacture, ni de navigation. Il n'auroit même qu'un besoin limité d'agriculture & des autres productions de la terre.

Que faire du superflu de ces productions, s'il n'avoit pas besoin du superflu des autres Nations? Delà toutes les branches de Commerce étant anéanties, l'universalité de son Commerce le seroit dans le moment.

Qu'avons nous besoin en Europe des productions, des fruits, des manufactures de l'Asie? L'Europe ou du moins la majeure partie, a subsisté long tems sans ces productions, & plus longtems encore sans celles de l'Amérique. Tout ce que nous tirons de ces deux parties du monde, ne nous sert que pour nourrir nôtre luxe. Si ces deux continens étoient oubliés, nôtre Commerce seroit diminué de plus de la moitié.

Il est vrai que si on abolissoit dans un moment le luxe dans tous les Etats de l'Europe, ils se trouveroient tous rélativement aussi puissans qu'ils le sont aujourd'hui. Tout tomberoit en proportion dans

la pauvreté, & cette pauvreté réciproque établiroit la même balance : Le monde politique subsisteroit également. Mais que conclure de cette vérité contre le luxe, dans l'intérêt actuel de toutes les Nations ? S'il est impossible de les ramener toutes également à ce point ; toutes ont également besoin du secours du luxe pour l'entretien ou l'accroissement de leur balance & de leur puissance rélative. Toutes les Nations ont besoin des richesses, que l'industrie & le Commerce attirent avec plus ou moins d'abondance en proportion de l'activité que leur donne le luxe.

Si une de ces Nations, cédant aux déclamations de quelques politiques contre le luxe, se donnoit des loix somptuaires pour étouffer ce prétendu monstre dévorant, cette Nation perdant alors les richesses de l'industrie & du Commerce, soutiendroit-elle par ses forces naturelles, la supériorité de forces de sa rivale riche par son industrie & son Commerce ? Ne seroit-elle pas écrasée, & par le pouvoir que cette Nation trouveroit en elle même, & par les ressources qu'elle acheteroit chez ses voisins.

C'est un principe certain, que lors qu'une Nation sort par quelque événement du

point de la balance politique, il faut que toutes les autres en sortent aussi, si elles ne veulent pas en ètre oprimées. LOUIS XIV. ayant trouvé les moyens d'augmenter la puissance de la France dans le nombre des Soldats, toutes les Nations ont été obligées de suivre son exemple pour n'en ètre pas accablées. Des armées de Cent mille hommes ont été substituées aux armées de vingt mille, avec les-quelles on avoit cependant fait la guerre pendant plus de deux siécles, décidé les quèrelles des Rois & le sort des empires. De nos jours un grand Roi a ajouté de nouvelles forces à l'usage de ces grandes armées par des connoissances profondes de toutes les parties de l'art de la guerre, par un nouvel exercice, par de nouvelles révolutions, par une discipline plus exacte, & a déployé aux yeux de l'Europe une puissance qui l'a étonnée. Les autres Nations sont obligées de l'imiter. L'Angleterre a vû dans le Commerce de la Hollande la néçessité de devenir Commerçante; & la France s'est bientôt apperçue qu'elle ne pouvoit soutenir sa puissance rélative que par le plus grand Commerce. C'est ainsi que chaque Nation s'est éfforcée d'acquerir de grands établissemens dans les trois autres parties du monde. Tout cela

est l'ouvrage du luxe d'une ou de deux Nations qui ont forcé toutes les autres à s'y livrer, & chaque Nation est aujourd'hui dans la nécessité, pour soutenir sa puissance rélative de laisser agir chez elle le luxe qui y anime les arts, l'industrie & le Commerce, & y attire les plus grandes richesses.

Le luxe dit-on encore, détruit l'agriculture, l'industrie de prémiére nécessité, parce que les Ouvriers du luxe sont enlevez à l'agriculture.

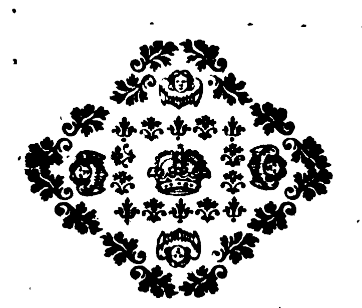
Indépendamment de ce que les grandes consommations sont les grands & les vrais encouragemens de l'agriculture, & de ce que les ouvriers du luxe sont la principale cause des grandes consommations, c'est être dans une grande erreur, que de croire que les ouvriers du luxe sont enlevez à l'agriculture. Si on excepte une partie des domestiques, on ne trouvera pas la vingtiéme des ouvriers du luxe tirée de la classe des Cultivateurs. C'est une classe particuliére d'habitans, sortie originairement comme toutes les autres, de celle des Cultivateurs; mais qui se perpétue elle même dans tous les pays où il y a un fonds d'industrie. En Angleterre, où il est permis au Cultivateur de s'enri-

chir, ou de se procurer les commodités de la vie, cette classe s'entretient dans un état florissant, & l'on ne s'y apperçoit pas que les ouvriers du luxe l'ayent jamais énervée. Cependant il n'est point de Ville qui ait encore porté le luxe aussi loin que Londres. Si Paris a plus de goût en une infinité de choses; Londres surpasse beaucoup Paris dans l'excès de la dépense.

Les loix somptuaires sont donc non-seulement inutiles, mais préjudiciables aux Etats Commerçans. Plus le luxe est grand dans ces Etats, plus le Commerce y est florissant & leurs richesses considerables.

Si l'abus des richesses, si le luxe excessif d'un petit nombre de particuliers introduit du désordre chez une Nation; c'est l'effet d'un relachement dans la discipline, ou d'un vice dans la police de l'Etat. Ce n'est point dans des loix somptuaires qu'il faut chercher les moyens de prévenir la corruption des mœurs; mais dans la rigueur des loix pénales qui maintiennent le bon ordre dans la société: Et tant qu'on tiendra la main avec une juste sévérité à l'éxacte observation des loix & d'une bonne discipline dans tous les ordres de l'Etat, on n'aura rien à redouter des progrès

du luxe, qui ne cessera point d'être un ressort nécessaire à l'opulence de l'Etat, & ne sera jamais que le résultat de l'aisance nationale.





SUITE

De la Description de Kamſchatka.

TROISIEME PARTIE.

Des Habitans naturels de Kamtſchatka, de leurs mœurs & de leurs uſages.



DES HABITANS EN GENERAL.

LES Habitans naturels de Kamtſchatka ſont auſſi agreſtes que le Pays même. Les uns n'ont aucune habitation fixe, mais ſont ambulants d'un lieu à un autre avec leurs troupeaux de Rennes. D'autres ont leurs demeures aux bords de la mer & des riviéres, & vivent de poiſſons, d'animaux de mer, & des plantes du lieu. Les premiers ont des Cabannes couvertes de peaux de Rennes, & les autres creuſent leur demeure ſous la terre, les uns & les autres d'une façon tout à fait barbare. Pour les qualités de l'ame & leurs penchans ils

ſont groſſiers, & n'ont aucune teinture ni de ſciences ni de Réligion.

On partage ce Peuple en trois Nations différentes, les Kamtſchadales, les Korackes, & les Kuriles. Ils ont trois différentes Langues, dont chacune a ſa Dialecte particuliere. Ils ont auſſi la coutume de naturaliſer des maux étrangers pour donner à chaque choſe une dénomination, quand celle ci ne ſe trouve point dans leur Langue naturelle. Par éxemple un Prêtre eſt apellé Boy, ce qui ſignifie en Langue Ruſſe Dieu, c'eſt parce qu'ils ont entendu le Prêtre prononcer ce nom fort ſouvent. Au pain,ils diſent,racine Ruſſienne.

Les mots Kamtſchadales reſtent moitié dans le goſier, & ſont formés à moitié dans la bouche. La prononciation eſt lente & peſante, & a tout l'air de celle d'un Peuple lâche, eſclave, & trompeur, tel qu'ils eſt en effet.

Les Korackes crient diſtinctément, mais d'un ton pitoyable & dégoutant. Leurs mots ſont longs, mais la prononciation prompte ou cu courte.

Les Kuriles parlent lentement, diſtincté- & d'un ton doux & agréable. Leurs mots ſont de moyennne qualité, dans leſquels les voyelles & les conſonnes ſont mélées également. Auſſi entre tous ces Peuples

ſauvages les Kuriles ſont les meilleurs, par leur candeur, leur conſtance, leur affabilité, & leur hoſpitalité.

De l'état des habitans de Kamtſchatka en général.

Avant la conquête de ce Pays par les Ruſſes, les habitans vivoient dans une liberté parfaite, ſans Souverains, ſans Loix & ſans impots. Les Vieillards ſeuls & les braves étoient à la vérité reſpectés, mais aucun n'avoit le droit de donner des ordres, ni d'infliger des peines.

Quoi qu'il y ait quelqne reſſemblance entr'eux & les habitans de la Sibérie, ils en différent néanmoins en ce que leur viſage n'eſt pas de la longueur de celui des Sibérites, que leurs joues ſont plus gonflées, que leurs dents ſont plus ſerrées, que leur bouche eſt plus grande. Leur taille eſt médiocre & ils ont l'épaule large.

Leur maniére de vivre eſt extrémement ſale. Jamais ils ne ſe lavent ni le viſage ni les mains. Ils ne ſe coupent point les ongles; mangent du même plat que leurs chiens, ſans le nétoyer jamais. Tout ce qui les entoure, ſent le poiſſon. Jamais ils ne peignent leurs cheveux, qui ſouvent reſſemblent à des tas de foin, ce qui eſt la cauſe, qu'ils ont tant de poux.

Ils ont des idées extraordinaires de Dieu, du péché & des bonnes œuvres. Leur plus grand plaisir c'est de ne rien faire, & d'assouvir leurs appétits naturels. Ils ont de grands penchans pour la Danse, pour le Chant, & pour les Contes & regardent comme leur plus grand malheur d'en être privés. Aussi préférent ils la mort à une vie disgracieuse, ce qui les mène souvent au Suicide. Lors de la conquète, les Russes eurent toutes les peines de les détourner de cette frenésie, tant elle avoit fait de progrès parmi eux. Tous leurs soins roulent principalement sur le besoin présent. Point de soucis pour l'avenir. Point d'idées de Richesses, de gloire, d'honneur, & par là même ils ignorent aussi ce que c'est qu'avarice, orgueil, & ambition. De l'autre coté ils sont legers, voluptueux & cruels. De ces vices s'allument des guerres & des disputes entre eux mêmes, & avec leurs voisins, non pour aggrandir leur puissance, mais à cause, par exemple de quelque enlévement de vivres, ou de rapt de fille, très ordinaire dans ce pays, & le moyen le plus assuré d'avoir une femme.

Leur Commerce n'a pas pour but principal d'amasser des richesses, mais de se pourvoir seulement des nécessités, qui leur

manquent. L'échange de leur ſuperflu ſe fait parmi eux ſous l'apparence d'une grande amitié. Celui qui a beſoin de quelque choſe, va librement chez un autre, qui peut l'en fournir, lui fait viſite, lui découvre ſon beſoin, quand même auparavant ils n'ont eu aucune connoiſſance enſemble. L'hôte eſt obligé alors ſelon l'uſage de les recevoir avec hoſpitalité, d'apporter tout ce que l'autre demande, & de le lui abandonner. Mais dans la ſuite il fait une viſite réciproque, & eſt reçû de la même maniére, enſorte que le beſoin de l'un & de l'autre eſt ſatisfait.

Leurs mœurs ſont tout à fait agreſtes. Jamais ils ne ſe ſervent d'aucune expreſſion de civilité, ni d'aucune ſalutation, ne tirent jamais leurs bonnets, & ne ſe font non plus aucune ſorte de reverence. Leur entretien eſt ſtupide, & marque la plus craſſe ignorance. Toutefois ils ont de la curioſité, & font bien ſouvent des queſtions.

Dans le Ciel & ſur la Terre ils ont rempli tous les coins de certains Eſprits, qu'ils adorent & craignent plus que Dieu. Ils leur ſacrifient à toute occaſion, & pluſieurs d'entre eux portent des idoles ſur eux, ou en font leurs Dieux Domeſtiques. L'adoration de l'Etre Suprême eſt

non seulement négligée, mais ils font même des Blasphêmes contre lui, lors qu'il leur arrive quelque malheur.

Ils ne tiennent aucun compte de leur âge, quoiqu'ils le puissent porter jusqu'a cent ans; mais l'art de compter leur est très difficile, & sans leurs doigts ils ne sauroient passer au delà de trois.

Ils comptent dix mois dans l'année, dont les uns sont plus longs que les autres. Les voici.

1. Purgation des Péchés, à cause d'une fête de ce nom, qui se tient environ en Novembre.
2. Celui qui rompt la hache, à cause du froid excessif.
3. Le comencement de la chaleur.
4. Le tems des longs jours.
5. Le mois des préparatifs.
6. Le mois du poisson rouge.
7. Le mois du poisson blanc.
8. Le mois du poisson Kaiko.
9. Le mois du grand poisson blanc.
10. Le mois, ou les feuilles tombent, qui dure aussi longtems, que trois mois des nôtres.

Ces noms ne sont pas partout les mê-

mes. Les habitans du Nord en ont d'autres, que nous rapporterons auſſi.

1. Le mois, qui géle les riviéres.
2. Le mois de la Chaſſe.
3. Le mois de la purgation des péchés.
4. Le mois, qui rompt la hache, à cauſe du froid.
5. Le tems des longs jours.
6. Le tems que les Caſtors de mer font leurs petits.
7. Le tems que les Chiens marins } font leurs petits.
8. Le tems que les Rennes aprivoiſées. } font leurs petits.
9. Le tems que les Rennes Sauvages. } font leurs petits.
10. Le comencement de la Pêche.

Le reſte de leur diſtribution du tems eſt auſſi très particulier. Ils partagent l'année en deux parties. L'une eſt l'été, l'autre eſt l'hiver. L'un comence en Mai, & ce dernier en Novembre. Les jours ne ſont point diſtingués, ni raſſemblés par ſemaine, ou par mois, & ils ignorent combien de jours il y a dans un mois, ou dans un an. Toute leur Chronologie eſt déterminée par quelques événemens mémorables;

mémorables; par exemple, par l'arrivée des Russes, par la grande révolte, ou autres. L'écriture & toute figure hiérogliphique leur est inconue, & toute leur science historique roule sur le fatras de la tradition.

Les causes des Eclipses leur sont cachées, & quand un tel phénomène arrive ils apportent du feu hors de leurs Cabanes, & prient le grand Astre d'éclairer le monde come auparavant. Ils ne connoissent que trois des Etoiles, la grande Ourse, les Pleyades, & l'Orion; & ne savent nommer que les vents principaux.

Leurs Loix visent en général à réparer le mal fait à une personne. Si quelqu'un tue un homme, les Parens du mort le tuent aussi. A celui qui se laisse attraper plusieurs fois en fait de vol, on lui brule la main. La premiére fois il est obligé de rendre la chose volée, est banni de la Société, & forcé de vivre en solitaire, sans assistance de personne. Un vol caché est puni selon eux, quand dans une Assemblée générale ils brulent les nerfs d'un Capricorne avec de grands exorcismes; & croient, que come les nerfs de cet animal se retrécissent au feu, ainsi le Voleur deviendra recrû dans tout son corps. Au

sujet de leurs fonds de terre ils n'ont aucune dispute, parceque ils en ont à suffisance, & beaucoup au de là.

Quoique leur maniére de vivre soit dégoutante & sale, & que leurs actions trahissent la derniére stupidité; ils se croient néanmoins le plus heureux peuple de l'Univers, & traitent les nouveaux habitans Russes avec le dernier mépris. Toutefois ces préjugés s'éteignent peu à peu par le décès des Vieillards obstinés dans leurs habitudes, & par la conversion des jeunes gens à la Religion Chrétienne, qui adoptent peu à peu les mœurs Russiennes, & méprisent la barbarie & la superstition de leurs Ancêtres. Ce qui y contribue aussi beaucoup, ce sont les tribunaux & les Ecoles établies dans chaque Ostrog ou Village, les Temples, & le plaisir même, avec lequel les habitans envoyent leurs enfans à l'école.

Des Ostrogs ou habitations.

Un Ostrog est un lieu habité, entouré de rempart, ou de pallissades. Chaque Cabane est creusée sous terre & couverte de gazon. Au dedans, c'est un parallèlograme long, & le foyer est placé à un des cotés longs. Tout à l'entour il y a

des bancs pour y coucher. Ils y descendent & montent par une échelle, avec une adresse surprenante.

Le Fleuve auprès du quel est situé leur Village, est regardé come l'héritage de leur souche. Et quand même une ou deux familles quittent leur lieu natal, elles s'établissent toûjours auprès du même fleuve, ou a une branche de riviére; ce qui fait présumer qu'ils sont tous de même origine, aussi disent-ils eux mêmes, que KUT, qu'ils appellent quelquefois Dieu, ou leur premier Pére, avoit demeuré deux ans de suite auprès du même fleuve, & avoit laissé ses Enfans auprès, come des héritiers du lieu: Et ci devant ils n'avoient coutume de chasser & de pescher que dans ces environs.

De leurs meubles & Utenciles de ménage.

Tout leurs meubles consistent en plats, en bassins, en auges, & en pots tous fabriqués de l'écorce des bouleaux. Il est surprenant, coment des Peuples ignorans, destitués de tous les métaux, aient pû bâtir, scier, allumer du feu, & préparer leurs vivres. Mais tel est l'empire de la nécessité sur les ames les plus insensibles.

Avant la conquête, les Kamtſchadales ſe ſervoient de pierres & d'oſſemens en place de métaux, par le moyen desquels ils ſavoient faire des haches, des javelots, des arêts, des aiguilles, & des épieux. Leurs couteaux étoient faits de criſtal verd; leurs aiguilles, d'oſſemens de Zibeline.

Pour allumer du feu ils prennent un morceau de bois ſec, percé de petits trous, dans leſquels ils tournent un baton rond juſqu'à ce qu'il prenne feu, & au lieu d'allumettes ils ſe ſervent de foin ſec, bien batu & amolli.

Des occupacions des deux ſexes.

L'occupation des hommes c'eſt la chaſſe & la pêche, c'eſt auſſi leur tâche de batir leurs Cabanes, de couper le bois, de ſoigner leurs chiens, & d'amener les proviſions.

Les femmes ſont leurs ſeuls & uniques Taneurs, Tailleurs & Cordoniers. C'eſt une marque de honte parmi eux, ſi un homme s'abaiſſe à de tels métiers. Auſſi ſe moquérent-ils des premiers Ruſſes, quand ils les virent s'occuper de l'aiguille. Les femmes teignent les peaux; elles aprennent les éxorciſmes & la médecine.

De leurs habits.

Leurs habits ſont faits de peaux de Rennes, de Chiens, & d'animaux de mer & de terre, même de quelques peaux d'oiſeaux, & pour la plûpart toutes ces eſpèces ſont réunies par tout le corps. L'habit des hommes ne différe guére de celui des femmes, excepté que les femmes portent un cotillon qui eſt couſu aux culottes, & à la buſquiére. Les culottes ſont auſſi groſſes que celles des Matelots Hollandois; & ſont liées au deſſous des genoux, ils portent des bonnets en hiver, & en été une eſpèce de chapeau fait d'écorce de bouleau ou de jonc. Les femmes portent de faux cheveux, ou des perruques, & les eſtiment beaucoup.

A préſent tout ceci a beaucoup changé dans les lieux où les Ruſſes ſe ſont établis. Ils portent des chemiſes & autres vêtemens, lavent leurs viſages, & les femmes même s'aviſent de ſe farder.

De leur nourriture & de leur boiſſon.

Leur nourriture ordinaire conſiſte en racines, en poiſſons & en animaux de mer.

Un de leurs mets favoris, c'est le caviar ou œuf de poisson. La maniére dont ils préparent leurs viandes est extrémement sale.

Avant la conquette ils buvoient rarement autre chose que de l'eau. S'ils vouloient se réjouir, ils faisoient une boisson d'eau, qui avoit reposé quelque tems au dessus de certains champignons. A présent ils boivent aussi de l'eau de vie. Après leur manger; & tandis qu'ils sont au lit ils boivent de l'eau, dans laquelle ils mettent de la glace. C'est un des plus rudes travaux d'un Amant, de fournir la maison de sa maitresse de glace durant l'été, dut-il être obligé de l'aller ramasser sur les rochers les plus escarpés, il y est forcé, ou c'est une faute irrémissible.

De leur maniére d'aller en traineau avec leurs Chiens.

Ils attélent quatre Chiens. C'est une indécence chez eux de mettre les pieds dans le traineau. Ils se mettent seulement du coté droit, & laissent pendre les jambes. Il seroit aussi très honteux à un homme selon eux, de se servir de Conducteurs, ce qui n'est convenable qu'aux femmes.

Avec une charge plus ou moins grande

ils peuvent faire un voyage de 30 jusqu'à 150 Werstes, selon les saisons.

Ils sont exposés à bien des dangers dans ces voyages, à cause des lieux escarpés, à cause des tourbillons de neige, des ouragans, & des lieux dans les riviéres, qui ne se gélent point, & dans lesquels ils se noyent souvent.

Malgré la rigueur du froid ces habitans y sont tellement accoutumés, qu'ils peuvent dormir auprès de leurs feux, lors même qu'ils sont éteints, avec tout autant d'aisance, que s'ils eussent couché dans les meilleurs lits. Ils s'éveillent de même avec tout autant de gayeté, & sans en jamais ressentir aucune incommodité.

De leur maniére de faire la guerre.

L'objet de leurs guerres étoit de faire des prisonniers, dont ils rendoient esclaves les hommes, pour leur servir dans les plus rudes travaux. Des femmes, ils faisoient ou leurs épouses, ou des concubines.

La cause de leurs dissentions & de leurs guerres venoit souvent des disputes des enfans des différens villages, ou pour n'avoir pas fait inviter les voisins à leurs fêtes de plaisir.

Ces guerres ſe font avec plus de ruſe que de bravoure. Ils ſont très lâches & n'oſent pas paroitre avec fermeté devant un ennemi. Ceci eſt d'autant plus extraordinaire, qu'il mépriſent la vie hautement, & que le ſuicide eſt fort commun parmi eux.

Leur attaque ſe fait par des ſurpriſes nocturnes, d'autant plus faciles, qu'ils ne tiennent jamais des Gardes. Le plus petit parti peut ainſi détruire un Village entier. Ils n'ont qu'à mettre un ſeul homma devant la porte de chaque Cabane, & ne laiſſer ſortir perſonne. Le premier qui s'aviſe de s'échaper eſt facilement maſſacré, ou fait priſonnier.

Les priſonniers mâles de quelque diſtinction ſont alors traités de la maniére la plus barbare; on les brule, on les taille en piéces, on les pend par les pieds, & on leur arrache les entrailes, vivans. Et toutes ces cruautés ſe font avec la plus grande joie & une eſpéce de pompe triomphale.

Leurs diſſentions inteſtines ſervirent beaucoup aux Coſaques pour les aſſujettir. Car loin d'aſſiſter leurs voiſins aſſaillis, ils s'en réjouiſſoient, ſans ſonger même qu'ils ſeroient les premiers qui auroient le même ſort.

Dans leurs guerres avec les Coſaques

ils en tuérent un grand nombre plus par ruſe que par force. Quand ceux ci vinrent retirer les tributs, ils leurs firent un bon accueil, payérent non ſeulement le tribut, mais donnérent même des préſens. Les Coſaques ſe laiſſant endormir par là dans la ſécurité, furent peu de tems après maſſacrés pendant la nuit. Ils ſont même capables de pouſſer leur diſſimulation ſi loin, qu'ils attendent un & deux ans entiers, juſqu'à ce que l'occaſion favorable de ſe défaire d'un ennemi ſoit arrivée.

C'eſt ce qui les rend plus circonſpects & défians. Lors donc que les Kamſtchadales ont apris qu'un corps de troupes avance contre eux, ils ſe retirent ſur un lieu élévé, & s'y deffendent en déſeſpérés. Quand ils s'aperçoivent que l'ennemi emporte leur lieu fort, ils coupent la gorge à leurs femmes & enfans, & ſe jettent ou dans les précipices, ou ſur les ennemis tous pleins de rage, pour ne pas mourir ſans s'être vangés. Et ils apellent cela, ſe faire un lit.

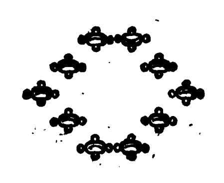
Leurs armes ſont des arcs, des fléches, des pieux, & des boucliers. Le carquois eſt fait du bois de meléze. La corde des arcs, ce ſont des veines de baleine. Les fléches ſont de 4 pieds & toutes en poiſonées, enſorte qu'une perſonne en meurt

au bout de 24 heures, à moins qu'on n'en ſucce le venin, ce qui eſt l'unique remé-de connu.

Il eſt remarquable, que lorſqu'ils mar-chent, ils ne vont jamais deux enſemble, mais toûjours l'un après l'autre, & ſui-vent ainſi de trace en trace; c'eſt pour-quoi le ſentier ou ils marchent eſt ſi battu & ſi creuſé, qu'une perſonne qui n'y ſeroit pas accoutumée ne ſauroit les ſuivre. Car ces gens dans leur marche mettent toûjours un pied directement devant l'autre.

NIDAU. A. P....

La ſuite le mois prochain.



SUITE

Du 2 Mémoire sur les Gouvernemens &c.

§ 8. ESPRIT *de politique commerçante, principe de la puissance Vénitienne.*

LES Vénitiens eurent une origine semblable à celle de Carthage. Fugitifs & errans sur les côtes de la mer Adriatique, ces malheureux habitans d'Aquilée ne purent se sauver de la fureur des Huns, que sur des rocs entourés de lagunes. Comme ils portoient dans ces îles un esprit enclin à l'indépendance, & un cœur ulceré par les atteintes qu'on lui avoit données, le danger qui étoit commun à tous, les unit de la maniére la plus indissoluble. L'homme n'est jamais plus disposé à prendre un parti fort & vigoureux, que quand il n'a pour toute ressource que la fermeté de son ame. Ce principe devient alors inébranlable, & l'on saisit la premiére occasion de le faire paroître. La mer Adriatique ouverte de tout côté à ces nouveaux insulaires, leur fournissoit la seule voie par

laquelle ils pouvoient tirer leur ſubſiſtance des pays adjacens. Comme ces pays étoient habités de nations brutes & féroces, ces nouveaux Phœniciens pouvoient facilement ſe rendre maitres du commerce de ces contrées. Il ne s'agiſſoit que d'établir un calme intérieur & de la confiance. Ils obtinrent le premier but, par l'établiſſement d'une conſtitution ariſtocratique; & ils parvinrent à la ſeconde vue par la ſupériorité de leur induſtrie. L'ariſtocratie convenoit le plus à un Etat, qui vouloit prendre les meſures les plus étendues; & l'eſprit d'induſtrie pouvoit facilement devenir ſupérieur dans un temps de troubles & de migrations de tous les peuples du Nord.

Les Grecs étoient de tous les peuples celui, qui avoit le plus d'intérêt de mettre des obſtacles à l'éxécution de ces projets commerçans: Mais l'empire grec étoit alors trop agité, par les invaſions des Sarraſins, pour qu'il pût tenir l'œil ſur cet Etat naiſſant. Les Arabes, qui ſe mirent en poſſeſſion des plus beaux Etats de cet Empire, donnérent lieu aux Vénitiens d'y faire un commerce, que cette nation belliqueuſe étoit hors d'état de faire elle-même. Les richeſſes de l'Aſie & de l'Afrique paſſant par les mains des Vénitiens,

ce fut ce commerce immenſe, qui les rendit le peuple le plus riche & le plus acrédité de toute l'Europe. La conduite que les Vénitiens ont gardée juſqu'au douziéme ſiécle eſt ſans tache. La ville fut libre, & ſon commerce fut floriſſant: Mais a-t-on jamais vu un état maintenir ſon égalité d'ame dans un long cours de proſpérités? La puiſſance des Empereurs de la maiſon de Suabe faiſant ombrage aux Vénitiens, ils ſe mêlérent dans les brouilleries qui diviſérent le parti impérial & celui des pontifes. L'intérêt des Vénitiens vouloit alors qu'ils tinſſent le parti pontifical: Mais devenant trop puiſſant dans la partie ſupérieure d'Italie ils donnérent le même ombrage aux Papes qu'ils avoient donné autrefois aux Empereurs, lesquels s'unirent avec les pontifes, & jurérent la perte des Vénitiens dans la fameuſe ligue de Cambrai.

Si les Vénitiens profitérent de la dépouille des Empereurs d'Occident, ils n'ont pas moins inquiété l'empire d'Orient: Leur avidité alla juſqu'à chaſſer ces Empereurs de Conſtantinople, & à établir un nouvel empire dans la Grèce & ſur les Isles de l'Archipel. Ces poſſeſſions leur attirérent des guerres longues & ruineuſes, qu'ils eurent à ſoutenir avec

les Turcs; ces guerres les jettérent enfin dans l'état de médiocrité où ils sont actuellement. L'esprit de conquête s'unit difficilement avec celui de commerce. Des citoyens qui sont accoutumés de commander des armées & des flottes ne sont plus assez patiens & assez souples, pour endurer les avanies qu'on a coutume de faire aux négocians. L'on échangea à Venise la gloire des armes contre celle des richesses; l'industrie languit; & le commerce dépérit de jour à autre. Ce ne fut pas tant, Anvers & Amsterdam, qui ravirent à la capitale des Vénitiens le commerce du Nord & celui du Levant: Les guerres longues & opiniâtres que l'empire de la mer occasionnoit entre les Génois & ce peuple, avoient déja jetté les fondemens de la décadence de ces deux Etats. Cet esprit de jalousie étoit aussi fort & aussi envénimé que celui qui fit naître la Guerre de Peloponèse entre Sparte & Athènes; & comme ces dissensions intestines affoiblirent ces deux Etats de la Grèce, il arriva le même désastre à ces deux Républiques Italiennes. Gènes perdit souvent sa liberté, & ne la recouvra que par la jalousie des puissances étrangéres, qui se disputoient la possession de la Lombardie. Venise maintint sa liberté au milieu des

secousses les plus violentes qui l'avoient souvent menacée d'une ruine totale. Un état commerçant environné de puissances monarchiques est un château bâti dans la mer. Comme il essuie toute la violence des vagues, qui le battent continuellement, il ne doit sa durée qu'a la solidité de sa structure, & ce ne fut qu'a la faveur de son excellente forme de gouvernement que Venise se délivra plus d'une fois du danger de tomber dans la servitude.

§ 9. LE *maintien du Patriciat est le principe de la constitution Vénitienne.*

LES Nobles de Vénise ont été plus attentifs à garder leurs prérogatives, que ne le furent les Patriciens de Rome: Aussi les premiers eurent ils affaire à une multitude moins unie & plus paisible, que ne fut le Peuple de cette capitale du monde. Les Vénitiens ayant gagné leurs domaines sur les petits tyrans d'Italie ils eurent moins de résistance à essuier de leur part que les Romains, qui se mirent à dépouiller de leurs immunités civiles des Citoyens ardens, zélés à les défendre. Le sentiment de liberté & d'indépendance

contracta donc une plus grande force dans l'esprit du Peuple Romain que dans celui du Peuple Vénitien. Le premier fut par cette raison plus difficile à gouverner que le second. Le Sénat de Rome vouloit contraindre l'ambition de tous les autres Peuples: Celui de Venise se contentant d'assurer son indépendance, s'attachoit principalement à contenir l'ambition des Nobles & la fougue du Peuple. Rome ne pensoit qu'à acquerir, Venise s'étudioit à conserver. Le Patricien de Rome, servi d'une infinité d'esclaves, étoit lui même le Ministre des caprices du Peuple. Le Noble de Venise est le vrai maitre de l'Etat. La République le tient à la vérité sous une discipline très sévére: Mais cette rigueur s'éxerçant également contre tous, elle garantit à chacun la part qu'il possède dans le Gouvernement des affaires publiques. C'est une grande famille, gouvernée de maniére, que les ainés ne peuvent rien s'arroger sur les cadets. Venise est dans le fond un vrai despote, qui appésantit sa plus grande autorité sur les Grands & sur les Ministres d'Etat: Mais ce déspote, parlant par l'organe d'un Sénat auguste, il n'a ni le caprice fougueux d'un Sultan, ni la férocité d'un chef d'armée. Les Loix

loix seules sont inéxorables à Venise : Ce sont elles qui tiennent sur la tête de chaque Sénateur un glaive pendu à un fil de soie. Ces sages Patriciens avoient remarqués que la plûpart des Républiques étoient tombées par le défaut de la puissance éxécutrice. Le reméde qu'ils portérent à cet inconvénient fut l'établissement du Conseil des dix. Sa puissance n'est pas moins redoutable au Doge que la fenêtre fatale l'est au Grand Visir.

La valeur Vénitienne ne put jamais s'ouvrir un champ aussi vaste que fit celle des Romains : Mais non-obstant cette inégalité de vues & de forces, on trouve dans les Annales de Vénise des CURIUS, des DECES & des FABRICIUS, qui pour sauver l'honneur du patriciat firent des actes d'héroïsme semblables à ceux des Romains. Quand on se met à défendre des prérogatives personnelles, on a toute la fermeté d'un Souverain qui aime & préfére la mort à la dégradation. Un Noble a toûjours plus en horreur la condition chétive du Plébéien, à raison de la distance qu'il y a entre lui & le Peuple. S'il en est le vrai Souverain, il est pret de s'immoler à chaque instant pour la conservation de cette prééminence. Comme la République

donne à chaque Noble une éducation craintive & génée, il ne la respecte pas moins qu'un fils révéroit dans le premier âge le despotisme de son pére. Le Noble de Vénise ayant encore pour juges de ses actions ses parens, ses amis, des gens éclairés & qui sont d'un grade égal au sien, il est infiniment plus flatté de leur approbation, que s'il entendoit les acclamations d'une populace stupide & asservie. A raison de ce que sa dignité est plus grande que celle d'un Magistrat Plébéien, il la maintient aussi avec plus de décence. Se regardant comme le Cordon bleu de la République, & le protecteur de l'Etat, il a toute la fierté d'un Romain sans avoir son ambition démesurée.

§ 10. ESPRIT *d'industrie nationale; Principe de la Hollande.*

POUR faire fleurir le commerce, les Hollandois suivirent des mesures différentes de celles des Vénitiens & des Carthaginois. Ils n'employérent ni la force des uns, ni la politique des autres: Mais entrant dans le vrai esprit du commerce, l'état ne fit que protéger l'industrie nationale. Comme elle est fondée sur les prin-

cipes de l'œconomie domeſtique, les Hollandois ſuivirent à cet égard les maximes des Phœniciens, & les rectifiérent encore par le ſoin qu'ils prirent de s'affranchir du deſpotiſme. La populace a dans cet Etat un auſſi grand attachement pour le maintien de la conſtitution que pour l'amélioration de ſa fortune. L'un de ces penchans va de pair avec l'autre ; & comme les Magiſtrats ne peuvent rien changer dans la forme du gouvernement, ils ne gênent perſonne en tout ce qui regarde la liberté réligieuſe, civile & œconomique. Les ſociétés marchandes ſe font avec une pleine liberté, & l'état ne fait que veiller à la conſervation du crédit public.

La Compagnie des Indes Orientales eſt un prodige d'induſtrie marchande. Cet établiſſement admirable fait voir juſqu'où peuvent aller les combinaiſons de l'eſprit de commerce. Cette compagnie eſt un vrai deſpote, qui exerce tous les droits de ſouveraineté ſur les côtes de Malabar & ſur l'Océan des Indes. L'eſprit d'induſtrie ſociale eſt le plus éxact de tous, en ce qu'il doit obſerver les loix de la juſtice diſtributive. Il tempére le pouvoir arbitraire, & ſert à le diriger. L'établiſſement de cette compagnie n'eſt point à

charge à l'état, mais il sert plûtôt à le renforcer. Les autres compagnies, dirigées par des Ministres, ont essuyé une infinité de catastrophes, tandis que cette compagnie, régie par le même esprit qui lui a donné son origine, n'a jamais été ébranlée. La Hollande est le Banquier & le Commissaire de l'Europe; Mais à l'éxemple d'un grand Négociant, elle laisse à ses commis plusieurs articles séparés. Le commerce des Indes est un des articles principaux, sur lequel l'Etat n'empiéte jamais. On n'ignore pas en Hollande, que le commerce s'étend à la façon des Colonies, auxquelles on donne de certains districts en proprieté. L'esprit d'intérêt particulier est toûjours plus actif que celui d'industrie politique. Tandis que celui-là vise à des établissemens étrangers, il ne fera rien aux dépens de l'Etat. Les Etats Généraux n'ont jamais eu le moindre sentiment de jalousie contre les richesses & la puissance d'une compagnie de marchands, qui sont Citoyens chez eux, & Souverains aux Indes. L'indépendance de l'Etat n'a rien à craindre de Négocians qui, occupés de leur commerce, servent à renforcer l'Etat, par l'union de leur crédit & de leurs richesses.

L'origine de cet établissement fut aussi

foible, que celle de tous les Etats marchands. Les richesses immenses des Espagnols & des Portugais excitérent la cupidité d'un peuple pauvre, industrieux & expert dans la marine. Semblables aux Commis chassés violemment de la maison d'un riche Négociant, les Hollandois allérent sur les brisées de leur ancien patron, & aliénérent les esprits du Monarque Espagnol. Leurs projets de commerce dictés par le dépit, & exécutés avec exactitude, eurent un succès prodigieux. Les Indiens, fatigués de la domination orgueilleuse des Portugais & des Espagnols, regardoient les marchands Hollandois comme leurs libérateurs. Ils eurent le loisir de s'établir & de se fortifier dans toutes les places des Indes. Les Princes de ces Pays ne virent clair qu'après avoir été mis dans l'impossibilité de détruire la puissance de cette compagnie redoutable de marchands. La jalousie des Européens leur fit plus de peine que la confédération des Indiens. Les Hollandois eurent alors la même politique qui sert tant aujourd'hui, les Jésuites faisant bonne mine en Europe, ils sont intolerans aux Indes. Les mêmes maximes n'ont pas toûjours un succès égal: Il faut savoir les varier selon la

diversité des tems & des lieux. Le principe du dépit qu'on avoit contre la domination Espagnole ne règne plus en Hollande: Mais s'étant changée en amour de la constitution nationale, il sert encore à unir les sept Provinces. L'origine d'un Etat libre est toûjours un Phénomène remarquable dans l'histoire du monde: C'est pourquoi celle des Hollandois mérite d'être considerée.

§. II. *Le dépit a uni les sept Provinces.*

UNE République ne subsiste que par la force des sentimens naturels; il faut intéresser l'homme au soin de sa conservation. Si tous les membres d'un Etat entrent en fermentation, leur sensibilité ressemble à celle d'un seul homme griévement offensé. Chacun croyant être lésé, il nait du ressentiment de tous, un plan de vengeance publique, qu'on pousse aussi loin qu'il peut aller. Le dépit & l'animosité sonnérent le tocsin dans les Pays-Bas! Union de forces, égalité de sentimens, valeur, patience, constance, tout fut mis en œuvre de la part des Bataves oprimés pour se soustraire à la tyrannie Espagnole. Il en est des sentimens de l'homme, comme des

corps élastiques, dont les forces augmentent à raison des poids qui les compriment. La pitié n'agit jamais plus efficacément sur l'homme, que lorsqu'il partage un péril avec plusieurs autres. Dans une calamité générale, la commisération se communique avec la force & la vitesse des corps électrisés : On ne pense alors qu'à s'unir, tous les rangs sont confondus dans la condition d'hommes malheureux & oprimés. On confie la direction des affaires publiques à celui qui paroit avoir le zéle le plus ardent & le plus désintèressé. GUILLAUME DE NASSAU prenant le parti des Hollandois, perdit tous les biens qu'il possédoit en Bourgogne & dans les Pays-Bas : Ce fut à ce titre qu'il gagna la confiance des Hollandois : Sa prudence & son expérience lui servirent à sauver l'Etat.

Dans toutes les grandes révolutions qui occasionnent des guerres longues & sanglantes, l'essentiel est de tenir en haleine des gens qui doivent faire les derniers efforts, pour recouvrer la liberté. Pour empêcher que leurs playes ne se cicatrisent avant la consommation de ce grand ouvrage, il faut les faire saigner, & même les ouvrir. Le Prince d'Orange le fit, par une réprésentation énergique & redou-

blée des dangers qui menaçoient l'état, la Réligion, & les immunités de chacun. Il eut l'art de rendre ses appréhensions publiques, & tous les sentirent comme il les sentoit lui même. Il en est d'un Peuple révolté comme d'une armée composée de milice, qu'il faut mettre dans la nécessité de vaincre ou de mourir. Le premier Stadtouder ne fit tant avancer les Hollandois, que pour les empêcher de reculer.

Parlez à un tel Peuple de réconciliation, & vous lui navrerez le cœur : Lâchez le seul mot de trêve, & il vous traitera de perfide ; à peine pourrez vous échaper à sa fureur. La haine que les Libérateurs de la Hollande portoient alors aux Espagnols, étoit aussi grande que leur patriotisme : Ces anciens maîtres des Pays-Bas paroissoient au Batave irrité, pires que les Turcs & les Maures. Le Hollandois auroit mieux aimé être submergé dans les eaux de l'Océan, que de s'unir à cette Nation riche & orgueilleuse.

Le dépit est un sentiment personnel. Il se règle sur le degré de chaleur qui échauffe l'imagination. Comme sa vivacité ne peut pas durer trop longtems, les haines atroces s'éteignent à la fin, comme les volcans, qui faute de matiéres combustibles

cessent de faire des éruptions. Au commencement d'une révolte, il se passe de côté & d'autre des actes de fureur & de désespoir. Les premiéres batailles ressemblent aux combats qu'on livre dans les rues & dans les culs de sac. L'ennemi étant chassé de sa Ville, on fait la guerre plus méthodiquement & selon les règles de l'art militaire. La premiére période d'une République est la plus forte & la plus efficace de toutes. Les forces des sentimens qui animent tous les Citoyens leur font faire des progrès rapides. GUILLAUME saisit ces instans, & se hâta de conclurre l'union d'Utrecht. Il fallut unir les sept Provinces, comme l'on bâtit un Fort sur des côtes étrangéres.

§ 12. AFFERMISSEMENT *des Hollandois.*

LE Prince d'ORANGE eut bien voulu unir toutes les Provinces des Pays-Bas; Mais les intérêts réligieux & civils des Peuples de Flandre & de Brabant ne s'accordoient point avec ceux de la Hollande & de la Westfrise. Les uns, étant riches, n'aspiroient qu'à la tranquillité: Les autres dénués de tout, vouloient être independans. Les Provinces occidentales s'é-

toient mises dans l'esprit de changer de maitre, au lieu que les Provinces orientales maudissoient tout Gouvernement Ducal.

Les Espagnols avoient troublé le commerce, par le Gouvernement militaire, qu'ils établirent dans les dix provinces. Les Hollandois donnérent un asyle aux fugitifs d'Anvers, qui leur firent part de l'esprit d'industrie qui avoit tant fait fleurir cette Ville commerçante; & c'étoit à la faveur du commerce, que la Nation Hollandoise espéroit de figurer à son tour. Riches, & maitres du commerce des Indes, il ne fut plus question de renforcer la haine nationale contre les Espagnols. Une puissante République n'a pas besoin de ces ressorts personels: Ils se changérent en maximes de politique. On s'affermit par des Forteresses, par des alliances, par des armées de terre, & des forces navales. L'emploi des Stathouders, rempli par les fils & le petit-fils de GUILLAUME DE NASSAU contribua beaucoup à la gloire & à la puissance de l'Etat. La République de Hollande eut cela de commun avec les Romains, qu'elle érigea à leur exemple la charge de Généralissime de toutes les forces de terre & de mer. La seule différence essentielle qui avoit lieu entre les Stathouders Hollandois &

les Dictateurs Romains, consistoit en ce que l'emploi des premiers étoit à vie, au lieu que l'office d'un Dictateur Romain fut simplement attaché à finir une guerre soit intestine soit étrangére. Les Romains n'avoient pas d'abord d'aussi puissans ennemis sur les bras que les Hollandois, & leurs guerres ne furent pas de durée: C'est pourquoi la Dictature fut remplie par plusieurs, & pour un petit espace de tems. Les Hollandois donnérent le Stathouderat à une maison illustre, & le perpétuérent à cette maison, jusqu'à ce que par la paix de Westphalie l'union des Sept Provinces fut assez cimentée. Le parti des Magistrats voulut alors abroger la dignité des Stathouders, mais l'Angleterre & la France, qui avoient été les soutiens de la fortune naissante des Hollandois, devinrent les Rivales de leur gloire & les émules de leurs richesses. Ce fut la puissance réunie de ces deux Etats qui obligea la Hollande de mettre de nouveau la puissance exécutrice entre les mains du dernier rejetton de ses anciens Stathouders. Tout le reste de l'Europe s'intéressa à la conservation d'une République qui, s'étant érigée en Arbitre des différends du Nord, avoit déja sauvé le Dannemark. A peine la Hollande fut elle sortie d'une guerre des

plus longues & des plus dispendieuses, contre l'Espagne, que cet Etat se mit à mesurer ses forces Navales avec celles d'Angleterre, & déconcerta les projets de la France. Les Hollandois ayant fait échouer les desseins de ces deux puissances jalouses de sa grandeur, donnérent un Roi à l'Angleterre, & mirent là maison d'Autriche en possession des Etats que l'Espagne possédoit en Italie & dans les Pays-Bas. Ce furent les derniers éfforts éclatans des Provinces Unies; & comme ces éfforts leur coutoient plus cher qu'ils ne valoient en éffet, ils furent dégoutés de suivre le plan d'une politique militaire. La force éxécutrice tient actuellement au crédit & à la valeur des Stathouders héréditaires, qui remplissent la dignité brillante de Dictateurs perpétuels quant au militaire. Menacés de l'Océan & du Despotisme, les Hollandois ne subsistent que par l'art qu'ils employent à munir leur Pays de Dunes & de Forteresses.

§ 13. REMARQUES *générales sur les Etats Marchands.*

LA constitution des Etats commerçans se corrigea peu à peu. Tyr gémit sous le despotisme. Le Sénat de Carthage, éxer-

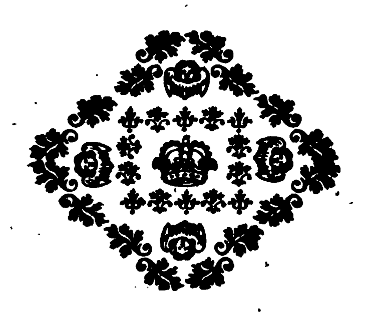
ça toute la rigueur d'un Gouvernement despotique. Vénise le tempéra par une politique des plus assorties à sa constitution, & la Hollande laissa à toutes les Villes & Provinces qui entroient dans l'union d'Utrecht, leurs immunités municipales; le sentiment d'indépendance règnoit de tout tems dans l'esprit des Bataves, & comme les sentimens nationaux ne s'effacent jamais, les fondateurs d'un Etat n'osent point les heurter de front. GUILLAUME DE NASSAU fut obligé de ménager l'humeur hollandoise, & il n'auroit jamais réussi, s'il n'eut fait entrer la liberté nationale dans le plan de la confédération des sept Provinces. La puissance des trois autres Etats commerçans se réduisit aux richesses de Tyr, de Carthage & de Vénise, qui ne pouvoient dominer sur les habitans de la terre ferme que par la force éxécutrice, qu'on confioit à un Roi ou à un Sénat despotique. Comme ces Peuples commerçans avoient conquis ces Pays à main armée, ils n'en pouvoient conserver la possession, que par la puissance d'un Gouvernement militaire. Les Pays-Bas unis étant composés de plusieurs Provinces qui avoient toûjours été indépendantes l'une de l'autre, il fallut conserver l'idée de cette indépendance.

[illegible] aussi
[illegible] Les révolu-
[illegible] sont aussi ra-
[illegible] qui agi-
[illegible] Les annales
[illegible] & de
[illegible] longue suite
[illegible] du génie
[illegible] vastes &
[illegible] formés
[illegible] ils
[illegible] de
[illegible] conseils
[illegible] in-
[illegible] seul
[illegible] bien uni-
[illegible] politiques de
[illegible] jamais
[illegible] que cel-
[illegible]

[illegible] Tyr aux
[illegible] Romains. Véni-
[illegible] & la Hol-
[illegible] la liberté
[illegible] L'union se
[illegible] du Peuple,
[illegible] de la
[illegible] fougueu-

se, sauva la Hollande. Il arriva alors la même révolution dans ce Pays, qu'on voit arriver sur un vaisseau, qui étant sur le point de faire naufrage, n'évite de périr que par l'intrépidité des matelots.

La suite le mois prochain.

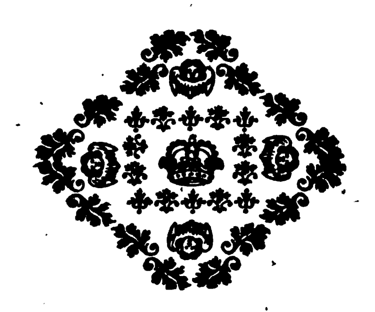


L'hiſtoire des Etats commerçans reſſemble à celle du Commerçans. Les révolutions qui troublent ceux là, ſont auſſi rapides & auſſi violentes que celles qui agitent le monde commerçant. Les annales de Tyr, de Carthage, de Véniſe & de la Hollande contiennent une longue ſuite de guerres deſtructrices. Il eſt du génie commerçant d'avoir des vues vaſtes & étendues. Tous ces Etats s'étant formés ſur le modèle de leurs navigateurs, ils ſont ſujets, comme ceux ci à eſſuyer de violens orages, à ſe briſer ſur des écueils cachés, ou à échouer ſur des côtes inconnues. Comme l'eſprit d'intèrêt tend plus au profit particulier qu'au bien univerſel de l'Etat, les meſures politiques de tous les Etats commerçans ne ſont jamais auſſi fortes & auſſi vigoureuſes, que celles des Etats Monarchiques.

Ce fut la raiſon qui ſoumit Tyr aux Grecs, & Carthage aux Romains. Véniſe fut humiliée par les Turcs; & la Hollande courut riſque de perdre ſa liberté par l'invaſion des François. L'union ſe maintint par les ſentimens du Peuple, qui joignant l'amour indomptable de la liberté à la férocité d'une valeur fougueu-

se, sauva la Hollande. Il arriva alors la même révolution dans ce Pays, qu'on voit arriver sur un vaisseau, qui étant sur le point de faire naufrage, n'évite de périr que par l'intrépidité des matelots.

La suite le mois prochain.





ANECDOTE VERITABLE.

Traduit de l'Anglois.

Il y a quelque tems, qu'un Vieillard vénérable, qui avoit rempli avec honneur & réputation tous les emplois d'une des plus grandes villes de Hollande, & qui avoit acquis des richesses considérables sans faire tort ni à l'un ni à l'autre, résolut de se retirer à la Campagne, pour y passer le reste de ses jours. Pour faire ses adieux à ses Amis & à ses Connoissances, il les invita tous à un repas, qu'il voulut leur donner avant de les quiter & ne distingua point dans cette invitation, ni l'âge ni le séxe. Tous arrivérent ensemble, & tous avec une égale impatience, de voir la maniére dont ils seroient reçus & traités: Mais qu'elle ne fut point leur surprise, en appercevant une longue table de chêne, couverte d'une nappe grossiére teinte en bleu, ou se succèdoient alternativement, du lait & des choux en compôte, des harengs-secs & du fromage; le reste des mets consistoit en beurre &

& en bouillie au ris; des pintes remplies de petite-bierre, placées sur la table, des tranchoirs (*) au lieu de plats & pas un domestique pour servir. Toute la Compagnie blamoit intérieurement le Vieillard, mais par égard pour son grand âge, par égard pour son mérite encore plus grand, chacun se tut & parut même content de la réception qu'on leur faisoit Leur hôte voyant leur contrainte, ne voulut point en abuser, & à un signal qu'il donna, deux petites filles, dans leur habit de campagne, entrérent, levérent la table & apportérent le second service: La Nappe b eue fut alors changée en blanche, les Assiétes de bois en d'autres d'étain, la bouillie au ris en bonne soupe, la petite bierre, en bierre forte, le fromage & le beurre, en bon bœuf salé & en poisson bouilli. Ce second service parut plaire d'avantage aux Convives, & leur Hôte parut devenir plus pressant. Après leur avoir donné le tems, de gouter du second service, le troisiéme fut servi, mais par un Maitre d'hôtel en forme, suivi de six grands laquais, bien poudrés & en livrées neuves: a cette fois, la nappe ne fut pas seulement changée, la Table le fut aussi; les plats les plus magnifiques

(*) Espèces d'assiettes de bois.

remplis de tous les mets délicats que l'on doit à la Cuiſine Françoiſe, parurent dans le plus bel ordre & la table fut ornée par les magots les plus curieux & les plus riches de la Chine; le Champagne, le Bourgogne, le vin du Cap, furent ſervis en profuſion, enfin rien ne parut oublié de ce qui pouvoit ſatisfaire le gout & les yeux: Un autre ſens eut bientót ſon tour, & dès qu'on eut ſervi un déſſert magnifique & très bien ordonné, on entendit dans une Chambre voiſine, un Concert de divers inſtrumens très bien exécuté: Dans ce moment, la joye & le plaiſir parurent s'accroitre, & le Vieillard, pour laiſſer à ces ſentimens toute la liberté de paroitre & de prendre l'eſſor, ſe leva avec les perſonnes les plus graves de la Compagnie & fit aux autres ce petit diſcours: „ Je dois vous remercier tous
„ de la faveur que vous m'avez fait d'ac-
„ cepter mon invitation, il eſt tems pour
„ un homme de mon âge de me retirer,
„ mais j'eſpére que ceux qui ont du gout
„ pour la Danſe, accepteront le Bal que
„ j'ai ordonné: Avant que de prendre
„ congé, permettez cependant que je vous
„ faſſe faire quelques réfléxions ſur la ma-
„ niére dont je vous ai reçu, qui pour-
„ roit vous paroitre bizarre & un éffet de

» mauvaiſe humeur, & qui à dû ſervir
» à vous donner une idée de nôtre Ré-
» publique. Nos Ancêtres, en vivant de
» cette maniére frugale & ſimple, à la-
» quelle le premier ſervice a ſervi d'ima-
» ge, ont fondé leur Etat, acquis des ri-
» cheſſes & du pouvoir, & ce qui eſt bien
» au deſſus encore, la liberté. Ces grands
» avantages ont été conſervés par nos
» Péres, qui vivoient avec cette œcono-
» mie honnête & décente, que le ſecond
» ſervice vous a montré; mais s'il eſt
» permis à un Vieillard qui prend congé
» des perſonnes qu'il chérit le plus, de
» leur dire librement ce qu'il penſe, ſouf-
» frez que je vous diſe, combien je crains
» que ce luxe extravagant & inutile, que
» vous avez dû obſerver dans le troiſiéme
» ſervice & qui s'accroit chaque jour, ne
» nous faſſe perdre les biens ineſtimables,
» que nos ancêtres nous ont acquis par
» leurs travaux pénibles & que nos Péres
» nous ont tranſmis par une œconomie
» auſſi ſage qu'honorable. Jeunes Gens!
» c'eſt aux amuſemens & aux plaiſirs de
» vôtre âge, qu'eſt deſtinée cette ſoirée,
» mais daignez vous ſouvenir, daignez re-
» fléchir quelquefois, ſur ce que vous avez
» vu & entendu aujourd'hui. Adieu.



(*) HISTOIRE

De Madlle LE BLANC.

Au mois de Septembre 1731, un Gentil-homme du voisinage de Chalons en Champagne, étant à la chasse près de la Marne, vit aller & venir sur l'eau deux objets noirs, qu'il prit pour des poules d'eau; il leur tira de loin un coup de fusil, les prétendues poules plongérent & allérent aborder plus loin, sans avoir été blessécs.

C'étoient deux petites créatures humaines, du séxe féminin, de la taille d'enfans de dix ans, noires, ou plûtot noircies, qui allant de compagnie ensemble, sans qu'on sache d'où elles venoient, ni comment elles étoient parvenues jusques là plongeoient dans les lacs & dans les riviéres pour en tirer du poisson, dont elles faisoient leur principale nourriture. Echapécs au coup de fusil, elles vinrent à ter-

(*) C'est d'après Mrs. DE LA CONDAMINE & FORMEY que nous raportons cette histoire.

re, avec ce qu'elles avoient pris de poisson. Après l'avoir éventré & lavé, elles le mangérent, ou plûtôt le dévorérent; car elles ne machoient pas leur nourriture, mais la portant à la bouche, elles la déchiquetoient avec les dens de devant en petits morceaux, qu'elles avaloient sans mâcher.

Leur repas fait, elles prirent leur course dans les terres en s'éloignant de la riviére. Peu de tems après, l'une aperçut la premiére à terre un chapelet, que quelque passant avoit sans doute perdu. Là dessus elle se mit à faire des sauts & des cris de joie, & craignant que sa compagne ne s'emparat de ce petit thrésor, elle porta la main dessus pour le ramasser. Dans ce moment l'autre lui donna d'une espèce de massue qu'elle tenoit, un si grand coup sur la main, qu'elle en perdit l'usage, mais non la force de rendre avec l'autre à sa compagne un coup d'une massue semblable sur le front, qui l'étendit par terre poussant des cris horribles. Le chapelet fut le prix de sa victoire; elle s'en fit un bracelet. Cependant touchée aparemment de compassion pour sa camarade, dont la plaie saignoit beaucoup, elle courut chercher quelques grenouilles, en écorcha une, lui colla la peau sur le front, pour en arrêter

le sang, & banda la plaie avec une laniére d'écorce d'arbre, qu'elle arracha avec ses ongles; après quoi elles se séparérent, la blessée ayant pris son chemin vers la riviére, sans qu'on ait apris rien de positif sur ce qu'elle devint, & la victorieuse ayant continué sa route vers Songi, Village situé à quatre ou cinq lieues de Châlons vers le midi.

Pressée sans doute par la soif, elle y entra sur la brune. Elle avoit les pieds nuds, le corps couvert de haillons & de peaux, les cheveux sous une calotte de calebasse, le visage & les mains noires comme une Négresse. Elle étoit armée d'un baton court & gros par le bout en forme de massue. Les premiers qui l'aperçurent s'enfuirent, en criant: *Voila le diable.* Ce fut à qui fermeroit le plus vite sa porte & ses fenêtres. Mais quelqu'un croyant aparemment que le diable avoit peur des chiens, lacha sur elle un dogue armé d'un collier à pointes de fer. La Sauvage voyant aprocher l'animal en fureur, l'attendit de pied ferme, tenant sa petite masse à deux mains; & voyant le chien à portée, elle lui déchargea un si terrible coup sur la tête, qu'elle l'étendit mort à ses pieds. Toute joyeuse de sa victoire, elle se mit à sauter plusieurs

fois par dessus le corps du chien. Delà elle essaya d'ouvrir une porte, & n'ayant pû y réussir, elle regagna la campagne du coté de la riviére, & monta sur un arbre, où elle s'endormit tranquilement.

Feu M. le Vi-Comte D'EPINOY étoit alors à son Château de Songi; & étant informé de ce qui venoit de se passer, il donna ses ordres pour faire arrêter la petite Sauvage. On crut qu'un moyen d'y réussir, ce seroit de faire porter un sceau plein d'eau au pied de l'arbre où elle étoit pour l'engager à venir s'y désalterer. Après l'avoir fait, on se retira, en veillant néanmoins toujours sur elle. Quand elle eut bien regardé de tous cotés, si elle n'apercevoit personne, elle descendit, & vint boire au sceau, en y plongeant le menton; mais quelque chose lui ayant donné de la défiance, elle fut plûtôt remontée au haut de l'arbre qu'on ne put arriver à elle pour la saisir. Ce premier stratagême n'ayant pas réussi, on en essaya un autre. Une femme partant un enfant dans ses bras, vint se promener aux environs de l'arbre, ayant dans ses mains différentes racines & deux poissons, les montrant à la Sauvage, qui tentée de les avoir, descendoit quelques pas, & puis remontoit;

la femme continuant toûjours ses invitations avec un visage gai & affable, & lui faisant tous les signes d'amitié. Cela inspira à la Sauvage la confiance de descendre, & la femme s'éloignant insensiblement, donna le tems à ceux qui étoient cachés de se saisir de la jeune fille pour l'amener au Château de Songi.

En attendant que M. D'EPINOY fut averti de sa prise, on la fit entrer dans la cuisine. La premiére chose qui fixa son attention, ce fut quelques volailles qu'accommodoit un cuisinier; elle se jetta dessus avec tant d'agilité & d'avidité, que cet homme lui vit plûtôt prendre la piéce entre les dents, qu'il ne la lui avoit vu ravir. Le Seigneur étant survenu, & voyant ce qu'elle mangeoit, lui fit donner un lapin en peau, qu'elle écorcha & mangea tout de suite.

Ceux qui l'examinérent alors, jugérent qu'elle pouvoit avoir neuf ans. Elle étoit noire; mais on s'apperçut, après l'avoir lavée plusieurs fois, qu'elle étoit naturellement blanche. On remarqua aussi qu'elle avoit les doigts des mains, surtout les pouces, extrèmement gros à proportion du reste de la main, qui étoit assez bien faite. Ces pouces plus gros & plus forts lui étoient bien nécessaires pendant sa vie

errante dans les bois, parceque, lorſqu'elle étoit ſur un arbre, & qu'elle vouloit en changer ſans deſcendre, pour peu que les branches de l'arbre voiſin approchaſſent du ſien, ne fuſſent-elles pas plus groſſes que le bout du doigt, elle appuyoit ſes deux pouces ſur une branche de celui où elle étoit, & s'élançoit ſur l'autre comme un écureuil. De-là on peut juger quelle force & quelle roideur devoient avoir ſes pouces, pour ſoutenir ainſi ſon corps en s'élançant.

Mr. d'EPINOY la laiſſa ſous la garde du berger, dont la maiſon tenoit au château, & la lui recommauda fortement. Cet homme l'amena donc chez lui pour l'apprivoiſer; & on l'appelloit dans le canton *la bête du berger.* Il fallut bien des peines & des châtimens, pour lui faire perdre les inclinations d'un naturel ſauvage & féroce, & les habitudes qu'elle avoit contractées. Elle trouvoit moyen de faire des trous aux murailles & aux toits, ſur leſquels elle couroit auſſi hardiment que ſur terre, ne ſe laiſſant reprendre qu'à grand-peine, & paſſant avec tant de ſubtilité par des ouvertures ſi petites, que la choſe paroiſſoit encore impoſſible après l'avoir vue. Une fois entr'autres, elle échappa de la maiſon par un tems affreux de neige

& de verglas; elle gagna les dehors, & fut se réfugier sur un arbre. La crainte des reproches & de la colère du Seigneur, mit cette nuit tout le monde en mouvement; on la chercha dans toute la maison, ne pouvant penser que par le tems qu'il faisoit, elle eut gagné la campagne; néanmoins y étant allé voir, comme par surabondance de recherches, on l'y trouva perchée sur un arbre, dont on eut heureusement l'adresse de la faire descendre.

Rien n'étoit plus surprenant que l'adresse & la légéreté de sa course; au bout de bien des années, & après de longues maladies, elle conservoit encore assez de son agilité, pour étonner les spectateurs. Ce n'étoient point des emjambées, ni des pas formés & distincts comme les nôtres; c'étoit une espèce de *piétinement* précipité, qui échappoit à la vue; c'étoit moins marcher que glisser en tenant les pieds l'un derriére l'autre. Plusieurs années après sa prise, elle prenoit encore le gibier à la course: Et on en fit voir la preuve à la feue Reine de Pologne, mére de la Reine de France; probablement en 1737. lorsqu'elle alla prendre possession du Duché de Lorraine. Cette Princesse passant à *Chalons*, on lui parla de la jeune sauvage, qui étoit alors dans la Communauté qu'on

appelle *des Régentes*; elle étoit apprivoifée depuis quelques années, mais fon humeur, fes manières, & même fa voix, & fes paroles, ne paroiffoient être que d'une petite fille de quatre à cinq ans. Le fon de fa voix étoit aigu & perçant, quoique petit, fes paroles bréves & embaraffées, telles que d'un enfant, qui ne fçait pas encore les termes pour exprimer ce qu'il veut dire; enfin fes geftes & façons d'agir familiéres & enfantines, montroient qu'elle ne diftinguoit encore que ceux qui lui faifoient le plus de careffes. La Reine de Pologne l'en accabla; & fur ce qu'on lui apprit de la légéreté de fa courfe, cette Princeffe voulut qu'elle l'accompagnât à la chaffe. Là fe voyant en liberté, & fe livrant à fon naturel, la jeune fille fuivoit à la courfe les liévres, ou lapins qui fe levoient, & revenoit du même pas les apporter à la Reine. Mais reprenons le véritable fil de fon hiftoire.

Les cris de gorge, qui dans les commencemens lui fervoient de langage, avoient quelque chofe d'éffrayant, furtout ceux de colère, ou de frayeur. Les plus terribles étoient, lorfque par une horreur qui lui étoit naturelle, quelqu'un qu'elle ne connoiffoit pas l'approchoit & vouloit la toucher. On en vit une rude expé-

rience chez Mr. de BEAUPRE', alors Intendant de Champagne. Un homme à qui on rapportoit l'horreur qu'elle avoit d'être touchée, se fit fort néanmoins de l'embrasser, malgré tout ce qu'on pût lui dire du risque qu'il courroit en l'approchant, n'étant pas connu d'elle. L'enfant tenoit alors un filet de bœuf crud, qu'elle mangeoit avec grand plaisir, & par précaution on la retenoit par ses habits: Dès qu'elle vit cet homme près d'elle en action de lui prendre le bras, elle lui appliqua, tant avec sa main qu'avec son morceau de viande, un tel coup au travers du visage, qu'il en fut étourdi & aveuglé au point qu'à peine put-il se soutenir. Mais en même tems la sauvage allarmée, & craignant peut être le châtiment de ce qu'elle venoit de faire, s'échappa, courut à une fenêtre, par où elle voyoit des arbres & une riviére pour y sauter & s'y sauver; ce qu'elle eut fait, si on ne l'eut retenue.

Le plus difficile à réformer en elle, & peut être le plus dangereux, ce fut la nourriture des viandes crues & saignantes, ou de feuilles, branches, & racines d'arbres; son tempérament & son estomac accoutumés par l'usage continuel des alimens cruds & remplis de leur suc naturel, ne pou-

voit ſe faire à des nourritures plus délicates. Elle aimoit ſurtout le poiſſon, ſoit par goût, ſoit par l'habitude & la facilité qu'elle avoit acquiſe dès ſon enfance de l'attrapper dans l'eau plus aiſément que le gibier ſur la terre à la courſe. Deux ans après ſa priſe, étant au chateau de *Songi*, en préſence du Vicomte d'EPINOY, elle ne s'apperçut pas plûtôt qu'on avoit laiſſé ouverte une porte qui donnoit ſur un étang de la grandeur de pluſieurs arpens, qu'elle courut s'y jetter toute habillée, ſe promena en nageant de tous côtés, & s'arrèta ſur une petite isle, où elle mit pied à terre pour attraper des grenouilles, qu'elle mangea tout à ſon aiſe.

Cependant cet enfant s'apprivoiſoit, & l'on commençoit à découvrir en elle une humeur fort gaie, & un caractère de douceur & d'humanité, que des mœurs ſauvages & féroces, néceſſaires à la conſervation de ſa vie, n'avoient pas entiérement éffacé. Hors le cas où elle paroiſſoit craindre qu'on ne voulut lui faire quelque tort, elle étoit fort traitable & de bonne humeur. Un jour qu'elle étoit au château de Mr. d'EPINOY, & préſente à un grand repas, elle remarqua qu'il n'y avoit rien de tout ce qu'elle trouvoit de meilleur, tout étant cuit & aſſaiſonné. Elle

partit comme un éclair, courut sur les bords des fossés & des étangs, & rapporta plein son tablier de grenouilles vivantes, qu'elle répandit à pleines mains sur les assiettes des convives, en disant toute joyeuse d'avoir trouvé de si bonnes choses, *tien man man donc tien*; ce qui étoit alors presque les seules sillabes qu'elle pût articuler. On peut bien juger des mouvemens que cela causa parmi ceux qui étoient à table, pour éviter ou jetter à terre les grenouilles qui sautoient partout. La petite sauvage, toute étonnée de ce qu'on faisoit si peu de cas d'un mets si exquis, ramassoit avec soin toutes ses grenouilles éparses, & les rejettoit dans les plats & sur la table.

Les premiers essais qu'elle fit pour s'accoutumer aux mets où il y avoit du sel, comme aussi à boire du vin, lui firent tomber toutes les dents, qui furent gardées, de même que ses ongles, par curiosité.* Ses dents revinrent pareilles aux nôtres; mais sa santé ne revint pas, & est restée toûjours très délabrée. Elle fut tourmentée par des douleurs insupportables, dans les entrailles, dans l'estomac, surtout dans la gorge, qui étoit retrécie & desséchée. Ces douleurs lui causérent souvent des contractions de nerfs dans tout

le corps, & des épuiſemens qu'aucune des nourritures cuites ne pouvoit réparer. Ces accidens qui faiſoient craindre une mort prochaine, donnérent lieu d'avancer ſon baptême. Elle le reçut le ſeize Juin, 1732. & fut nommée MARIE ANGELIQUE MEMMIE LE BLANC. Dans le peu qui nous reſte à en dire, nous ne l'appellerons plus que Mlle. LE BLANC.

Pour la tirer de l'état dont nous venons de parler, un Médecin conſeilla de lui donner de tems en tems, & comme en cachette, de la viande crue. Elle ne faiſoit que la mâcher pour en tirer le ſuc & le jus, ne pouvant avaler la chair même. Quelquefois on lui apportoit un poulet, ou un pigeon vivant, duquel elle ſucoit d'abord le ſang tout chaud; ce qui adoucit inſenſiblement l'acreté de ſa gorge, & ſervit à lui rendre des forces. A la fin Mlle le BLANC ſe déſaccoutuma des viandes crues, & s'habitua parfaitement à nôtre maniére de vivre.

Après la mort de Mr. d'EPINOY, la petite LE BLANC fut miſe dans un Château de *Châlons*. Elle s'y forma, & devint aſſez adroite à pluſieurs ouvrages propres à ſon ſèxe. Mr. de CHOISEUL Evêque de *Châlons*, l'entretint enſuite dans une Communauté, où l'on veilloit à ſon inſtruc-

tion. Après y avoir passé plusieurs années, & postulé pour s'y faire Religieuse, quelques désagrémens firent souhaiter à Mlle LE BLANC d'en sortir, & elle obtint d'aller dans un autre Couvent à *Ste. Menehould.* Mr. DE LA CONDAMINE l'y vit au mois de Septembre, 1747. & après des entretiens fort détaillés avec elle, il lui obtint de feu Mr. le Duc d'ORLEANS, qui payoit sa pension, depuis qu'il l'avoit vue à Châlons, au retour de *Metz* en 1744. qu'elle seroit placée au Nouvelles Catholiques de la rue St. Anne à Paris. Le Prince alla l'y voir, & l'interrogea lui-même, pour sçavoir si elle étoit bien instruite. Ce fut là qu'elle fit sa premiére Communion, & qu'elle fut confirmée. Transférée depuis à la visitation de *Chaillot*, toùjours sous les auspices de son bienfaiteur, elle se disposoit à se faire Religieuse, lorsqu'un coup qu'elle reçut à la tête par la chûte d'une fenêtre, & une longue maladie, qui suivit cet accident, firent désespérer de sa vie.

Pendant ce tems-là le Duc d'ORLEANS mourut, & Mlle. LE BLANC se trouva dans une grande destitution, jusqu'à ce que Mr. le Duc d'ORLEANS, héritier des vertus de son pére, eut déclaré qu'il se chargeoit

chargeoit de payer les neuf mois de sa pension échus depuis la mort de ce Prince, avec l'espérance d'être comprise sur l'Etat de S. A. S. pour 200 livres de pension viagére. Je ne trouve plus rien dans la rélation d'après laquelle je dresse ce précis, qui m'instruise de ce que fait actuellement Mlle LE BLANC. Il est bien surprenant qu'une personne si digne de l'attention & de la charité du public, ait pû se trouver presque réduite aux derniéres extrémités de la misére. Comment a-t-on pû ne pas s'intèrresser ardemment pour elle? Je sais bien au moins que la simple lecture de son histoire est une des choses dont j'ai été le plus touché, & qui m'a le mieux fait sentir ce principe de bienveillance universelle, qui devroit lier entr'eux tous les habitans de nôtre globe.

Il ne s'agit plus que de savoir d'où ces deux petites sauvages étoient venues dans des lieux si éloignés de leur terre natale. On ne peut former là dessus que des conjectures; mais Mr. DE LA CONDAMINE les pousse à un très grand degré de vraisemblance. Il paroit d'abord par les récits que Mlle. LE BLANC a été en état de faire dans la suite, qu'elle avoit déja été prise, conduite en divers lieux, & sous

l'autorité de certains maitres, avant son arrivée en Champagne. Elle avoit conſervé une idée aſſez diſtincte, & ſur laquelle elle n'a jamais varié, de deux embarquemens, & de quelque ſéjour dans un pays chaud, tel que nos isles de l'Amérique. Les cannes de ſucre, & la caſſave ne lui étoient pas des objets inconnus; elle ſe rappelloit d'en avoir mangé, & elle les ſaiſit avidement, lors-qu'on les lui préſenta pour la premiére fois en France. Il y a toute apparence que les deux petites filles avoient été enlevées ſur le territoire des ſauvages *Eſquimaux*, qui habitent la terre de *Labrador*, au Nord du *Canada*. De là elles auront pû être tranſportées dans quelqu'une des colonies Européennes des *iles Antilles*, pour y être vendues; & enſuite, ſoit faute de débit, ou par quelque autre raiſon, ramenées en Europe, où il eſt inconteſtable que de façon ou d'autre ces deux enfans ont été tranſportés par mer. La couleur noire dont on les avoit teintes, étoit un jeu, ou une fraude, Qu'on ſuppoſe enſuite qu'elles ayent été vendues dans quelque port du *Zuider Zée* & de là tranſportées par l'*Yſſel*, ou par les canaux dont le pays eſt coupé, chez leurs nouveaux maitres, d'où elles ſe feront échappées à la premiére occaſion,

& auront couru les bois, vivant de leur chasse & de leur pêche, jusqu'au moment où on les apperçut près de *Châlons*. La petite LE BLANC parut tout d'abord entendre quelques mots François, & en estropier quelques autres presqu'aussi-tôt après sa prise; & elle fit comprendre par ses signes qu'elle avoit été auprès d'une Dame, à qui elle avoit vû faire de la tapisserie.

La préférence de la Nation des *Esquimaux* aux autres par raport à son extraction, est encore fondée sur une particularité curieuse. Madame DU PLESSIS DE SAINTE-HELENE, Parisienne de naissance, mais Réligieuse depuis 46 ans, à l'Hôtel-Dieu de *Québec* en *Canada*, a envoyé des poupées, qui représentent tous les différens Peuples sauvages de ces contrées. On les a fait voir à Mlle. LE BLANC: Et lorsque le tour des *Esquimaux* est venu, elle a paru surprise & affectée de quelque sentiment semblable au retour d'anciennes idées. On peut tirer la même conséquence de l'espèce de description qu'elle a donnée du canot des *Esquimaux*, en indiquant en quoi il différoit de quelques canots d'autres sauvages qu'on lui montroit.

* EXTRAIT *de quelques Lettres de* M. SCHARP *sur l'Italie.*

Naples. Mars 1766.

Du frére ainé du Roi.

Je ne vous ai pas dit que j'avois vu il y a cinq semaines, le frére ainé du Roi; il est rarement visible, mais la Régence juge à propos de le montrer quelquefois au Peuple dans l'année, & cela arrive toûjours, lorsque la Cour va de Naples à Portici & revient de Portici à Naples: Je saisis cette occasion pour le voir, j'allai l'attendre sur la route & pris une place où le Carosse devoit nécessairement passer près de moi. La Régence me paroit agir très prudemment en se servant de ce moyen, pour faire paroitre ce Prince aux yeux du Public de tems en tems, car c'est la meilleure maniére de prouver toute la justice de la sentence qu'elle prononça il y a quelque tems contre lui, en le déclarant inhabile à succèder au throne, à cause de

* Ces Lettres contiennent diverses particularités curieuses sur quelques Princes d'Italie & & d'autres Personnages illustres.

ſon imbécillité. Lorſque je le vis, la Cour étoit en deuil, mais il étoit mis avec toute la propreté, ſa tête étoit rangée avec toute l'élégance que la circonſtance le permettoit. Cependant malgré ces avantages, le premier coup d'œil me convainquit, qu'il manquoit de toutes les facultés de l'eſprit. Il avoit dans le regard cette incertitude imbécile, qu'on remarque dans les idiots & dans les enfans en bas âge, qui n'ayant pas la faculté ni de penſer ni de réfléchir, ne fixent conſéquemment leur attention ſur aucun objet. Il y a ici quelques perſonnes qui croyent que la guériſon du Prince n'eſt point une cure impoſſible, & qu'il pourroit être rendu à ſes facultés naturelles, qu'il n'a dit-on perdues, que pour n'avoir jamais eu le plaiſir ni l'amuſement le plus léger depuis le jour de ſa naiſſance. Cette opinion, (qui ne paroit pas & qui n'a même aucune vraiſemblance) ſi elle étoit jamais reçue, pourroit avoir dans la ſuite, peut-être, de dangereux effets: Une faction oppoſée au Roi, ſon frére cadet, ayant la perſonne du Prince en ſon pouvoir, pourroit bien affirmer, que par la vertu de quelque remêde, le Prince a été guéri & a recouvert ſes facultés naturelles, en conſéquence, tenter de le placer ſur le thro-

ne. Peut-être suis-je un trop profond Politique, de voir si loin dans l'avenir, & quand je loue le Conseil d'Espagne, de laisser le Prince à Naples, dans la crainte de ces dangers, peut-être n'a-t-il eu d'autre dessein dans cette conduite, que d'éviter la dépense, l'embarras & les incônvéniens, que causeroit ce changement de demeure & un aussi long voyage que celui de Naples à Madrid. Je dois vous dire, au reste, que le Prince jouit de tous les plaisirs de la vie animale: Il mange & boit très bien, il n'est sujet à aucune passion violente, & s'amuse beaucoup de tous les jeux & de tous les plaisirs de l'enfance dans l'âge même le plus tendre. La perte de la raison est sans doute l'une des plus grandes que puisse faire un homme; peut-être, cependant, que ce Prince qui par la perte de sa raison, a perdu aussi ses titres, la gloire & un thrône qui l'attendoit (par le droit de sa naissance, il devroit être Prince des Asturies) peut-être dis-je, que ce Prince, tourmenté par l'ambition, en proye aux chagrins inséparables d'un haut rang, jouissant de tous les avantages qu'il a perdu, seroit plus misérable en effet, qu'il ne l'est aujourd'hui.

Du Roi de Naples Règnant.

On a dit, que la politique commune aux Gouverneurs d'un Roi Enfant, étoit de le conſerver dans l'ignorance, afin de ſe rendre néceſſaires & de maintenir leur pouvoir, lors même que le Prince eſt parvenu dans un âge, où il pourroit ſe paſſer d'eux s'il étoit inſtruit. Il paroit que la Régence Napolitaine a adopté cette méthode utile, & vous l'avouerez ſans doute avec moi, lorſque vous ſaurez, que les Tuteurs d'un Roi qui a 15 ans, dont le mariage eſt conclu & doit être bientôt célébré, permettent à ce jeune Prince, de jouer encore avec des marionettes & ne ſe font pas de peine de montrer aux Etrangers & à tout le monde, quel eſt l'amuſement principal de leur Roi: Dans une chambre du Palais, vous trouvez Polichinelle avec les autres Acteurs de ſa Troupe, pendus à des chevilles & ſur un petit Théâtre, pratiqué éxprès, qui jouent non pour le Monarque, mais par lui.

Pendant la ſemaine ſainte, il y a à Rome & à Naples, diverſes cérémonies de Réligion. Comme le Roi ne peut pas y aſſiſter à cauſe de ſon âge, il s'amuſe dans ſa chambre pendant quelques jours avec ſes marionettes.

Du jeune Chevalier. Mars 23 1766.

Le Pape & son Consistoire, après la mort du Prétendant, ont pris la résolution de ne plus se mêler de ses affaires & non seulement ils n'ont pas reconnu le titre du Prétendant actuel, mais même ils ont défendu aux Princes & aux Cardinaux de lui faire visite; de sorte qu'il ne voit que deux ou trois amis & mène une vie fort retirée & fort triste. Je l'ai vu ce matin, dans l'Eglise de St. Pierre, où il venoit pour faire sa dévotion, accompagné de trois Gentil-hommes & suivi de sept Laquais Comme nous étions seuls dans l'Eglise dans ce moment, j'ai eu occasion d'éxaminer très éxactement sa personne & ses démarches. Dès qu'il fut entré dans le Temple, il se mit à genoux, & ses gestes parurent annoncer beaucoup de dévotion ou si vous voulez de bigotterie, après avoir prié devant un autel, il se leva & alla prier encore devant un autre, mais avec une dévotion plus grande, que je n'avois vu chez personne, ne détournant jamais les yeux de l'Autel ou du livre qu'il tenoit dans ses mains. Ce spectacle m'avoit vivement ému, cependant la raison plus forte que la pitié, me fit sentir une espè-

ce de joie intèrieure, en réfléchiſſant ſur le bonheur que nous avons de n'être pas ſous la domination d'un homme ſi fort attaché aux pratiques d'une Réligion, ennemie de la nôtre. Ses revenus ne ſont rien moins que conſiderables, à ce que l'on dit, puiſqu'ils ne conſiſtent qu'en quatre mille L. ſt. par an. Il eſt d'une très belle figure, mais ſon viſage d'une couleur fort haute & un peu bourgeonné, pourroit le faire ſoupçonner de ſe livrer aux excès du vin; c'eſt un défaut en effet dont on l'accuſe, mais peut-être ſans fondement. On dit, que le Cardinal ſon frére, eſt plus affligé que le Chevalier lui même, de la conduite de la Cour de Rome.

Je me ſuis entretenu quelquefois ici, avec un Eccléſiaſtique homme de mérite, qui ſait tout ce qui ſe paſſe dans le Palais du Pape & du Prétendant & lui ayant demandé quel nom on lui donnoit actuellement, il me dit, qu'il étoit aſſez difficile de me répondre, parce qu'on obſervoit ſi éxactement là défence de lui donner le nom de Roi, qu'il n'en étoit preſque jamais parlé; mais que ſi par hazard, on étoit obligé de le nommer, c'étoit ſous le titre abſurde de Prince de Galles.

Du Grand Duc de Toſcane

Je trouve & cela ſous de bonnes autho-rités que le Grand Duc eſt un jeune Prince du plus excellent naturel, & qui porte au plus haut degré l'amour de la bienfaiſance; mais l'excès de cette vertu, peut en quelque ſorte, devenir un vice: Sa charité, augmente ſi fort, le nombre prodigieux des Mendians que leur multitude ſe raſſemblant autour de ſon carroſſe & de ſes chevaux, lorſqu'il marche dans les rues, l'arrête & lui ferme ſouvent le paſſage. Par cet eſpèce d'encouragement donné à la fainéantiſe, l'induſtrie du pauvre eſt corrompue, auſſi crois-je réellement, qu'il y a plus de mandians à Florence, au moment où j'écris ceci, qu'à Rome même, d'où on ne fait ſortir aucun vagabond, comme c'eſt l'uſage dans toutes les autres Villes d'Italie, après le troiſiéme jour. Je penſe que le Grand Duc découvrira bientôt cet abus, & qu'il renoncera à une vertu qui toute louable qu'elle eſt, doit être le partage d'un Réligieux ou d'un Moine, plûtôt que d'un Prince & d'un Politique; s'il ne le fait pas, le mal ira bien vite en augmentant, car la pareſſe eſt un mal contagieux, & peu d'hommes travail-

leroient, s'ils trouvoient à vivre ſans travailler. Le jeune Grand Duc aime beaucoup à s'inſtruire, il étudie actuellement avec la plus grande avidité, la Phiſique Expérimentale & l'on m'a dit encore, qu'il avoit la plus forte inclination pour la Chymie: Comme il a à peine 19 ans, il peût ſans doute devenir un homme très inſtruit, ſi les raports qu'on m'a fait ſont vrais & qu'il ait le bonheur de tomber en de bonnes mains.

Suivant le Dénombrement fait, lorſque le Grand Duc Règnant, prit poſſeſſion du Grand Duché de Toſcane; il s'eſt trouvé le nombre ſuivant d'habitans dans cet Etat:

Hommes mariés.	142699
Femmes. ———	143590
Hommes non mariés.	180348
Femmes. ————	190874
Garçons.	128199
Filles.	119986
Hommes d'Egliſe.	3579
Prêtres.	8355
Moines.	5549
Hermites.	144
Réligieuſes.	9349
Proteſtans.	230
Femmes. ———	55

Juifs.	4464
Juives.	4513
Total	941883

Du Duc de Parme.

En me promenant dans les Jardins du Palais à Parme, j'eus le bonheur d'y voir le jeune Duc: Je n'ai guére vu de ma vie, un jeune homme de meilleure mine, il a d'aileurs la plus grande réputation. Son Grand Pére, le Roi de France, a mis, auprès du jeune Prince des perſonnes de la plus grande capacité pour le former & l'inſtruire, & comme il avoit de très grands talens, ils n'ont eu qu'à les cultiver & y ont, dit-on, très bien réuſſi: Au reſte, il a eu de grands avantages, & l'éxemple de Don Philippe ſon Pére qui étoit certainement un Prince très vertueux, ne doit pas être compté parmi l'un des moins conſiderables. Il a quelque difficulté dans la prononciation, mais cette diſgrace qui eſt d'ailleurs fort legére, eſt bien réparée par ſon air & ſes maniéres auſſi nobles qu'elles ſont aimables. Il a actuellement près de quinze ans.

Ici, comme dans pluſieurs endroits d'Italie, la grandeur du Palais n'eſt pas pro-

portionnée à celle de la Cour & la dépence qu'éxigeroit l'éxécution du plan l'eſt beaucoup moins encore avec l'argent du thrêſor, de ſorte qu'il reſte à moitié fini & reſtera long tems de même, ſuivant les apparences. Les Jardins ſont auſſi dans un mauvais état. Un Gentil-homme qui fait une grande figure daus le monde, a dit à un de mes amis, qu'ayant l'honneur de diner il y a quelques années avec DON PHILIPPE, dans le cours de la converſation, il dit la maniére dont il voudroit que les Jardins du Palais fuſſent ordonnés, s'ils lui appartenoient: Ah! dit le Duc, ſi j'étois à vôtre place, je ferois la même choſe, mais, ajouta-t-il, je n'ai pas un ſchelling pour cet ouvrage; mon frére le Roi d'Eſpagne, a dépouillé mon Palais, & mes galeries, & vous pouvez m'en croire, mes poches ſont tout auſſi bien vuides que mes galeries.

Une partie de ce Diſcours eſt d'une vérité notoire, car on a envoyé à Naples & en Eſpagne, pluſieurs Tableaux, & des ſtatues d'un grand prix & d'un mérite plus grand encore.

Du Roi de Sardaîgne.

S. M. eſt peut-être l'homme du monde

le plus règlé, chaque jour a ses heures marquées, qui ne varient jamais, & de ce coté là, sa vie paroit ètre tout à fait méchanique: Il donne audience depuis les six heures du matin jusqu'à onze, il va à la Messe vingt minutes avant midi, dine à midi & demi, il soupe éxactement à dix heures, & l'on dit, qu'il quitte quelquefois l'Opéra quelques minutes avant qu'il soit fini, lors qu'il est poussé un peu plus loin que les dix heures. Sa vertu est si rigide, que la galanterie des Sigisbés, lui déplait beaucoup, il est même si scandalisé de cette coutume, qu'il fait tous ses éfforts pour l'abolir.

Ce Monarque si respectable par son âge, surtout par ses vertus, employe tout le tems qu'il ne donne point aux affaires, à la dévotion & le reste de la famille Royale, imite cet éxemple. L'Eglise est donc dans tout son lustre à Turin, & c'est dans la Chapelle du Roi, qu'il faut chercher la plus grande magnificence de la Cour. Il a une Orcheste choisie, à la tète de laquelle sont PUGNANI & les deux BISOUCIS.



EXTRAIT

D'une Lettre du Lord BOLLINGBROKE, *au Docteur* SWIFT, *datée du* 12. *Septembre* 1724.

CHACUN connoit le célèbre Lord BOLLINGBROKE, mais assez generalement on le connoit mal. Un homme de ce mérite & qui avoit joué un si grand rôle dans les affaires Politiques de l'Europe, devoit nécessairement avoir des ennemis & nécessairement encore, ces ennemis ont voulu le perdre & ont dû le calomnier ; c'est l'histoire de tous les grands hommes, c'est celle du Vicomte de BOLLINGBROKE : On a formé contre lui un très grand nombre d'accusations, celle d'irréligion & d'incrédulité, n'a pas été oubliée, comme on doit bien penser, & de toutes ces accusations, comme c'est celle qui a été la plus répétée & celle qui a pris le plus de crédit, nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs, en leur donnant l'extrait d'une Lettre de ce Lord au Docteur SWIFT, dans laquelle on verra, sa maniére de penser

sur les Détracteurs du Christianisme; Lettre qui n'annonce pas un Ennemi de la Réligion & dans la quelle il n'a pas cherché sans doute, à cacher ses vrais sentimens, puisqu'il écrivoit à un Ami.

Vous avez bien raison de croire, que je serois bien faché de vous avoir entretenu de moi même.

Le terme d'esprit-fort (en Anglois *free-thinger*) est ordinairement appliqué, comme je l'ai souvent observé, a des hommes que je regarde, comme de vrayes pestes publiques, parce que tous leurs éfforts tendent à rompre les liens de la société, & a ôter l'homme à un frein qui lui est nécessaire, puisqu'il ne peut être retenu par aucun autre. Mais avançons.

La Réligion Révélée, est un Batiment superbe & pompeux, élevé près de celui de la Réligion Naturelle dont la structure est simple & sans ornement. On a dit, que c'étoient les Gens de vôtre état, mon cher Doyen, qui étoient les Architectes & les Concierges du premier, ou que tout au moins, ils réparoient le batiment & en faisoient voir les chambres, & qu'en cherchant à l'étayer, ils sapoient constamment les fondemens du second. Entre nous, mon cher, cette accusation n'est

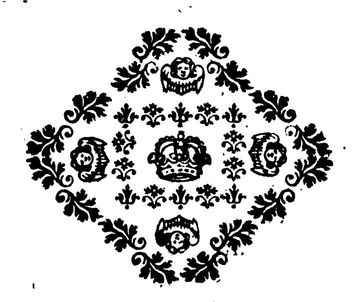
n'eſt pas tout à fait ſans fondement, mais on doit avouer cependant, que vôtre intention n'eſt pas de démolir, au lieu que l'*eſprit fort*, cherche continuellement a faire écrouler vôtre Edifice, pour faire tomber l'autre encore, & les écraſer tous deux, ſous les mêmes ruines. Et c'eſt ce qui fait, non ſeulement, que je déſavoue ce caractère, mais même que je le déteſte. Si, au contraire, vous entendez par *eſprit-fort*, un homme qui prétend faire un uſage libre de ſa raiſon, qui recherche la vérité ſans paſſion comme ſans préjugés, & qui s'y attache inviolablement, vous me peignez alors un homme honnête & ſage, & tel en effet que je voudrois être. La faculté de diſtinguer le bien & le mal; le vrai & le faux, a été donnée également à tous les hommes par nôtre Bienfaiſant Créateur, pluſieurs hommes la négligent, mais elle n'en eſt pas moins, le vrai guide que doit ſuivre l'eſprit dans toutes ſes opérations; & il ſeroit auſſi abſurde & extravagant, de ne pas vouloir en faire uſage & de n'oſer penſer que d'après les autres, qu'il le ſeroit, ſi on vouloit obliger un homme qui auroit de fort bons yeux, a ne jamais voir qu'a travers des lunettes. Je ſuis bien ſûr, mon cher Doyen

L 1

que vôtre caractère, ne vous fera point désaprouver la conduite des esprits-forts de ce genre, puisque la Divinité de la Réligion Révélée, est aussi évidente que peut l'être toute matiére de foi, dont cette Réligion dépend si fort, & qu'elle est d'ailleurs si conforme à toutes nos idées de la Justice & de l'ordre: De pareils Esprits-forts sont en éffet Chrétiens au premier titre (si l'on peut s'exprimer ainsi) ils le sont au titre qu'a établi St. Paul lui même, car je crois que c'est St. Paul qui nous dit: *Omnia probate; quod bonum est, tenete.* Vous avez encore, je ne dis pas une meilleure, mais une autre sureté par raport à ces Esprits-forts, & la voici; les hommes dont je parle, pensent pour eux, mais ils pensent aussi aux autres. Si, par un très grand malheur sans doute, ils ne pouvoient être convaincus par vos raisonnemens, ils croiroient alors qu'il est de leur devoir de ne point troubler la paix du monde, en se déclarant contre vous. Rien n'est plus cher, rien n'est plus sacré pour de tels hommes que la paix & le bonheur du genre-humain; c'est pourquoi, ceux d'entr'eux qui demeureront dans l'incrédulité, ne s'éléveront jamais

contre vous, mais c'est pourquoi encore, ceux dont la raison éclairée par la Grace, en aura fait de vrais croyans, ressentiront une peine réelle & l'exprimeront, comme je l'ai fait, en voyant la Réligion dont le véritable esprit est méconnu & dont les vrayes intentions sont si souvent changées en d'autres qui leur sont contraires. En effet, un bon Chrétien, pourra-t-il soutenir & voir de sang-froid, les Ministres de J. C. si humble & si doux, exerçants sur leurs fréres, une tyrannie insolente & cruelle? Les Messagers de paix & de bonnes nouvelles, mettant en combustion tout le Genre-humain? La Réligion, cette Réligion sainte qui ne respire que la charité & la bienfaisance universelle, faisant verser plus de sang, pour des disputes & des systèmes vains, que n'en ont jamais fait verser, l'ambition & la fureur des conquètes? Peut-on sans indignation voir un pareil spectacle? Non sans doute, & quand je tourne les yeux sur ces scènes tragiques & que je considére les choses en elles mêmes, ne dois-je pas observer facilement, que la Métaphisique a été substituée à la saine Théologie & les Cérémonies, à la pratique des vertus morales.

Je ne doute point que vous ne soyez actuellement convaincu de mon orthodoxie, & que vous ne me mettrez pas au rang de Spinosa, dont je méprise & j'abhorre le systême, étant en droit de le faire, parce que je suis en état de faire voir pourquoi je le méprise & l'abhorre.



OBSERVATIONS

Sur les inconvéniens d'emmailloter les enfans, par M. SCHULZ, *de l'Académie Royale de Suède.*

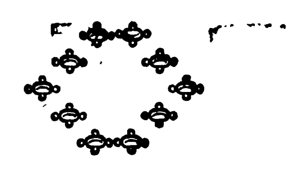
LE préjugé le plus spécieux en faveur du maillot est pris de la délicatesse du corps des nouveaux nés. On a beau représenter que les Sauvages & les Islandois ont des avantages considérables, à l'égard du corps, au dessus des autres Nations; qu'ils n'emmaillotent jamais leurs enfans, & que leur force corporelle est due, au moins en partie, à cette liberté où ils laissent les membres & les organes de leurs enfans, pour pouvoir prendre le développement naturel. On répond que cela est très bon parmi eux, mais que cela ne pourroit pas se faire parmi nous. Nos péres & nos méres sont, dit-on, d'un tissu déja assez foible pour avoir besoin eux-mêmes d'être emmaillotées; voudra-t-on que les enfans qui en sont engendrés, & qui, à proprement parler, ne sont qu'u-

ne mucosité, puissent se passer d'un appui artificiel qui supplée au défaut de la force naturelle ? Il faut donc un exemple concluant pour pouvoir tirer la conséquence contre l'abus où l'on est d'emmailloter les enfans.

M. SCHULZ, dans son discours de réception dans l'Académie Royale de Suéde, traite des soins qu'il faut avoir pour les enfans en général, & en particulier des précautions convenables pour prévenir leurs maladies. Après avoir exposé quelques autres abus, il parle du maillot : Un de ses plus grands inconvéniens, dit il, c'est qu'il empêche les membres de se fortifier ; je connois un enfant, continue t-il, que l'on n'avoit emmailloté que pendant 10 semaines, & à qui on avoit laissé libre l'usage des bras. Au bout d'un an les bras de cet enfant étoient assez forts pour lever aisément avec une main un poids de dix livres. Outre cela la gène où se trouvent les innocentes victimes de ce préjugé les fait crier avec éfforts ; de-là viennent les ruptures si fréquentes parmi eux, & même les morts subites qui enlèvent la moitié des enfans qui meurent à cet âge.

Après cette observation, il nous semble impossible de soutenir la nécessité du

maillot. Il ne peut y avoir que l'entêtement qui puisse entretenir un usage si nuisible & si opposé au vœu de la nature. On ne sçauroit regarder comme un problême, si l'autorité ne devroit pas s'en mêler, pour défendre, sous des peines très griéves, l'usage des maillots, comme il en a été pratiqué contre l'inoculation; car, pour conserver la santé publique, il faut le concours des Magistrats & des Médecins.



L'HISTOIRE DU CHAPEAU.

Par Mr. GELLERT, *de Leipsik.*

„ LE premier, qui d'une main sçavante
„ inventa le chapeau, ce bel ornement
„ de l'homme, le porta sans être retapé,
„ & quoique les ailes fussent rabattues,
„ il le portoit de maniére, que ce cha-
„ peau lui donnoit de la considération.

„ Il mourut, & laissa le chapeau rond
„ à son plus proche héritier.

„ Celui-ci ne le trouvant pas trop com-
„ mode à manier, se mit à réfléchir, &
„ prit enfin le parti de relever deux bords.
„ Il paroit ensuite devant le Peuple, qui
„ s'arrête, saisi d'admiration, & qui s'é-
„ crie, ah! c'est à présent que le cha-
„ peau fait bien.

„ Il mourut, & laissa le chapeau re-
„ tapé à son héritier. L'Héritier le prit
„ en grondant: Il y manque quelque cho-
„ se, dit-il, & après l'avoir bien tourné
„ dans ses mains, il ajouta la troisiéme
„ corne au chapeau. Ah! s'écria le Peu-
„ ple, c'est lui qui a du génie. Admi-

» rez. l'invention d'un mortel, c'eft lui
» qui réhauffe la gloire de fa patrie.

» Il mourut, & laiffa le chapeau à trois
» cornes, à fon héritier.

» Le chapeau n'étoit plus propre; com-
» ment pouvoit-il être autrement? Il paf-
» foit déja par la quatriéme main. L'hé-
» ritier le teignit donc en noir, afin d'in-
» venter auffi quelque chofe. Heureufe
» idée, s'écria la Ville! perfonne n'a en-
» core eu des vues fi étendues que lui;
» un chapeau blanc étoit ridicule. Ah!
» il n'y a rien tel qu'un chapeau noir.

» Il mourut, & laiffa le chapeau noir
» à fon héritier.

» L'héritier l'ayant porté chez lui, s'ap-
» perçut qu'il avoit perdu tout fon luf-
» tre. A force de réfléxion il trouve le
» fecret de le remettre fur la forme, de
» le retourner; & après l'avoir nétoyé avec
» des broffes trempées dans l'eau chaude,
» il l'entoure d'un cordonnet; alors il
» fe fait voir en public. Que voyons-
» nous, difoit-on, eft-ce un enchante-
» ment? Mais ce chapeau eft tout neuf!
» vive nôtre fiécle pour les découvertes!
» heureux nôtre pays qui a produit un
» génie dont les lumiéres font difparoitre
» les ténèbres de l'ignorance. Un mor-
» tel ne fçauroit aller plus loin.

„ Il mourut, & laiſſa le chapeau re-
„ paſſé à ſon héritier.

„ L'invention fait la célébrité des Ar-
„ tiſtes, & c'eſt par elle que leur nom paſſe
„ à la poſtérité. L'héritier arrache le cor-
„ don, entoure le chapeau d'un galon d'or,
„ le décore d'un bouton, & l'enfonce de
„ travers ſur ſa tête. Oh! c'eſt à préſent,
„ s'écria le Peuple extaſié de joie & d'ad-
„ miration, que nous avons atteint le
„ plus haut degré de perfection; ce n'eſt
„ qu'à celui-ci à qui la nature a donné
„ en partage l'eſprit & le jugement. Qu'é-
„ toient les autres en comparaiſon de lui?
„ Il mourut, & laiſſa le chapeau bordé à
„ ſon héritier.

„ M. GELLERT réſerve pour un autre
„ chapitre les changemens qui ſurvinrent
„ à nôtre chapeau; car les héritiers ne le
„ laiſſérent jamais comme ils l'avoient re-
„ çu. On lui donnoit toûjours un de-
„ hors neuf; mais le chapeau reſtoit vieux.
„ Enfin, pour dire la choſe en peu de
„ mots, le chapeau eſt à peu près l'hiſtoire
„ de la philoſophie.

ANNONCES DE LIVRES
ET
AVIS DIVERS.

LA *certitude des preuves du Christianisme, ou réfutation de l'éxamen critique des Apologistes de la Réligion Chrêtienne*, par M. BERGIER *in* 12; *à Paris*, chez HUMBLOT 1767. LE succès qu'à eu *le Déïsme réfuté par lui même*, dont on a fait trois Editions dans deux ans, & que l'on traduit actuellement en Angleterre, doit prévenir le public en faveur de ce nouvel ouvrage, il peut être regardé comme une suite naturelle du précèdent, & l'on y traite les questions les plus essentielles à la Réligion. L'Auteur y déploye, contre le livre de M. FRERET, la même force de raisonnement, qu'il a fait paroitre contre les écrits du célébre ROUSSEAU.

Pour attaquer efficacément le Christia-

nisme, il ne ne s'agit pas de moins que de détruire les faits surnaturels qui en sont la preuve; M. FRERET semble s'être borné dans son *éxamen critique* à les rendre douteux. Il a successivement éxaminé l'histoire qui raporte ces miracles, le degré de publicité qu'ils ont eu, le caractère des témoins qui les publient, la nature de certains faits qui ont paru miraculeux, la maniére dont la créance en a été établie, les effets qu'on leur attribue, les Dogmes qui en sont une conséquece, la voie par laquelle on peut en acquérir la certitude: C'est ce qui fait le sujet des douze premiers Chapitres de son livre, le treiziéme n'est que l'éxamen d'un raisonnement particulier sur la Réligion. M. BERGIER suit la même marche, répond à toutes les objections, & souvent les tourne en preuve contre son adversaire.

L'Auteur de *l'éxamen critique* avoit oposé d'abord à l'histoire de l'Evangile le tèmoignage des premiers hérétiques, le silence des péres les plus anciens, la multitude des ouvrages supposés dans les premiers siécles de l'Eglise. On lui montre au contraire que les anciens hérétiques ont rendu à la vérité de l'Evangile un tèmoignage d'autant plus frapant, qu'il étoit contraire à l'intèrêt de leur sistème:

Que le silence prétendu des Péres Apostoliques est faussement allégué : Que le grand nombre d'écrits plus ou moins éxacts qui ont paru sur l'histoire Evangelique, loin d'y donner atteinte, sert à la confirmer. Ces trois points discutés avec érudition, deviennent une preuve victorieuse en faveur de l'Evangile.

M. FRERET avoit soutenu qu'il n'y a jamais eu chez les Juifs ni chez les Payens aucune information sur les miracles de J. C. que le plus grand nombre de ceux qui ont pu en être les tèmoins n'y a point ajouté foi. On lui prouve que ces miracles ont été publiés hautement dans le tems & sur les lieux où ils ont été operés ; qu'ils ont été soutenus en face des Magistrats, sans que l'on ait osé entreprendre de démentir les Apôtres ; que l'incrédulité des Juifs & des Payens, aveuglés par le préjugé, retenus par l'intèrêt, subjugués par la crainte, ne peut affoiblir une déposition aussi autentique.

Sur le caractère des tèmoins, M. FRERET avoit prétendu que l'aveu des Juifs & des Payens ne prouve point la réalité des miracles de J. C., que cet aveu est fait sans éxamen ; que le tèmoignage de ses Disciples est encore plus foible, puis qu'ils n'ont persuadé que le Peuple & les igno-

rans. On lui démontre que l'aveu des Auteurs Juifs & Payens eſt du plus grand poids, que l'évidence ſeule des faits a pu le leur arracher, qu'il eſt faux que le Chriſtianiſme n'ait été d'abord embraſſé que par le Peuple.

Entre les divers miracles de J. C. & des Apôtres, la guériſon des poſſèdés eſt le ſeul dont M. FRERET avoit révoqué en doute le ſurnaturel; par là il ſemble qu'il ait reconnu les autres pour de vrais prodiges. On lui fait voir que celui qu'il a voulu excepter ne l'eſt pas moins.

Les Apologiſtes du Chriſtianiſme ſoutiennent que cette Réligion s'eſt établie par la perſuaſion, par l'évidence des faits, par le courage intrépide de ſes premiers prédicateurs, que l'Egliſe a été fondée au milieu des buchers & du carnage de ſes enfans; que les Empereurs en lui accordant enfin la protection des Loix n'ont fait que rendre hommage à la main qui les avoit ſubjugués. Ces faits eſſentiels ſont établis de nouveau par les monumens les plus autentiques, & mis à l'abri des reproches de M. FRERET qui avoit voulu prouver que le Chriſtianiſme doit ſon principal accroiſſement à la violence des Empereurs Chrêtiens.

La ſainteté des premiers fidéles, leur

courage héroïque dans les tourmens est une autre preuve sur laquelle tous les Apologistes Chrêtiens ont insisté, & que M. FRERET avoit taché d'affoiblir. Le parallèle qu'il avoit voulu faire entre les martyrs des fausses Réligions & ceux du Christianisme a donné lieu d'en montrer la différence essentielle & de rétablir cette preuve dans toute sa force.

Selon l'Auteur de *l'éxamen critique*, on attribue vainement au Christianisme la gloire d'avoir éclairé & sanctifié le monde; il a voulu persuader que les hommes ne sont ni mieux instruits ni plus sages qu'ils l'étoient avant l'Evangile. On lui opose les doutes, les erreurs, les contradictions des anciens Philosophes, l'inutilité de leurs leçons, les désordres dont ils ont donné l'éxemple, l'histoire des crimes qu'avoit enfantés l'idolatrie ancienne, & que l'on retrouve chez les infidéles d'aujourd'hui: Et par ce paralléle on vange la Réligion des reproches de M. FRERET.

En vain il avoit accumulé des objections contre les Dogmes, la morale, les prodiges, les événemens raportés dans les livres saints; on y répond avec toute la briéveté possible, mais suffisamment pour tranquiliser un esprit raisonnable.

Après avoir tenté de détruire toutes les

preuves du Chriſtianiſme, M. FRERET avoit ſoutenu que quand même elles ſeroient plus ſolides, elles ne ſont pas à portée du Peuple & des ignorans. On lui fait voir, par une courte analiſe des principes de la foi, que dans le ſein de l'Egliſe un ſimple fidéle a ſur les fondemens de ſa croyance la même certitude que ſur les objets les plus eſſentiels à la ſociété. Comme il avoit fait uſage de quelques objections des Théologiens Proteſtans, M. BERGIER lui opoſe les réponſes des Controverſiſtes Catholiques & en ſoutient la ſolidité.

Il s'attache dans le dernier chapitre de ſa réfutation à dévoiler les véritables ſentimens de nos Philoſophes modernes; il leur a montré qu'en attaquant la Réligion révélée, ils ſe couvrent en vain d'un maſque de zéle pour la Réligion naturelle, que loin d'avoir jamais employé leur philoſophie à ſa défenſe, il n'y a pas un ſeul Dogme enſeigné par la raiſon qu'ils n'ayent cherché à détruire, qu'ils ont profeſſé ſucceſſivement le ſcepticiſme, le matérialiſme, la fatalité abſolue, l'inutilité de toute Réligion, l'athéiſme, que M. FRERET lui même en eſt acuſé. Ce reproche, qui doit paroitre acablant pour les ennemis du

du Christianisme, n'est que trop bien justifié par les divers ouvrages qu'ils ont enfantés, par les éloges qu'ils se prodiguent les uns aux autres, par les traits lancés de toutes parts contre les défenseurs de la Religion.

On imprime actuellement un autre ouvrage de M. BERGIER sur la Mythologie : *L'origine des Dieux du Paganisme, & le sens des fables découvert par une Explication suivie des Poësies d'Hesiode.*

SUR l'utilité des établissemens des Ecoles Gratuites de Dessein en faveur des Métiers, Discours qui a remporté le prix soumis par un Anonyme au jugement de l'Académie Françoise ; par M. DESCAMPS, *Peintre du Roi, de l'Académie Royale de Peinture, de celle des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, &c. A Paris, chez* REGNARD, *Imprimeur de l'Académie Françoise, Grande-Salle du Palais, & rue Basse des Ursins.* Ce Discours plaira certainement aux Lecteurs qui font plus de cas des choses que des mots. On y voit un Auteur parfaitement au fait de la matiére qu'il traite, & qui la discute avec beaucoup de lumiére & de gout. Le stile est pur, naturel, sans prétention, en un mot convenable au sujet.

L'Auteur a sçu éviter les déclamations & les lieux communs, écueil ordinaire de ceux qui concourrent aux prix Académiques, & même quelquefois de ceux qui les remportent. Ce Discours ne peut manquer d'ajouter à la réputation que M. DESCAMPS s'est déjà faite par son excellente *Histoire des Peintres Flamands, Allemands & Hollandois*, en 4 Volumes in-8vo; ouvrage dont les connoisseurs font beaucoup de cas, & qui se trouve chez DURAND le Neveu, rue St. Jacques.

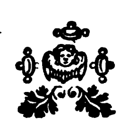
MEMOIRES *Géographiques, Physiques & Historiques sur l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, tirés des Lettres édifiantes, & des Voyages des Missionnaires Jésuites, par l'Auteur des Mélanges intéressans & curieux*, 4 Vol. in-12. *A Paris*, chez DURAND *Neveu, rue St. Jacques, à la Sagesse* 1767, 10 Liv. *reliés. On en trouve quelques exemplaires chez* LACOMBE *Libraire, quai de Conti.* Cet ouvrage est l'extrait des Lettres édifiantes publiées par les Jésuites, Recueil trop répandu pour qu'il soit besoin d'en faire connoitre le plan & l'éxécution. Tout Lecteur sensé doit accorder son estime aux observations physiques & morales que contient cette collection épis-

tolaire ; mais pour les recueillir il est obligé de lire un grand nombre de Volumes ; c'est pour lui en épargner le tems & la peine que l'Auteur publie cette Analyse, qui, pour être bien faite, demandoit du goût, des connoissances & de la critique. M. R. D. S. possède toutes ces qualités ; il en a donné des preuves dans ses dix Volumes de Mélanges intéressans & curieux, que le public a beaucoup accueillis, & dont l'ouvrage que nous annonçons est en quelque sorte le supplément. Si ces quatre Volumes sont reçus aussi favorablement, l'Auteur en publiera, au commencement de 1768, deux autres, qui contiendront l'Analyse des Missions au Levant.

DICTIONNAIRE *d'Anecdotes, de Traits caractéristiques & singuliers ; historiettes, bons mots, naïvetés, saillies, réparties ingénieuses, &c. &c. Nouvelle édition augmentée. A Paris, chez* LACOMBE *Libraire, quai de Conti* 1767. La rapidité avec laquelle la premiére édition de cet agréable & ingénieux Dictionnaire a été épuisée, prouve assez qu'il a été goûté du public. Les gens de goût l'ont aisément distingué d'avec une foule de compilations

informes, qui roulant à peu près sur les mêmes objets, en différent néanmoins essentiellement pour le fonds & pour l'éxécution. La maniére piquante dont les matiéres sont traitées dans ce Dictionnaire, donne l'agrément de la nouveauté aux traits même déja connus, & l'heureux choix que l'Auteur a sçu faire, en forme un Livre instructif, où l'on trouve à chaque article des preuves ou des exemples de vérités morales.

Les augmentations faites à cet ouvrage l'ont porté à deux parties de près de 400 pages chacune, qui se vendent 4 liv. 10 s. reliées en un seul Volume, & 3 liv. 15 sols brochés séparément.





NOUVELLES ACADEMIQUES.

Rentrée de l'Académie Royale des Sciences.

L'ASSEMBLE'E publique pour la rentrée de cette Académie s'eſt tenue Mécredi dernier. M. de FOUCHI, Sécretaire perpétuel, a annoncé que parmi les piéces envoyées pour concourir au prix propoſé *ſur la meilleure méthode de trouver l'heure en mer*, l'Académie a diſtingué une diſſertation à laquelle l'Auteur avoit joint une horloge marine, qui paroit propre à remplir ſes vues, mais comme il eſt à propos qu'elle ſoit eſſayée ſur mer, avant de prononcer, l'Académie a remis ce prix qui ſera double, c'eſt à dire de quatre mille Livres. Les perſonnes qui veulent concourir au prix pourront envoyer des piéces juſqu'au tems indiqué par le programme.

M. DE FOUCHI a lu enſuite la notice des arts publiés par l'Académie, pendant le cours de l'année, & qui ſont au nombre de ſix; ſavoir, l'art de friſer les étoffes, & l'art de faire les tapis de Turquie,

par M. DUHAMEL; ceux de la fabrication des cuirs de Hongrie & du maroquin, par M. DE LA LANDE; l'art du chaufournier, par M. FOURCROI, Ingénieur à Calais, & la premiére partie de celui de la Facture de l'Orgue, par DOM-BEDOS, Réligieux Bénédictin de la Congrégation de St. Maur.

M. DE CHABERT a rendu compte de la suite des observations qu'il a faites sur les côtes de la Méditerranée en Italie & en Afrique, pour déterminer par les méthodes astronomiques la position des lieux les plus importans à connoitre dans ces parages. Cette lecture a été suivie de celle du Discours préliminaire que M. l'Abbé CHAPPE se propose de mettre à la tête de la rélation de son voyage en Sibérie, qui est actuellement sous presse.

M. CADET lut ensuite de nouvelles expériences Chimiques sur la bile de l'homme & des animaux: Il en conclut que la bile est un véritable savon composé d'une graisse animale, & de la base alkaline du sel marin, & du sel marin lui même, d'un sel essentiel de la nature du sucre de lait, & d'une terre calcaire qui participe un peu du fer.

Assembblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.

LE Mardi 28 Avril l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, a tenu son Assemblée publique. Le prix réservé double sur la question : *Par quelles causes & par quels degrés les Loix de* LYCURGUE *se sont alterées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties*, a été donné à M. MATHON DE LA COUR. L'Académie a déclaré qu'un particulier inconnu lui avoit fait remettre une médaille d'or pour le discours jugé le meilleur après celui couronné; cette médaille a été donnée à M. l'Abbé DE GOURCI.

M. LE BEAU a prononcé deux éloges éloquens, l'un de M. HARDION, l'autre de M. TERCIER.

On a lu un Mémoire relatif à l'Histoire de France fait à Londres par M. DE BREQUIGNY.

Et un autre Mémoire sur *l'or coronnaire*, espèce d'impot chez les Romains, par M. BOUCHAUD.

La Séance a été terminée par la lecture d'un Mémoire de M. GAUTIER de Sibert.

sur la question, s'il y a eu un ordre de citoyen qu'on puisse appeller le *Tiers Etat* sous les deux premiéres races de nos Rois.

Prix Litteraire fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres en l'année 1754.

L'ACADEMIE Royale des Inscriptions & Belles Lettres a souvent annoncé que l'objet de la fondation de feu M. le Comte DE CAYLUS, est de procurer aux Artistes des éclaircissemens sur la coutume des Anciens; en conséquence elle propose pour le prix de la St. Martin 1768 d'éxaminer: *Quels furent les noms & les attributs divers de* JUPITER *chez les differens Peuples de la Grece & de l'Italie; qu'elles peuvent être l'origine & les raisons de ces attributs?* L'Academie avertit qu'elle ne demande point le détail de tout ce que les Mythologues débitent au sujet de JUPITER; dans cette suite de Dissertations, elle ne considére les Dieux que par raport aux monumens: Voici un éxemple des recherches qu'elle exige *Jupiter Labradeus:* 1°. Dans quel Auteur ou sur quel monument trouve-t-on ce nom imprimé? 2°. Chez quel Peuple étoit-il en usage? 3°. De quelle

maniére JUPITER eſt-il figuré ſous ce titre? Pour quelle raiſon étoit-il ainſi nommé & repréſenté en Carie?

Le prix ſera une médaille d'or, de la valeur de 500 L.

Toutes perſonnes, excepté celles qui composent l'Académie, ſeront admiſes à concourir pour le prix, & leurs ouvrages pourront être écrits en Latin ou en François, à leur choix.

Les piéces, afranchies de tout port, ſeront remiſes entre les mains du Sécretaire perpétuel de l'Académie, avant le premier de Juillet 1768.

LE Jeudi 30 Avril, l'Académie Royale de Chirurgie a tenu ſa Séance publique à laquelle M. DE LA MARTINIERE, premier Chirurgien du Roi, a préſidé. Le prix double ſur le caractère des tumeurs connues ſous le nom de loupes, & leur traitement méthodique ſuivant leurs différences, & rélativément aux différentes parties qu'elles ocupent, a été partagé entre M. CHOPART, éléve des Hopitaux de Paris, & M. CHAMBON, Chirurgien à Brevane, près de Langres; ils ont eu chacun une médaille d'or de la valeur de

500 L. ſuivant la fondation de feu M. DE LA PEYRONIE.

Le prix d'émulation qui eſt une médaille d'or valant 200 L. a été accordé à M. GIRARDEAU, Chirurgien Major du Régiment de Piémont.

M. LOUIS, Sécretaire perpétuel, a dit en *impromptu* à cette occaſion, que M. GIRARDEAU flatté des ſuffrages de l'Académie, mettroit un plus haut prix à la recompenſe qu'on lui ajuge quand il ſaura que M. le Comte DE GRAVE, Colonel de ce Régiment, a eu la complaiſance de venir recevoir ſa médaille. Un Officier non moins diſtingué par ſa valeur que par ſa naiſſance, qui commande un des plus anciens Corps militaires, eſt fait pour aprécier le mérite d'un habile Chirurgien. Le Champ de Mars, où les braves deffenſeurs de la patrie cueillent des lauriers, fournit aux Chirurgiens l'occaſion d'obtenir la Couronne civique, digne récompenſe de ceux qui par une ſavante adminiſtration des ſecours de l'art, conſervent ces citoyens précieux à l'Etat.

Les cinq petites médailles ont été données à M. ALLOUEL fils, Académicien libre; à M. MEHE'E DE LA TOUCHE, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi, & Chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu

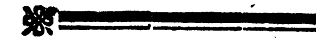
à Meaux; à M. FERRAND, Maitre en Chirurgie à Narbonne; à M. DUBUT, gagnant Maitrise en Chirurgie à l'Hôtel Dieu de Paris; & à M. DESAULT, Etudiant en Chirurgie aux Ecoles de Paris.

Après la distributton des Prix M. LOUIS a prononcé l'éloge de M. BERTRANDI, Associé étranger, premier Chirurgien du Roi de Sardaigne.

M. LEVACHER a lu un Mémoire sur la méthode d'arrêter par compression l'hémorrhagie des artères profondes.

M. LASSUS fils, a lu une dissertation sur l'effet des ligatures par lesquelles les anciens serroient les membres dans plusieurs maladies; & M. LOUIS a terminé la Séance par la lecture d'un Mémoire où à l'occasion du bec de liévre, il établit le premier principe de l'art de réunir les plaies.

* * *
* *
*



VERS *d'un Fils à sa Mére.*

VOILA le jour de vôtre fête ;
Que faut-il vous offrir ? Des fleurs ?
Ce n'est pas un présent honnête,
Pour vous qui craignez les odeurs ;
Mais comment faire , c'est la mode :
Or pour la suivre exactement ,
Cherchons en dont l'odeur commode
Sache vous plaire innocemment.
J'en connois deux , pas d'avantage ,
Sans risque je puis les offrir ;
Elles ont un grand avantage ,
C'est de ne jamais se flétrir.
Le lieu qui leur donna naissance ,
Du tems maitrisant l'inconstance ,
Les garantit de sa fureur :
Vous les verrez croitre sans cesse
On les nomme , respect , tendresse ,
Je les ai trouvé dans mon cœur.

VERS *sur M.* ROUSSEAU.

Si le cœur corrompu, nous fait passer pour sage,
Si pour se faire un nom, il faut être un sauvage,
Si pour être Chrétien, il faut tout affliger
Si pour se rendre illustre, il faut tout saccager;
Si d'un cœur sans vertu, la vertu peut éclore,
Jean Jaques seul est grand, c'est à droit qu'on l'honore
Mais si la vertu seule est le chemin des Cieux
La Bonté de ROUSSEAU, n'est pas de ces saints lieux.

GENEVE.

QUATRAIN *sur le même.*

Si le stile éloquent tient lieu du vrai mérite;
Des Grands Hommes ROUSSEAU, peut se dire l'élite.
Mais si de la vertu nait cette qualité,
Jean Jaques n'est plus rien envers l'humanité.

EPIGRAME.

DAMIS convient dans son écrit
Qu'il n'est point né pour l'éloquence;
Je ne sçais point ce qu'il en pense,
Mais je pense ce qu'il en dit.

ENIGME.

Je ſuis enfant de l'Art & non de la Nature ;
Je m'étends ſur les mers, ſur la terre & les cieux.
Admirez de mon corps la bizarre ſtructure !
J'ai deux jambes, ſans pieds, une tête & deux yeux,
Si l'on veut que je marche, il faut que l'on me mène,
Car avec mes deux yeux, je ſuis aveugle né.
De mes jambes toûjours (en chemin détourné)
L'une reſte en repos quand l'autre ſe promène.
Dans les doctes travaux, on me fait opérer ;
Chez le ſimple artiſan, je trouve auſſi ma place ;
Et fort ſouvent je ſers a borner un eſpace
Que tout l'eſprit humain, ne ſauroit meſurer.

LOGOGRIPHE.

Je ſuis un Arbriſſeau, je m'embéllis de fleurs ;
Je crois aux champs, comme à la Ville
De moi faites deux parts, Lecteur.
La premiere, offre un animal utile
Qui nourrit le plus grand des Dieux
Et que depuis il plaça dans les Cieux,
L'autre, cette part de mon Etre
Que l'Automne flétrit, que le Printems voit naitre.

AUTRE

Je suis un être imaginaire
Du genre dénominatif.
Renversé, c'est une autre affaire ;
Je suis du genre possessif.

Le mot de l'Enigme du mois d'Avril, est *Pistole*; celui du Logogryphe est *Epigramme*, dans lequel on trouve, *Marie*, *pére*, *mére*, *Parme*, *épitre*, *Egra*, *Riga*, *Aire* en Artois, *Aire* en Gascogne, *Gap*, *aire*, *pramme*, *marre*, *mer*, *air*, *gamme*, *Maire*, *Pair*, *Page*, *pie* oiseau, *Pie* Pape, *épi*, *grâce*, *âge*, *rage*, *prime*, *Mage*, *rape*, *rame*, *ami*, *répi*, *gare*, *Reine*, *Mari*, *âme*, *image*.

ERRATA à la page 436 du Journal précédent.

Avant ce vers : *Tu veux qu'on soit heureux.*
Mettez celui ci. *Et partout où le Ciel a placé des humains.*



TABLE.

SUITE de l'Essai sur le Luxe, considéré du coté Politique. Page 443
Suite de la Description de Kamstchatka. 3me Partie. 450
Suite du 2. Mémoire sur les Gouvernemens &c. 467
Anecdote véritable. 488
Histoire de Mlle LE BLANC. 492
Extrait de quelques Lettres de M. SCHARPP, sur l'Italie 508
Extrait d'une Lettre du Lord BOLLINGBROKE au Docteur SWIFT. 519
Observations sur les inconvéniens d'emmailloter les Enfans. 525
L'Histoire du Chapeau, par M. GELLERT. 528
Annonces de Livres & avis divers. 531
Nouvelles Académiques. 541
Vers d'un Fils à sa Mére. 548
Vers sur M. ROUSSEAU. 549
Enigme. 550
Logogriphe. 550
Autre. 551

JOURNAL HÉLVETIQUE
OU
RECUEIL
DE

Piéces de Morale, de Politique d'Oeconomie, d'Agriculture, d'Histoire Naturelle & Civile &c. Avec des Piéces fugitives de Littérature choisie, en prose & en vers; l'Annonce des Livres nouveaux, les Découvertes & l'Encouragement des Sciences & des Arts, des Manufactures & des Métiers &c.

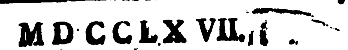
DEDIÉ AU ROI.

JUIN 1767.

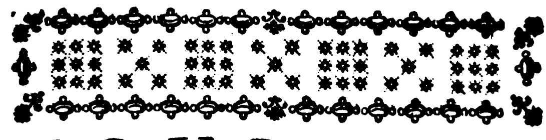


NEUCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.



MDCCLXVII.



JOURNAL HELVETIQUE.

JUIN 1767.

SUITE

Du 2me Mémoire ſur les Gouvernemens qui doivent leur origine aux ſentimens moraux.

§ 14. *Les Grecs eurent une idée Nationale de l'honneur.*

TANDIS que les Tyriens & les Carthaginois s'attachoient à cultiver le principe d'intérêt particulier, les Grecs paſſoient au ſentiment réfléchi de l'honneur. Aucun Peuple n'avoit encore ſacrifié les aiſances de la vie à l'idée de l'honneur perſonnel: La Nation Grecque eut à cet égard une délicateſſe de ſentimens qui approchoit de celle du ſage. Iſſus de Phé-

ciens*, les premiers colons de la Gréce eurent à leur arrivée l'esprit plus cultivé que les naturels du pays. Le caractère féroce des Aborigénes obligea ces étrangers de se mettre en état de défense. Les petits Etats sont plus propres à imaginer & à éxécuter un plan de police défensive, que les grands empires. Ce fut la raison pour laquelle la Grèce se divisa en plusieurs Etats indépendans. Dans le temps que chacun de ces Etats pensoit à affermir sa puissance, les attaques étoient fréquentes & inopinées.

Pour faire face sur le champ & partout, on remit la puissance exécutrice à un seul. Il y eut anciennement des Rois à Sicione à Argos, à Mycénes, à Sparte, à Athénes; les forces de ces Princes étant aussi petites que leurs domaines, il s'éleva une infinité de différends entre eux. Ces combats servirent à exercer les talens militaires de la Nation, & à former des Heros.

L'esprit d'héroïsme est singulier & romanesque dans l'âge brut. Les Héros de ces siécles sont tous des avanturiers de profession: Leurs actes de valeur personnelle frappent l'esprit & excitent l'émulation. La meilleure maniére de perpétuer le souvenir des faits historiques est de les peindre dans les coutumes nationales. La

mythologie des Grecs n'étoit dans le fond que la chronique de leurs Héros. Comme cette théologie tenoit aux intérêts de la Nation, elle ne l'abattit point, mais contribua plûtôt à lui donner de l'élevation. Les secrets de la politique civile & guerriére étant confiés à l'imagination fleurie des Poëtes, ils se répandirent partout.

La Poësie nâquit avec le sentiment du beau, & fut le talent privilégié des Grecs. Une ame sensible saisit le beau dans tous les genres : Les beautés de la nature lui échapent aussi peu que les traits hardis de la valeur. On trouvoit en Grèce des modèles de l'une & de l'autre espèce. La terre ferme de la Gréce & les isles de l'Archipel, offrant un spectacle très-diversifié, de rochers, d'antres, de riviéres, de côtes & de prairies : Ces objets physiques enrichirent l'esprit d'un nombre infini d'images agréables ou effrayantes. Un homme qui sent les choses plus vivement qu'un autre, n'a qu'à tremper son pinceau dans le sentiment, pour en tirer l'énergie de l'expression.

On n'a jamais une perception bien vive de ce qui nous honore, sans vouloir l'étendre & le produire. Les ouvrages des Beaux-Arts & des arts utiles passant à la

postérité, servent le plus à immortaliser le nom d'une Nation. Les Grecs sentoient si bien le prix de leur culture, qu'ils les portoient au dernier degré de perfection. Pleins d'ardeur de savoir, ils satisfirent leur curiosité par une infinité de recherches sérieuses & amusantes. Observateurs exacts des mœurs & des coûtumes de toutes les Nations, ils se mirent à s'enrichir de leurs dépouilles. La science des Prêtres d'Egypte & des Mages de Perse, transplantée en Grèce, d'obscure & d'énigmatique qu'elle étoit, devint pratique & lumineuse. Chaque Etat de la Grece, faisant à ce sujet des efforts rélatifs à la forme de son Gouvernement, il résultoit du choc de leurs vertus, & du mélange de leurs lumiéres une variété & une appréciation de caractères, qui servit à aiguiser l'esprit & à épurer les mœurs. Les Grecs, s'érigeant en maitres des autres Nations, justifioient cette arrogance, par le zele avec lequel ils s'attachoient à éclairer & à bien servir l'humanité.

Une seule chose manquoit aux Grecs, qui étoit la puissance nationale. Etant inférieurs en nombre & en richesses aux Peuples Orientaux, ils s'apliquoient à les surpasser en vertu & en adresse militaire. L'honneur étant intéressé aux éxercices

corporels, les Grecs furent beaucoup plus vaillans que toutes les autres Nations. Les ſpectacles guerriers, où ſe rendoit de toutes les Villes la jeuneſſe de la Nation, ouvrirent un vaſte champ à l'eſprit de gloire & d'émulation militaire. Ce furent les écoles publiques & nationales de l'honneur & de l'art de la guerre.

§ 15. *Le principe du bien public ſert de baſe, aux Etats libres qui naiſſent du ſentiment d'honneur.*

AVANT que cet eſprit de la belle gloire ſe fût dépravé chez les Grecs, il produiſit une infinité de grands effets. On ne vit jamais l'homme plus fertile en expédiens, que lorsqu'il ſe mit à ſoutenir ſa propre dignité. Armé pour les vrais intérêts de l'humanité, il parut invincible; il le fut auſſi longtems qu'il ſe mit seulement ſur la défenſive, & qu'il ne voulut point attaquer à ſon tour. La vertu, tirant tous ſes ſecours d'elle même, a un avantage décidé ſur les vices & ſur les paſſions, en ce qu'elles n'ont que des reſſources précaires. Ce n'eſt que par l'obſervation des règles de l'équité naturelle

qu'on peut véritablement intéresser tous les Membres d'une Société, & les obliger à penser uniformément: Chacun trouvant son propre intérêt dans celui de l'Etat, il confond l'idée de son bien être personnel avec celui de la République.

Cette idée de bien universel fit naitre les jours les plus sereins. La notion du bien public semblable à l'astre du jour, s'éleva sur l'horizon des Grecs; & décrivit un Méridien duquel il faut compter les révolutions les plus réglées du monde politique. La nécessité dans laquelle se voyoient les Grecs de s'unir très étroitement donna naissance aux Etats libres. Le Grec plein d'honneur, fit abstraction de tous les objets d'une vaine ostentation, & se piqua d'être réellement bon, honnête, magnanime. Sachant d'expérience que les sentimens d'amour & d'estime partent de la persuasion intérieure de l'ame, il voulut être aimé & applaudi en connoissance de cause, & sans y employer la moindre contrainte. Il forma des plans, où les libertés & les avantages du Peuple entroient pour tout, & où l'Auteur de ces plans n'entroit pour rien. Le monde vit des vertus civiles qui approchoient de la perfection morale. Ce fut le désintéressement qui établit un nouveau genre d'héroïsme.

Les hommes revenus de leurs idées féroces, commençoient là goûter les attraits de la bénéficence universelle. Les notions & les exemples du bien se communiquent & se répandent aussi aisément que les arts industrieux. Ces maximes ne s'établirent cependant que dans les petits Etats, qui séparés des grands Empires, formérent un nouveau monde libre, lequel fut une espèce d'Archipel politique.

§ 16. *La constitution de Créte ne consistoit qu'en Loix pénales.*

Le premier Etat règlé de la Gréce existoit dans une isle où le caractère des habitans étoit inique & frauduleux. Des Pirates étant venus aborder sur les côtes de Créte, ils avoient introduit l'esprit d'injustice civile, qui règne dans le métier des écumeurs. Le danger le plus pressant obligea les habitans de se mettre à couvert des avanies & des extorsions que les Boucaniers exercent par tout. Comme l'on ne peut prévenir un mal rapide & violent, que par des institutions sévéres, les Loix de Minos opposées aux vols & aux brigandages furent très-austéres. On remarque la même atrocité dans les Loix

de Dracon & de Charondas, qui semblables aux Loix militaires, furent plûtôt des efforts réprimans, que des instituts de police. Il fallut premiérement arrêter le débordement des vices, avant de penser à diriger le cours des vertus sociales. Les premiers Etats règlés ne différoient des Etats despotiques, qu'en ce qu'on mit l'autorité d'un seul Législateur à la place des Princes capricieux & cruels. Les Loix, étant pénales en Créte, elles n'inspiroient pas moins de crainte, que les ordres d'un maitre despotique. Minos voulut intimider les Crétois, & les détourner du crime par l'éffroi des peines qu'il leur inspiroit. Il sentit bien qu'un Etat composé de méchans & de bandits, a besoin de règlemens encore plus cruels que ne sont leurs usages. Tout s'y doit ressentir de la férocité du Peuple, & des voies forcées qu'il faut employer pour le contenir. Créte fut à cet égard l'Alger de la Gréce; & les Poëtes assignérent à Minos la place de Juge dans le Tartare.

§ 17. *Esprit de défense personnelle & civile principe de Sparte.*

LA multitude des Etats de la Grèce produisit une diversité étonnante d'intérèts publics ; cette diversité occasionnoit un grand nombre de conflits. A raison du nombre & de la grandeur de ces conflits, il fallut augmenter & renforcer les plans de défense. On ne put enfin les mettre à l'épreuve de toute attaque qu'en resserrant les nœuds de l'union civile. Toute union est fondée sur la ressemblance exacte des mœurs & des usages : Or les usages ne sont invariables qu'autant qu'ils tiennent aux habitudes ; chaque homme ayant dans son état privé des habitudes particulières & détachées de l'Etat, il ne fallut donc point s'en rapporter à l'éducation domestique.

A Sparte c'étoit l'Etat qui se chargeoit de former l'esprit & le cœur des Citoyens. Ce plan d'éducation civile dut aboutir à un objet précis. L'état de défense étoit de tous les objets d'un petit Etat libre, celui qui lui convenoit le plus. La vie du Spartiate se passoit dans les exercices militaires ; armée de la patience & de la

frugalité il étoit endurci à toutes les fatigues de la guerre. LYCURGUE, ayant fait disparoitre l'or, le luxe & la chicane, il anéantit en même temps les causes de la cupidité, de la mollesse & de la discorde: Ce que l'on dit de la République des Abeilles fut avéré à Sparte. Jamais union n'égala celle de ces Citoyens. Ce n'étoient pas proprement des Loix qu'on établissoit, c'étoient des usages, munis de l'habitude la plus forte. Ils avoient tous pour base l'égalité des sentimens, des conditions & des forces du corps.

LYCURGUE tenta l'entreprise la plus hardie qui fut jamais venue dans l'esprit d'un législateur: Il unit l'état de nature à la constitution civile, il confondit la férocité de l'homme naturel avec la magnanimité & le désintéressement du Citoyen, & il corrigea les inconvéniens de la nature brute par l'ordre de la vie sociale. Sa législation fut dans le fond une discipline militaire rédigée en police civile. La seule chose qui distinguoit les Spartiates de nos troupes règlées, consistoit dans la vivacité & dans l'étendue du sentiment d'honneur, qui tenant à la patrie, suppléoit dans l'esprit de ces Citoyens à tout intérêt particulier. Les Romains, dans le temps qu'on ne les soudoyoit pas encore,

approchoient des Spartiates, qui étoient les seules troupes règlées de la Gréce.

On n'est tombé en tant d'équivoques sur la constitution de Sparte, qu'a cause de ce qu'on a confondu l'esprit de ce Peuple avec sa constitution. L'esprit spartiate étoit l'ouvrage de LYCURGUE, qui se proposoit de former le Peuple le plus patient, le plus ferme & le plus vaillant de la Gréce. Il adaptoit la forme civile de Sparte à l'aristocratie qu'il trouvoit déja établie.

Ce n'étoit qu'un Etat borné à un petit nombre d'habitans, qui pouvoit subir la rigueur de la législation génante de LYCURGUE. On ne peut jamais persuader un grand Peuple de se retrancher toute occasion de luxe & de mollesse. Il seroit même impossible, qu'un Etat quelque vaste qu'il fût, pût avoir un nombre trop grand de pensionaires, tels que furent les Citoyens de Sparte; car s'il falloit augmenter à proportion le nombre des colons ou des esclaves, il faudroit le faire croitre jusqu'a les rendre redoutables aux maitres. Les Ylotes furent le plus grand inconvénient de la constitution Lacédémonienne: Mais Rome & Carthage n'eurent pas moins à craindre de leurs esclaves que les Spartiates. La renommée militaire de ces vail-

lans Citoyens imposoit tant aux Ylotes, qu'ils n'ont jamais fait mine de se soulever dans le temps que leurs maitres étoient unis & vertueux. Tempérans, sensés & sévéres dans leurs usages, les Spartiates firent renaitre le siécle héroïque: Mais au lieu de marcher sur les traces romanesques d'HERCULE, ils s'attachérent à abattre les monstres de leurs propres cupidités.

Cette excellente législation se détruisit de la même maniére que l'exactitude de la discipline militaire se perd parmi un Peuple belliqueux. Luxe, orgueil, esprit de conquête, de division & de violence acheminérent la ruine de cette police admirable. L'avilissement des Citoyens suivit de près. Un Peuple qui n'a rien que les mœurs tombe en les perdant, dans une entiére dégradation. Un homme singulier, s'il n'excite plus l'admiration, s'expose au plus cruel mépris. Ayant été très-longtems supérieur à tous les autres, on ne veut plus qu'il se relève de ses pertes. Les Spartiates eurent des ennemis implacables dans le temps de leurs prospérités; & ils essuyérent le même sort dans leur adversité. La ligue achéenne ne se crut en sureté, qu'après les avoir dégradés & dépouillés de leur police. A ce terme fatal ils furent les jouets de tou-

tes les Nations. On arracha au Spartiate ſa maſſue, dès qu'on ne le vit plus couvert de la peau de Lion.

§ 18. *La conſtitution d'Athènes fut fondée ſur la notion intuitive de la liberté.*

La Ville d'Athénes, qui fut riche, ſomptueuſe & commerçante, eut beaucoup plus d'habitans que celle de Sparte, qui étoit pauvre, frugale & bélliqueuſe. L'Etat d'Athènes étant fondé ſur l'eſprit d'induſtrie, on y reçut à bras ouverts tous les gens induſtrieux; & les laboureurs étoient, comme à Rome, incorporés dans les tributs de la Ville. Les uns ſervoient à l'enrichir, les autres à lui fournir des vivres.

Cette inégalité originaire des habitans fit naitre une inégalité prodigieuſe de conditions. Dans une Ville où le commerce faiſoit fleurir les Arts & les Sciences, l'eſprit d'intèrêt étoit des plus raffinés. Un homme qui dans un Etat libre a acquis une grande fortune, veut avoir plus de crédit que les autres: Parce que l'eſprit d'ambition reſtraint, dans les Etats libres, y eſt beaucoup plus remuant que dans les Etats monarchiques. L'Oſtraciſme & tou-

tes les Loix pénales ne firent qu'irriter l'orgueil des grands d'Athènes. Le Gouvernement, ayant une fois panché à la Démocratie, chacun recourut au Peuple, & se mit à captiver ses bonnes graces. La seule chose qui mit un obstacle invincible aux effets funestes que devoit avoir cet esprit de cabale, fut l'enthousiasme de la liberté, répandu dans les sentimens de tous les Citoyens. Ce caractère national rendoit les Athéniens défians & soupçonneux. On épluchoit les mœurs & le caractère de chacun. Aucun Peuple n'eut le tact plus sûr, & le gout plus épuré. Cette supériorité de lumiéres apprit aux Athéniens à bien apprécier le mérite, & à ne couronner que des actions vraiment illustres. Justes estimateurs du vrai moral, ils s'accoutumérent à le reconnoitre dans toutes les classes & dans toutes les conditions; dès-lors le simple Citoyen pouvoit égaler le premier Magistrat.

Cet esprit d'égalité civile fut le boulevard de la constitution d'Athènes. La force de ce principe donna de l'émulation aux grands: Mais elle mit de la division parmi le Peuple; animé des passions les plus vives, il ne garda point de mesures ni dans son amour, ni dans sa haine. Ce

Peuple

Peuple curieux, inquiet, spirituel fut dans une agitation perpétuelle. Cette fermentation des esprits servit à entretenir l'enthousiasme de la liberté. C'étoit dans le langage fleuri & sonore des Athéniens qu'on la prônoit sur les siéges judiciaires, sur les théatres, & sur les tribunes aux harangues. Sûrs des acclamations du Peuple, les Orateurs, les Historiens & les Poëtes ne s'occupoient qu'à flétrir le vice, & à honorer la vertu civile. Les Beaux-Arts n'employoient la délicatesse du pinceau, & l'élégance du ciseau qu'à éternifer le mérite.

§ 19. *Le faux bel esprit gâta les mœurs & la constitution d'Athènes.*

Le bel esprit, répandu parmi les Citoyens d'un Etat libre, sert plûtôt à leur donner une réputation extérieure, qu'une fermeté intérieure de mœurs & de sentimens. C'est une fleur qui se fane d'abord que l'imagination entre dans une trop grande chaleur. L'homme d'esprit a bien plus de fantaisies qu'un autre, & s'il s'aheurte à une chimére, il est sujet tout comme les artistes, à perdre le modèle

du vrai beau. Les Orateurs d'Athènes séduits par l'ambition & par le luxe, ne furent pas à l'épreuve de l'or & des sophismes macédoniens: Le Peuple se laissa éblouir par les beaux tours & par les periodes harmonieuses des Rhéteurs; il prit le change sur les vrais intérêts de la patrie, & se dépravava jusquà les méconnoitre totalement.

Un Peuple spirituel a le foible d'un homme d'esprit, qui ayant dans les richesses de son génie, un fond inépuisable de raisonnemens spécieux, ne sent jamais l'imperfection de ses ouvrages. Dépouillez un tel Peuple de tous ses avantages nationaux, vous ue le ferez pas revenir de son amour propre: Il aura toûjours le même degré de vivacité, & changera seulement d'objet. Les Athéniens, n'étant plus le premier Peuple de la Grèce, ils se contentoient d'être du moins la premiére d'entre les Nations lettrées. Quoique leur MINERVE n'eut plus son Egide, ils se croyoient assez heureux d'être sous celle des Romains. Voulant ptimer dans tous les siécles, ils étoient les meilleurs courtisans, après avoir été les plus excellens Citoyens.

§ 20. *Ambition, principe des Romains.*

L'Esprit de domination exercé par Sparte & par Athénes, fut moins l'effet des principes de ces deux Républiques que celui de leur dépravation. L'esprit de la constitution romaine étoit une ambition ouverte & démesurée. Ce Peuple dut ses maximes ambitieuses à sa pauvreté & à sa férocité. N'ayant rien, les Romains se mirent à enlever le bien d'autrui; féroces & belliqueux, ils furent en guerre avec tous les Peuples voisins. Les Romains chassérent les Rois & recouvrérent la liberté, justement dans le temps où le Peuple commençoit à être imbu de l'espit de conquête.

Un Sénat ambitieux, qui sait prendre des voies ou sourdes ou ouvertes, doit venir à bout de soumettre des Peuples bruts & divisés. Comme les Colonies de l'Etrurie & de la grande Grèce ne pensoient qu'à jouir tranquillement du fruit de leur industrie: Les Romains qui attaquoient l'un de ces Etats après l'autre, les affoiblirent enfin tous. Les Samnites furent les seuls qui arrêtérent les progrès

rapides des Romains. Leur valeur égalant celle de ce Peuple, & n'ayant pas moins de zéle, pour défendre leur liberté, que les Citoyens de Rome, ils les obligérent d'intéresser dans leur querelle les Peuples Latins. La confédération conclue avec cette Nation puissante fut un chef-d'œuvre de la politique du Sénat.

Les Romains n'étonnoient pas tant le monde par leurs conquêtes que pat leurs allliances. La science de négocier ressemble au génie dans l'art militaire: L'une fait gagner la supériorité dans le cabinet, l'autre le fait obtenir à l'armée. L'esprit systématique que les Romains avoient de très bonne heure, leur donnoit un avantage signalé sur tous les autres Peuples, qui pris au dépourvu facilitoient à leur insçu l'éxécution des maximes romaines. Saisissants à l'éxemple des avares, toutes les occasions qui leur paroissoient propres à faire de nouvelles acquisitions, ils se mettoieut enfin en possession de tout. Le grand principe de confédération leur ayant une fois réussi en Italie, ils le mirent en usage dans les Gaules, en Espagne, en Afrique, dans la Grèce & en Asie. Tombants avec toutes les forces de l'Italie sur chacun de ces Peuples, ils les soumirent par le soin qu'ils prirent de fomenter un parti, de l'unir à

leurs intèrêts, & d'intimider le reſte de la Nation. Tandis que toutes ces Nations étoient incapables d'éclairer la conduite des Romains, ce Peuple avoit les yeux ouverts ſur tout ce qui ſe paſſoit en Orient & en Occident. Le Sénat, qui étoit composé des meilleures têtes de l'Etat, péſoit les intèrêts des Peuples dans la balance de ſa politique. Etant regardé comme l'étoile polaire de l'ancien monde, il ſoutint cette autorité immenſe, par l'eſprit d'ordre & de combinaiſon qui règnoit dans tous ſes arrêts définitifs.

L'éxactitude de la diſcipline militaire ſécondoit admirablement ces vues politiques. Ce fut un Peuple de Héros qui s'étoit dévoué à conquérir l'Univers. Leur pauvreté les éxempta du luxe, & la fermeté de leur ame ne les fit jamais tomber dans l'abatement. PYRRHUS, tout expérimenté qu'il fut dans l'art de la guerre, ne put point ébranler le courage d'une Nation pauvre & ignorante, mais ferme & bien unie. ANNIBAL l'effraya moins par la force victorieuſe de ſes armes, que par ſa grande pénétration. Ce fut le ſeul homme qui connut à fond les principes de la politique romaine. Détachant les Colonies de la grande Grèce, des intèrêts de la Ré-

publique, il l'attaqua avec ses propres armes, & mit Rome à deux doigts de sa perte. Chassé de l'Italie & relégué de Carthage, il unit encore les plns grandes puissances contre les Romains; malheureusement il n'eut à faire qu'à des PHILIPPES, à des ANTIOCHUS & à des PRUSIAS. S'il eut trouvé des PYRRHUS & des ALEXANDRES, il auroit surement dérangé le plan de la politique romaine. Ce seul homme leur fit plus d'ombrage que le reste du monde, & ils ne se crurent en sureté qu'après s'être délivrés de cet espion dangereux. Si la révolte des Peuples Latins fût tombée dans cette époque, Rome auroit été réduite à la condition d'une Ville municipale. La levée de bouclier que firent les Peuples Latins arriva pour la liberté & la tranquilité du monde, un siécle trop tard.

§ 21. *Irrégularités du Gouvernement Romain.*

LA seule chose qui arrêtoit réellement les projets conquérans des Romains, fut l'inconsistance & l'irrégularité de leur Gouvernement. Féroces & guerriers au commencement, ambitieux & remuans dans la

fuite, les Citoyens de Rome ne convenoient jamais entr'eux sur la forme de magiſtrature qu'ils devoient choiſir préférablement. Les Patriciens après avoir longtems dominé à la Ville comme à l'armée, lafférent la patience d'un Peuple audacieux & aguerri. La fougue de la multitude l'emporta à la fin sur la ſageſſe du Sénat, & la République dégénéra en démocratie, dans un tems, où ſes conquêtes avoient déja introduit le luxe & la préſomption. Les grands attaquérent le Peuple, du coté de ſon avarice & de ſa ſenſualité, & triomphérent avec autant de facilité, de ces vainqueurs du monde, que des Aſiatiques & & des Egyptiens. Rome, la maitreſſe de tant de Peuples, nourriſſoit alors dans ſon ſein des cabales puiſſantes & meurtriéres; elles ne cédoient point, en perfidie & en cruauté, à celles que de puiſſans favoris excitent, dans une Cour ſuperbe & luxurieuſe.

Tout étant vénal à Rome, les plus puiſſans Citoyens s'arrogérent, ſous les noms équivoques de Dictateurs perpétuels & d'Empereurs, la puiſſance éxécutrice. Le deſpotiſme qui nait dans un Etat libre, eſt auſſi tyrannique dans ſon éxécution, qu'il eſt injuſte dans ſes principes. L'autorité

des Empereurs Romains reſſembloit à celle d'un Corſaire, qui après avoir fait révolter tout l'équipage contre les Officiers, les met aux fers; aucun n'oſe branler, & le moindre ſigne de mécontentement coute la vie. Ce fut alors la ſituation de ces ſuperbes Patriciens, qui avoient fait trembler auparavant tous les Monarques de l'Orient. Ils ne purent ſi tôt oublier leur grandeur paſſée, c'eſt pourquoi les CESARS pour mettre leurs perſonnes à couvert des attentats du Sénat, lui laiſſérent l'ombre de ſon ancienne autorité.

Comme les Empereurs les plus deſpotiques mettoient toute leur confiance dans l'aſſiſtance des Légions, il s'éléva bientôt des diſſenſions entre le Sénat & l'armée. Dans la criſe violente où ſe trouvoit l'Empire Romain, il ne ſe ſoutint que par la grandeur de ſon nom, par l'éloignement des Peuples indépendans, & par leur ignorance dans l'art militaire. Le même principe, qui avoit donné naiſſance à l'Empire Romain le détruiſit totalement. L'eſprit d'ambition gagna les chefs des armées romaines, qui conſumérent les forces de la Nation, & la rendirent ſi foible & ſi épuiſée, qu'elle devint le jouet des Peuples de l'Orient & du Nord. Les Romains, ſemblables à leurs gladiateurs, s'é-

gorgérent entr'eux, & donnant ce spectacle de férocité militaire à l'Univers, ils le vengérent des outrages qu'il avoit reçus de ce Peuple ambitieux.

§ 22. *La conservation des immunités Nationales est le principe des Suisses.*

Le principe de la confédération helvétique est celui que chaque Etat libre doit avoir dans sa naissance. Les Suisses se sont contentés de maintenir leur indépendance nationale, & ils n'ont jamais enfanté un projet d'agrandissement. Vivement offensés par la tyrannie des Baillifs & des Nobles, les trois Cantons entrérent d'abord dans une alliance défensive. Comme les Villes avoient tout à craindre de la cupidité du Clergé & de la violence des Nobles, elles donnoient un asyle à tous ceux qui vouloient bien s'y réfugier; & les gorges des montagnes servoient de retraites aux Paysans. Pauvres & foibles, ils ne firent au commencement que reclamer la protection de l'Empire: Ils ne rendirent leur alliance offensive, & ils ne l'étendirent sur tous les Etats de la Suisse, qu'après avoir été effrayés par les prétensions immenses de leurs ennemis. La protection

accordée aux Suiſſes par LOUIS de Baviére & les Empereurs de la maiſon de Luxembourg fit naitre dans leur eſprit l'idée de ſe maintenir par leurs propres forces: N'ayant rien à craindre de l'Empire ils eurent le tems de bien lier leur partie.

Du tems de CHARLES LE HARDI & de MAXIMILIEN I, la République des Suiſſes eut déja une forme réglée. Unie par ſa pauvreté, elle mit l'égalité des conditions pour ſauvegarde de ſa liberté, & établit la pureté du ſentiment d'indépendance pour principe de ſa conſtitution. Les forces des Bourguignons & des Souabes échouérent contre ces deux écueils. Les Héros ſe multiplient chez un Peuple guerrier, comme les bons Citoyens ſe propagent dans une Ville bien policée. Il en étoit alors du du caractère frugal, ferme & honnête des Suiſſes, comme de leurs frontiéres, que les ennemis trouvoient partout inacceſſibles.

L'eſprit guerrier des Suiſſes n'étant point contenu par une aſſez grande puiſſance éxécutrice, il dégénéra en eſprit d'audace & preſque de rapacité. Les Suiſſes, ſoulevés par les Papes & par les Princes d'Italie, ſe mélérent de leurs querelles; & l'eſprit de parti ayant une fois pénétré dans ce pays libre, il y fit des ravages épouvantables

dans les mœurs & dans les ſentimens ; les intérêts réligieux ſervirent encore à entretenir ces diviſions, & l'eſprit de Commerce répandit le luxe & la molleſſe dans une grande partie du pays.

Le principe d'indépendance règne encore dans l'eſprit des particuliers, & il a conſervé ſon plus grand aſcendant ſur les Etats pauvres & Démocratiques. Dans les Etats Ariſtocratiques, & dans ceux où les principes des Patriciens luttent avec ceux des Plébeyens, le ſoin de conſerver & d'augmenter les droits de magiſtrature croiſe & retarde la force du ſentiment de liberté & de patriotiſme.. L'eſprit de modération & de frugalité en eſt la marque la plus ſûre & la plus conſtante. Cette diſpoſition eſt auſſi avantageuſe pour les Etats libres, que ces défilés dans leſquels un petit nombre peut repouſſer une grande armée.

§ 23. *Parallèle du Gouvernement de ces Républiques & de leur ſort, avec l'eſprit de la Conſtitution.*

CES Républiques ont eu la forme de Gouvernement plus ou moins libre, ſuivant le degré de bonté univerſelle de leurs principes. La ſévérité des Loix de Mi-

nos demandoit une grande force éxécutrice ou l'autorité d'un Roi. Le plan de défense perpétuelle ne put se concilier à Sparte, qu'avec une forme de Gouvernement semblable à celle qui s'observe dans un corps d'armée; les Rois de Sparte, furent les Généraux de la République, qu'elle établit, pour veiller au maintien de la discipline militaire en tems de paix & pour commander l'armée en tems de guerre. Athénes ayant pour baze de sa constitution le sentiment même de la liberté, elle aspiroit toûjours à la démocratie. Animée d'une haine implacable contre l'oligarchie, elle persécuta tout ce qui lui fit ombrage, jusqu'au mérite le plus décidé: Mais comme ses desseins militaires égaloient la grandeur de sa présomption, cet Etat fut souvent obligé de confier l'éxécution de ses exploits à la prudence & à la valeur d'un seul. Athènes, ingrate envers ses grands hommes, succomboit aux tyrans, justement à cause de ce qu'elle se défioit du mérite. Le principe d'ambition, étant tyrannique par lui même, il produisit successivement parmi les Romains le déspotisme des Grands, & celui du Peuple, qui semblable à un Monarque absolu, ne consultoit dans les commices, que les caprices de son amour & de sa haine: Le soin

des immunités nationales ne fit naître qu'une confédération défensive de la part des Suisses. Un homme qui va son corps defendant, n'a rien en tête que la conservation de ses immunités corporelles. Les Etats pauvres de la Suisse, & qui respirent le sentiment d'indépendance personnelle, sont démocratiques, au lieu que les Cantons riches & puissans, sont aristocratiques, ou panchent vers cette forme de Gouvernement. La liberté nait, comme la frugalité, d'une fortune médiocre.

Les beaux jours de ces Républiques ont été plus beaux, à raison de l'excellence de leurs principes. Athènes eut les plus grands hommes & le sort le plus brillant. Comme cet Etat eut un principe beaucoup plus excellent que Rome, il fallut aux Athéniens moins de tems qu'aux Romains, pour parvenir au comble de la félicité publique. Rome ne se distinguoit jamais plus avantageusement que dans les tems de ses disgraces. L'ambition romaine étant alors mortifiée, ce Peuple agissoit avec la fermeté d'une juste défense. Toutes les Républiques aristocratiques & guerriéres ne fleurirent que par l'étendue de leurs exploits militaires. Il en est des beaux jours des Républiques comme de ceux des grandes familles: Ils sont de part &

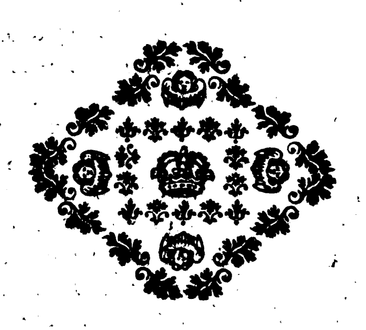
d'autre l'ouvrage du génie & du mérite personnel.

Les Républiques ont toûjours péri par le vice interne de leur constitution; c'est à dire par son abus & par son excès. La sévérité tourna en tyrannie, la notion indéterminée de la liberté en licence; la valeur en cruauté, l'ambition en violence; & l'amour du bien public en partialité. L'homme n'a malheureusement pas assez de pénétration pour remarquer le premier germe du mal moral: Toutes ses gradations échapent autant à l'homme que les nuances imperceptibles des couleurs. Les vices publics, tenant à une infinité de causes particuliéres, sont semblables aux maladies épidémiques: comme vous ne savez rien de leurs causes, si ce n'est qu'elles viennent de la corruption de l'air: De même, les vices des Etats libres naissent tous de la corruption du principe de la constitution. Cette corruption intérieure n'est jamais si grande, qu'elle aille jusqu'à faire perdre à l'Etat sa forme extérieure. Les Villes libres, quoique pleines de masures & de ruines de leurs premiére constitution, conservent cependant la même enceinte.

Çes Corps d'Etat, fondés sur les sentimens réfléchis, sont plus variés & plus

nombreux que ceux qui naissent des sentimens naturels, par la raison que l'homme qui réfléchit, se fait un point de vue fixe & déterminé; & comme ces points de vue varient suivant la différente situation de l'homme social, il y a un plus grand nombre d'Etats, qui doivent leur origine aux sentimens réfléchis, qu'il n'y en a de ceux qui dérivent des sentimens naturels!

Tous ces Etats se sont détachés des Empires despotiques, & vont à la fin s'y réunir, comme les eaux des riviéres se jettent dans l'Océan.





SUITE

De la Description de Kamschatka.

TROISIEME PARTIE.

De leurs Idées de Dieu, de l'Origine du Monde, & de leur Religion en general.

Ils appellent leur Dieu *Kutschu*; mais ils n'ont aucune vénération pour lui, & s'en moquent. Ils font à son sujet des contes si ridicules, qu'on a honte de les rapporter. Entre autres ils lui reprochent d'avoir fait tant de rochers escarpés, tant de petits torrents; tant d'orages; & au moindre malheur, qui leur arrive, ils le lui reprochent & l'en blasphèment.

Dans une vaste Plaine ils érigent une haute Pallissade, autour de la quelle ils attachent des haillons. Quand ils y passent, ils y jettent quelque poisson ou autres vivres, & n'entreprendroient pas d'y recueillir des bayes, ou de tuer des animaux. Par ces sortes de sacrifices, ils croient garantir leur vie, qui autrement pourroit

pourroit être racourcie. Toutefois ils ne sacrifient, ainsi que d'autres Peuples de l'Asie, que des choses inutiles, qui seroient rejettées sans cela.

Outre ces Palissades ou Perches, il y a encore d'autres lieux saints chez eux, par exemple les Volcans, les sources chaudes, & certains bois, qu'ils croyent être habités par des démons, qu'ils adorent & craignent plus que Dieu.

Toutes leurs Idées de Dieu & du Diable, sont tout à fait absurdes & ridicules. Toute leur Religion se fonde sur une tradition ancienne, à la quelle ils ajoutent foi, sans examen ultérieur. Ils n'ont aucune connoissance d'un Etre suprême, & de son influence sur leur bonheur ou leur malheur. Mais ils croient que chacun est le maître de sa bonne ou de sa mauvaise fortune. Ils croient que l'Univers est éternel, & l'ame immortelle, qu'elle se réunira avec le corps, & y vivra quoiqu'avec plus de peine. Ils croient la résurrection des plus petits animaux & des reptiles, & qu'ils vivront sous la terre. Ils croient que la Terre est platte, & qu'il y a au dessous d'elle, un firmament tel que le nôtre, dans lequel on est en hiver, quand nous sommes en été, & alternati-

vement. Par rapport aux recompenſes & aux punitions futures, ils croient, que dans l'autre monde les riches ſeront pauvres, & les pauvres riches.

Leurs Idées morales ſont auſſi extraordinaires, que celles qu'ils ont de Dieu. Selon eux tout eſt juſte & bon, quand il ſert à ſatisfaire leurs appétits & leurs voluptés; & rien n'eſt péché, que ce qui nous jette dans le péril & dans le malheur. Delà le Suïcide, le meurtre, l'adultère, l'oppreſſion, ne ſont pas regardés comme une impiété, mais au contraire c'eſt un péché mortel de ſauver un homme, qui eſt en danger de ſe noier, parce qu'ils ſont dans la perſuaſion, que celui qui ſauve quelqu'un, ſe noyera lui même. C'eſt un péché de boire de l'eau de ſource bouillante, ou de monter ſur les Volcans, ſans parler d'autres ſuperſtitions ridicules.

Ils adorent auſſi quelques animaux. Ils allument du feu devant les creux des Renards & de la Zibeline. Ils prient les Baleines, les Chevaux marins, les Ours, & les Loups de ne leur pas faire du mal.

Tel étoit l'état de ce Peuple; mais par ordre de l'Impératrice ELIZABETH, on envoya une Miſſion pour prêcher l'Evangile à ces Payens. Depuis 1741. cette

Mission a eu tout le succès imaginable, un grand nombre se sont fait baptiser, & ils envoient avec beaucoup de plaisir leurs enfans aux Ecoles.

DES CHAMANS, SORCIERS, OU EXORCISTES.

LES Kamtschadales n'ont proprement aucun Sorcier, comme les autres Peuples idolâtres. Mais chaque vieille femme est Magicienne ou Interprète de songes; dans leurs Exorcismes ils murmurent quelques mots, par dessus les nageoires des Poissons, ou l'herbe douce & autres choses, & de cette maniére ils prétendent guérir des maladies, détourner les malheurs, & annoncer l'avenir.

Ils sont grands observateurs des songes, qu'ils racontent d'abord après leur réveil, & jugent par la, de leur bonne ou mauvaise fortune, & chaque songe à son explication particuliére & déterminée. Outre les Exorcismes, ils croient entendre aussi l'art de déviner & de prédire le sort de chacun, par l'inspection des lineamens des mains. Mais ils font un grand mistère de toutes les règles de cet art.

De leurs Ceremonies Religieuses.

Ils ont toûjours célébré trois fêtes au mois de Novembre, & c'eſt la raiſon pour la quelle ils appellent ce mois, celui de la Purgation des péchés. On voit auſſi, qu'ils avoient la coutume de faire des offrandes de leurs premiers fruits, & de ſe divertir entre eux.

Parmi un grand nombre de cérémonies ridicules nous rapporterons celle-ci uniquement; ils prennent un petit oiſeau & un poiſſon, qu'ils rôtiſſent ſur des charbons, & ſe le partagent entr'eux. Alors chacun jette ſa portion au feu comme une victime qu'ils ſacrifient aux Eſprits. Après cela ils cuiſent des poiſſons ſecs, dont ils verſent la ſauce devant leurs Idoles, & les poiſſons ſont mangés. Enfin ils prennent un certain bouleau & le placent dans leur Magazin, ou il reſte toute l'année. Et c'eſt ainſi que finit la fète.

De leurs Fetes et Rejouissances.

Les Fètes de réjouiſſances ſe font à l'occaſion d'une nôce ou d'une heureuſe chaſſe,

ou d'une pêsche abondante, à laquelle un Village invite ses voisins fort cérémonieusement. Ils traitent leurs hôtes avec une si grande profusion & ceux-ci mangent avec tant d'excès, qu'ils sont presque toûjours forcés de rendre. Et quelquefois ils leur donnent de la boisson faite d'une grande espèce de Champignon. (Fungus muscarius.) dont on se sert pour empoisonner des mouches.

Cette boisson cause d'abord un tremblement dans tous les membres, & une demi heure après ceux qui en ont bu tombent dans un égarement d'esprit, semblable au délire de la fiévre. Les uns deviennent joyeux ; d'autres ont des angoisses terribles ; un trou leur paroit être un vaste précipice ; & une cueillére d'eau, une vaste mer. Il y en a qui pour en avoir bû sans modération, ont payé leur yvrognerie, par la perte de la vie.

Quand les Kamtschadales & les Koraokes se proposent quelque massacre, ils mangent de ces Champignons. Et cette plante est en si haute estime chez ces derniers, qu'ils ne souffrent pas, qu'un homme qui en est ivre, laisse tomber son urine, mais la ramassent dans un bassin, la boivent, & elle fait le même effet que le Champignon même.

Les femmes ne s'en fervent jamais. Toutes leurs réjouiſſances conſiſtent dans la Danſe, dans le Chant, & dans divers autres amuſemens. Deux femmes, qui veulent danſer, mettent à terre une natte au milieu de la Cabane, prennent un peu de fillaſſe dans chaque main, ſe mettent à genou ſur la natte vis à vis l'une de l'autre. Au commencement elles chantent fort doucement, en faiſant un peu mouvoir leurs épaules & leurs mains. Puis elles augmentent peu à peu la vivacité des mouv ments de tout le corps & élevent leurs voix, juſqu'à ce qu'elles tombent enfin hors d'haleine. Cette danſe ſinguliére leur fait grand plaiſir.

Dans leurs Chanſons galantes elles découvrent a leurs Amans, leurs craintes, leurs eſpérances, & d'autres paſſions; ce ſont encore les femmes qui en compoſent les airs, & elles ont la voix claire & agréable. Quoiqu'elles ne manquent pas de génie pour la Muſique inſtrumentale, elles n'ont point d'autres inſtrumens qu'une ſimple flûte, avec la quelle elles ne ſauroient donner aucun ton régulier.

Un autre paſſetemps des femmes de Kamtschatka c'eſt de contrefaire les geſtes & les paroles des autres, par moquerie. Elles fument du tabac, & font toutes ſortes de contes.

Toutes ces réjouissances se font ordinairement la nuit. Ils ont même des Bouffons de métier ; mais leurs fanfaronnades sont insupportables, indécentes, & destituées de pudeur.

De leur Hospitalité.

Quand quelqu'un dans ce pays, recherche l'amitié d'un autre, il l'invite chez lui, & lui apprête tant de viandes, qu'elles suffiroient pour dix personnes. A l'instant que l'Etranger entre dans la Cabane, qui pour sa réception est déja extrèmement chauffée, lui & son hôte se déshabillent & restent tout nuds. Celui-là présente à son Ami ses viandes abondantes, & tandis que celui-ci mange, il verse continuellement de l'eau sur des pierres brulantes, ce qui rend la chaleur insupportable. L'Etranger fait tous ses efforts pour supporter cette chaleur, & pour manger tout ce qui lui est présenté. L'hôte au contraire employe tout pour obliger l'Etranger de se plaindre de cette chaleur mortelle, & qu'il s'excuse de manger d'avantage. Lui même ne mange rien dans cet intervalle, & peut sortir. Mais l'E-

tranger n'ose pas bouger, jusqu'a ce qu'il s'avoue vaincu. Dans ces sortes de repas ils font de si grands excès, que trois jours après ils ne sauroient, ni se remuer ni supporter la vue même d'aucune nourriture.

Si l'Etranger est prêt d'étouffer il achête son congé par un présent en chiens, en habits, ou autres choses, qui soient agréables à son hôte & en reçoit en récompense quelques bagatelles. Cela passe pour marque d'amitié, & l'Etranger attend l'époque de faire un traitement réciproque à son Ami. Si quelqu'un par avarice ou de pauvreté, retient ces présens, c'en est fait de lui, l'amitié se convertit en inimitie perpétuelle, & personne ne cherche plus sa Compagnie.

De leurs Mariages.

Lorsqu'un Kamtschadale se résout à prendre femme, il va dans un Village voisin, rarement il en cherche une dans le sien. En trouve-t-il une de son gout, il découvre son intention aux Parens de la belle, leur demande la liberté de les servir un tems pour elle. Il obtient cette liberté facilement. Le tems de son service

fini, s'il n'obtient pas la fille, on lui donne quelque recompense de ses services, & il est renvoyé.

S'il obtient la permission d'épouser la fille, il faut qu'il épie une occasion de la trouver seule ou en petite compagnie. Car à cette époque toutes les femmes sont obligées de déffendre les filles, c'est pourquoi elles sont enveloppées de trois ou quatre habits, & entourées de courroies & de filets, de maniere qu'elles ont peine a se remuer. Si l'Epoux trouve la fille seule ou en petite Compagnie il se jette sur elle, & fait ses efforts pour arracher ces habits, ces courroies & ces filets; Car la cérémonie principale des noces consiste à mettre l'Epouse toute nue. Cela coute à l'Epoux beaucoup de peine, quoique sa Future ne fasse aucune résistance, mais les femmes qui sont présentes se jettent sur lui, le battent, le tirent par les cheveux, l'égratignent dans le visage, & enfin le maltraitent en toute façon, pour l'empêcher de réussir. Mais s'il est vainqueur il s'enfuit à l'instant loin de son Epouse nue, & celle ci se reconnoit sa conquête, le rappelle d'une voix douce & tendre, & peu après la noce est finie. Cette victoire n'est pas ordinairement remportée dès le premier coup, & le combat

dure quelquefois des années entiéres. On a un exemple d'un Epoux qui combatit ainsi sept ans de suite, & au lieu de remporter une épouse, de ces combats, il fut enfin estropié par les femmes.

Quand un Epoux a emmené sa femme, les nouveaux mariés retournent quelques jours après chez leur Beaupére, ou il se fait une fète en grande cérémonie, & avec des Exorcismes.

Ces cérémonies ne sont d'usage que lors du mariage d'une fille. Car pour les Veuves on n'éxige que le consentement réciproque des Epoux. Toutefois le Mari n'ose pas la prendre avant qu'elle soit purgée de ses péchés. Et cette purgation se fait par un Etranger, qui est obligé de coucher le premier avec elle. Mais comme les hommes, regardoient cette purgation comme une insulte, on ne pouvoit guère en trouver un, qui voulut s'en charger, ensorte que les Veuves étoient mal à leur aise, jusqu'a l'arrivée des Cosaques, qui se prêtérent volontiers à la Cérémonie.

Le Mariage n'est défendu chez eux, qu'entre Pére & fille, entre Mére & fils ; un Gendre épouse sa Belle mére, & un Beaupére sa Belle fille. Les Cousins & les Germains s'épousent la plûpart entre eux.

Le divorce y eſt très connu & facile. On n'éxige autre choſe, ſinon que le Mari quite le lit de ſa femme. L'un & l'autre ſe remarient alors, ſans autre formalité.

Un Kamtſchadale peut avoir deux ou trois femmes, avec les quelles il habite tour à tour. Quelquefois il demeure avec elles dans une même Cabane. Quelquefois chaque femme à ſon gîte particulier. A chaque fille qu'il épouſe il eſt obligé de ſe ſoumettre à l'uſage pénible, dont nous avons parlé. La jalouſie eſt inconnue parmi eux. Cependant quand les femmes ſortent de chez elles, elles ſe couvrent le viſage avec un voile. Si elles rencontrent un homme en chemin ſans pouvoir l'éviter, elles lui tournent le dos, juſqu'a ce qu'il ſoit paſſé. Si un Etranger entre, dans leur Cabane elles ſe cachent auſſi, & ſe tournent contre le mur ou contre la parois de la maiſon.

De la Naissance de leurs Enfans.

A parler en général on ne ſauroit dire, que ce Peuple ſoit fort fécond. On n'a jamais rencontré de pére de famille, avec dix enfans provenus d'une même mére. On croit que les accouchemens ne ſont

guère douloureux. Il n'y a point dans ce pays là de ſages femmes en titre, mais c'eſt les méres ou les parentes qui ſe chargent de cet office.

Les femmes qui ſouhaitent d'avoir des enfans mangent des araignées, comme nous avons déja raporté. D'autres au contraire, qui ont horreur des accouchemens, font avorter leur fruit par des remèdes empoiſonnés, à l'aide de quelque vieille, mais c'eſt toûjours au riſque de leur vie. Il y en a d'autres qui tuent leurs enfans dès leur naiſſance, ou les jettent tous vifs aux chiens, ſans parler de leurs éxorciſmes & autres artifices cruels & deſtructeurs. C'eſt leurs ſuperſtitions qui les engage à ces cruautés. Car ſi une femme met des jumeaux au monde, il faut que du moins il en meurt un. De même un enfant, qui eſt né pendant un orage eſt tué, s'il n'eſt ſauvé par quelque exorciſme.

DE LEURS MALADIES ET DE LEURS REMEDES.

LES maladies principales de Kamtſchatka ſont le ſcorbut, les ulcéres, la paraliſie, la gangréne, la jauniſſe & le mal vénérien. Ces Peuples s'imaginent que les maladies leur ſont envoyées par de certains

eſprits, qui demeurent dans de petits buiſſons, pour les avoir coupés par inadvertance. Leur confiance principale eſt dans les éxorciſmes & la ſorcellerie; mais en même tems, ils uſent auſſi d'herbes & de racines, la paraliſie, la gangréne & le mal vénérien, ſont regardés comme incurables.

Il y a auſſi un autre mal apellé ſoutſchoutſich. C'eſt une eſpèce de teigne, qui environne le ventre comme une ceinture: Ils diſent que chaque perſonne a cette maladie une fois, en ſa vie, comme nous, la petite verole.

Entre divers remédes ils uſent auſſi de lavemens, qu'aparemment ils ont apris des Kuriles; & eſtiment ſi fort ce reméde qu'ils s'en ſervent dans toutes leurs maladies.

Pour ſe ſaigner ils ne ſe ſervent ni de lancettes, ni d'autres inſtrumens de Chirurgie, mais tirent la peau un peu en haut avec des pincettes de bois, la percent ainſi avec un certain inſtrument de criſtal, & & laiſſent couler autant de ſang qu'ils trouvent à propos.

La racine d'anémone leur ſert à tuer en trahiſon leurs ennemis, & à empoiſonner leurs fléches.

COMMENT ILS TRAITENT LEURS MORTS.

DONNER la ſépulture à un mort dans l'eſtomach d'un chien, ne ſauroit être apellé un enterrement. Cet uſage n'eſt établi nulle part qu'en Kamtſchatka. Au lieu de bruler leurs morts, ou de les enfouir ſous terre, ils leur attachent une corde autour du col, les trainent hors de leurs cabanes, & les expoſent aux chiens.

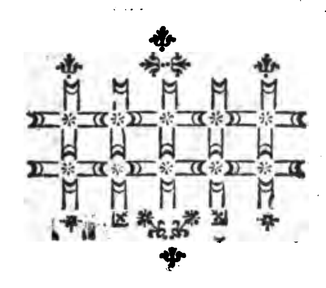
Voici les raiſons de ce traitement barbare: Ceux, diſent ils, qui ſont mangés ici des Chiens, en auront de plus beaux pour leur attelage dans l'autre monde, & quand ils jettent le cadavre proche de la cabane, c'eſt dans la vue, que les eſprits malins, auxquels ils attribuent leur trépas, puiſſent voir le corps mort & qu'ils ſe contentent du mal qu'ils ont fait. Souvent ils quittent leurs cabanes, & y laiſſent le mort ſeul.

Tous les habits d'un mort ſont jettés, parce qu'ils croyent, que ceux qui les porteroient, mourroient d'une mort prématurée. Ce préjugé ſert beaucoup aux Coſaques à acheter à bon prix; quand ils diſent à l'oreille d'un vendeur que l'effet

à vendre avoit apartenu à une perſonne trépaſſée.

Quand le mort eſt tiré hors de la cabane ils ſe purifient en allant aux bois, y couper diverſes racines, deſquelles ils font un cercle, au travers duquel ils paſſent deux fois. Après cela ils le raportent dans le bois, & le jettent loin vers l'Oueſt. Ceux qui ont ſervi à ſortir le cadavre, ſonr obligés de prendre deux oiſeaux, dont l'un eſt brulé, & l'autre mangé par toute la famille. Cette purgation ſe fait le même jour, car auparavant ils n'oſeroient avoir communication avec perſonne, ni perſonne avec eux. En mémoire du mort, la famille mange enfin un poiſſon, dont on brule les nageoires.

La ſuite le mois prochain.



LETTRE AUX EDITEURS DU MERCURE HELVETIQUE.

MESSIEURS,

LES occupations indiſpenſables qui m'ont obligé d'interrompre mes Remarques ſur le Dictionnaire Philoſophique, ne m'ont pas laiſſé, la liberté de répondre, aux deux lettres critiques, que vous avez inſerées dans le Journal de Septembre 1766. je ſaiſis mon premier moment pour y ſatisfaire. Je dois d'abord aux Auteurs de ces deux lettres, des remerciemens pour la maniere obligeante, dont ils ont bien voulu parler de mes Remarques; mais je dois auſſi à la vérité quelques obſervations ſur leur Critiquë. Je tâcherai de les faire en conſervant pour ces Meſſieurs, les mêmes égards de politeſſe qu'ils ont eus pour moi. L'impartialité dont vous faites profeſſion, Meſſieurs; me fait eſpérer que vous m'accorderez, le même privilège qu'a mes Cenſeurs,

Censeurs, en publiant ma réponse dans votre Journal.

Il est question de sçavoir si le célibat des Ecclésiastiques est une loi ancienne dans l'Eglise. On prétend que j'aurois dû, *glisser sur ce fait.* A Dieu ne plaise qu'il m'arrive jamais de glisser sur la vérité ! aucune considération humaine ne pourra m'engager à la dissimuler ou à la trahir.

Dans le Journal de Juin, page 562. J'avois dit : *Dans les commencemens du Christianisme, il auroit été difficile, de trouver des célibataires d'un âge avancé pour leur confier le gouvernement de l'Eglise. On fut donc souvent obligé, de prendre des hommes mariés; mais il est constant que ceux qui étoient au service des Autels cessoient dès lors de vivre conjugalement avec leurs Epouses. On défie les Critiques les plus intrépides de citer un seul exemple d'Evêques, de Prêtres ou de Diacres qui ayent eu des Enfans après leur promotion au St. Ministère.* C'est ce défi que l'on attaque dans les deux lettres; il faut donc examiner si je l'ai fait témérairement, & si l'on a démontré le contraire.

Pour prouver à l'Auteur du Dictionnaire Philosophique que les Apôtres ont

vécu dans la Continence, j'avois cité ces paroles de J. C. (*) *Quiconque a quité son Epouse ou ses Enfans pour le Royaume de Dieu &c.* L'Auteur de la premiere lettre me demande (**) : *Qui prit jamais ce mot de l'Evangile à la lettre?* La question est singuliére. Tous les Péres de l'Eglise, tous les Chrétiens Catholiques, depuis le premier siécle jusqu'au dixhuitiéme l'ont ainsi entendu: Leur a-t-on démontré qu'ils avoient tort? Je demande à mon tour: Lorsque J. C. a dit (†). *Il y a des Eunuques, qui se sont Eunuques eux mêmes, pour le Royaume des Cieux*, de qui veut il parler, sinon de ses Apôtres? Y avoit il dans ce temps là d'autres personnes que les Apôtres qui eussent renoncé au Mariage pour le Royaume des Cieux? J'avertis pour ne donner lieu à aucun reproche, que je me sers de la Version de Genève, imprimée à Amsterdam en 1699.

On nous assure que *suivant* St. Paul les Apôtres *menoient avec eux leurs femmes fidèles, desquelles ils avoient des Enfans.* Il auroit été tres à propos de citer l'endroit où St. Paul nous apprend cette

(*) Luc 18. 28.
(**) Page 245.
(†) Matt. 19. 12.

Anecdote. C'est sans doute dans la Iere Epitre aux Corinthiens où nous lisons ces paroles (*). *N'avons-nous pas le pouvoir de mener par tout, avec nous une femme sœur, comme font aussi les autres Apôtres?* Si *une femme sœur* est une Epouse, & non pas une parente ou une femme charitable, on ne sçait plus ce que les termes signifient. Çauroit été un cortège fort édifiant & fort commode pour un Apôtre, qu'une femme, des Enfans, une famille entiére, qu'il auroit trainés à sa suite dès l'un des bouts du monde à l'autre.

Mais ST. PIERRE étoit marié, il avoit une fille dont le tombeau a été découvert à Rome. Qu'est-ce que cela prouve? Avoit-il eu cette fille avant ou après son Apostolat? C'est la question. Je soutiens que c'est avant, toûjours fondé sur les paroles de cet Apôtre (**) *Seigneur, nous avons tout quité pour vous suivre.* Seroient-elles vraies, si ST. PIERRE eut gardé son Epouse & eut continué d'en avoir des Enfans? On me répetera que ces paroles ne doivent point être prises à la lettre; l'expédient est admirable, pour n'être jamais embarrassé par le texte de l'Ecriture.

(*) Ch. 9. 15.
(**) Luc. 18. 28.

Mes Cenſeurs me font trop d'honneur, quand ils m'accuſent d'avoir déviné le détachement & la continence des Apôtres. L'Evangile me l'apprend. Ce ſont ces Meſſieurs qui dévinent des faits contredits par les livres Saints.

Ils me renvoient à M. SCHMIDT *qui a ſort-bien démontré que les Apôtres étoient mariés.* Je verrois avec beaucoup de curioſité les faits atteſtés dans le Nouveau-Teſtament, démontrés faux par M. SCHMIDT. En attendant ce phénomène, on me permettra de m'en tenir à ce que diſent les Auteurs ſacrés; or ils n'ont jamais dit qu'aucun Apôtre, excepté ST. PIERRE, ait été marié.

Il eſt du moins bien certain, malgré les démonſtrations de M. SCHMIDT que ST. PAUL ne l'étoit pas: Cet Apôtre le déclare lui-même (*). *Or je dis à ceux qui ne ſont point mariés & aux Veuves qu'il leur eſt bon de demeurer comme moi.* Il dit qu'*il eſt bon à l'homme de ne toucher point de femme: Que ceux qui ont des femmes ſoient comme n'en ayant point: Celui qui n'eſt pas marié a ſoin des choſes du Seigneur, comment il plaira au Seigneur;*

(*) I. Cor. 7. 8.

mais celui qui est marié a soin des choses de ce monde, comment il plaira à sa femme, & est partagé (*). Et qui sont ceux qui doivent avoir soin des choses du Seigneur, ne point se partager entre Dieu & les choses de ce monde, sinon les Ministres du Seigneur ?

Dans l'Epitre suivante (**) il exhorte les Ministres de Dieu a se montrer tels, par la patience, par les travaux, par les veilles, par les jeûnes, *par la pureté*; le texte porte, *par la chasteté.*

Il recommande à TIMOTHE'E de parler aux jeunes personnes comme à ses sœurs, *en toute chasteté*, de ne point employer au service de l'Eglise des Veuves trop jeunes & qui veulent se marier, de se *conserver chaste* lui-même (†). Pourquoi toutes ces précautions, s'il lui étoit permis de se marier ? On ne s'avisera pas de donner sérieusement les mêmes leçons à un jeune Ministre Protestant qui pense au Mariage.

Il est vrai que la Version de Genève a

(*) Ibid. ✝. 1. 29. & 32.
(**) II. Cor. 6. 4.
(†) I. Tim. 5. ✝. 2. 11. & 22.

eu grand ſoin de ſubſtituer par tout le terme de *pureté* à celui de *chaſteté*, malgré l'énergie bien ſenſible du texte original. Les traducteurs avoient leurs raiſons.

Mon Critique ne trouvera donc pas mauvais que je lui adreſſe ſon propre argument (*). *L'éxemple des Apôtres à force de Loi ſacrée à l'égard des Eccléſiaſtiques*, *ceux-ci* non ſeulement *peuvent*, mais doivent *pratiquer ce que ces ſaints hommes ont pratiqué & preſcrit eux-mêmes dans leurs Epitres.* Or ils ont pratiqué & preſcrit, non le mariage, mais la Continence, non de plaire à une femme, mais de plaire au Seigneur, non de ſe former une famille, mais d'avoir ſoin du ſervice de Dieu.

Il n'y a donc plus de doute ſur le vrai ſens du précepte que le même Apôtre donne à Tite (**) de choiſir pour Prêtre, ou pour ancien, celui qui n'a eu qu'une ſeule Epouſe, qui a des Enfans fidèles; puiſqu'au même endroit il éxige qu'un Evêque ſoit *ſage*, *juſte*, *ſaint*, *continent*. Ces vertus ne ſont pas moins néceſſaires à un Prêtre qu'a un Evêque. En

(*) Iere Lettre page 240.
(**) Ch. 1. 6.

quoi consistera cette *continence*, s'il vit conjugalement avec une Epouse.

Malgré ces textes si clairs, on persiste à soutenir le Mariage des Ecclésiastiques dans les premiers siécles de l'Eglise ; on me *défie de trouver aucune variation là dessus jusqu'a la fin du 4me siécle.* Assurément il n'y en a eu aucune sur leur célibat, pas même au 4me siécle ; c'est ce que je prétens, & j'en donnerai les preuves. Quand le second Concile de Carthage a fixé la Discipline sur cet article, il n'a point prétendu faire une Loi nouvelle, mais rappeller *un point que les Apôtres ont enseigné & que toute l'antiquité a observé* : C'est ainsi qu'il s'exprime.

On m'objecte que ce Concile & celui d'Elvire ou d'Eliberi, *étoient des Consistoires obscurs, composés seulement de* 15. *à* 19. *Pasteurs ignorans & passionnés, qui furent rejettés sur ce point, comme sur bien d'autres, dans les lieux mêmes, & méprisés par tout.* Cette Remarque est toute pleine de modestie & de politesse. A juger de mes Critiques par ce langage, je ne doute point qu'ils ne soient beaucoup plus sçavans que les Péres du Concile de Carthage & que tous les Evêques du 4me Siécle qui ont parlé de même. Mais je

voudrois que ces Messieurs eussent la complaisance de nous apprendre par quels monumens ils connoissent mieux, au 18me Siécle, ce qui s'est passé dans les trois premiers, que les Pasteurs qui ont vécu treize cens ans avant nous. J'avois déja fait cette observation, & l'on n'y à rien répondu.

Je les suplie encore de prouver ce fait essentiel, que les deux Conciles en question *furent rejettés sur ce point & méprisés partout.* Cela valoit la peine d'être confirmé. Le Concile de Carthage n'a statué que ce qui étoit déja en usage sous St. Cyprien cent ans auparavant. Ce St. Evêque juge que l'on a bien fait de retrancher la communion a un Diacre qui avoit fréquenté une Vierge trop familiérement (*). Si la Discipline de l'Eglise ne s'y oposoit pas, le scandale étoit aisé à réparer ; il n'y avoit qu'à les marier. Mais St. Cyprien n'avoit pas oublié la Doctrine de Tertulien son maitre qui écrivoit plus de cinquante ans avant lui, que *les Prêtres même des Payens observoient la continence* (**).

(*) Epist 62.
(**) Ad uxorem L. I, c. 6.

Cette Diſcipline n'étoit pas particuliére aux Egliſes d'Afrique, où la continence devoit être plus diſſicile à obſerver qu'ailleurs. St. Epiphane qui a vêcu au commencement du 4me ſiécle & qui étoit bien inſtruit des uſages des Egliſes d'Orient, dit que *l'état du ſacerdoce eſt principalement composé de vierges, ou de gens qui ont mené la vie monaſtique, à défaut, d'hommes mariés qui vivent en continence, ou qui après un mariage unique perſévérent dans la viduité* (*). Rejettons ce témoignage? Ailleurs il atribue cette règle aux Apôtres (**).

On ſait quel ſcandale excitérent dans l'Egliſe Latine ſur la fin de ce même ſiécle, les erreurs de Jovinien & de Vigilance, ennemis déclarés de la virginité & de la continence des Eccléſiaſtiques. Le premier reconnoiſſoit cependant la néceſſité de cette vertu dans les Evêques. *Vous avouez*, lui diſoit St. Jerome, *que l'on ne peut pas prendre pour Evêque celui qui veut avoir des enfans pendant ſon Epiſcopat* (†). Le St. Docteur opoſoit au ſecond, l'uſage des Egliſes d'Orient, de

(*) Expoſitio fidei Cathol. n. 21.
(**) Hæreſi 29 n. 4.
(†) L. 1 contra Jovin.

l'Egypte & de l'Occident *qui n'admettoient dans le Clergé que ceux qui vivoient dans l'état de virginité ou de continence* (*). Il n'est point ici question d'un Dogme ou d'une opinion particuliére à St JEROME, mais d'un usage public, dont il étoit bien informé & dont il dépose. Et l'on vient nous dire que la discipline établie par les Conciles de Carthage & d'Elvire fut méprisée & rejettée partout.

Selon nos adversaires, c'est dans les Sécles postérieurs que *la politique de Rome fit insister sur le célibat des Prêtres*. Malheureusement cette politique étoit fondée sur l'Ecriture Sainte & sur l'usage constant des premiers siécles. Malgré la prévention de ceux qui l'attaquent aujourd'hui, ils ne peuvent pas nous citer un seul monument de l'usage contraire.

Ils nous citent les écrits d'ULDARIQUE ou UDALRIQUE Evêque d'Augsbourg au 9me siécle. D'abord l'intervale est un peu long, depuis ST. PAUL jusqu'au 9me siécle. En second lieu la prétendue Lettre de cet Evêque est une piéce évidemment fausse & supposée. Elle est adressée au Pape NICOLAS: Or le Pape NICOLAS I étoit mort plus de cinquante ans avant l'Epis-

(*) Adversus Vigilant.

copat d'UDALRIQUE; & le décès de celui ci a précédé de près de cent ans le Pontificat de NICOLAS II. L'on auroit donc pu se dispenser de copier cette fable dans les Centuriateurs de Magdebourg. Mais suposons la Lettre autentique, & voyons les preuves que l'on en tire.

Cet Evêque employe, dit-on, *l'autorité de l'Ecriture Sainte, pour rapeller la permission du mariage des Ecclésiastiques.* Nous avons vu comment l'Ecriture Sainte favorise ou permet les mariages. On a beau la tordre comme on voudra, jamais on n'en pourra tirer le moindre avantage.

Il raporte le Vme Canon Apostolique, qui défend aux Prêtres & aux Evêques de renvoyer leurs femmes. 1°. L'on sait que les Canons prétendus Apostoliques ne sont pas des Apôtres, mais des Conciles tenus dans les premiers siécles. 2°. Celui qu'on nous opose doit être entendu des femmes que les Evêques ou les Prêtres avoient épousées avant leur ordination; puisque par le 26me il est défendu à tous ceux qui sont du Clergé, excepté aux Lecteurs & aux Chantres, de se marier après leur ordination. Nous allons voir les raisons de cette Discipline.

Il cite *l'exemple du Concile de Nicée qui sur la remontrance de l'Evêque* PAPHNUCE

laissa une entiére liberté au Clergé de se marier. Si l'Evêque d'Augsbourg a parlé ainsi du Concile de Nicée, il étoit ou fort mal instruit, ou très peu sincère. Voici ce qui arriva dans ce Concile. Après avoir défendu à tous les Ministres de l'Eglise de garder chez eux des femmes, autres que leurs proches parentes (*), le grand nombre des Evêques vouloit encore défendre à tous ceux qui étoient dans les Ordres sacrés, d'habiter avec celles qu'ils avoient épousées avant leur ordination. L'Evêque PAPHNUCE représenta que cette Loi seroit trop sévére, *qu'il suffisoit que ceux qui n'étoient pas mariés avant que d'entrer dans le Clergé, renonçassent au mariage après leur ordination, selon l'ancienne tradition de l'Eglise.* C'est ainsi que SOCRATE, SOZOMENE, CASSIODORE & NICEPHORE raportent le fait. Et voila comme le Concile de Nicée *a laissé au Clergé la liberté de se marier.* Il supose au contraire que cela ne lui est pas permis *selon l'ancienne tradition de l'Eglise.*

A la vérité, si nous en croyons SOCRATE & ceux qui l'ont copié, le Concile n'a pas défendu à ceux qui étoient mariés avant leur ordination, de garder leurs Epou-

(*) Can. 3.

ſés avec eux; mais dans quelles circonſtances a-t-il uſé de cette condeſcendance? 1°. Dans un tems où certains hérétiques décrioient le mariage comme un Etat criminel & refuſoient de recevoir les ſacremens d'aucun Prêtre qui eut été marié. Il étoit donc à propos que l'Egliſe témoignat qu'elle n'aprouvoit point cette erreur, & bientôt après elle la condamne expreſſément dans le Concile de Gangres. 2°. Dans un tems où pluſieurs Eccléſiaſtiques ſe donnoient la licence de retenir chez eux des femmes non mariées qui pouvoient rendre leur conduite ſuſpecte. Le Concile en leur défendant cet abus, jugea qu'il valoit mieux qu'ils gardaſſent avec eux ou leurs proches parentes, ou leurs épouſes. 3°. Dans un tems où il n'étoit pas poſſible de trouver un aſſez grand nombre d'hommes qui euſſent toûjours vêcu dans le célibat, pour leur confier les divers miniſtères de l'Egliſe.

Lorſque les circonſtances ont changé, & qu'il s'eſt trouvé aſſez de Célibataires, a-t-on pu ſe diſpenſer de ſuivre l'ancienne tradition de l'Egliſe, atteſtée par les Auteurs même qu'on nous oppoſe, qui défend à ceux qui ſont engagés dans les ordres ſacrés de ſe marier.

Enfin UDALRIQUE rappelle *la règle d'I-*

sidore de Séville, Auteur du septiéme Siécle *qui vouloit que les Evêques vécussent dans la chasteté du Mariage*. Mais on doit sçavoir que les règles ou Canons publiés sous le nom de cet Auteur ne sont pas de lui; c'est un point qui n'est plus contesté par les Sçavans. D'ailleurs qu'entendoit il par *la Chasteté du Mariage*, sinon la Continence dans le Mariage? Au 7me Siécle la Loi du Célibat des Ecclésiastiques étoit si bien établie en Espagne que les Soudiâcres mêmes y étoient assujettis. Isidore, loin de blâmer cette Discipline, l'approuve expressément, parceque les soudiâcres sont admis *à toucher les saints mystères* (*). Ce sont ses paroles. Il faut convenir que mon Sçavant Critique n'est pas heureux en citations.

Il nous annonce qu'*une fameuse Académie proposera un prix sur cette question: Pourquoi s'établit le célibat des Prêtres?* Un sujet si bien choisi suffira sans doute pour rendre cette Académie encore plus célèbre. Il sera aisé de lui répondre par les Epitres de St. Paul & par une chaine de tradition formée depuis cet Apôtre jusqu'a nous. Elle est déja toute faite dans la Discipline de l'Eglise du P. Thomassin,

(*) De Ecclef. Off. L. 2. c. 10.

dans l'histoire Ecclésiastique du Pére ALEXANDRE, dans BELLARMIN, & ailleurs.

Il prétend que sous LOUIS LE DEBONNAIRE le célibat des Ecclésiastiques n'étoit point un usage universel, que ce Prince étoit favorable au Mariage des Prêtres. Si cela est, il s'écartoit beaucoup des principes de CHARLEMAGNE son Pére; on sçait avec quelle rigueur le célibat Ecclésiastique est prescrit dans les Capitulaires de cet Empereur & dans tous les Conciles tenus sous son règne. Au temps même dont on nous parle, nous voyons un Evêque de Lyon demander en plein Concile *Si on peut souffrir qu'un même homme fasse le personnage de Prêtre & celui de Mari, sorte du lit conjugal pour monter à l'Autel, ose consacrer la Chair de l'Agneau sans tache immolé pour le salut du monde, après s'être livré aux voluptés des sens?* Ce langage paroit supposer qu'alors même ce n'étoit pas un abus commun.

On nous objecte enfin des actes passés entre des Prêtres & leurs Prêtresses & raportés dans les monumens Bavarois. Il faudroit commencer par examiner ce que c'etoit que ces *Prêtresses*, si c'étoit des femmes que les Prêtres eussent épousées avant ou après leur ordination. Quelque sens que l'on pût donner à ce terme,

qu'en résulteroit-il? Que souvent les Canons ont été mal observés, & qu'il y a eu des abus. Voilà tout ce que l'on pouroit conclure.

La seconde Lettre du Journal de Septembre, page 249 a répété à peu près les mêmes choses que la précèdente; elle ne nous arrêtera pas long-tems. Selon l'Auteur, je suis convenu que *les Ecclésiastiques étoient mariés pendant les premiers siécles.* Je n'en suis point convenu. J'ai dit qu'alors on fut souvent obligé de prendre des hommes mariés pour leur confier le Gouvernement de l'Eglise; mais je n'ai point dit que des hommes admis dans le Clergé, sans être mariés, ayent eu la liberté de le faire ensuite. Jamais l'Eglise ne le leur a permis, & jamais l'on n'en citera aucun exemple. Il ne faut pas confondre ces deux choses.

J'ai même ajouté que *ceux qui étoient au service des autels cessoieat dès lors de vivre conjugalement avec leurs Epouses.* C'étoit à moi, dit-on, de fournir la preuve de leur continence. Volontiers. Mes preuves sont, 1°. les leçons & l'éxemple de J. C. & des Apôtres que j'ai raportés plus haut; je ne les répeterai point. 2°. La maniére dont les Péres des trois premiers siécles

siécles ont entendu ces paroles de l'Evangile & celles de St. PAUL. 3. Les éloges que les mêmes Péres ont fait de la virginité & de la continence, le témoignage qu'ils rendent qu'un très grand nombre de Chrétiens en faisoient profession, les reproches qu'ils font aux hérétiques qui la décrioient, surtout dans les Ministres des autels. Ce langage auroit-il été suportable dans la bouche de gens attachés à la vie conjugale? On me dispensera de citer les passages de ST. JUSTIN; de ST. CLEMENT d'Aléxandrie, de ST. IRENE'E. 4°. Le témoignage d'ORIGENE qui a écrit près d'un siécle avant le Concile de Nicée. *L'oblation du sacrifice perpétuel*, dit-il, *est interdite à ceux qui sont assujettis à la vie conjugale; celui là seul a droit de l'offrir qui observe une chasteté perpétuelle* (*). La maniére de parler des Péres & des Conciles du 4me siécle, qui en ordonnant la continence aux Ecclésiastiques, n'ont point prétendu établir une nouvelle Discipline, mais conserver l'ancienne par une Loi expresse, suivre la tradition de l'Eglise & un usage reçu des Apôtres: C'est ainsi qu'ils l'ont

Rr

(*) Homil. 23 in Lib. num.

déclaré. A-t-on pu ignorer au 4me siécle ce qui étoit en usage dans les trois premiers ?

On a prétendu me convaincre du fait contraire, l'on n'a rien omis pour trouver des preuves ; reste à examiner si elles sont concluantes.

D'abord au texte de la Genèse : *Croissez & multipliez &c.* ST. PAUL répondra pour moi que ce n'est pas un précepte, puisque lui même conseille à ceux qui ne sont point mariés & aux veuves de demeurer comme lui dans la continence.

CHEREMON, CÆCILIUS, ST. CYPRIEN, AGRICOLA, PHILIE', SPIRIDIEN, GREGOIRE DE NAZIANZE, GREGOIRE DE NYSSE, le Patriarche SYNE IUS, HILAIRE Evêque de Poitiers, & d'autres, ont été mariés, ont eu des Enfans. Je n'en disconviens pas ; mais les ont-ils eu depuis leur promotion au sacerdoce ? Voilà ce qui reste à prouver & ce que l'on ne prouvera jamais.

On nous dit qu'*en* 370. *le Concile de Gangres déposa l'Evêque* EUSTACHE, *parcequ'il défendoit le mariage aux Prêtres, & il frappa d'Anathême ceux qui ne communieroient pas de leur main, comme de celle des Célibataires.* Il y a peu d'exactitude dans cette allégation. EUSTACHE ne condamnoit pas seulement le mariage

des Prêtres, mais le mariage en général. C'est par une conséquence de cette erreur qu'il ne vouloit pas que l'on communiât de la main d'un Prêtre qui avoit été marié, même avant son ordination. Cela est clair par les Canons même du Concile. Nous avons vu que cette erreur fut une des causes qui avoit engagé celui de Nicée a ne point défendre à ces Prêtres de conserver leurs épouses.

On parle encore moins éxactement, quand on dit que SYNESIUS *élévé au Patriarchat, déclare par Lettre à son frére, qu'il prie Dieu de lui donner beaucoup d'enfans de son épouse.* SYNESIUS n'étoit point élévé au Patriarchat, lorsqu'il écrivit cette Lettre : Il l'écrivit au contraire pour éviter d'être élévé à l'Episcopat dont il se croyoit indigne. On peut s'en convaincre par la Lettre même & par les autres écrits de SYNESIUS. C'est par la même raison qu'il fit semblant de croire plusieurs erreurs dont il ne vouloit pas se corriger. Mais la conduite qu'il tint après son ordination fit voir évidemment qu'il n'étoit pas plus attaché à ces prétendues erreurs qu'à son mariage.

Il est absolument faux que ST. AMBROISE & ST. JEROME, malgré tout leur zéle

pour la virginité, ayent assuré que de leur tems les Prêtres étoient mariés. Les règles de la justice & de la sincérité ne permettent point de hazarder ainsi des faits qu'il suffit de nier absolument pour les détruire.

On nous fait souvenir que les chefs des Protestans prirent des femmes pour donner l'éxemple. Nous ne l'avons pas oublié. Mais on pouvoit ajouter que la plûpart eurent lieu de s'en repentir. On sait les plaintes améres que faisoit LUTHER sur les désagrémens de son mariage; elles sont tirées de ses propres Lettres (*). Digne recompense du scandale qu'il avoit donné!

Ces Messieurs firent encore un plus bel exploit, quand ils permirent au Landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois. L'Auteur de la Lettre à laquelle je répons, convient que c'est une flétrissure à leur mémoire. Il est fâcheux que les Apôtres de la réforme soient aujourd'hui flétris aux yeux de leur Disciples. Cela n'est pas propre à donner une idée fort avantageuse de leur Apostolat.

La Lettre finit par des observations sur le divorce pratiqué parmi les Protestants:

(*) Notes de feu ardent sur St. Irenée L. 1 c. 9 ✝, 8.

Comme cette matiere ne me regarde point, je m'abstiendrai d'en parler. Je ne toucherai pas non plus à la question de l'utilité & des inconvéniens du célibat Eccésiastique, parceque mes Critiques ne l'ont pas traitée.

Sans vouloir pénétrer les intentions de ces Messieurs, il me paroit qu'ils se chargent d'un soin superflu & dont ils pourroient se dispenser. Sans doute ils sont mariés, puis qu'ils prêchent le Mariage au Clergé de l'Eglise Romaine. S'ils sont contens de leur état, nous les en félicitons de bon cœur: Nous nous trouvons bien du nôtre, il y a peu de charité à l'envier. Si le Célibat étoit une destinée fâcheuse, ce seroit à ceux qui en font profession, de s'en plaindre & de reclamer contre la Loi. Point du tout, ils s'applaudissent de leur sort. La Continence est un joug: Supposons le pour un moment; le mariage en est un plus pesant, St. Paul l'a décidé. Chaîne pour Chaîne, il doit être permis à tout homme de préférer celle qui lui paroit la plus legére. On ne force personne d'entrer dans l'état Ecclésiastique ou Religieux, c'est un engagement volontaire. Dès qu'on l'a contracté par choix il est aussi juste de l'ob-

ferver toute la vie, que de porter jusqu'à la mort le lien du Mariage, lorsqu'on l'a formé de son plein gré. A-t-on calculé le nombre des Célibataires mécontens, avec celui des Epoux malheureux?

Lorsque je vous adressai, Messieurs, des Remarques sur le Dictionnaire Philosophique, je n'avois pas lieu de prévoir qu'elles m'engageroient dans une controverse avec les Protestants. Il seroit mieux sans doute qu'ils réunissent leurs efforts à ceux des Catholiques pour repousser les attaques des Ennemis du Christianisme, que de réveiller des disputes assoupies & des questions épuisées. Ce n'est point ma faute, si les incrédules, au défaut de meilleures objections, réchauffent celles des Théologiens Réformés. Ce n'est point non plus dans la vue de blesser ces derniers que je donne à des difficultés rebatues les Réponses que l'on trouve déja dans tous les Controversistes. Je crains naturellement les contestations, & je déclare d'avance que si l'on m'attaque de nouveau, je ne repliquerai rien.

Je suis &c.



PARTICULARITEZ *concernant* AMEDE'E IX *Duc de Savoye dit le Bienheureux & sa Sœur Charlotte de Savoye Reine de France.*

AMEDE'E IX fils de LOUIS Duc de Savoye succèda au Thrône en 1465 après la mort de son Pére. Il nâquit à Thonon le 1er. Février 1435. Ce Prince étoit fort valétudinaire, mélancholique & attaqué d'Epilepsie. La Duchesse de Milan sa Sœur étant venue lui faire visite en 1467 ayant quité l'Italie à cause des troubles que les Sforzes y excitoient, elle engagea le Duc son frére a passer avec elle en France pour accompagner CHARLOTTE leur Sœur qui devoit faire son entrée à Paris, en qualité de Reine de France, Epouse de LOUIS XI. La Reine voulut arriver par eau à Paris, elle étoit accompagnée du Duc AMEDE'E qui faisoit ce voyage pour faire diversion à ses maux & changer d'air, de sa Sœur, Duchesse de Milan & de plusieurs Princes & Princesses qui les accompagnoient dans le voyage.

Ce Cortège qui étoit des plus magni-

fiques qu'on eut veu fur *la Seine*, aborda *à nôtre Dame* le 1er Septembre 1467 où il fut reçu par l'Archevêque de Paris, qui fit une très belle harangue à la Reine & à sa suite, & par les Présidens & Conseillers du Parlement de Paris, qui firent de grands honneurs à la Reine & au Duc son frére. On avoit dressé sur le bord de la Seine plusieurs magnifiques amphithéatres remplis de la noblesse de la Cour & de la Ville.

La Seine étoit couverte de bateaux, richement ornés & décorés, remplis de Dames & de Seigneurs de la Cour, & de deux autres bateaux dans l'un des quels étoient les Enfans de cheeur de nôtre Dame de Paris, qui chantoient des mottets fort harmonieux, & dans l'autre il y avoit une bande des meilleurs Musiciens de la Cour & de la Ville qui faisoient un concert des plus magnifiques. La Reine après avoir reçu les complimens de l'Archevêque & du Parlement, trouva sur le bord de la Riviére, une Compagnie de jeunes filles habillées en Nymphes, qui lui présentérent un Cerf de grandeur naturelle fait en sucre, rempli de toutes sortes de confitures, à son col pendoit un écusson qui représentoit les armes de la Reine. Elles présentérent aussi aux Princes & aux Prin-

cesses de sa suite, de superbes collations composées de toutes sortes de confitures & de dragées de sucre; Cette magnifique réception plut beaucoup à la Reine, au Duc son frére & à sa sœur.

La Reine alla ensuite à pied à l'Eglise de nôtre Dame où ayant fait sa priére, elle retourna au port & remonta dans son bateau d'où elle fut conduite au Port St. Paul devant l'Eglise des Céleslins; étant descendue elle trouva, des Chevaux superbement harnachés, sur les quels elle monta avec sa suite pour se rendre à l'Hôtel des Tournelles où on lui fit un accueil des plus magnifiques, & où elle fut reçue par le Roi & par les Princes & Princesses du sang.

La Ville de Paris fut illuminée pendant toute la nuit & on avoit allumé des feux de joie dans toutes les places publiques, ensorte que toute la Ville sembloit être en feu. On avoit dressé dans les rues des tables splendides où tous les passans étoient régalés. Ces réjouissances durérent jusques au matin.

Le dixiéme jour après leur arrivée le Roi, la Reine & toute sa suite furent splendidement régalés chez le Premier Président du Parlement, & après le repas la Reine & les Dames de sa suite trouvérent des bains préparés où elles se baignérent.

Le Duc AMEDE'E IX étoit extrêmement dévot & réligieux, demême que son Pére & son grand Pére, mais il avoit surtout une charité extraordinaire pour les pauvres. Il en nourrissoit tous les jours un grand nombre avec beaucoup de prodigalité. Il se faisoit même un devoir de leur servir à manger & à boire, & de les habiller de ses propres habits.

Les Princes, & les Seigneurs de sa Cour, ayant pris la liberté de lui représenter un jour, qu'il leur paroissoit qu'il poussoit sa charité trop loin, & qu'il pourroit faire un meilleur emploi de la dépense extraordinaire qu'il faisoit pour les pauvres: Il leur répondit fort amicalement. Je ne regrette point les dépenses que je fais pour nourrir & entretenir les pauvres, il n'y en a point que je fasse avec plus de plaisir; & je crois qu'il n'y a pas de plus sûr moyen pour attirer la bénédiction de Dieu sur mes Etats, que de faire la charité aux pauvres, que je regarde comme les véritables Enfans de Dieu, & plus propres à garantir mon Pays des invasions de mes Ennemis que tous les gendarmes & les meilleures troupes.

Un Ambassadeur qui étoit à sa Cour lui demanda un jour s'il ne prenoit pas quelque fois le plaisir de la chasse & s'il n'a-

voit pas une belle meute Le Duc lui répondit, venez demain matin je vous ferai voir ma meute, & mes Chiens de chasse. L'Ambassadenr étant venu le lendemain matin, le Duc le conduisit sur une galerie de son Palais qui donnoit sur une grande Cour, où il y avoit plusieurs grandes tables, remplies de pauvres, aux quels il donnoit à diner suivant son ordinaire. L'Ambassadeur surpris, lui demanda, où sont donc vos Chiens de chasse & vôtre meute que vous m'avez promis de me faire voir; ne les voyez vous pas à table, répondit le Duc: Ce sont là mes chiens & mes levriers, avec les quels j'espére de faire une bonne chasse, & de gagner le Paradis. Vos chiens n'ont pas besoin de courir bien loin, dit alors l'Ambassadeur au Duc, pour faire chasse, ils en trouvent plus dans vôtre Cour & sur vos tables que dans tous les bois & toutes les forets de vos Etats; mais si c'est là la chasse à la quelle vous prenez tant de plaisir, permettez moi de vous dire qu'il me paroit que vous devriez choisir vos chiens avec un peu plus de soin que vous ne faites; car il n'est pas douteux que parmi cette troupe de gueux que je vois à vôtre table, il n'y ait un grand nombre de Coquins, & sur tout de fainéans qui préférent le mé-

tier de mendier, & de gueuser à celui de travailler pour gagner leur vie & ces gens sont des membres inutiles à l'Etat, & d'un dangereux exemple dans un Pays.

Je n'examine pas la chose si scrupuleusement que vous, répondit le Duc, si nôtre Seigneur JESUS CHRIST vouloit regarder de si près avec nous pauvres pécheurs, il ne nous combleroit pas de ses biens comme il le fait chaque jour.

Quant à moi, je me contente de me conformer au commandement de Dieu, & à l'Evangile qui nous recommande la charité comme un de nos premiers devoirs. Ne savez vous pas, Monsieur l'Ambassadeur, la Parabole de l'Evangile où la charité nous est recommandée d'une maniére si expresse, n'y est-il pas dit que l'ame du pauvre LAZARE fut portée en Paradis par les Anges, & que celle du mauvais riche fut précipitée dans les enfers. St. PAUL ne travailloit il pas, de ses propres mains pour assister les pauvres; & notre Seigneur J. C. ne dit-il pas, que le bien qu'on fait aux pauvres il le regarde comme fait à lui même. J. C. maitre & Seigneur du monde, a-t-il méprisé les pauvres & la pauvreté, n'est t-il pas venu dans le monde dans l'état le plus bas & le plus abject, n'ayant pas même dequoi reposer sa tête,

& n'eſt-ce pas aux pauvres & aux miſerables qu'il s'eſt adreſſé par préference.

N'eſt-il donc pas ſurprenant que l'homme, miſerable ver de terre, mépriſe ſi fort les pauvres & la pauvreté, & qu'il imite ſi peu ſon Sauveur qu'il devroit prendre pour modèle, & qu'il ſe donne tant de ſoins & de peines, pour devenir riche, tandis que nôtre Seigneur & Rédempteur a ſi fort mépriſé les riches & les richeſſes.

Nous devrions chercher à nous amaſſer des richeſſes éternelles, plûtôt que des périſſables, en faiſant du bien aux pauvres, & en les recevant dans nos feſtins & nos banquets, & ils nous recevront dans les tabernacles éternels; ce qui m'engage encore a faire beaucoup de cas des pauvres, c'eſt que je les crois plus en état de faire leur ſalut que les riches. Je compare le pauvre & le riche a deux voyageurs dont l'un eſt chargé de hardes & l'autre ne porte què ſon corps, le premier marche avec peine & lenteur, tandis que l'autre avance à grands pas. & avec legéreté; de même les riches, continuellement occupés des affaires mondaines & de leurs richeſſes, ne trouvent guère le tems de s'occuper de leur ſalut, & d'y faire de grands progrès; au lieu que les pauvres qui n'ont

rien en ce monde qui les occupe & qui les arrête, sont plus en état de marcher à grand pas du coté de leur salut.

Ne soyez donc pas surpris, Monsieur l'Ambassadeur, si vous voyez ici tant de pauvres rassemblés dans la Cour de mon Palais, que je nourris & entretiens à ma table, car c'est le plus grand plaisir & la plus grande satisfaction que mes richesses puissent me procurer.

J'aprouverois vôtre zèle & vôtre charité pour les pauvres, répondit l'Ambassadeur, si elle ne regardoit que ceux qui en sont véritablement dignes, mais il me paroit, qu'un Prince pourroit employer plus utilement le superflu de ses richesses, à recompenser les Ministres, & les Officiers, qui se distinguent à son service, qu'en le donnant à des fainéans dont le travail, & les bras pourroient être de grande utilité à la patrie, car si tous les Rois & les Princes en usoient comme vous, avec les pauvres, il seroit fort à craindre que leurs Etats ne fussent bientôt peuplés de gueux & de fainéans & la terre manqueroit de bras pour la cultiver.

L'Evangile qui nous recommande si expressément la charité, comme une vertu qui couvre un grand nombre de péchés, ne nous recommande pas moins le travail,

St. Paul ne dit-il pas que celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas manger. La terre, cette mére bienfaisante qui nous fournit toutes nos véritables richesses, ne nous les accorde qu'à force de travail & d'industrie. D'ailleurs nôtre premier Pére & ses descendans, n'ont-ils pas été condamnés à manger leur pain à la sueur de leur visage.

Je crois comme vous que la plus grande satisfaction que les richesses puissent nous procurer, c'est de soulager les véritables pauvres; je ne fais jamais la charité a un miserable Vieillard accablé sous le poids des années, à un pauvre estropié, à de pauvres Enfans hors d'état de travailler pour gagner leur vie, que je ne ressente dans mes entrailles une satisfaction que j'aurois peine à exprimer; mais on ne me persuadera jamais que la charité que l'Evangile nous recommande & qui doit procurer tant de plaisir à toute ame sensible & compatissante, consiste à entretenir dans la paresse & la fainéantise de miserables gueux qui font profession de cet indigne métier.

La conversation sur une matiére aussi intéressante, auroit sans doute été poussée plus loin, si elle n'eut été interrompue par un Courier qui arriva dans ce moment

avec des Dépêches importantes pour le Duc de Savoye.

J'ai dit que le Duc AMEDE'E étoit fort valétudinaire & attaqué du mal caduc, dont les retours devenoient plus fréquens à mesure qu'il avançoit en âge, sans avoir trouvé aucun remède à ses maux. Cependant jamais homme ne fut plus patient. Il répondoit aux Princes & Princesses qui cherchoient à le consoler, que Dieu l'avoit affligé, afin que l'élevation de son rang, ne lui fit pas oublier qu'il étoit homme, comme les autres & grand pécheur; & que Dieu chatie le plus souvent les Enfans qu'il aime; qu'il se soumettoit avec une entiére résignation à ses châtimens, pourvu qu'il lui conserva le bon sens & la raison jusques à la fin de ses jours. Que plus le corps se trouvoit affligé & mâté, plus l'ame étoit disposée à s'élever vers son Dieu. Et qu'enfin plus le corps jouissoit d'une santé ferme & continuée, moins l'ame se trouvoit en situation de rentrer en elle même, de connoitre son néant & de se recueillir.

Enfin le Duc AMEDE'E IX après une vie passée dans la langueur & dans les souffrances, mourut à Verceil la veille de Pâques 1472 âgé de 37 ans, il étoit

en

en si grande odeur de sainteté que le bruit se répandit qu'il s'étoit fait plusieurs miracles à sa sépulture.

YVERDON le 18. Mai 1767.

B. D. M.

* DE *la Méthode moderne de connoitre le monde & de savoir vivre.*

CONNOITRE le monde, n'est pas une petite affaire, & moins encore une étude facile; mais pour y parvenir, le premier pas, est de savoir, quel est le sens réel & la vraye signification de cette phrase, c'est ce que je vais tacher d'expliquer.

Connoitre le monde, c'est connoitre les moyens de gagner de l'argent, & quand on les a connus, les mettre habilement en pratique, par quelques petites tromperies fort innocentes & quelques tours d'adresse qui valent souvent beaucoup: C'est connoitre les moyens d'élever une grande fortune rapidement & (ce qui est le plus haut degré, le degré le plus sublime de cette connoissance utile) de savoir comment en parler & s'en vanter: Enfin, c'est après avoir sçu comment on fait une fortune considérable, savoir encore, comment on la quitte en mourant, pour la laisser à quelque parent prodigue, qui doit sçavoir comment on la détruit; c'est là ce que l'on appelle, connoitre le

(*) Traduit de l'Anglois.

monde dans toutes les acceptions du terme.

Mais il y a encore une autre maniére de connoitre le monde, qui est plus agréable & plus recommandable encore; méthode fort connue de nos jeunes gens & que je vois avec la plus grande satisfaction, qu'un grand nombre suit, puisqu'ils en doivent retirer un très grand honneur & un plus grand profit encore, c'est cette méthode à la quelle on donne plus particuliérement le nom de savoir-vivre.

Le savoir-vivre, perfectionne l'esprit, épure la morale & rend le gout sûr & délicat. Quiconque souhaite réellement de se distinguer, dans le Monde, d'y passer pour un homme aimable & charmant, doit nécessairement savoir-vivre; pour cet effet, il doit fréquenter toutes sortes de compagnies, le riche comme le pauvre, le noble & le roturier & jusqu'à l'homme de bien exclusivément: Il ne doit avoir aucun sistème de conduite à soi, mais en changer suivant les divers caractères des personnes qu'il fréquente, sans se mettre en peine des maximes de la raison, de la prudence ou des bonnes moeurs, qui ne le regardent pas: Quand par un hasard malheureux, il rencontre un honnête hom-

me estimable, il doit s'en mocquer hautement, & le tourner en ridicule, comme un personnage, qui ne peut être bon à rien dans le monde. Il doit boire souvent & avec excès, jurer mieux qu'un marin & ne chanter jamais, que des chansons infames: Il doit toûjours être pret à dire quelque chose de délicat & d'ingénieux, j'entens, par délicat & ingénieux ce qui est bouffon ou indécent.

Un homme aimable & qui sait vivre, doit être, ou tout au moins paroitre, fantasque & bizarre, il doit ne parler quelquefois que par monossylabes, & comme s'il avoit quelque défaut dans la langue, mais qu'il abandonne bien vite ce manége, s'il a occasion de plaisanter un honnête homme qui a quelque défaut corporel, il doit ne point tarir sur un pareil sujet & c'est dans ce cas qu'il doit être *drole* excessivement; qu'il soit impie, débauché, enfin, que dans toutes les choses qui ont quelque rapport aux mauvaises mœurs, il soit très instruit, il peut être sur tout le reste aussi ignorant qu'il le voudra.

Quand l'homme que je peins va à l'Eglise (car cela lui arrive quelquefois, lors qu'il ne sait absolument que devenir) il doit chercher tous les moyens possibles,

pour faire connoitre à l'assemblée que ce n'est point la dévotion mais la curiosité qui l'a conduit à l'Eglise, il doit se garder soigneusement de jetter un seul coup d'œil sur le Prédicateur, mais il doit lorgner tour à tour, toutes les belles personnes qui se trouvent dans le Temple, & enfin pour se rendre plus remarquable, il doit tirer son miroir, s'y contempler avec un air de complaisance & ranger sa personne. Il doit connoitre, ou prétendre connoitre, toutes les belles personnes de Londres, & s'il s'aperçoit qu'il a plu à l'une d'entr'elles, il doit faire tous ses efforts pour la séduire, & s'il est assez heureux pour y parvenir, se vanter partout de sa bonne fortune, & la perdre de réputation, pour preuve de sa reconnoissance.

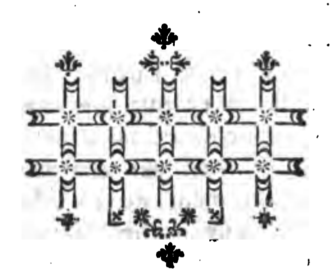
Eh bien JAMES, quel progrès fais tu donc dans tes nouvelles amours, tu n'as pas entrepris, je crois, une conquête aisée? Non, ma foi, mon cher WILLIAM, & il faudra surement combattre, mais on en viendra à bout, & si tous autres moyens sont inutiles, j'en ai un qui est infaillible & qui ne me manquera pas au besoin, une feinte promesse.... Ah, sans doute, c'est la méthode la plus sure & la meilleu-

re qu'il y ait au monde. Je le sais & je l'ai employée avec succès avec la petite BETSI : Je pense que NANCY, ne sera pas moins difficile,.. elle est charmante, d'une bonne famille, fille d'un bon Ecclésiastique, mais si pauvre, si pauvre ; je lui ai déja fait quelques présens, je sais qu'elle m'aime, mais ce qui me servira le plus sans doute, c'est que la pauvre petite, sur mon ame, je crois, que la pauvre petite, s'imagine, que je serai assez bon, que de l'épouser. Ah ! l'idée est excellente ; Aussi je veux..... Dans une chambre de Madame PHILIP..., Telle est la maniére dont doit penser & parler l'homme qui sçait vivre, mais ce n'est point tout encore, pour être accompli.

Il doit aller souvent au spectacle, & doit nécessairement s'y faire distinguer, en se donnant les plus grands airs & en prenant des attitudes indécentes, surtout, il ne doit jamais manquer, lors qu'il voit les spectateurs attentifs à quelque morceau sublime & pathétique, d'interrompre cette attention, en toussant avec force, en frapant du pied & en sifflant d'un air d'impatience & d'ennui. Il doit fréquenter souvent encore, les tavernes, les Caffés & les maisons de jeu & de danse & toujours il doit y commettre quelque tumulte, com-

me, jetter les meubles dans la rue, casser, briser les fenêtres, répandre les liqueurs &c.

Il doit aller à *Weatherby*, *Morphy*, *Derry* & dans tous les autres lieux voisins de Londres, où l'on va chercher la joye & les amusemens, il doit s'y faire voir constamment soir & matin, buvant, jurant, chantant, mais dès que minuit aproche, il doit rentrer en Ville, s'emparer des rues, en boucher le passage, insulter les passans, battre une ou deux vieilles femmes, casser les fenêtres & dès que le jour commence à paroitre retourner dans une taverne, s'y rafraichir, s'y enyvrer, & pour couronner la journée, se faire enfin conduire chez soi, dans une chaise à porteurs, sans sentiment & sans connoissance.





FUNESTES *effets du jeu, prouvés par deux avantures arrivées en Angleterre en 1765.*

DANS une des principales Villes d'Angleterre, vivoient LUCIUS & SAPHIRA ils avoient deux enfans, un fils & une fille. Une fortune honnête, qu'accompagne assez ordinairement le contentement & la tranquillité de l'ame, l'amour mutuel des deux époux & une santé ferme, fruit de la tempérance & du travail réunis, rendoient leurs jours sereins & heureux; Ils jouissoient de leur bonheur, avec cette sensation douce & calme, qui n'a aucun reproche à se faire sur le passé, & qui ne désire ni ne craint rien pour l'avenir. Sur la fin de l'été 1765 LUCIUS se trouvant en compagnie, avec quelques uns de ses voisins, on proposa de faire une partie de jeu & il y consentit par complaisance.

Au commencement du jeu, la fortune ne se déclara pour aucun des joueurs & cette variation de fortune plus séduisante qu'une suite constante de bonne ou de mauvaise fortune, jointe aux liqueurs qu'on

buvoit, échaufa, entraina si fort LUCIUS, qu'avant la fin de la Séance, il avoit perdu la meilleure partie de sa fortune.

Le jour suivant, l'idée de son malheur, l'état affreux où une folie d'un moment, alloit plonger son Epouse & ses enfans, jetta LUCIUS dans les réfléxions les plus cruelles & les plus désespérantes, il ne put jamais obtenir sur lui d'aprendre à son Epouse ce qui venoit d'arriver: Dans ces moments de détresse, en proye à ses regrets, aux remords & aux inquiétudes qui lui étoient si étrangéres avant ce jour fatal, il vit entrer chez lui, l'un de ceux avec lesquels il avoit joué la veille, qui le détermina à tenter encore une fois la fortune. Dans l'espérance de réparer sa perte, LUCIUS courut au rendez-vous & acheva de perdre ce qui lui restoit de sa fortune.

Le jour suivant, aprés avoir écrit à SAPHIRA le malheur qui lui étoit arrivé, après lui avoir peint & ses regrets & ses remords, furieux, désespéré, il se brula la cervelle d'un coup de pistolet: La nouvelle de cet événement affreux, prive à l'instant SAPHIRA de sentiment & de connoissance, & elle ne reprend ses sens que pour tomber dans le délire & dans la démence: On a été obligé de confiner cet-

te infortunée dans un Hopital des fous; tandis que ses enfans malheureux, sans parens, sans fortune, exposés à toutes les miséres qui sont le partage de la pauvreté & de l'abandon, n'ont en perspective dans le monde où ils vont entrer, que les peines de la servitude & de la dépendance.

Une jeune Dame, étoit sur le point d'épouser un jeune Gentilhomme qu'elle aimoit & qui avoit pour elle une inclination réelle; malheureusement pour la Dame, elle avoit inspiré une passion violente à une personne d'un très haut rang, mais qui étant mariée, ne pouvoit avoir des vues honnêtes: Cet homme peu délicat ne laissa pas que de se livrer tout entier à sa passion, mais comme la jeune Dame qu'il aimoit, étoit une personne d'une très grande vertu, il fut contraint de cacher son amour & de chercher des moyens secrets pour parvenir à son but. Il connoissoit le penchant qu'elle avoit pour le jeu, il l'y engagea, & elle perdit dans une seule partie, la plus grande portion de son bien: Il eut soin, d'informer de cette avanture avec ses circonstances les plus agravantes, le jeune homme qui devoit épouser la Demoiselle: Les amis du jeune homme, lui représentérent tous les inconvéniens auxquels il

s'exposeroit, en prenant pour Epouse une femme qui avoit la fureur du jeu, la pauvreté, les querelles domestiques, son honneur en danger, tout fut mis en usage pour le dégouter de cette alliance, & enfin on y réussit & il rompit sans retour avec la Demoiselle. L'infame, qui avoit occasionné cette rupture entre les deux amans, crut alors pouvoir essayer une tentative & fit pressentir la jeune personne, mais ses propositions furent rejettées avec horreur, & malgré tous ses efforts, elle conserva son honneur & son innocence (chose peu commune parmi les femmes qui aiment le jeu). Mais la perte d'un amant qu'elle adoroit & qu'elle avoit perdu par sa faute, la firent tomber dans la langueur, & peu de tems après, elle perdit une vie qui lui étoit devenue à charge.



ANNONCES DE LIVRES

ET

AVIS DIVERS.

TRAITE' *des armes défensives; par M.* JOLY *de Maizeroi, Lieutenant Colonel d'infanterie.*

Sic volvenda ætas commutat tempora rerum,
Quod fuit in pretio, fit nullo denique honore.

LUCRECE Liv. IV.

A Nancy, chez J. B. HYACINTHE LECLERC, *Imprimeur Libraire; & se trouve à Paris, chez* J. MERLIN, *Libraire, rue de la Harpe* 1767. Le but de cette dissertation historique est de prouver que si les troupes ont abandonné toutes les armes défensives, comme un poids inutile & incommode, ce n'est pas à l'invention de la poudre & à l'usage des armes à feu qu'il faut l'attribuer. L'Auteur fait voir que le luxe & la molesse en ont été l'unique cau-

se. „ Lorsque la Discipline romaine dé-
„ généra, dit-il, & que les légions se
„ corrompirent, elles trouvérent leurs ar-
„ mes défensives incommodes. La même
„ chose est arrivée chez les modernes...
„ Depuis que l'on a quitté les armes dé-
„ fensives, presque toutes les batailles se
„ sont décidées par le feu. On y fait
„ rempart de son corps à la vérité; mais
„ aussi l'on se bat de loin, & avec quel
„ ménagement! on tatonne de part & d'au-
„ tre, sans oser prendre de résolution; si
„ à la fin l'un des deux partis se décide
„ d'en venir aux mains, c'est qu'il s'aper-
„ çoit de sa supériorité, & l'autre ordi-
„ nairement prend aussi-tôt la fuite. Cela
„ prouve que chacun sent sa foiblesse, &
„ ne montre de l'audace, que lorsqu'il
„ voit peu d'assurance dans son adversaire...
„ Sans avoir rien perdu de la valeur, qui
„ est toûjours la même, nous lui avons
„ mis des entraves; nous lui avons ôté
„ les moyens d'agir, en nous éloignant
„ de la bonne Discipline & des vrais prin-
„ cipes de la Science des armes.

Epôques élémantaires principales d'histoire universelle, suivant la Chronologie vulgaire, espèce d'A, B, C historique, en cinquante huit leçons, une pour chaque siécle, &c par M. VIARD, *Maitre de Pen-*

ſion, rue Mêlée, près la porte St. Martin. Ces Tableaux Hiſtoriques offrent les faits principaux de l'Hiſtoire Ançienne & Moderne. Ils peuvent également enrichir la mémoire & la ſecourir. Ces trois Cartes ſe vendent à Paris, chez PANCKROUKE Libraire, rue & à coté de la Comedie Françoiſe; prix 3 livres.

Hiſtoire de MISS INDIANA DANBY, *traduite de l'Anglois, par M.* DE L.. G. *A Amſterdam; & à Paris, chez* C. J. PANCKROUKE *Libraire, rue & à coté de la Comédie Françoiſe* 1767 2 *vol. in* 12 *faiſant enſemble* 522 *pages.* Ce Roman eſt en Lettres, d'un ſtile amuſant & leger; mais ſon mérite conſiſte principalement dans les petits détails, & dans les expreſſions qu'il eſt impoſſible de faire connoitre dans un extrait.

FANNI *ou la nouvelle* PAMELA, *Hiſtoire Angloiſe, par M.* d'ARNAUD, *troiſiéme Edition, à Paris, chez* l'ESCLAPART *Libraire, quay de Gèvres; & la veuve* DUCHESNE, *rue St. Jaques* 1767, *brochure in* 8vo *ornée de gravures; prix* 2 *liv.* 8 *ſ.* Cette Hiſtoire écrite avec chaleur & intérêt, a eu le plus grand ſuccès. Voici une troiſiéme édition très ornée, & imprimée avec beaucoup de ſoin qui ſera recherchée des Amateurs de la partie Typographique, & de la partie Litteraire. Milord

THALCY eſt amoureux de la fille de ſon Fermier. Il la demande en mariage, le pére de la jeune perſonne a le courage de la refuſer à ſon maître. Enfin il cède; mais le Milord par les conſeils perfides d'un ami corrompu abuſe de cet objet de ſa paſſion; il ne fait qu'un mariage fictif, & ſe laiſſe engager dans une alliance conſeillée par la fortune à laquelle il ſacrifie la vertu & les graces; Milord devient veuf & s'abandonne à tous les vices; il eſt réveillé par les remords & par le ſentiment de l'honneur; il va retrouver ſa chére FANNI qui gémiſſoit & l'aimoit toûjours; il l'épouſe, & répare les maux qu'il a cauſés à une famille honnête & affligée. FANNI ſe montre à la fois la plus charmante & la plus eſtimable des femmes. Elle ſervit de modéle aux Ladys, & prouva par ſa beauté & par ſes mœurs, que les vertus & les graces naiſſent ſouvent au Village plûtôt qu'à la Ville; elle alloit tous les ans revoir ſa malheureuſe Chaumiére, où Milord, avec Sir WINHAM, (ſon ami vertueux) l'avoient trouvée; là elle ſembloit puiſer de nouvelles forces d'honnêteté & de ſentiment. L'image de la pauvreté nous raméne toûjours à la modeſtie, à l'humanité, les uniques ſources des vertus.

2.

MEMOIRE *sur la culture du hirs-grass ou graine d'oiseau, du thymoty, & de la grande pimprenelle, présenté à la Société des Arts, Agriculture & Commerce, à Londres.* Par M. BARTHELEMI KOCH.

Du hirs-grass ou graine d'oiseau.

L'HERBE d'oiſeau eſt une plante qui n'eſt pas moins précieuſe que la luzerne, par ſa qualité en herbes & en foin, & par la quantité du fourage qu'elle produit.

J'ai élevé cette plante avec tout le ſoin poſſible, & ce n'eſt qu'après avoir éprouvé ſes bonnes qualités, que j'ai cru devoir faire part au public d'un fourage qui ne peut être que très-utile.

On l'appelle graine d'oiſeau, parce qu'elle fut introduite dans la Virginie par des oiſeaux de paſſage.

En Mars 1764, M. NISYCH pour-lors chef de la Société pour l'encouragement des Arts, Agriculture & Commerce, me connoiſſant pour amateur de tout ce qui peut

peut être utile à l'agriculture, me fit présent d'une once de cette graine qu'il avoit reçue de Virginie, & me pria d'en faire l'essai, ne doutant pas qu'elle ne prit aussi bien en Angleterre que dans la Virginie, où elle est en fort grande réputation.

L'essai que j'en fis, répondit au delà de mon attente; ce qui m'a obligé d'en faire un petit traité pour éviter les réponses que je suis obligé de faire aux demandes que je reçois de tous côtés.

Je conservai mon petit trésor jusqu'au mois d'Avril suivant, auquel tems je le confiai à la terre. N'étant pas accoutumé à la culture de cette plante, je préparai ma terre comme si elle eût été destinée pour des fleurs; je n'épargnai ni soin ni peine pour m'assurer de sa sortie de terre; mais tout cela m'auroit été fort inutile, si j'avois connu, comme j'ai fait depuis, sa qualité dans sa sève & ses propriétés.

Dans le tems que j'attendois que ma graine sortit, je ne fus pas peu embarrassé de connoître mon herbe parmi les mauvaises qui étoient fort épaisses, ne pouvant distinguer la bonne d'avec la mauvaise, & sur tout le *poa*, à qui elle ressemble beaucoup; je pris le parti de détruire toutes les mauvaises herbes que je

connoissois, & de laisser l'étrangére; mon empressement étoit si grand, qu'il se passoit peu d'heures que je ne la visitasse. Environ un mois après qu'elle fut semée, j'apperçus mon herbe par sa couleur, son verd me paroissant un peu plus foncé que nos verds ordinaires; je la transplantai aussitôt qu'elle me parut en état de l'être, & je la mis dans un même terrein bien préparé; la place d'où je transportai mon herbe étoit d'environ 20 toises; une partie de ce terrein étoit graveleux, l'autre partie étoit plus humide.

J'apperçus bientôt que mon herbe croissoit beaucoup mieux sur l'endroit un peu plus graveleux & sec que sur la partie humide; le côté graveleux paroissoit plus verd & plus riant que le côté humide; l'herbe n'en n'étoit pas si belle, mais plus pâle; j'observai que sur la partie du terrein humide il y en avoit quelque espace qui étoit encore plus humide, & toujours mon herbe étoit plus belle sur la partie la moins humide; mais lorsque mon herbe eut pris une forte racine, & qu'elle fut assez grande pour supporter cette humidité, elle fit des progrès surprenans dans ce terrein, ce que j'attribuai à ce que cette herbe est extrèmement fine & délicate à sa sortie de la terre, & que croif-

faut sur une terre humide ; l'eau ne lui est pas si favorable que lorsqu'elle est forte, & pour-lors elle fait des grands progrès, c'est ce que j'ai expérimenté.

Au reste mon herbe poussa très-bien tout l'été, au mois de Septembre, je commençai à cueillir ma graine, & je trouvai que mon once & demie m'avoit produit environ 12 livres.

La premiere année, ma plante ne monta qu'à la hauteur d'environ 2 pieds & demi, mais la seconde elle s'éleva jusqu'à 4 pieds moins 2 pouces ; le 14 Juin 1765, je mesurai & coupai 10 toises de cette herbe à sa hauteur naturelle, trois jours après je pesai la coupe de ces 10 toises, & je trouvai 1200 livres.

Le 10 Août suivant mon herbe avoit 2 pieds 8 pouces de haut, & étoit pour-lors prête à couper pour faire du foin, mais je ne la coupai point, parce que j'attendois une autre récolte de graine, ce que j'eus au commencement d'Octobre, & cette seconde récolte fut plus considérable que la premiere.

Comme cette herbe est fort délicate à sa sortie de la terre, on doit la semer toute seule, sans aucun mélange d'aucune autre graine ; il faut bien détruire les mauvai-

ſes herbes autant qu'il eſt poſſible. Pour cet effet, lorſque la terre eſt bien labourée & herſée, il faut y paſſer le rouleau, & cela pour d'autant mieux faciliter la ſortie des mauvaiſes herbes, & la laiſſer s'épuiſer de toutes les mauvaiſes plantes, que l'on aura ſoin de détruire avec la herſe; alors on pourra ſemer la graine d'oiſeau, ſans labourer de nouveau la terre, crainte de faire encore ſortir les mauvaiſes herbes.

Mais il faut obſerver de la ſemer en ſillon, à un pied de diſtance l'un de l'autre, & de ne pas trop l'enfoncer; comme elle eſt fine & legére, il faut en ſemer quatre livres par arpent, afin qu'elle ſe trouve partout à peu près égale, quoi qu'une livre & demi ſuffiroit, ſi ce n'étoit ſa legéreté, & qu'on n'en peut diſpoſer comme d'une autre graine.

On peut la ſemer depuis le mois de Mai juſqu'à la fin d'Aout. Il faut éviter de faire cette opération de trop bonne heure, parce qu'alors les mauvaiſes herbes pouſſent avec trop de vigueur.

Du Timothy.

Le Timothi eſt une herbe qui croit mieux dans une terre marécageuſe; j'en ai

femé dans des terres qui ne pouvoient pas suporter les bestiaux; mais lorsqu'elle est hors de terre, ses racines sont fortes & si liées, que pour lors elle peut suporter une charette; elle vient aussi fort bien dans les autres terres, mais mieux dans un terrein humide.

Il y a des terres si humides, qu'on ne sauroit les labourer, il faut choisir le tems le plus sec, & les travailler avec la bêche; & de crainte du mauvais tems, semer d'abord la graine, sans avoir égard aux saisons, lorsqu'il s'agit de ces qualités de terres; pour les autres, on doit les travailler à l'ordinaire, les bien labourer, passer la herse, & nétoyer; ne point semer la graine profonde; quand elle est semée, il faut passer la herse par dessus.

On peut semer le timothy depuis le mois de Février jusqu'en Septembre, à raison de 4 livres par arpent.

Il ne faut pas semer aucune autre graine avec le timothy, parce que cette herbe croit si fort la premiere année, qu'elle ressemble à un champ de bled par son épaisseur & son hauteur; il faut la faucher aussitôt qu'elle commence à former l'épi, autrement elle seroit trop grosse pour former du foin.

En Amérique, ceux qui mettent leurs chevaux à l'herbe font leur marché avec les fermiers, que leurs chevaux ne mangeront que du timothy; les chevaux & les vaches en font fort friands. Cette herbe croit aussi en Russie; le Général REITH dit à un de nos Grands, que, commandant les troupes en Russie, il fut obligé d'envoyer la Cavalerie avant l'Infanterie, elle est un peu difficile à faire du foin, par rapport à sa force; c'est pourquoi il faut choisir la tems le plus convenable pour la couper.

Elle se coupe deux fois l'année, & rend une quantité incroyable de foin, ce qui est attribué à sa hauteur & à son épaisseur; elle est très-nourrissante & agréable à l'odorat.

De la grande Pimprenelle.

La pimprenelle, de la grande espèce, est une herbe pour l'hiver; elle repousse du cœur de la plante dans cette saison, & porte des feuilles de dix à douze pouces de haut. On peut la faire paître par les bestiaux; & les vaches qui en mangent, donnent du lait meilleur, & en plus grande abondance que les autres. La pimprenelle se fauche deux fois l'année.

Elle vient dans les mauvaiſes terres, & même les plus arides; il en faut 12 livres pour un arpent; ces trois différentes graines ſe ſément depuis le mois de Mars juſqu'au mois d'Août & Septembre.

Les graines du birs-graſſ ou graine d'oiſeau, du timothy & de la grande pimprenelle, ſe vendent à Paris chez le Sieur ANDRIEUX, *Marchand Grenetier, Quay de la Mégiſſerie, au coin de l'Arche Marion.*

M. BARTHELEMI ROCH, Auteur du Mémoire, auroit dû nous inſtruire ſur la façon de récolter la graine d'oiſeau, le timothy & la pimprenelle, en nous diſant ſi les racines de ces herbes ſubſiſtent bien des années dans la terre ſans être renouvellées. Il laiſſe ſans doute ce ſoin à nôtre expérience.

3.

(*Phénoméne Végétal*). UN Saule étoit planté ſur le bord d'une petite levée qui conduit de St. Privé à St. Meſmin, près d'Orléans. Cet Arbre dont les branches étoient inclinées ſur le chemin, embarraſſoit les voitures, dont la charge étoit un peu élevée. Les Voituriers qui fréquentoient cette levée, prirent l'année derniere

le parti de ſcier le Saule: Ils choiſirent la nuit, pour éviter les pourſuites qu'attirent toutes les voyes de fait. Le Saule devoit tomber au dernier coup de ſcie, quand ſes branches s'embarraſſérent dans celles d'un Arbre voiſin. Il reſta donc ſur ſon tronc, mais entiérement déplacé, de ſorte que les trachées & les vaiſſeaux déférens, n'étant plus dans leur direction naturelle, ne devoient porter ni ſève ni ſucs de la racine aux branches. L'Obſervateur dont on tient le fait, vit cet Arbre un mois après qu'il eut été ſcié. Ses feuilles étoient encore auſſi vertes qu'elles pouvoient l'être avant ſa bleſſure. Il n'en fut point ſurpris, par l'expérience qu'il avoit que des arbres à moitié coupés, & même écorcés dès le printems, avoient quelquefois porté leurs fruits juſqu'à l'Automne, par la force expanſive de la ſéve. Il crut même que le Saule pourroit vivre juſqu'aux approches de l'hyver. Mais quel fut ſon étonnement lorſqu'au commencement du mois dernier, il le vit auſſi verd, auſſi bien portant que tous ceux du Canton! Pour expliquer ce Phénomène, il penſe que les vaiſſeaux lymphatiques, ayant perdu par le déplacement toute correſpondance entre eux, ſe ſont embouchés & conſolidés avec d'autres; & que les ſucs

ont eu par ce moyen assez de jeu pour pénétrer dans toute l'étendue de l'arbre. (En ce cas, il faut supposer non-seulement qu'il y a de l'adhérence entre les deux parties sciées, mais encore que les vaisseaux de rencontre ont présenté pour cette embouchure le diamètre le plus juste ou le plus exactement adapté à celui des vaisseaux du Saule.) Il peut se faire aussi, dit l'Observateur, que les deux parties sciées soient aussi lisses qu'à l'instant où le Saule a été coupé. Alors la partie supérieure étant rafraichie, imbibée par la séve & par les sucs du tronc, végéteroit à peu-près comme les oignons de quelques fleurs végétent dans des caraffes pleines d'eau. On voit souvent des branches de Saule jettées sur la surface de l'eau, y végéter sans le secours de la terre. Cet Arbre est d'ailleurs si vigoureux & si sobre qu'on en voit subsister qui n'ont que l'écorce dans toute l'étendue de leur tronc.

4.

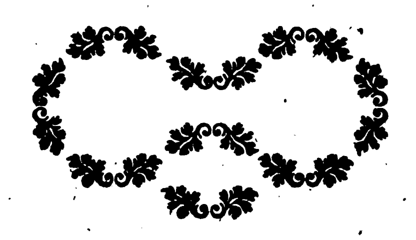
Il arrive très souvent que les Chiens accusés d'avoir mordu quelqu'un sont condamnés *ipso facto*, & tués avant que l'on ait pû s'assurer qu'ils étoient atteints de la rage, ce qui laisse la personne mordue dans la plus cruelle incertitude. Le fameux M. Petit, Chirurgien, avoit trouvé cet expédient pour connoître l'état du Chien. Il

s'agit de frotter avec un morceau de viande cuite la gueule, les dents & les gencives du Chien mort, puis de la présenter tout de suite à un Chien vivant. Si le dernier la refuse en criant & hurlant, le Chien mort étoit enragé: Autrement, il n'y a rien à craindre.

5.

Le *Jaune de Naples* employé dans tous les genres de Peinture, & principalement dans la Peinture sur l'Email, ainsi que sur la Porcelaine, est une couleur très-utile, dont la composition a été longtems un secret, possédé, dit-on, par une seule personne. M. Fougeroux de Bondaroy, de l'Académie Royale des Sciences, a découvert ce secret, & voici le procédé dont il a fait part à l'Académie. On prend douze onces de belle Céruse, deux onces d'Antimoine diaphorétique, une demi-once d'Alun calciné, & une once de sel Armoniac bien pur. Toutes ces matieres étant bien pilées dans un mortier de marbre & mêlées ensemble, on les met dans une Capsule de terre à creuset garnie de son couvercle; on calcine le tout à un feu moderé qui d'abord doit être fort doux & qu'on augmente peu à peu, mais de maniere que la Capsule ne devienne que d'un rouge obscur. Cette calcination dure environ trois heures, & au bout de

ce tems on trouve la matiere convertie en Jaune de Naples. Si l'on veut que ce Jaune soit plus doré, il faut augmenter la dose de l'Antimoine & du sel Armoniac; lorsqu'on veut qu'il soit moins fusible, on augmente la quantité de l'Antimoine & de l'Alun.





(*) VERS
Sur M. JEAN JAQUES ROUSSEAU.

O Toi que l'amour déïfie,
Et que la haine peint, comme un monſtre odieux;
Homme affreux, aux yeux de l'envie
Homme divin, á d'autres yeux.
O Toi, dont l'éloquence heureuſe,
Et nous éclaire & nous inſtruit;
Toi, donc la plume dangereuſe
Et nous égare & nous ſéduit.
Philoſophe ſublime & vil Energumêne;
ROUSSEAU! dont le nom révéré;
ROUSSEAU! dont le nom abhorré
Nous fait frémir, ou nous enchaine.
Parle, réponds, quel eſt l'art ignoré,
Qu'elle eſt l'inexplicable chaine,
Qui nous conduit, qui nous entraine
Et nous fait mouvoir à ton gré?

(*) M. ROUSSEAU a dit de l'un de ſes ouvrages, qu'il ne feroit point une impreſſion comune, qu'on le liroit avec tranſport ou qu'on le jetteroit avec dédain; il ſemble qu'il eut pu en dire autant de ſa perſonne, car ſi quelques uns l'aiment à l'idolatrie, d'autres le haïſſent à la fureur,

Non, je n'en croirai point ; un transport fanatique,
Qui voudroit te placer, au rang des Demi-Dieux ;
Mais j'en crois moins encor, cette fureur publique
Qui depuis quelque tems, te poursuit en tous lieux.
Tu n'est point un dieu ; non ; je le sais, mais encore
Tu ne peux être un Scélerat ;
Et quand tu nous peignis, la vertu que j'adore,
La vertu même t'inspira.
Va..., entre deux partis, s'il faut jamais choisir,
Je ne m'en cache point, je t'offre mon hommage,
Car si tu n'étois point un sage,
Ah ! pour l'humanité, j'aurois trop à rougir.

NEUCHATEL.

EPIGRAME.

DAMON, ennuyeux personnage,
Vante beaucoup l'esprit, en fait le plus grand cas,
On s'en étonne, & moi, je dis que c'est l'usage
D'aimer beaucoup ce qu'on n'a pas.

NEUCHATEL.

* * *
* *
*

ENIGME.

Je ne suis ni maison, ni Ville, ni Village,
J'ai pourtant nombre d'habitans
Qui se succèdent d'âge en âge
Sans qu'il naisse jamais d'enfans.
On a grand soin de ma parure ;
L'or, les couleurs & la sculpture
Rendent mes dehors très brillans ;
Mais en dedans ce n'est pas même chose,
J'ai de petits compartimens
Ou très rudement on repose,
Froidement en hiver, en été chaudement.
Sans meubles, sans nul agrément,
Au bonheur chez moi tout s'opose ;
Maigre cuisine, & travaux fatigans,
Assaisonnés des plus durs chatimens,
C'est le lot de ceux que je porte.
J'ai quantité de pieds, mais ils sont impotens,
Sans le secouts d'une main forte.
Lecteur, cherche à me deviner,
Mais garde toi de m'habiter.

LOGOGRIPHE.

BIEN que je sois d'une pauvre structure,
Personne encor ne s'est moqué de moi;
Et, sans avoir tes yeux ni ta figure,
Aimable Iris, j'ai plus d'amis que toi.
Pour deux chansons qu'on fait à ta louange,
A la mienne il s'en fait, ma foi, plus de deux cent.
Neuf membres font mon tout &, lorsqu'on les dérange,
On trouve un des cinq de nos sens;
Un prophête fameux; un illustre saint homme;
Un remède usité dont MOLIERE se rit,
Et qui ne fut jamais celui du sage POMME (*),
Une saison que CERES embellit;
Un bien réel de trop peu de durée;
Un morceau de ton nez; ce qu'à la guerre on a,
Le féminin de lui; le masculin de la;
Ce que LISE se croit lorsqu'elle est bien parée;
Un titre qu'au butor on ne peut pas nier;
Ce qu'à ses postillons un courier dit sans cesse;
Le mobile d'un jeu qui n'est pas roturier;
La figure du monde; une limphe traitresse;
Un Dieu qui trop souvent au matelot fait peur;
Une très belle fleur; un miroir adorable;
Ce qu'on cherche à gaguer aux dépens de la table.
C'en est assez, devine moi, Lecteur.

(*) Médecin.

Le mot de l'Enigme de Mai est *Compas*: Celui du premier Logogriphe est *Chèvre-feuille*, dans le quel on trouve la *Chèvre* (Amalthée) & *feuille*, & celui du second est, *nom*, dans le quel on trouve, *mon*.

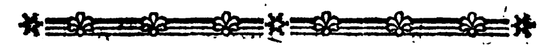


TABLE.

SUITE du 2 Mémoire sur les Gouvernemens &c. Page 555
Suite de la Description de Kamtchatka. 3me Partie. 584
Lettre aux Edit. du Mercure Helv. 600
Particularités, concernant Amédée IX. Duc de Savoye, dit le Bienheureux.&c. 623
De la Méthode moderne de connoitre le monde & de savoir vivre. 634
Funestes effets du jeu. 640
Annonces de Livres nouveaux & Avis Divers. 644
Vers sur M. J. J. Rousseau. 660
Epigramme. 661
Enigme & Logogryphe. 662

ERRATA: A la page 451 du Journal de Mai ligne 8. lisez *mots* au lieu de *maux*.

JOURNAL HELVETIQUE
OU
RECUEIL
DE

Piéces de Morale, de Politique d'Oeconomie, d'Agriculture, d'Histoire Naturelle & Civile &c. Avec des Piéces fugitives de Littérature choisie, en prose & en vers; l'Annonce des Livres nouveaux, les Découvertes & l'Encouragement des Sciences & des Arts, des Manufactures & des Métiers &c.

DEDIÉ AU ROI.

JUILLET 1767.

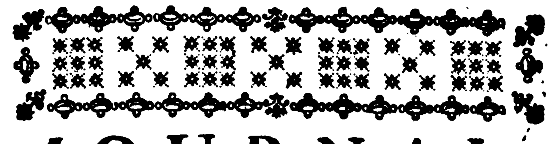


NEUCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.



MDCCLXVII.



JOURNAL HELVETIQUE.

JUILLET 1767.

SUITE

Des Remarques sur le Dictionnaire Philosophique.

DESTIN.

TOUTE la Doctrine renfermée dans cet article à déja été enseignée par l'Auteur sous le titre de *Chaîne des Evénemens*, où nous avons vû qu'il soutient la fatalité absolue. C'est un tissu d'absurdités dont le Lecteur le moins instruit peut aisément sentir le ridicule. On les retrouve encore dans les mélanges de philosophie publiés sous le nom de Monsieur DE VOLTAIRE.

Tome 2. chap. 60. dans le traité ſur la tolerance ch. 13. page 141. & dans le Roman de Zadig.

Il commence par une fauſſeté hiſtorique; c'eſt aſſez ſa coutume. *De tous les livres*, dit-il, *qui ſont parvenus juſqu'a nous, le plus ancien eſt* HOMERE. Cela eſt faux. Les livres de MOYSE ſont antérieurs à HOMERE de plus de 700. ans, ſans parler de ceux des Chinois & des Indiens auxquels nôtre Auteur attribue ailleurs une antiquité prodigieuſe.

Selon lui, HOMERE *eſt le premier chez qui on trouve la Notion du Deſtin*, dont les Loix ſont ſupérieures aux Dieux mêmes; d'où il conclut qu'*elle étoit très en vogue de ſon temps*. Il n'eſt pas aiſé de ſentir la juſteſſe de cette concluſion, quoique le fait paroiſſe vrai en lui même. Malgré les ténèbres du Paganiſme, tous les Peuples ont conſervé la notion d'un pouvoir ſuprême auquel étoient ſoumis tous ces Génies prétendus, dont on croyoit l'univers animé, & dont on avoit fait des Dieux. L'on concevoit aſſez que ces Dieux, ayant des intérêts differens, n'auroient jamais pû s'accorder dans le Gouvernement du monde, s'ils n'avoient pas été maitriſés par une Loi ſupérieure; qu'étant tous jaloux, colères, vindicatifs à l'excès, le

monde n'auroit pas été habitable, s'ils avoient pu faire tout le mal qu'ils vouloient. La croyance du Destin atteste la nécessité d'un seul Dieu arbitre de l'univers.

Notre Auteur prétend que la Secte des Pharisiens emprunta des Stoïciens la Doctrine de la fatalité absolue. Mais il est faux que les Pharisiens ayent enseigné sans restriction ce dogme monstrueux. JOSEPHE qui parle de cette secte dans trois endroits de ses ouvrages, assure constamment que les Pharisiens, en admettant le Destin, ne nioient point le libre arbitre, qu'ils reconnoissoient dans l'homme le pouvoir de choisir le bien ou le mal (*). C'est donc ici un nouveau trait de la fidélité historique de nôtre Auteur.

Les Philosophes, dit-il, *n'eurent jamais besoin ni d* HOMERE *ni des Pharisiens pour se persuader que tout se fait par des Loix immuables, que tout est arrangé, que tout est un effet nécessaire.* Nouvelle fausseté. Il n'est pas vrai que les Philosophes en general ayent pensé que tout est un effet né-

(*) Antiq. jud. L. 13. c. 8. L. 18. c. 2. de Bello jud. L. 2. c. 7.

cessaire. Les Epicuriens, dont la secte étoit très nombreuse, nioient absolument la fatalité. Parmi les Stoïciens qui l'admettoient, les plus sensés ne l'étendoient point aux actes de la volonté humaine; CHRYSIPPE même, le plus ardent défenseur du Destin, admettoit le libre arbitre dans l'homme (*). Il n'y a que des Athées obstinés, ou des Matérialistes aveugles, qui ayent pu être assez insensés pour adopter sans restriction la fatalité absolue. Il étoit réservé à nôtre sublime Philosophe de ressusciter cette impertinente Doctrine & de réchauffer les vains sophismes dont ses partisans ont voulu l'étayer. On va voir s'ils valoient la peine d'être tirés de l'oubli.

Ou le monde subsiste par sa propre nature, par ses Loix physiques, ou un Etre suprême l'a formé selon ses Loix suprêmes: Dans l'un & l'autre cas tout est nécessaire. Cela est faux. L'Etre suprême, en formant l'Univers, n'a été assujetti à aucune loi; les Loix Physiques sont un effet de sa volonté. Il peut, quand il lui plait, en suspendre le cours, & il l'a fait plusieurs fois. Outre les créatures inanimées qu'il conduit par des Loix nécessaires,

(*) Voyez Ciceron *de fato*.

c'eſt à dire, auxquelles il n'eſt pas en leur pouvoir de réſiſter, il a créé des Etres intelligens & libres, il leur a donné la puiſſance de ſe déterminer eux-mêmes, ſans qu'ils ayent beſoin de l'impulſion d'aucune cauſe extérieure.

Tout eſt donc arrangé dans l'Univers : Et entre une infinité d'arrangemens tous également poſſibles à Dieu, également dignes de ſa bonté & de ſa ſageſſe, il a choiſi l'arrangement actuel, parcequ'il l'a voulu. Un des principaux points de cet arrangement eſt de conduire tous les Etres de la maniére qui convient à leur nature; les Etres inanimés par des Loix néceſſaires, les Agens libres par des ſecours qui leur laiſſent l'exercice de leur liberté. L'abus qu'ils en font ſouvent ne dérange point l'ordre de Dieu ni ſes deſſeins, parcequ'il a prévu toutes leurs volontés & leurs actions dans toutes les circonſtances futures & poſſibles.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux & d'idées. Mais qu'importe à ſa liberté le nombre de ſes idées, puiſqu'elles ne le déterminent point néceſſairement? Il eſt toûjours le maitre de les comparer, de les rectifier, d'y acquieſcer, de les rejetter, de ſuſpendre ſon

jugement & sa détermination. En second lieu il est faux que le nombre des idées d'un homme soit borné par la Nature, comme le nombre de ses dents & de ses cheveux. Il étend, il multiplie ses idées, par la réfléxion, par l'expérience, par la variété des objets qu'il considére: Un Philosophe a certainement plus d'idées qu'un ignorant. Il est encore faux qu'après un certain temps l'homme perde nécessairement ses idées, comme il perd ses dents & ses cheveux; tous les jours on voit des Vieillards qui jouissent d'un jugement sain & d'une mémoire heureuse.

Selon nôtre grand Philosophe *il est contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui est aujourd'hui ne soit pas; il est aussi contradictoire que ce qui doit être puisse ne pas devoir être.* C'est un abus des termes. Quand il est question des agens libres, de sçavoir, par exemple, si j'irai demain me promener, ou si je n'irai pas, il est vrai que l'un ou l'autre *doit être.* Mais alors le terme *doit* ne signifie point nécessité absolue d'être, il exprime seulement l'existence future. Que l'on fasse aujourd'hui quelle supposition l'on voudra, il sera toûjours en mon pouvoir de me promener demain ou de ne pas sortir, comme il me plaira. La prétendue

contradiction n'est que par supposition, elle n'empêche point l'exercice de la liberté: C'est ce qu'un Logicien de six mois est capable de remarquer.

Si tu pouvois, dit-il, *déranger la destinée d'une mouche, il n'y auroit nulle raison qui pût t'empêcher de faire le destin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes de toute la Nature; tu te trouverois au bout du compte plus puissant que Dieu.* Quelles pauvretés! Quand je tiens une mouche dans ma main, il est en mon pouvoir de l'écraser ou de la laisser échapper, cela dépend de ma volonté. Quelque parti que je prenne, cela ne changera point le Destin des autres mouches; parceque je ne puis attraper ni tenir dans ma main toutes les mouches de l'univers. Cela interresse encore moins les autres animaux & les hommes; parceque leur Destin ne dépend point de l'existence d'une mouche. 2°. Il est encore faux que dans cette supposition même je serois plus puissant que Dieu; quelque changement que puisse operer dans l'Univers un acte libre de ma volonté, Dieu l'a prévu de toute Eternité, il peut l'empêcher, & s'il le permet, cet acte ne dérangera point ses desseins.

Continuons à suivre les admirables rai-

ſonnemens de nôtre Auteur. *Des imbécilles diſent: Mon Médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il à fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devoit vivre. D'autres imbécilles qui font les capables diſent: L'homme prudent fait lui-même ſon deſtin.* Voilà l'arrêt prononcé. Ceux qui font venir un Médecin pour guérir un malade ſont des imbécilles; ou le malade doit vivre encore dix ans, ou il doit mourir. S'il doit vivre, il guérira ſans Médecin, s'il doit mourir, le Médecin ne le ſauvera pas. Ceux qui font uſage de la prudence ſont des imbécilles: Si le malheur que l'on prévoit doit arriver, tous les efforts poſſibles ne l'empêcheront jamais: S'il ne doit pas arriver, les précautions ſont inutiles. Ne nous offenſons pas des Epithètes qu'on nous prodigue; le Lecteur jugera qui les mérite le mieux. Ce Sophiſme puérile des Stoïciens eſt déja réfuté par CICERON dans le Livre *De fato*, & il ne mérite pas une réponſe.

Des politiques aſſurent que ſi les conjurés qui firent couper la tête à CHARLES I. avoient été aſſaſſinés auparavant, ce Roi auroit pu vivre encore & mourir dans ſon lit. *Ils ont raiſon*, dit le Philoſophe, *mais les choſes étoient arrangées de façon que* CHARLES I. *devoit avoir le cou coupé.*

C'est à dire, que le meurtre de ce Roi a été l'effet néceſſaire d'une ſuite d'événemens inévitables. Ceux qui en ont été les Auteurs ne ſont ni plus répréhenſibles ni plus dignes de chatiment qu'une pierre qui auroit écraſé CHARLES I Voilà l'édifiante Doctrine qu'on nous enſeigne; ou plûtôt voilà les horreurs qu'on ne rougit point de débiter ſous le nom de Philoſophie : Et ceux qui n'y croyent pas *ſont des imbécilles* (*).

Le Cardinal D'OSSAT, pourſuit l'Auteur, *étoit ſans doute plus prudent qu'un fou des petites maiſons; mais n'eſt-il pas évident que les organes du ſage d'*OSSAT, *étoient autrement faits que ceux de cet écervelé?* Aſſurément; mais de quelque maniére que fuſſent arrangés les organes du Cardinal d'OSSAT, il dépendoit de lui d'employer ſa prudence ou pour le bien public ou pour ſes intérêts particuliers, de s'en ſervir pour bouleverſer l'Etat ou pour le

(*) Si l'on m'accuſe d'outrer les conſéquences, je prie le Lecteur de confronter ceci avec le chap. 60. du ſecond Tome des Mélanges de Philoſophie page 410. où on lit. RAVAILLAC *commit volontairement le crime qu'il étoit deſtiné à faire par des Loix immuables. Ce crime étoit un chaînon de la grande chaine des deſtinées.*

conſerver. Un écervelé qui n'a plus de liberté, n'eſt plus comptable de ſes actions; pour l'empêcher de nuire, il faut l'enfermer. Un homme ſage eſt comptable des ſiennes, & s'il fait mal, il mérite d'être puni.

Le Philoſophe revient à l'éxemple du Médecin & de ſa malade guérie. *Il eſt clair*, dit-il, *que ta tante ne pouvoit s'empêcher d'avoir dans un tel temps une telle maladie.* Cela eſt faux. On peut prévenir les maladies par le régime. Dira-t on qu'il eſt indifférent pour la ſanté d'être ſobre ou intempérant, prudent ou temeraire, d'uſer de poiſons ou de bons alimens? *Le Médecin ne pouvoit pas être ailleurs que dans la Ville où il étoit.* Cela eſt encore faux. Il a pu ſe fixer dans quelle Ville il lui a plû; il lui étoit libre d'aller ſe promener, au lieu d'aller ſecourir la malade. *Ta tante devoit l'appeller.* Cela n'eſt pas plus vrai; elle pouvoit ſe décider à ne prendre aucun remède, à attendre ſa guériſon des ſeules forces de la nature; & pluſieurs malades prennent ce parti. *Il devoit lui preſcrire les drogues qui l'ont guérie.* Il le devoit, par le devoir de ſa profeſſion, mais il n'y a pas été forcé par une néceſſité abſolue, par une fatalité inévita-

ble, par ce prétendu destin que l'on veut établir.

Le lecteur sera fatigué sans doute par la réfutation de ces puérilités; mais il doit être bien plus indigné contre un Auteur qui nous les donnent pour une Doctrine Philosophique.

Un Paysan, continu-t-il, *croit qu'il a grêlé par hazard sur son champ, mais le Philosophe sçait qu'il n'y a point de hazard.* Il n'y en a point par rapport à Dieu, qui connoit tous les effets des Loix Physiques qu'il a établies, & qui prévoit avec certitude toutes les volontées des Agens libres dans toutes les circonstances possibles; mais il y en a par rapport à nous. Nous appellons hazard les effets physiques de nos actions, quand il ne dépend pas de nous de les prévoir ou de les diriger avec certitude. Ainsi un joueur qui amène rafle de six, appelle ce coup de Dés un effet du hazard, parcequ'il ne connoit point l'impulsion ni le degré de mouvement qu'il faut donner à son cornet, pour produire sûrement cette combinaison. Deux amis qui sont sortis à la même heure pour se promener, sans s'être donné le mot, se rencontrent par hazard, parce qu'ils n'ont point prévû ni prémédité cette rencontre.

Voilà ce que le bon ſens apprend à tous les hommes; les Philoſophes, avec leurs vains ſophiſmes, ne réformeront jamais ces idées ni ce langage.

Nôtre ſçavant Auteur ne veut point que l'on diſtingue des événemens néceſſaires, & d'autres qui ne le ſont pas. *Il ſeroit plaiſant*, dit il, *qu'une partie de ce monde fut arrangé, & que l'autre ne le fut pas, qu'une partie de ce qui arrive dût arriver, & qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver.* Miſerable ſophiſme, dont on a déja montré le faux. Les actions libres des créatures intelligentes entrent dans l'arrangement de ce monde, & dans le plan de la providence, parceque Dieu qui les a prévues dans tous les cas poſſibles, peut les empêcher ou les permettre, comme il lui plait. Cela ne prouve point que ces *actions doiven. arriver* néceſſairement, parce que la connoiſſance que Dieu en a ne change rien a leur nature, & ne touche point à la volonté libre qui les produit. Il a prévu qne nous les produirions librement, ſans y être entrainés ni par aucune cauſe extérieure, ni par un penchant irréſiſtible; & nous les produiſons effectivement ainſi,

Quand on y regarde de près, conti-

nue-t-il, *on voit que la Doctine contraire à celle du destin est absurde.* Tout au contraire. Il n'est pas nécessaire d'y regarder de bien près, pour voir que la Doctrine du Destin est le comble de l'absurdité, un délire de l'ancienne philosophie dont la moderne devroit rougir. Cette Doctine peint les hommes comme autant de machines, elle fait Dieu Auteur de tous les crimes & de tous les forfaits qui se commettent ici bas, elle détruit toute Législation, toute morale, toute Réligion: Il n'y a que des monstres qui soient capables de l'enseigner sérieusement.

Mais il y a beaucoup de gens destinés à raisonner mal. C'est la conclusion de nôtre Auteur. Nous en convenons, & il en est lui même un éxemple. Mais ceux qui raisonnent si mal, le font ou par déréglement d'esprit, ou par malice, pour séduire & corrompre les Lecteurs. Dans le premier cas, il faut les enfermer comme des cerveaux malades; dans le second il faut les chatier sévéremant. S'ils s'en plaignent, on leur répondra que comme ils sont prédestinés a empoisonner le public, le Gouvernement de son coté est prédestiné à les punir.

On demande à nôtre Philosophe, *que*

deviendra la liberté? Je ne vous entens pas, dit il, *je ne ſçais ce que c'eſt que cette liberté dont vous me parlez.* & il nous renvoie à l'art. *Liberté.* Nous l'examinerons en ſon lieu, & nous verrons que l'Auteur y raiſonne auſſi mal que dans celui ci.

DIEU.

Pour nous apprendre ce que c'eſt que Dieu & quel culte nous devons lui rendre, nôtre Philoſophe ſuppoſe une converſation entre un Théologien & un Payſan de Scythie. On prévoit d'abord le perſonnage qu'il va faire jouer à chacun des deux interlocuteurs. Le Payſan ſera un Sage, un modèle de bon ſens; le Théologien un diſcoureur ridicule. Nous ne ſuivrons pas en détail ce burleſque entretien; il ſuffira de relever ce qui mérite plus d'attention.

Le Payſan déclare qu'il prie Dieu, *parcequ'il eſt juſte d'adorer l'Etre Suprême de qui nous tenons tout*; mais il ſe garde bien de lui rien demander. *Dieu*, dit-il, *ſçait mieux que nous ce qu'il nous faut, & je craindrois de demander du beau temps, quand mon voiſin demanderoit de la pluye* (*).

Il

(*) On peut lire la même choſe dans les Mélanges de Philoſophie Tome 2. ch. 60 page 411.

Il eſt bon de comparer cette Doctrine avec ce que l'Auteur a fait dire au Prince Koü dans le Catéchiſme Chinois, 4me Entretien. *Dieu n'a nul beſoin de nos ſacrifices ni de nos priéres, mais nous avons beſoin de lui en faire; ſon culte n'eſt pas établi pour lui, mais pour nous.* Par conſéquent quoique Dieu n'ait pas beſoin de nos priéres pour connoitre ce qu'il nous faut, il n'eſt pas moins néceſſaire pour nous de le lui demander. De même qu'il eſt juſte d'adorer & de remercier l'Etre Suprême de qui nous tenons tout, il eſt auſſi juſte de lui témoigner par nos demandes que c'eſt de lui que nous attendons tout. Rien n'eſt donc plus ſage que de lui demander en général ce qu'il ſçait nous être le plus néceſſaire & le plus utile. Quand même deux hommes lui feroient des demandes oppoſées, elles ſe concilient toûjours par la diſpoſition générale de ne ſouhaiter que ce que Dieu jugera le plus à propos d'accorder. Tout homme de bon ſens & qui ſçait ſon Catéchiſme ne trouvera point de difficulté là deſſus.

Le Théologien fait pluſieurs queſtions ſur la nature de Dieu, s'il eſt infini ſelon l'eſſence, s'il eſt en tout lieu, s'il peut faire qu'un bâton n'ait pas deux

bouts &c. Le Paysan répond qu'il n'en sçait rien. Mais puisque l'on suppose ce Paysan Philosophe & capable d'entrer en dispute avec un Théologien, il doit sçavoir que Dieu, Etre éternel, nécessaire, existant par lui-même, possède essentiellement toute la plénitude de l'Etre, qu'il ne peut être borné par aucune cause ni par lui-même, qu'il est donc nécessairement immense, infini, présent par tout, infiniment bon & puissant. On ne conclura pas qu'il puisse faire un bâton sans deux bouts, parcequ'un tel bâton est une contradiction.

Les questions du Théologien envisagées sensément ne sont ni ridicules ni inutiles. De ce que Dieu est présent en tout lieu, il s'ensuit qu'il est témoin de toutes nos actions, même des plus secrettes pensées de nôtre ame; & cette vérité est de la derniére importance pour les mœurs.

Lorsque le Docteur demande si la matiére peut être éternelle; *que m'importe?* répond le Paysan; *je ne veux pas être Philosophe, je veux être homme.* A la bonne heure; l'un vaut mieux que l'autre. Mais en faisant un Dictionnaire Philosophique on veut sans doute former des Philosophes, & il ne seroit pas mal à propos de répondre directement à la question. Si la

matiére étoit éternelle, elle seroit incréée, nécessaire, indépendante, Dieu n'auroit sur elle aucun pouvoir; il n'auroit pas été le maitre d'en disposer & de l'assujettir à des Loix: La matière seroit Dieu. Les Péres de l'Eglise se sont servis de cet argument pour prouver aux anciens Philosophes que la matiére ne peut être éternelle; & aucun des Modernes n'y a répondu.

Dieu est-il corporel ou spirituel? Nouvelle question à laquelle le Paysan Scythe ne répond pas mieux. *Comment voulez-vous que je le sçache? A quoi me serviroit-il?* N'en déplaise à l'Auteur, on peut le sçavoir & cette question n'est point indifférente. Si Dieu étoit un Corps, il ne seroit point immense, infini, présent par tout, immuable, incorruptible. Dès que l'on admet un Dieu corporel, il est fort à craindre qu'on ne le conçoive semblable à l'homme, qu'on ne lui attribue les vices, les passions, les imperfections humaines; d'où nécessairement la corruption dans le Culte & dans les Mœurs. C'est ce qui est arrivé dans le Paganisme.

Dieu est Esprit, dit J. C. dans l'Evangile, *& on doit l'adorer en esprit & en vérité.* Parcequ'il est Esprit, il est présent par tout, il est témoin de nos pen-

ſees & de nos actions. Cette croyance eſt néceſſaire à l'homme pour être meilleur Mari, meilleur Pére, meilleur Maître, meilleur Citoyen.

On ſuppoſe que le Théologien eſt bien embarraſſé à dire ce que c'eſt qu'un Eſprit: L'embarras eſt imaginaire. L'Eſprit eſt l'Etre capable de penſer, de connoître, de vouloir, d'agir, de mouvoir la matiére. L'Etre par conſéquent très différent du corps. Tous les hommes, dans tous les temps, ſe ſont accordés à croire que la matiére eſt incapable de ſe mouvoir elle-même, que l'inertie eſt un de ſes attributs eſſentiels: Tous les matérialiſtes du monde ne parviendront jamais à montrer le contraire.

Il n'eſt pas moins ridicule de voir nôtre Théologien déconcerté par cette queſtion: *Pourquoi peignez-vous Dieu avec une grande barbe?* Elle peut tout au plus étonner un Enfant. On lui apprend dans ſon Cathéchiſme, que nous peignons Dieu ſous l'image d'un Vieillard vénérable, parcequ'il a daigné lui-même ſe montrer ſous cette figure aux anciens Prophètes, & parce que c'eſt le Symbole le plus naturel pour repréſenter ſon Eternité.

Le Payſan finit cette converſation intéreſſante par une répétition de l'Apologue

que l'on a déja vû dans le premier Entretien du Cathéchisme Chinois. Là deux grillons disputent pour sçavoir qui est l'architecte d'un Palais superbe: Ici c'est une taupe qui a la même conversation avec un hanneton. Cette fiction plus ridicule qu'ingénieuse ne valoit pas la peine d'être répétée.

3me MÉMOIRE

Sur les Gouvernemens qui doivent leur origine aux Principes Religieux.

§ 24. *Notion générale de la Religion & du Culte religieux.*

L'HOMME social se trouve ou dans l'état de sentimens naturels, ou dans celui de sentimens réfléchis. Si dans l'une ou dans l'autre de ces situations, il s'attache préférablement à un de ces sentimens, son ame, étant alors occupée de ce seul objet, le met au dessus de tous les autres, & y rapporte ses sensations, de même que les corps qui les excitent. Ce fut de cette maniére que le sentiment d'admiration fit envisager à l'Egyptien tout l'assemblage des corps qui l'environnoient, comme un systême de merveilles & de prodiges. Le sentiment du plaisir, occupant l'homme tout entier, le laissa indéterminé sur le choix d'un objet divin: C'est pourquoi le Babilonien adoptoit tous les usages religieux que ses Monarques vouloient bien

lui prescrire. Le principe de frugalité attachant l'homme à la culture des terres, le Perse se détermina pour le culte du Soleil. Le principe chinois ne souffrit d'autre culte que celui du Ciel visible.

Les sentimens réfléchis dont nous avons parlé, suffisoient à l'établissement de la vie sociale : La religion ne concouroit donc à l'affermissement des intérêts politiques qu'autant que ces intérêts dépendoient du hazard, ou qu'on avoit besoin de ressources vigoureuses & extraordinaires. A Rome & à Carthage, à Sparte & à Athènes, la Religion étoit entiérement subordonnée à l'Etat. Il en étoit comme des Oracles, qu'on n'alloit consulter que par curiosité, par politique & par désespoir.

Pour ce qui regarde l'idée réfléchie de la religion, elle est purement personnelle. Comme il y eut des esprits spéculatifs en fait de Physique & de Morale, il y eut aussi des Théologiens dans tous les Pays, qui se firent une idée abstraite & systématique du Gouvernement de l'univers. Ces idées passoient la portée du Peuple, & n'influoient ni dans l'ordre politique, ni dans les mœurs nationales : On regardoit ces idées comme des Phénomè-

nes d'un nouveau monde, & les Auteurs de ces systèmes passoient pour de bons ou mauvais démons, selon le caprice ou la passion qui prédominoit alors dans l'esprit du Peuple.

§ 25. *Origine social des Etats religieux.*

TOUTE une peuplade se peut trouver dans un si grand danger, que les voies humaines ne soient pas capables de l'en délivrer. L'homme avant que de s'abandonner au désespoir, fouille dans tous les recoins de son imagination, & se livre à la première idée qui lui donne une espérance seulement probable de sureté ou de délivrance. Tel fut le cas des Juifs, qui ne purent sortir de la servitude des Pharaons, qu'à la faveur d'une idée qui leur promettoit une protection extraordinaire du Ciel. Les sentimens religieux, s'ils sont une fois établis au milieu d'un Peuple, ont une force supérieure à celle de tous les autres sentimens publics. Le Peuple s'intéresse bien plus aux objets de sa crainte & de ses espérances, qu'à l'intérêt universel de l'Etat. On peut donc se servir de ses sentimens religieux, pour gagner le plus puissant ascendant sur l'es-

prit national. Les Peuples féroces, abrutis & asservis, sont ordinairement les plus fanatiques. C'est la raison pour laquelle on trouve le despotisme religieux établi chez les Tatares, les Péruviens, & les Japonois. Des débris de la Religion des Juifs, des Chrétiens & des Arabes on a vû sortir un despotisme des plus impérieux. Cela se fit dans le temps où ces Peuples étoient le plus abrutis par l'ignorance, & le plus corrompus par les vices. L'autorité des despotes religieux s'établissoit comme celle des astrologues & des magiciens, qui profitant de l'ignorance du Peuple, lui persuadérent, qu'ils avoient un commerce secret avec les intelligences. Le vulgaire, n'ayant aucune idée de l'être invisible, se réprésentoit cet Etre sous l'image de celui qui prétendoit être son Vicaire universel. Ils enchainoient l'homme, par une infinité de coutumes, dont on pressoit l'observation, par l'art qu'on employoit d'y joindre les intérêts qui sont les plus chers à l'homme.

§ 26. La notion la plus sublime de la Divinité fut la base de la Législation Juive.

Un Peuple d'esclaves fugitifs devoit avoir une Législation extraordinaire. L'image de la mort & de l'opprobre ne le rendoit point difficile sur le choix des moyens qui pouvoient servir à dissiper ses appréhensions terribles. Un esclave qu'on poursuit à main armée, ne délibére pas longtems sur le parti qu'il doit prendre : Mais il prend le premier qui s'offre ; tout lui paroit préférable à sa calamité présente. Moyse, faisant espérer aux Israëlites leur délivrance de la servitude d'Egypte, il auroit pu mettre cet espoir au plus haut prix ; pour éviter les verges des Egyptiens, les Israélites se seroient soumis à la législation la plus dure & la plus singuliére. Au lieu de régir avec un sceptre de fer, un Peuple craintif & désarmé, il lui donna l'idée la plus sage & la plus sublime du Souverain Etre. Cette idée étant trop sublime pour être saisie de cette Nation brute & avilie par un long esclavage, il y joignit la rigueur d'une législation religieuse & civile ; il ne put même employer auprès de ce Peuple grossier, que des voies de

contrainte. Faute de ressources extérieures, il fallut les tirer du fond des idées & des sentimens de la Nation Juive. Ce Peuple regardoit le Pays de Canaan, comme son patrimoine, que le Dieu d'ABRAHAM avoit promis à ses descendans. L'imagination des Israélites, étant flattée par ce doux espoir, MOYSE saisit cet objet, comme le plus capable de faire une profonde impression sur leur esprit. Il promit à un Peuple pauvre, errant & fugitif, la proprieté d'un Pays coulant de lait & de miel.

Les vues d'un Peuple qui sort d'un très-bon Pays, tendent toujours à se domicilier dans un Pays qui ne soit pas inférieur au premier. Les Israélites, accoutumés au climat & à la nourriture d'Egypte, n'auroient jamais pu s'habituer à la façon de vivre des Arabes errans. Ils avoient même plus besoin de domaine national, que toute autre peuplade voisine. Haïs & méprisés de toutes les tribus arabes, ils ne pouvoient jouir de la paix que dans un Pays défendu par des montagnes & des déserts.

Pour attacher les Juifs à leur principe religieux, MOYSE les rendit dépendans de la jurisdiction de Dieu. JEHOVAH étoit le vrai & le seul Souverain du Pays. La

charge de son premier Ministre fut remplie par le Souverain Pontife. Le corps des Lévites & des Sacrificateurs occupés au service divin, formoit une Cour nombreuse & splendide. Le Clergé, n'ayant rien en propre, Dieu fut son héritage, il lui assigna des dixmes, des sacrifices & des terres. La propriété des biens ne put point être abolie, dans un Pays conquis. MOYSE restraignit cependant la cupidité, par le partage des terres inaliénables, qui comme les terres des Spartiates passoient à tous les descendans d'un Chef de famille; & au défaut de celle-ci, ces terres passoient par la voie du mariage, dans la famille de celui qui avoit épousé l'héritiére de ces terres, & ce devoit toûjours être le plus proche parent. Un Israëlite pouvoit hypothéquer sa personne & ses biens: Mais au bout de sept ans il rentroit dans la possession de ses libertés personnelles, & au terme échu de quarante neuf ans, il pouvoit reclamer l'héritage de ses Péres. Par l'équité & la sagesse de cette institution, MOYSE garantissoit le Pays de Canaan de l'usure & de la trop grande inégalité de conditions. Cette inégalité de conditions, avec tout esprit de domination étrangére, ne devoit point avoir lieu, dans un Pays qui appartenoit à Dieu; &

où tous les habitans lui étoient également soumis. Du moins falloit-il que chaque Ismaélite rendit ses hommages au Dieu d'Israël, trois fois l'année. Dans la première fète, il le regarda comme son libérateur de la servitude d'Egypte, dans la seconde, comme son législateur, & dans la troisiéme, comme son Pére nourricier. JEHOVAH exerçoit donc les droits de Souveraineté à titre de conquête, à celui de Législation, & d'entretien personnel: Il étoit le vrai Despote de ce Peuple.

La police des Juifs, étant religieuse, leurs intérêts nationaux consistoient dans l'observation des coutumes religieuses. MOYSE les varia dans cette vue, & les étendit autant que cela lui fut possible. Tout crime qui alloit contre la Divinité devoit être puni de mort: Dieu étant le Souverain du Pays, chaque acte d'idolatrie étoit un crime de Lèze-Majesté divine. La crainte dut opérer sur l'esprit des Israélites, ce que leurs lumiéres n'auroient jamais pu effectuer. Un vrai Israélite eut l'esprit continuellement frappé de la présence de JEHOVAH, & comme il n'en vit point d'image, il lui fallut retracer cette idée par une infinité de rites.

Si la police religieuse des Juifs étoit très sévére, la civile étoit au contraire

très-douce. La constitution Juive étoit faite pour un Peuple libre, & accoutumé de vivre sous des Chefs de famille. L'autorité de tous les Chefs de familles se réunissoit dans celle d'Emir, ou de Chef de toute la tribu; Ces Princes résidoient au milieu de la tribu. Pour remédier à l'inconvénient qui pouvoit naitre de la distance qui se trouvoit entre chacun de ces Princes, & pour former de tous les Juifs un seul corps national, Moyse établit l'autorité d'un tribunal, composé d'un nombre égal d'Anciens, qu'on prit de toutes les tribus.

Ce Tribunal ne put point empiéter sur les droits de chaque Israëlite, par la raison que le Législateur Juif lui prescrivit un code de Loix civiles conformes à l'indépendance politique de la Nation. Il taxa les vols de toute espèce selon les Loix du Talion; & pour empêcher que des dissensions intestines n'excitassent des animosités & des guerres cruelles, dans une Nation libre & féroce, il institua des marques auxquelles on put reconnoitre les meurtres involontaires, & il assigna aux meurtriers de cette espèce des lieux sacrés pour asyles. L'esprit de vengeance que les Israëlites avoient de commun avec toutes les tribus des Arabes, éxigeoit cette

précaution sage & humaine. Quant au divorce, il s'accomodoit au génie du siécle, & à l'intérêt de la Nation, dont la population ne devoit être génée en aucune maniére.

L'intolerance est la partie défectueuse de tous les Gouvernemens réligieux; elle dérive du despotisme qu'un Souverain réligieux s'arroge sur tous ses sujets. Possédant à la fois la partie civile, la législative & l'éxécutrice de l'autorité souveraine, personne ne peut lui contester l'éxercice de l'empire le plus absolu; & tel étoit le cas des Israélites, qui soumis a l'autorité de la Réligion, n'osoient pas résister à la rigueur des Loix Pénales, qui leur défendoient toute communication avec les Peuples idolatres. Les Israélites connoissoient aussi peu l'idée abstraite de Jéhovah, que l'intérieur du Sanctuaire; ils n'étoient donc attachés à leur culte génant que par l'autorité coactive qu'on prêtoit au principe réligieux. Ce principe éxerçoit sa pleine autorité sur le Peuple, du tems des Juges, qui étoient les Lieutenans du Dieu d'Israël, en tems de guerre; & les Juges des causes civiles, en tems de paix. Chaque Peuple a un siécle de Héros: Les Juges des Juifs furent les Cadmus, les

Hercules & les Orphées de cette Nation. Le Peuple Juif, fatigué par les incursions des Cananéens & des Arabes, voulut avoir un gouvernement militaire sous le nom de Roi: La Nation Juive établit un Général en chef, & l'autorité militaire servit à abolir celle de la Réligion.

§ 27. *Le Gouvernement Royal servit à abolir la police réligieuse des Juifs.*

Le Gouvernement Royal en contradiction avec le principe réligieux, un Roi Juif ne pouvoit jamais éxercer la puissance souveraine sans usurper les droits divins: Aussi le despotisme de SALOMON, d'ACHAZ, de MANNASSES, de JEROBOAM, d'ACHAB & de JEHU entraina-t-il ces Princes dans une défection totale du vrai culte de Dieu. Un Roi Juif étoit trop géné, pour ne pas faire servir l'autorité militaire à ébranler celle de la Réligion. Comme elle lui commandoit, de ne faire ni tréve, ni alliance avec les Peuples voisins, & de mettre tout à l'interdit, les Rois Juifs ne pouvoient trouver de sureté pour leurs personnes & pour leurs Etats que dans la transgression de ces ordres intolerans. Ces Réglemens convenoient tout au

tif plus à la premiére période de ce Peuple, où il n'eut pour voisins que des peuplades Cananéennes & Arabes: Mais dès que les Juifs avoient des démêlés avec les puissans Rois d'Assyrie, de Babilone & d'Egypte, ces maximes intolerantes n'étoient plus de saison. Un Roi Juif obligé d'être en guerre perpétuelle avec tous les Rois idolatres, ne put accomplir ses voeux à moins d'avoir une puissance égale à celle de tous les Monarques d'Orient. Etant continuellement en danger d'être écrasé par l'union de leurs forces, ou par la puissance redoutable d'un seul d'entr'eux, cette situation violente demandoit que le Peuple Juif fut le plus aguerri de toutes les Nations Orientales.

La Réligion devoit inspirer aux Israélites ce zéle invincible: Mais malheureusement le principe réligieux s'étoit déja affoibli du tems des Rois. La dévotion, quelque ardente qu'elle soit, a ses périodes, comme l'esprit de patriotisme. On n'a vu aucune société réligieuse ou civile garder assez long-tems la pureté & la rigueur de ses premiers instituts. C'étoit dans la fougue d'un zéle belliqueux, que les Juifs avoient conquis la Palestine sur les peuplades Cananéennes: Mais ce zéle se ré-

froidit après qu'ils furent entrés dans la poſſeſſion paiſible de la terre promiſe. Les guerres ſaintes des Juifs, & les croiſades des Chrêtiens ont une grande reſſemblance. Des Zélotes prirent deux fois la Paleſtine; & deux fois ces conquêtes n'aboutirent qu'à livrer ces Nations dévotes au fer de leurs ennemis. Les Croiſés périrent par la valeur des Sarraſins, & les Juifs furent conſumés par les forçes des Aſſyriens & des Babiloniens. Les infidéles vengérent enfin l'outrage qu'ils avoient fait à l'humanité. Le fanatiſme céde tôt ou tard aux régles d'un plan de juſte attaque & de défenſe légitime.

La politique de CYRUS & des Monarques Perſans permit aux Juifs de repeupler la Paleſtine. Les Perſes, qui adoroient le feu, n'avoient pas la haine exterminatrice des Nations idolatres; d'ailleurs le principe cultivateur des Juifs s'accordoit avec celui des Mages. ALEXANDRE Le Grand maintint les Iſraëlites dans la jouiſſance des priviléges qu'ils avoient obtenus des Rois des Perſes. Il le fit, parce qu'il regardoit la Paleſtine comme le boulevard de la Syrie contre les incurſions des Arabes. Les Rois de Syrie & d'Egypte ſe diſputoient la poſſeſſion de ce pays, par la

raison] qu'il étoit également à la bienséance de l'un & de l'autre de ces Monarques.

La splendeur de la Nation Juive étoit comme celle de leur temple: A peine SALOMON avoit il mis la main à ce batiment superbe, que les Rois idolatres vinrent le piller. Le principe réligieux eut même parmi les Juifs, un sort aussi différent que l'esprit de prophêtie: Tantôt il fut traité de divin, tantôt il passa pour séditieux.

§ 28. *La dignité réligieuse fut le principe de la régie des Asmonéens.*

LES fils du Prètre MATHATIAS ayant délivré les Juifs de la servitude des SELEUCIDES, la Palestine fut considerée comme la conquête de ces nouveaux JOSUE's. Ils possédoient ce pays à titre spirituel & temporel. Le principe réligieux ne parut jamais avec plus d'éclat que du tems des Princes Asmonéens.

L'Empire & le Sacerdoce étant alors unis dans la même personne, on ne vit point les conflits de Jurisdiction civile & réligieuse qui avoient ébranlé la constitution judaïque du tems des Rois. Le Pontifi-

cat, cette dignité splendide & respectable, fut le dépositaire le plus fidéle de la souveraine autorité. Le diadéme uni à la tiare donnoit au Pontife la puissance éxécutrice. Sous les MACCABE'ES un idolatre commettoit le crime de haute trahison, dans le sens réligieux & civil.

Dans un Gouvernement réligieux, il y a toûjours deux partis, dont l'un est celui des bigots, l'autre celui des esprits forts. Les premiers veulent surcharger la Réligion de rites & de termes inutiles, tandis que les seconds s'attachent à la dépouiller entiérement. L'intèrêt du Souverain est de tenir les deux partis également dans la dépendance. Les Princes Asmonéens lachérent trop la bride aux Rigoristes, & voulant ensuite balancer le crédit des Pharisiens par celui des Sadducéens, ils indisposérent les deux partis & ne furent plus en état de les réduire par la force. Cet esprit de division, qui avoit pénétré jusqu'au Palais, couta aux Princes Asmonéens l'Empire & la vie. Rome profitant de ces désordres, ôta la puissance séculiére à la maison régnante. AUGUSTE permit à HERODE de disposer du Souverain Pontificat: Mais le zéle des Juifs paroissant trop ardent aux Empereurs Romains, ils les inquiétérent premiérement daus la possession

de leurs priviléges, & les leur arrachérent ensuite. On agit avec les Nations réligieuses, comme avec leurs temples, qu'on détruit après les avoir pillés.

§ 29. *L'intolerance universelle fût le principe du Califat.*

Les Arabes ont dans le fond un principe religieux semblable à celui des Juifs. Ces deux Peuples ne différent que par l'universalité de l'intolerance que le Législateur Arabe mit pour base de sa constitution. La Législation juive fut simplement défensive. Moyse voulut prémunir sa Nation contre les préjugés & les écarts des idolatres; Mahomet commanda aux Arabes de faire la guerre à tous les Iconolatres. Il ne se contentoit pas de les chasser de l'Arabie, comme les Cananéens furent expulsés par les Israëlites: Mais il inspiroit encore à tous ses disciples un esprit de conquête universelle, & promettoit la couronne de Marthyr à tous les soldats qui exposeroient leurs vies dans ces guerres saintes. Parmi les Juifs, la puissance ecclésiastique ne fut unie à la puissance éxécutrice que dans les derniers tems de la République: Le Prophéte Ara-

be réunit dans sa personne & dans celle de ses successeurs, les droits de Monarque & de Pontife. MAHOMET fut toûjours réputé vivant & tous ses successeurs ne se qualifiérent que du titre de ses Lieutenans, ou de ses Grands Vicaires. Le Législateur Arabe ayant, en vertu de sa prétendue mission divine, le droit de faire les actes les plus extraordinaires, il transmit la même autorité à tous ses successeurs & descendans: Pontifes de l'Univers, ces Ecclésiastiques prétendoient être les champions de la Divinité, qu'elle avoit établis pour forcer toutes les Nations à reconnoitre l'unité de Dieu. Faisant à croire aux Peuples, qu'ils portoient le glaive de la vengeance divine, ces Jupiters Arabes écrasoient de leurs foudres tous ceux qui soutenoient une doctrine différente de celle du Koran. On ne pouvoit se dispenser de l'adopter que par une soumission volontaire.

Le culte des images qui règnoit en Syrie, en Palestine & en Egypte, alluma d'abord le faux zéle des Sarrasins. Les Persans, en qualité d'adorateurs du feu, méritoient une punititon divine. Tous les Chrêtiens Occidentaux, étant sous le même interdit que ceux d'Orient, il ne s'agissoit que d'éxécuter la sentence de con-

condamnation qui étoit déja prononcée contr'eux. L'orgueil humain regarde le defpotifme, comme la forme de Gouvernement la plus parfaite: on l'attribue par conféquent à Dieu, & le Monarque réligieux l'imite en tout; il s'imagine que fa monarchie doit être formée fur celle de Dieu, & qu'elle doit avoir la même étendue.

L'afcendant qu'un homme d'efprit gagne fur les fentimens des autres, tient contre fes excès les plus outrageans. Tous les actes de luxure & de cruauté que fit MAHOMET, n'éffacérent point de l'efprit de fes adhérens, les impreffions religieufes qu'il leur avoit données: La fougue de leur zèle les fit paffer fur toutes les raifons de politique & de morale. On eft étonné de la témérité d'un homme extraordinaire, & c'eft cet étonnement même qui fubjugue l'efprit & la volonté. PROMETHE'E d'un nouvel ordre, MAHOMET alla prendre le feu du Ciel, avec lequel il embrafa tous les Temples qui n'étoient point dédiés à la foi mufulmanne. A peine eut-il donné ce fignal, que toute la Nation des Arabes fe changea en Hérostrates. Le Flambeau à la main, & invoquant le nom d'ALLA & de MAHOMET, les Mufulmans portérent le fer & le feu dans toutes les parties du monde connu.

§ 30. *Raisons du démembrement & de la destruction du Califat.*

Le zèle des Arabes échauffé par celui de MAHOMET, se réfroidit peu à peu sous ses Successeurs. Des maximes d'Etat prenant la place du fanatisme, on vit prendre à ce Gouvernement spirituel l'allure des affaires humaines. Le Peuple revenu à lui même, perdit le respect immense qu'il portoit à ses supérieurs spirituels: On ne regardoit plus les Califes que comme des Souverains redoutables par la grandeur de leurs forces.

D'ailleurs le don d'infatuer le Peuple n'est pas une prérogative personnelle. MAHOMET ne fit qu'ouvrir à l'ambition une nouvelle carriére, & chacun la put courir. La facilité des entreprises dévotes les fait tenter à plusieurs. L'orgueil d'un zèle fanatique est terrible; il détruit & il extermine tout ce qu'il rencontre. Une dévotion ardente est en même temps scrupuleuse, elle s'attache à des vétilles, & c'est à leur occasion qu'on se bat avec une chaleur extrème. La division se mit de bonne heure parmi les Musulmans. Le parti d'ALI, qui avoit succombé aux éfforts guerriers

de la maison d'OMMYAH, eut le malheur d'éprouver toute l'atrocité du principe d'intolerance. Quoique cet esprit de chicane servît au commencement à entretenir l'ardeur de la dévotion, il lui porta cependant dans la suite le coup le plus fatal. Les plus sages s'ennuyoient de ces guerres civiles, & se voyant dans l'impossibilité de démêler le vrai du faux, ils formoient un troisiéme parti, composé d'indifférens & d'hypocrites.

Ce principe d'indifférence gagnoit premiérement les Chefs des armées & les Gouverneurs des Provinces. L'Egypte se soumit aux Califes Fatimites, les Provinces Gauloises & Espagnoles n'obéirent qu'à leurs Généraux ou Gouverneurs militaires & les Sultans Séleucides s'établirent en Asie; de sorte que la puissance des Califes, semblable à un vaste bâtiment religieux commençoit à tomber en ruine, parce qu'on avoit sécularisé la plûpart de ses revenus.

Le luxe & la mollesse des Califes postérieurs, qui prenoient la place de la ferveur; de l'humilité & de la modération des premiers Successeurs de MAHOMET, contribuoient beaucoup à rallentir le zèle, & à diminuer la vénération qu'on portoit à leurs personnes. On n'adoroit les Cali-

fes des derniers Siécles, que comme on révéroit les images des CESARS du Bas-Empire. S'ils exerçoient quelques actes tyranniques, ce n'étoit qu'à la faveur des troupes mercenaires, qui étoient les suppôts de leur despotisme. Il arriva à ces Pontifes, ce qu'on remarque dans tous les Etats Ecclésiastiques; où les Officiers & les Soldats s'emparent de la souveraine autorité. A peine virent-ils que les Califes ne pouvoient plus se passer de leur assistance, qu'ils s'arrogérent le pouvoir militaire; & les Califes, se trouvant à la merci d'un corps insolent & audacieux, furent réduits à la condition des Prêtres. Ces militaires agirent avec les derniers Pontifes de BAGDAD comme les Sacrificateurs ont coutume de traiter leurs idoles; ils s'en approprient l'autorité & les revenus, & ne laissent à l'idole que la niche. Les Tatares, n'ayant aucun égard religieux pour les personnes de ces Prêtres passérent jusqu'a déthrôner les Califes, & à abolir le Califat.

§ 31. *L'idée de schisme fit naitre l'Empire des Sophis en Perse.*

Les Sophis bâtirent en Perse une Monarchie religieuse sur la seule idée de schisme ou de parti religieux. L'origine de leur autorité étant religieuse, personne n'osoit examiner la légitimité de l'usage qu'ils en firent. En qualité de descendans d'ALI, ils prétendoient à l'infaillibilité de ce Calife schismatique. Leurs décrets civils & écclésiastiques furent aussi irrévocables que les Fetfas des Moufitis. L'Eglise & l'Etat pliérent également sous les ordres de ces Monarques. SOLIMAN II. & AMURATH IV. furent les seuls Empereurs Ottomans qui se rendirent redoutables à l'Eglise: Au lieu que pas un Monarque Persan de la race des Sophis n'eut la moindre condescendance pour l'ordre Ecclésiastique; parce que ces derniers étant dans leur origine des gens d'Eglise, ils s'arrogérent un pouvoir sans bornes sur tout le Clergé.

La grandeur religieuse & civile des Monarques Persans avoit pour base l'autorité de la secte d'ALI; il étoit donc de leur intérêt d'entretenir & de fomenter la haine religieuse que ces sectaires portoient aux

Her.
Le
des
avoi
nom
Gén
ſerv.

§ 2

Le
tion
Juif
ce ſc
vins :
d'Ac.
d'Ac
ces d
de D
né,
litaire
me e
tréve
& de
Juifs
leurs
dans
rans.



SUITE

De la Deſcription de Kamſchatka.

QUATRIEME PARTIE.

Hiſtoire abrègée de la Conquête de Kamtschatka par les Ruſſes.

Le premier Ruſſe qui doit avoir découvert cette Preſqu'Isle, eſt un certain THEODOT Négociant qui y périt. Mais toutes les rélations qu'on a de lui ſont obſcures & incertaines. Ainſi la véritable découverte eſt attribuée à un Coſaque WOLODIMER ATLASSOW, qui y fut envoyé en 1698. & qui s'empara de pluſieurs Oſtrogs.

Ayant été accuſé de piraterie, & mis en priſon; MICHEL ZINOWAW lui ſuccèda en 1702. Mais VOLODIMER fut relaché en 1705. & envoyé de nouveau dans ce Pays, muni de beaucoup plus d'autorité que dans ſon premier voyage; il s'en ſervit pour ſévir contre ceux qui lui étoient ſubordonnés, & pour commettre mille véxations, il les pouſſa même ſi loin, que

les Cosaques envoyérent leurs griefs contre lui à Jakuts.

Il arriva heureusement en Kamtschatka en 1707; il rencontra 800. Kamtschadales, qu'il vainquit dans un combat. Mais cette défaite ne décida de rien, car leur rebéllion dura néantmoins jusqu'en 1731.

Les Cosaques mécontens de leur chef a cause de sa tirannie, le dépouillérent de son autorité au mois de Décembre 1707 confisquérent toutes ses richesses, & le firent lui même prisonnier. ATLASSOW d'un autre coté fut détenu jusqu'en 1711, tems auquel il fut massacré par des rebelles.

Les Cosaques mécontens s'avisérent après avoir tué deux autres de leurs chefs, de faire la guerre aux habitans révoltés, & de batir un Ostrog auprès du grand fleuve, dans l'espérance d'obtenir leur pardon, & effectivement ils battirent un corps de Kamtschadales, & subjuguérent une partie du pays, qui se soumit à payer le tribut. Ils poussérent leur conquête jusqu'aux Isles Kuriles & les soumirent de même.

La même année on envoya WASILI SEBASTIANOW, qui ne savoit rien de la révolte. ANSIWOROW, le chef des mécontens vint vers lui, pour faire sa soumission, mais accompagné d'un si grand parti, qu'il ne risquoit pas d'être arrêté

pour rendre compte de sa rebellion; en effet il fut renvoyé vers le grand fleuve pour y lever le tribut.

En 1712 celui ci fut trahi par les habitans rebelles, & y perdit la vie. Car ils le reçurent fort amiablement avec 25 Cosaques, le menérent dans une Cabane, qui avoit une entrée secréte vers le bas. On lui fit des présents, on lui promit de payer le tribut, & on lui donna des otages. Mais la nuit suivante les Traitres mirent le feu à la Cabane, & brulérent ainsi les Cosaques avec leurs otages. Ceux-ci même étoient si animés contre les Russes, que lorsque leurs camarades leur criérent de se sauver par la porte secréte, ils leur répondirent de ne pas se mettre en peine pour eux, & de bruler les Cosaques le mieux qu'on pourroit.

SCHEPETKOW punit sévérement le meurtre d'ANSIWOROW & de ses compagnons, & répandit par là une telle terreur parmi les habitans, que les Russes jouïrent longtems d'une sureté entiére.

En 1712 WASILI KOLESOW condanna deux chefs de rebelles à la mort, & en fit stigmatiser plusieurs autres. Il s'empara en 1713 de l'O-strog supérieur, & rendit plusieurs Isles tributaires.

Tout ce qui se fit jusqu'à la grande ré-

volte n'eſt que l'hiſtoire de nombre de meurtres, d'éxécutions, & de pillages.

Cette grande révolte des habitans ſe fit en 1731 & fut générale, dans tout le pays; ces Peuples ayant réſolu d'extermi-ner à la fois tous les Coſaques. Leurs me-ſures étoient très bien priſes, & les Ruſ-ſes durent ſe féliciter de ce qu'un ſeul d'eux ait pu échaper. Car ils tachérent de couper toute communication avec les Anadins, & gardérent les côtes d'Autors, pour prendre tous les Ruſſes qui y arri-voient.

Mais l'arrivée ſubite des Ruſſes décon-certa toutes ces meſures, & empêcha le Peuple de ſe raſſembler aſſez promptement. Après pluſieurs eſcarmouches dans leſquel-les les Ruſſes eurent le deſſus, la révol-te fut éteinte, & finit par la punition de quelques chefs tant Ruſſes, que naturels du pays. Le reſte des priſonniers fut mis en liberté, ainſi que tous ceux qui avoient été mis en ſervitude. Les Kamtſchadales qui furent éxécutés allérent à la mort avec toute l'indiférence poſſible, & en ſoufrant une torture très cruelle, on les entendit à peine jetter un cri. Toutes les douleurs de la queſtion ne les engagérent jamais d'avouer autre choſe, que ce qu'ils avoient confeſſé librement.

Depuis

Depuis ce tems, tout eſt tranquille & paiſible en Kamtſchatka, & il y a aparence qu'il reſtera long tems ſur ce pied, parce qu'on y a établi un ſi bon ordre, que les naturels même ne ſauroient en ſouhaiter un meilleur. Ils ne ſont obligés qu'à donner une ſeule peau de leur chaſſe pour tribut. Toute opreſſion eſt défendue ſous de griéves peines. Il y a des Juges civils établis, mais ils n'ont pas le droit du glaive. Il eſt deffendu aux Coſaques d'éxiger aucune dette. Toute la félicité des Kamtſchadales conſiſte à préſent dans le Chriſtianiſme, auquel ils ſe ſont convertis en grand nombre, par le ſoin des Miſſionaires Prédicateurs, & des Régens d'Ecole, établis d'ordre de S. M. Ruſſienne: Cette converſion s'eſt pouſſée déja à un tel point, que ces Peuples ſe moquent à préſent de leur ancienne barbarie.

Il y a dans ce pays cinq Oſtrogs fortifiés, qui ont chacun ſon avantage & des avantages particuliers. Les Coſaques qui y demeurent ſe ſont accoutumés à la maniére de vivre du pays, & ſe contentent de ſes productions. Mais ils ont auſſi établis des diſtilations d'eau de vie, & peuvent, ſans éxactions, y faire une fortune honnéte.

Le Commerce de Kamtſchatka eſt de-

venu très confiderable. On y aporte des marchandifes non feulement de la Ruffie, mais d'Europe & de la Chine même.

L'Europe fournit toutes fortes de toiles, & d'étofes, des couteaux, des mouchoirs de coton & de foye, du vin rouge, du fucre, du tabac, & d'autres marchandifes en affez grand nombre.

La Sibérie donne du fer & toutes fortes d'outils, des couteaux, des haches, des fcies, de la cire, du chanvre, du fil, & des peaux de Rennes tannées.

La Chine envoye des étofes de foie & de coton, du tabac, du corail, & des aiguilles préferables à celles de Ruffie même.

Un marchand doit prendre garde de ne pas aporter de trop grandes provifions, car ni les Cofaques, ni les Kamtfchadales n'achétent rien dont ils n'ayent befoin, duffent-ils l'avoir à moitié prix.

L'éxportation de Kamtfchatka fe fait uniquement en pelléteries, & ce Comerce eft furtout très lucratif à la Chine, où on les vend au double de ce qu'on pourroit les vendre ailleurs. Ci-devant le Comerce s'y faifoit par échange, mais àpréfent que la monnoye eft en ufage, les prix fe réglent en argent. Toute marchandife exportée paye 10 pour cent pour le droit de fortie, & la Zibéline douze.

Nidau, A. P.

Fin.

LETTRE
AUX EDITEURS.

MESSIEURS,

TOUT ce qui sort de la plume de l'Illustre Auteur du *Traité des Délits & des Peines* ne peut qu'être reçu favorablement du Public; c'est dans cette idée que, je prends la liberté de vous envoyer la petite traduction ci-jointe, dont vous ferez usage si vous le jugez à propos. Permettez moi s'il vous plait, de l'accompagner de quelques remarques.

Qui croiroit que l'Auteur d'un Ouvrage tel que le Traité *des Délits & des Peines*, qui a été accueilli du public, dans tous les pays où il a été connu, avec des transports d'admiration & de reconnoissance, & qu'une Société de vrais Chrétiens, & de fidèles Sujets à cru tellement utile à la Société civile, qu'elle en a témoigné publiquement à l'Auteur sa gratitude, en le comblant d'éloges, & en l'*invitant à sa*

faire connoitre (*) pour *agréer une marque*

(*) Il s'est fait connoitre en effet dans les deux Editions de son Ouvrage sous le nom de MARQUIS CESAR BECCARIA BONESANA, *Patricien Milanais.* M. MUYART DE VOUGLANS Auteur d'une brochure intitulée REFUTATION *des Principes hazardés dans le* TRAITE' DES DELITS ET DES PEINES paroit l'avoir ignoré quand il dit qu'il a *remarqué* dans cet ouvrage, *une foule d'assertions dangereuses, qui lui ont fait juger que* l'incognitò *que garde l'Auteur est bien moins l'effet de sa modestie, que de sa prudence*

L'Edition d'où j'ai tiré la Préface dont je donne ici la Traduction, fut faite à LIVOURNE, au commencement de l'année derniére, avec diverses additions que l'on avoit déja vues dans la traduction françoise, mais qui n'avoient pas encore paru en Italien. Il y a à la tête de cette Edition un Avis qui fait bien l'éloge de l'Auteur. Le voici

„ Cette Edition étoit presque achevée lors„ qu'on a publié en France une traduction de „ cet ouvrage, sortie de la plume d'un célè„ bre Ecrivain François. L'Auteur la trouve „ non-seulement fidéle, mais excellente dans „ toute ses parties Le sage traducteur a jugé „ à propos de changer l'ordre des paragraphes; „ & l'Auteur doit à la vérité & à la justice, „ cette ingénue confession, que l'ordre françois „ est préférable à celui qu'il a suivi lui même, „ & qu'il est faché de n'avoir pas été à tems „ de s'y conformer dans cette nouvelle Edition.

publique de l'*estime* qui lui est *due*. Qui croiroit, dis je, que l'Auteur d'un tel ouvrage, ait été accusé d'*impiété* & de *sédition*. Tel est le sort de ceux qui combattent les préjugés reçus : On n'a pas des raisons à leur opposer, on leur oppose des calomnies; & on porte en preuve des imputations qu'on leur fait sur quelques passages de leurs écrits isolés, & quelquefois même tronqués; c'est ce qui est arrivé à nôtre Auteur (*). Il

---

(*) Ponr faire comprendre mon idée, voici un exemple. Un Auteur, pour critiquer le Livre *de l'Esprit*, croit y réussir merveilleusement par une ironie.

» La raison endormie, dit-il, jusqu'au jour » où le Livre de l'Esprit parut, vient enfin de » se réveiller Ecoutons : *L'intelligence de nos* » *ames consiste dans la configuration de nos* » *mains ; & toute vertu n'a que l'intérêt pour* » *principe*. Quelle heureuse découverte! Nos » sages n'ont-ils pas raison de battre des mains » & de chanter victoire ? (*Inoculation du bon* » *sens par M. l'Abbé* COYER.)

Voici les expressions de M. HELVETIUS. » Pour savoir ce que c'est que l'esprit... il faut » connoitre quelles sont les causes de nos idées.... » l'une est la *sensibilité physique*.... l'autre est » la *Mémoire*.

» Ces facultés que je regarde comme les » causes productrices de nos pensées, & qui » nous sont communes avec les animaux, ne » nous

a paru en Italie un Livre intitulé (Note

» nous occasionneroient cependant qu'un très
» petit nombre d'idées, si elles n'étoient join-
» tes en nous à une certaine organisation ex-
» térieure.

» Si la nature, au lieu de mains & de
» doigts flexibles, eut terminé nos poignets par
» un pied de cheval, qui doute que les hom-
» mes sans art, sans habitations, sans défen-
» ses contre les animaux, tout occupés du soin
» de pourvoir à leur nourriture & d'éviter les
» bêtes féroces, ne fussent encore errants dans
» les forêts comme des troupeaux fugitifs ?

Et dans la note

» On a beaucoup écrit sur l'ame des bêtes.
» On leur a, tour à tour, ôté & rendu la fa-
» culté de penser; & on n'a peut être pas as-
» sez scrupuleusement cherché dans la différence
» du physique de l'homme à l'animal, la cause
» de l'infériorité de ce qu'on appelle l'ame des
» animaux.

Il indique ensuite plusieurs de ces différences physiques, telles que, la perfection de notre organisation ; la vie des animaux plus courte que la nôtre, qui ne leur permet pas de faire autant d'observations que l'homme ; les animaux mieux pourvus que nous par la nature, ce qui fait qu'ils ont moins de besoins ; les armes que l'homme s'est forgée, qui le rendent redoutable ; notre espèce plus multipliée &c. Tome I page 10 Edition de 1758.

Je ne veux pas justifier l'Auteur du Livre de l'Esprit sur ce qu'il prétend que toutes nos vertus

ed osservazioni &c.) *Notes & observations sur le Traité des Délits & des Peines*, où l'Auteur est qualifié *d'esprit-borné*, *de frénétique*, de *stupide imposteur*, *rempli de mauvaises intentions; il a écrit pour tromper le public, il ne sait ce qu'il dit, il est plein de faussetés, de dégoutantes sottises; il est furieux, satyrique, effrené, plein d'amertume, de calomnies, de perfide dissimulation, de malignes obscurités, de honteuses contradictions, de sophismes, de chicanes, de paralogismes.* Son ouvrage est un ouvrage *monstrueux*, & *sorti du plus profond des ténèbres*, *plein de témérités*, de *blasphêmes*, *de doctrines fantastiques* &c. &c. &c.

---

vertus n'ont que l'intérêt pour principe; mais je ne crois pas non plus qu'on puisse répondre par des ironies, à des raisons.

Je suis bien éloigné de vouloir mettre au rang des critiques mal-intentionnés, l'illustre Auteur de *l'Inoculation du bon sens* &c: Je respecte trop ses talents & ses qualités personnelles qui sont au dessus des éloges: Je pense que des inimitiés particuliéres, quelquefois l'amour du vrai lorsqu'il va jusqu'à l'enthousiasme, peuvent aveugler l'homme le plus impartial. Mais que dirons-nous du *Cathéchisme du Livre de l'Esprit*? Est-ce l'amour-du-vrai qui a placé tous les passages isolés & tronqués qu'on trouve dans ce libelle? Cet amour du vrai est-il si constamment sophistique?

L'étonnement que de ſemblables calomnies doit exciter chez tout Lecteur éclairé ceſſera en apprenant que l'ouvrage où elles ſe trouvent eſt une production monachale.

L'Auteur du Traité des Délits & des Peines a cru, malgré le ridicule des accuſations qu'on lui intente, devoir à ſa réputation, une réfutation de cette infernale brochure (*). Voici comme il commence.

„ Il n'eſt pas nouveau en Europe de
„ voir des hommes de lettres recevoir les
„ tèmoignages les plus flateurs du public,
„ tandis que d'un autre côté il ſont l'ob-
„ jet de la critique de quelques Ecrivains;
„ c'eſt à quoi doit s'attendre tout bon Ci-
„ toyen qui conſacre quelque portion de
„ ſon tems à l'importante connoiſſance du
„ cœur humain. Il n'eſt pas étrange mê-
„ me que l'on oſe couvrir du manteau
„ ſacré de la Religion les accuſations les
„ moins fondées contre un Ecrivain, qui
„ la porte gravée dans le cœur, qui l'ho-
„ nore dans ſes écrits, & qui montre
„ qu'il la profeſſe par ſes actions: Tèmoins
„ les illuſtres MURATORI & MAFFEI.

(*) La 5me Edition dont nous avons parlé eſt accompagnée d'une *Réponſe aux Notes & Obſervations &c.*

„ Le Chrétien éclairé pardonne les in-
„ jures; mais doit se justifier des impu-
„ tations odieuses d'irréligion, sans ce-
„ pendant haïr son accusateur, & sans
„ oublier ses devoirs envers Dieu & sa
„ propre réputation....

„ *Je commence tranquilement mes Notes*
„ *& réfléxions*, dit mon Adversaire. C'est
„ avec la même tranquilité que j'y répon-
„ drai; quoiqu'il soit bien plus aisé d'ac-
„ cuser de sang froid, que de répondre
„ avec modération à des calomnies &c.

Entre les différents morceaux que contient cette *Réponse aux Notes & Observations*, celui sur la peine de mort m'a paru mériter d'être traduit; d'autant qu'il répond à plusieurs objections qu'on a élevées contre l'Auteur; si la traduction de la Préface que je vous envoye est bien reçue, je vous enverrois, Messieurs, ce morceau dont je parle & d'autres qui ne seront pas moins intéressants.

Vevay le....

J. T. de G.



PREFACE *à la tête de la Vme Edition Italienne du Traité des délits & des peines.*

IL y a douze siécles qu'un Empereur qui règnoit à Constantinople fit compiler les Loix d'un ancien peuple conquérant ; Ces mêmes Loix ont été ensuite confondues avec les Actes Lombards, & envelopés dans de nombreux & immenses volumes, fruit du loisir de quelques Commentateurs ; & quelques fragmens épars qui nous en restent forment de nos jours, cette tradition d'opinions qui, dans la plus grande partie de l'Europe, porte le nom de Loix. Une opinion de CARPZOVIUS, un usage antique raporté par CLARUS, un tourment suggeré avec atrocité par FARINACCIO (*) sont aujourd'hui les Loix, les règles de justice, auxquelles se conforment avec sécurité ces hommes à qui sont confiés les dépots sacrés

(*) PROSPER-FANINACCIO mort Procureur fiscal à Rome en 1616 charge qu'il éxerça avec beaucoup de sévérité.

de nos fortunes & de nos vies, & qui devroient ne nous en priver, que toûjours en tremblant de se rendre coupables d'injustice (*). Ce sont ces Loix, l'égout des

(*) Ceci semble fait exprès pour répondre à M. MUYART DE VOUGLANS, qui dans sa *Réfutation du Traité des Délits &c* en forme de Lettre, s'exprime ainsi: „ Vous vous attendiez „ sans doute, comme moi, Monsieur, sous „ l'annonce d'un Traité des Délits & des Peines, de trouver une discution éxacte & méthodique des Loix, des Principes, qui sont rélatifs à cette matiére; des citations d'autorités, sur les questions qui en peuvent naître, surtout une énumeration éxacte des différentes espèces de crimes, & de leurs peines, ainsi que des procédures nécessaires pour parvenir à les constater & à les punir; & cependant vous verrez avec surprise, que rien de tout cela ne se rencontre dans l'ouvrage en question. La vérité n'oserat elle jamais se présenter elle même? „ Nôtre raison aura-t-elle donc toûjours besoin d'être aidee de celle de nos ancêtres? Et, si l'on plaide la cause de l'humanité faudra t il aller chercher des autorités chez les siécles inhumains? Nôtre Auteur, il est vrai, ne cite personne, si ce n'est quelquefois le grand MONTESQUIEU, & les Rois péres des Peuples; mais il parle au cœur: Malheur à l'homme public qui n'a pas ressenti en le lisant ce doux frémissement dont il parle, & qui oseroit demander de plus amples détails. Il a posé les six principes; quel est le Juge ignorant qui ne sauroit les apliquer? S'il

ſiécles les plus barbares, dont on éxamine dans cet ouvrage la partie qui regarde les ſiſtémes criminels. L'on oſe y expoſer aux Miniſtres de la félicité publique les déſordres auſſi funeſtes que fréquents qui naiſſent de tels abus. Et, comme ces objets ne ſont pas faits pour ces hommes vulgaires, toûjours aveugles & remuans,

---

en étoit un, que d'injuſtice ne vat-il pas commettre ?

„ Sans doute, dit encore M. VOUGLANS, „ que je n'ai point l'organiſation des fibres „ auſſi déliée que celle de nos criminaliſtes mo„ dernes, car je n'ai point reſſenti ce doux „ frémiſſement dont ils parlent. „ Voila une de ces ironies qui outrage l'humanité. O la plus belle des vertus! Il étoit donc réſervé à ce ſiécle philoſophique de te tourner ſi cruellement en ridicule! Je ne ſçais ſi c'eſt à l'organiſation de vos fibres, que nous devons reprocher la dureté de vos ſentimens, Avocats inhumains, mais je ſais bien que ſi l'innocence oprimée n'avoit pas d'autres défenſeurs que vous, elle ſeroit ſouvent la victime de cette *irrégularité des procédures criminelles*, dont parle l'Auteur du *Traité des Delits & des Peines*, & que vous oſez nier; mais, graces à la philoſophie, il eſt des L'OISEAU, des DE BEAUMONT, des SERVANT &c. Il y a plus, il eſt des ſociétés d'hommes vertueux, de bons Citoyens, qui comblent de gloire & d'éloges ceux *qui oſent élever leurs voix en faveur de l'humanité, contre les préjugés les plus affermis*,

on s'eſt ſervi d'un ſtile au deſſus de leur portée. Cette recherche ingénue & déſintèreſſée de la vérité, cette indépendance des opinions vulgaires, qui ſe font remarquer dans cet ouvrage, ſont le fruit de cette honnête liberté de penſer que laiſſe au *ſage*, un Gouvernement doux & éclairé, tel que celui ſous lequel vit l'Auteur. Et, quoi qu'on en diſe, les grands Monarques, bienfaiteurs de l'humanité, aiment la vérité, & ſe plaiſent à entendre les cris du Philoſophe ignoré: ils ne déſaprouvent que ce fanatique amour d'indépendance qui n'eſt aidé que de la force & de la ruſe & que reprouve la raiſon. Les déſordres préſens ſont donc plûtôt la ſatyre des ſiécles paſſés que du nôtre: Ce n'eſt pas aux Légiſlateurs modernes qu'il faut les reprocher.

Que ceux qui voudront m'honorer de critiques, commencent donc par éxaminer impartialement mon livre. Par cet éxamen, on ſe convaincra que, bien loin que mon but ſoit de porter aucune atteinte à la légitime autorité des Souverains, l'effet de mon ouvrage ſeroit plûtôt de l'augmenter, s'il eſt vrai que la douceur & l'humanité juſtifient cette autorité aux yeux de tous les hommes, & que l'opinion ſoit plus puiſſante ſur eux, que la force.

C'eſt ce défaut d'éxamen, qui a fait naître, ces critiques mal fondées qu'on a déja publiées contre cet ouvrage, & qui m'obligent ici d'interrompre un moment mon raiſonnement au Lecteur éclairé, pour eſſayer de fermer une fois pour toutes tout accès aux critiques erronée d'un zéle timide, ou aux calomnies dictées par l'envie.

Les principes moraux qui doivent ſervir de guide aux hommes dans leurs actions dérivent de trois ſources différentes, ſavoir: La révélation, la loi naturelle & les conventions factices de la ſociété. Elles s'accordent toutes trois à faire nôtre bonheur dans cette vie mortelle, indépendamment des récompenſes d'une vie à venir, que nous promet la révélation. Il faut donc éxaminer les raports de l'une, & ne pas exclure les raports des deux autres. Je dirai même que puiſque les principes moraux, révélés & naturels, quoiqu'immuables par leur nature, ont été alterés en mille maniéres dans le cœur dépravé des hommes, par leurs fauſſes réligions & leurs idées arbitraires de vice ou de vertu, il convient néceſſairement que toutes les différentes ſectes, les différents ſiſtémes moraux, s'accordent au moins ſur ce qui regarde les conventions purement humaines. Pour cet effet, il paroit néceſſaire d'éxa-

miner, abstraction faite de toute autre considération, quelles sont les conséquences qui résultent de ces conventions nées de la nécessité, exprimées ou supposées pour l'utilité commune, & ce sera toûjours une entreprise bien louable que celle de forcer, même les incrédules les plus obstinés à adopter les principes qui conduisent les hommes à vivre en société.

Je dis que les principce moraux dérivent de trois sources différentes. Il y a donc trois classes différentes de vertus ou de vices: vertus réligieuses, vertus naturelles & vertus politiques. Ces trois classes (*) de vertus ou de vices, ne doi-

(*) Les moralistes déclament sans cesse contre la corruption des mœurs; mais aucun encore, que je sache, ne s'est avisé d'en inculper la législation. Cependant il n'est rien de plus vrai, que les loix humaines de presque tous les peuples sont en contradiction avec les loix divines On fait toûjours abstraction de la *morale*, lorsqu'il est question de la *politique*. Si nôtre Divin Législateur défend la *mondanité*, c'est à dire le *luxe*; s'il recommande la *simplicié* la *frugalité*, la *véracité*, nos préceptes politiques semblent s'y oposer: *On considère le luxe du coté politique* sans faire attention combien les bonnes mœurs sont le soutien d'un Etat, & combien le luxe y est contraire, &

est

vent jamais se trouver en contradiction.
Ce

---

est incompatible avec les vertus que nous recommande JESUS CHRIST. Si ce même Législateur, nous commande la chasteté, d'un coté, nôtre éducation précoce, & de l'autre nos mariages retardes par l'intérêt, le préjugé, les loix, rendent ce précepte presque impossible à suivre. S'il croit le divorce contraire à l'ordre qui doit règner dans la société, & par conséquent contraire au bonheur de ses individus, & qu'il nous déclare que le lien conjugal est *indissoluble*, cet intérêt, ces préjugés, ces loix viennent encore nous rendre ce précepte insuportable, & en faire l'instrument de nôtre infortune, en gênant nôtre choix. Que l'incrédule s'éléve tant qu'il lui plaira contre la rigidité des préceptes du Christianisme, pour moi je croirai toûjours qu'il est le chef d'œuvre de nôtre félicité, & que si nous trouvons si rarement le bonheur dans les sociétés politiques, c'est aux législateurs humains que nous devons nous en prendre *Ouvrons l'histoire*, dit l'Auteur du *Traité des Délits &c nous verrons que les Loix. . . . n'ont été le plus souvent que l'instrument des passions d'un petit nombre; ou l'effet d'un besoin fortuit ou passager, plûtôt que l'ouvrage d'un examinateur impartial de la nature humaine qui ait sû . . . . . les diriger à cet unique but*: La plus grande félicité du plus grand nombre.

J'avois écrit ceci, lorsqu'il m'est tombé entre les mains le manuscrit d'un bon Citoyen de Genève.
Citoyen

Ce qui ne veut pas dire cependant que

Citoyen trop peu écouté, & dont l'impartialité & les grandes vûes ont été trop peu reconnues. Et qu'elle n'a pas été ma joie de me trouver ici à l'unisson avec cet homme estimable ?

„ Loin que nôtre Législation soit bonne, dit-„ on, on peut dire qu'il n'y a point encore „ eu de Législation sur la terre Une Législa-„ tion doit être un sistème des Loix tendant à „ faire le bonheur de chaque individu d'une „ société ; & qu'elle Législationn eut jamais „ pour objet le bonheur des hommes!......

„ Les Loix de la nature, les Loix de Dieu „ même, furent sacrifiées avec tant d'audace „ dans les Législations humaines, qu'on seroit „ tenté de demander si les Nations Chrétiennes „ croient en Dieu ?

Je préparois encore un petit essai sur l'éducation publique, dans lequel je tache de démontrer la nécessité de former l'homme avant le Citoyen, (j'apelle Citoyen celui qui s'est choisi un état dans la société) idée que m'avoit fait naitre la lecture d'un ouvrage intitulé, *Réflexions sur la théorie & la pratique de l'éducation, contre les principes de M* ROUSSEAU, dans lequel ouvrage, on pretend qu'il faut commencer par former le Citoyen ; je vois encore ibi avec plaisir que mon Compatriote apuie mon sentiment „ Aucune institution, dit-il, immé-„ diatement après ce que nous venons de ci-„ ter Aucune institution pour former la rai-„ son ; aucune pour distinguer les talens des „ Citoyens, & pour mettte chacun à sa place.

toutes les conséquences & tous les devoirs qui résultent de l'une, résultent également des deux autres. La Loi naturelle ne demande pas de nous, les mêmes devoirs que la Révélation, tout de même que les simples Loix politiques, n'éxigent pas de nous, tout ce qu'éxige la Loi naturelle. Mais il est très important de distinguer ces Loix politiques, celles qui résultent des conventions expresses ou tacites, entre les hommes; de les distinguer dis-je, des Loix révélées & naturelles; parce que la force qui nait de ces conventions est telle, qu'elle peut légitimement éxercer d'homme à homme, sans une sancton expresse de l'Etre Suprême. On peut donc dire avec raison que les notions de vertu politique, sont sujettes à des variations. Celles de la vertu naturelle auroient toujours été claires & sans mélange, si l'imbécilité ou les passions des hommes ne les avoient obscurcies. A l'égard de la vertu réligieuse, ses notions, fondées sur une révélation immédiate de Dieu, sont immuables & constantes, parce que Dieu prend soin de les conserver.

Ce seroit donc une erreur d'attribuer à un Ecrivain, qui traite des conventions sociales, & de leurs conséquences, de lui attribuer dis-je, des principes destructeurs

de la Loi naturelle ou de la révélation, parce qu'il fait abstraction de celles-ci. Ce seroit encore une erreur de prétendre criminaliser les intentions d'un Auteur, lorsque, considerant les émanations du pacte social, il ne les supposeroit pas existantes avant le pacte même ; mais ce seroit aussi une erreur, dans cet Auteur, lorsque, parlant de l'état de guerre, antérieur à l'état social, il considéreroit les hommes dans cet état (d'après Hobbes) comme exemts de tout devoir & de toute obligation réciproque, au lieu de considérer cet état même comme un effet de la corruption de la nature humaine, ou du manque d'une sanction expresse.

La justice divine & la justice naturelle, disons-nous, sont immuables & constantes de leur nature ; parce que le rapport qui se trouve entre deux mêmes objets doit être toûjours de même (*) ; mais ce que

(*) *La Giustizia divina e la giustizia naturale sono per essenza loro immutabili e' constanti; perchè la relazione frà due medesimi oggetti è sempre la medesima.* Voilà comme s'exprime l'Auteur lui-même ; en quoi il ne me paroit pas fort clair. Je crois cependant qu'il veut parler des rélations du Créateur avec ses Créatures ; ou des Créatures entr'elles, abstraction faite du contract social, rélations qui doivent être immuables.

nous appellons justice humaine ou politique, n'étant qu'un rapport, une rélation entre telle ou telle action, ou tel & tel état de la Société, varie avec cet état, ensorte que ce qui est utile dans un tems, peut être préjudiciable dans un autre. Or cette distinction du dommage ou de l'utilité qui peut résulter de telle ou telle action pour la Société, demande une analyse exacte des rapports compliqués & variables des combinaisons civiles. Ce sont là des principes qu'il ne faut jamais perdre de vue, ni confondre pour bien raisonner dans les matiéres publiques. C'est au Théologien à établir les bornes du juste & de l'injuste des actions humaines considérées en elles-mêmes; mais c'est au *Publiciste* à considérer ces actions dans leurs rapports avec la Société, & à décider celles qui lui sont utiles ou dommageables. L'un de ces objets ne sçauroit préjudicier à l'autre: La justice purement humaine doit toûjours céder à celle qui, émanée immédiatement de Dieu, est inaltérable comme lui.

Je le répéte. Que ceux qui voudront m'honorer de leurs critiques, ne commencent point par m'imputer des principes destructeurs de la vertu & de la Religion: J'ai démontré que tels ne sont pas mes

principes. Au lieu donc de chercher à me trouver incrédule ou séditieux, qu'il tâchent de me trouver mauvais Logicien, ou Politique inexpert; qu'ils ne craignent pas de s'oppoſer à mes principes, lors-qu'il ſera queſtion de ſoutenir les intérêts de l'humanité; qu'ils me convainquent de l'inutilité de ces principes, ou du dommage qui pourroit en réſulter pour la Société; qu'ils me faſſent voir l'avantage des uſages reçus. J'ai donné un témoignage public de ma Religion & de ma ſoumiſſion au Souverain, dans ma *Réponſe aux Notes & Obſervations*: Je croirois donc ſuperflu de répondre à d'ultérieurs écrits tels que celui-là; mais lors-qu'on écrira avec décence, comme il convient à d'honnêtes gens, & d'une maniére lumineuſe, qui me diſpenſe de remonter aux premiers principes, quels qu'ils ſoient (*), on trouvera en moi, moins un homme qui cherche de faire prévaloir ſon ſentiment, qu'un pacifique ami de la vérité.

(*) L'Auteur entend ici que comme dans ce qu'il a écrit, il eſt toûjours queſtion des premiers principes, ceux qui entreprendront de le réfuter doivent ſuivre la même méthode.



Du Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales.

SI les Danois, les Anglois & les Hollandois n'avoient pas jugé la découverte du passage par le Nord, pour aller aux Indes Orientales, à la Chine & aux Indes Occidentales, d'une utilité aussi grande qu'elle le seroit en effet, ils n'en auroient pas tenté la recherche à tant de reprises par le Nord-Est, & par le Nord-Ouest, qu'ils ont fait.

Toutes les Nations d'Europe connoissent le bien qui résulteroit d'une pareille découverte, tant par l'abréviation des voyages, que par les établissemens qu'on pourroit faire aux Côtes d'Asie & d'Amérique, chez des peuples peut-être très riches & très commerçans.

De ce que les uns ni les autres n'ont point encore réussi jusqu'à ce jour, ce n'est pas un Argument convaincant pour qu'il n'y ait point de passage, ou que les difficultés de le trouver soyent insurmon-

tables. Rapportons les principales expériences faites à cet égard, afin de rendre le plan que nous formerons pour cette découverte, plus sensible & plus probable.

La découverte de l'Amérique étoit à peine connue, lors que JEAN CABOT entreprit en 1497, sous la protection d'HENRI VII. Roi d'Angleterre de découvrir un passage aux Indes par le Nord-Ouest. C'est à ce Navigateur que les Anglois attribuent la découverte de Terre-neuve & du Cap de Floride, découverte qu'ils regardent comme leur titre de propriété du Nord de l'Amérique. Ce ne fut que vers la fin du Siécle suivant que MARTIN FORBISHER Anglois, fit trois voyages *ad hoc*, par le Nord-Ouest en 1576. 77. & 78. Il donna son nom au détroit de Forbisher qui git par les 52 degrés, 20 minutes latitude Nord; où il ramassa dans la terre du Cap de désolation, des Marcassites luisantes, qu'il porta à Londres, & que les Orfèvres prirent pour de l'or brut; mais n'ayant pû pousser l'avanture plus loin, il n'eut connoissance d'aucun passage, & ne connut pas même le Détroit de Davis, ni celui d'Hudson.

Peu de tems après & en 1580. ARTUR

PET ET CHARLES JACMAN, tentérent cette découverte par le Nord Eſt, & enfilérent le détroit de Waiguatz, ſuppoſant que la Nouvelle Zemble étoit une Isle, mais ils ne firent rien.

GUILLAUME BARENTZ, Hollandois venant enſuite, prit par le Nord de la nouvelle *Zemble*, mais il rangea les Côtes de trop près, & fut ſurpris par les glaces, ce qui le mit dans la néceſſité d'hiverner dans ces Mers & fit manquer ſa premiére entrepriſe, qui ſe fit en 1594. Il l'a recommença deux autres fois dans les années ſuivantes, ſans s'écarter d'avantage que la première, des Côtes de la Nouvelle Zemble, ce qui fit encore échouer ſon entrepriſe par la même raiſon.

En 1585, & depuis cette année juſqu'en 1626, JEAN DAVIS, HUDSON, BUTTON, BAFFINS, tous Anglois voyant le mauvais ſuccès de ces expériences par le Nord-Eſt, & s'imaginant que le Groenland étoit à l'extrémité Sud du continent Arctique, ſéparé de l'Amérique, ont imité FORBISHER & pris par le Nord Oueſt dans l'eſpoir de réuſſir: Mais après avoir pouſſé dans ces mers, les uns plus, les autres moins, juſques vers les 78 degrés de latitude Nord, & les 280 degrés de longitude, ils ont rencontré par tout, la terre

ſans la moindre ouverture connue d'eux, & ont été du ſentiment que le Groenland tient à l'Amérique & aux Terres Arctiques. Quelques uns d'eux furent pris par les glaces, & hyvernérent dans ces mers. Ce ſont eux qui ont donné leurs noms aux détroits & Bayes que les Cartes y marquent.

Le Roi de Dannemark, croyant qu'il étoit poſſible de trouver un paſſage par le Nord Oueſt, y envoya des Vaiſſeaux en 1605. 1606. 1607 & en 1619. JEAN MUNK, qui après une exacte recherche, ſe trouvant pris par les glaces, fut obligé d'hiverner à une côte qu'il nomma le nouveau Dannemark, dans un endroit qui git par les 64 à 65 degrés Nord, qu'il marqua par ces mots, *nec plus ultrà.* Celui-cy eſt du ſentiment que le Groenland eſt ſéparé de l'Amérique, & qu'en paſſant par le détroit de Davis, qui fut découvert en 1585, & gagnant de-là ſon *nec plus ultrà*, on trouveroit le paſſage, ainſi qu'il ſe promettoit de faire à ſon ſecond voyage, qu'une mort précipitée l'empêcha d'entreprendre.

Mais ce qui combat ſon ſentiment, c'eſt la même expérience que le Capitaine JAMES fit pour les Anglois en 1631, ſans trouver ce qu'il cherchoit; il fut obligé

d'hiverner à l'Isle Charleton par le 61 degré Nord, où il trouva plus de froid que BARENTZ n'en avoit essuyé dans le Nord-Est par les 76 à 77. degrés. L'expérience du Capitaine ZACHARIE WILLIAM, envoyé de rechef par les Anglois pour la même expédition en 1667, n'eut pas un meilleur succès; ce Capitaine monta jusqu'au haut de la Baye de Baffins & de celle de Button, & rabattit en parcourant les Côtes jusques par les 50 degrés Nord, où il s'arrêta chez des Peuples assez doux & traitables, sans avoir rien découvert, ni tiré aucun fruit de cette mission.

Longtems après toutes ces expériences, les Hollandois se réveillérent & envoyérent de rechef tenter ce fameux passage par le Nord-Est. Le nommé CORNELIS GELMERSEN KOK fut chargé de cette affaire: Il monta jusqu'au 80 degré Nord, & delà courant dans l'Est en soutenant la même lattitude pendant un tems, il trouva des mers douces & navigables sans glaces, parce qu'il étoit loin dans le Nord des terres de la nouvelle Zemble; & il ne se plaint point de l'affollement de la Boussole. Il alla jusques aux montagnes & au golphe de l'Een. A son retour ceux qui l'avoyent armé demandérent aux Etats le privilège exclusif de cette navigation; à

quoi la Compagnie des Indes Orientales Hollandoise s'opposa, le demanda pour elle même, offrant de faire cette découverte à partir de Batavia par les Mers du Japon; & elle obtint ce privilège à ces conditions. Elle tenta en effet cette découverte par les mers du Japon, mais sans aucun fruit, parce que les Japponois qui commercent à la Terre de Jesso, ayant appris que les Hollandois avoient touché à cette Terre, & que même ils avoient découvert la Terre de Compagnie, & l'Isle des Etats, qui avec Jesso forment le détroit d'Uries, leur défendirent de naviger dans ces Mers, à quoi les Hollandois ont souscrit dans la crainte de perdre l'entrée & le Commerce qu'ils ont au Japon, à l'exclusion de toute autre Nation de l'Europe.

Il y a eu encore d'autres tentatives faites, qui n'ont pas mieux réussi. On est cependant redevable à toutes ces tentatives d'une infinité de découvertes extrêmement utiles. On en trouve un détail fort intèrressant dans *les Voyages à la baye de Hudson* &c. par HENRI ELLIS (*).

(*) Imprimés à Leide chez ELIE LUZAC fils, 1750. 8vo.

D'autre part les habitans de la terre de Jeſſo aſſurent qu'il y a entr'eux & l'Aſie ou Tartarie, un bras de mer; & des Hollandois qui firent naufrage à la Côte de la Corée, dont pluſieurs échapérent, ont ſoutenu qu'ils virent ſur le rivage une Baleine morte, qui avoit un harpon de Gaſcogne attaché au dos. Or, il y a bien plus d'aparence que cette Baleine ayant été bleſſée aux environs de Spitzberg, où l'on fait la pêche, a dû paſſer bien plûtôt au travers des mers du Nord, que de vouloir lui faire faire le tour ou le voyage par le Cap de Bonne-eſpérance, ou par celui de Horn. Les Moſcovites aſſurent que les terres les plus Septentrionales de l'Aſie, ne pouſſent point dans le Nord plus haut que la latitude de la nouvelle Zemble, & que même cette derniére eſt la plus au Nord de toutes. Enfin une choſe qui eſt à conſiderer, c'eſt que les cartes & l'hiſtoire de la Chine font voir, que ceux qui partent de la grande muraille, & font route entre le Nord & l'Oueſt, arrivent à l'Océan Septentrional en 14 jours: Ce qui donne lieu de penſer qu'il y a du Commerce en ce paſſage, qui pourroit fort bien dans le cours de l'entrepriſe ſervir de relache & d'échelle de Commerce.

Si donc tant de tentatives infructueuſement faites paroiſſent influer en quelque ſorte contre la réalité du paſſage ou la poſſibilité de le trouver ; les quatre derniéres circonſtances qu'on vient de citer, peuvent bien contrebalancer cette opinion ; d'autant plus que parmi ce grand nombre de voyageurs & d'habiles gens qui ont réfléchi ſur la queſtion, il n'y en a pas un ſeul qui ait oſé avancer qu'il n'y a point de paſſage, où qu'il eſt impoſſible, & pas une non plus de toutes les Nations navigeantes de l'Europe qui n'en déſire la réalité, & qu'il ſe trouve quelqu'un aſſez entreprenant & conſtant pour en pouſſer à bout la recherche. La choſe n'eſt donc tout au pis aller que douteuſe aujourd'hui. Or, en fait de découvertes avantageuſes, le doute ſuffit pour exciter à la recherche.

Si avant la découverte des Indes Orientales & Occidentales, on n'avoit pas ſacrifié les doutes, nous ignorerions encore le Commerce de ces parties du monde, qui eſt devenu ſi néceſſaire à l'Europe, que quiconque l'en retrancheroit aujourd'hui, la ruineroit preſque entiérement. Les Portugais réduits dans leur petite liziére de ter-

re, seroient denués des grandes richesses que leur fournissent le Bresil, l'Afrique & les Indes Orientales; les Hollandois qui peu après leur établissement fait aux Indes Orientales, se sont vûs en état de soutenir les efforts de plusieurs grands Princes, seroient bornés dans leurs marais à vendre du beure & du fromage.

Si donc on se décide à cette recherche, les fautes des autres, nous serviront de flambeau dans cette route. Abandonnant donc la partie du Nord Ouest, on pourroit tenter cette découverte par celle du Nord Est, malgré le peu de succès de BARENTZ tout bon navigateur qu'il étoit, attendu qu'il n'a manqué trois fois son projet, que parce que tontes les trois fois, il s'est obstiné à fréquenter les côtes, & à se tenir près des côtes de la nouvelle Zemble, pensant que s'il avançoit davantage vers le Pole Arctique, il trouveroit encore plus de glaces que par la latitude des terres du Nord de la nouvelle Zemble: En quoi il se trompoit, parce qu'en tout pays du monde où la mer se glace, ce n'est que parce que son eau se trouve affoiblie par le mélange des eaux douces qui s'y déchargent par les rivières & les fontes des neiges. Car à cent lieues au large des côtes, la mer ne se glace plus, tant à cause du grand mouvement perpé-

tuel qui l'y agite bien plus qu'auprès des côtes, qu'à cause des sels & du bitume dont elle y est chargée sans mélange d'eau douce. En effet de ce qu'on voit quelquefois à une distance considerable des terres, des espêces de montagnes ou Côtes de glaces, on ne doit pas en conclure qu'elles soyent formées par là, mais que ces glaces se sont détachées des côtes, d'où le vent de terre les a poussées au large, où leur volume grossit par la chute des neiges & par les frimats, & d'où quelquefois le vent du large les repousse vers la terre, & en s'aprochant elles s'accrochent & se collent de maniére qu'elles forment une grande étendue.

Il est donc certain qu'on évitera cet inconvénient en s'aprochant le plus qu'on pourra du Pole Arctique: Bien entendu qu'on s'y prendra dans la saison de l'été. Cela est d'autant plus probable que Kok n'a trouvé que des mérs douces & agréables, quoiqu'il ne se soit élevé que jusques par le 80 degré Nord. S'il avoit poussé par les 84 ou 85 degrès, il est vraisemblable qu'il y auroit trouvé plus de douceur de tems, pour ne pas dire de la chaleur, que par les 80 degrès; non seulement parce que la présence perpétuelle du soleil sur l'horison, ou sans se coucher pendant six mois depuis les 85

jusqu'aux 90 degrés, échauffe plus ces parties là, que celles qui sont par de moindres latitudes; mais aussi parce que pendant les six autres mois qui sont hiver, encore que le corps du soleil ne s'y montre point, il y règne cependant des aurores boréales qui forment un jour présque continuel, long-tems après l'équinoxe de l'hiver, selon le raport de plusieurs voyageurs, & peut-être même pendant tous les six mois de l'hiver. Car qui sait si ces aurores boréales ne sont point formées en partie par des souffres subtils aëriens qui s'enflament & se rassemblent vers les Pôles? On est assez convaincu par l'expérience, que ce n'est pas l'éloignement seul du soleil qui fait le froid. Le Canada quoi qu'il ne soit que par les 46 degrés Nord, est connu pour être plus froid que l'Ecosse qui est par les 56 à 57. JAMES par les 61 degrés a éprouvé plus de froid dans la même saison, que BARENTZ par les 76. Il y a donc quelqu'autre cause qui concourt avec le soleil & les autres astres pour le froid ou le chaud, il est constant que la terre, l'eau & l'air nitreux donnent des froids horribles, & au contraire les sulphureux donnent du chaud.

Il résulte de tout ceci que les

mers étroites & serrées par des terres, ainsi que les mers gisantes le long des côtes, sont infiniment plus sujettes à se géler que celles qui sont éloignées des terres. Il faut donc pour cette entreprise ci, s'éloigner tant qu'on pourra des terres, & s'aprocher du Pole Arctique: Sur quoi on seroit tenté de croire, en considerant ce qu'à dit KOK de la douceur du climat, que ce voyageur a trouvé par les 80 degrés Nord, qu'il n'y a point de terres sous le Pole Arctique, dans toute la circonference de ce cercle; ce qui fourniroit un moyen de tenter aussi la découverte en question par le Nord-Ouest. Venons actuellement au détail de l'armement & de la route, qu'il faut suivre pour réussir dans cette entreprise.

La suite le mois prochain.





LETTRE

De M. EVERARD (*).

LETTRE I.

APRES avoir traversé quelques parties des Alpes & visité l'Allemagne, j'ai pensé, Monsieur, que je ne devois pas revenir chez moi, sans avoir vu les fameuses mines de mercure d'Idra, & ces cavernes souterraines où des milliers d'infortunés sont condamnés à demeurer, sans espoir de revoir jamais le Soleil, & à trainer leur malheureuse vie sous le fouet d'un Maître barbare. Imaginez vous sur le penchant d'une montagne une ouverture large de cinq verges (15 pieds), au fond de laquelle on descend dans une espèce de seau à la profondeur de plus de deux cent brasses, dont le bas s'élargit & devient toûjours plus sombre à mesure que l'on descend. Enfin, après avoir été pendant quelque temps suspendu d'une maniére ter-

(*) Ces deux Lettres sont extraites & traduites des papiers Anglois.

rible, on atteint le fond, & l'on marche sur un terrein creux; la multitude des échos qui se répétent imite le bruit du tonnerre à chaque pas que l'on fait dans cette demeure épouvantable. On n'y reçoit d'autre lumiére que celle de quelques lampes disposées çà & là, qui suffisent seulement pour laisser aux malheureux qui l'habitent la liberté d'aller d'un lieu à un autre, sans le secours d'un guide. Quoique l'habitude leur donne la facilité de distinguer les objets à la clarté de ces lampes, je ne pus de quelque temps discerner ce qui étoit dans ce lieu, ni même les personnes venues avec moi. Quelqu'horrible que soit ce séjour, c'est, pour ainsi dire, un palais en comparaison des habitans. La noirceur de leurs visages sert seulement à couvrir la pâleur horrible que leur causent les qualités pernicieuses du minéral qu'ils s'occupent à tirer. Ce sont, en général, des malfaiteurs condamnés pour toute leur vie à ce travail; ils y perdent l'appétit dans très peu de temps, & communément ils meurent au bout d'environ deux ans, par un resserrement total de toutes les jointures de leur corps.

Je marchois depuis quelques momens dans cette affreuse demeure à la suite de

mon guide, & je réfléchiſſois ſur l'avarice & la tyrannie étrange des hommes, lorſque j'entendis derriére moi quelqu'un qui m'appelloit par mon nom, & s'informoit avec le plus tendre empreſſement de ma ſanté. Je me retournai; je vis une créature toute noire, toute hideuſe, qui s'approcha en me diſant du ton le plus touchant: *Ah, M.* EVERARD, *ne me reconnoiſſez-vous plus?* Bon Dieu, quelle fut ma ſurpriſe, quand, à travers les traces de la miſére la plus profonde, je découvris les traits de mon cher & ancien ami le Comte ALBERTI! Vous l'avez connu vous-même, Monſieur. Vous vous rappellez ſur quel ton d'eſtime & de conſidération il étoit à la Cour de Vienne. Je vous en ai ſouvent entendu parler comme d'un homme qui devoit être compté dans le petit nombre de ceux qui font honneur à nôtre ſiécle, poſſédant au plus haut degré l'humanité & la générosité, & ne faiſant uſage de ſa fortune, que pour ſoulager les malheureux. Je l'embraſſai en verſant un torrent de larmes; lorſque je fus un peu remis, je lui demandai par quel accident il ſe trouvoit dans cet aſyle ténébreux. Il me répondit que s'étant battu en duel contre un Général de l'Infanterie Autrichienne, malgré les ordres de

l'Empereur, & l'ayant laissé pour mort, il avoit été obligé de fuir dans une des Forêts de l'Istrie, où il avoit été pris par des brigands qui depuis long-temps infestoient ce quartier; il avoit vécu avec eux pendant neuf mois; au bout de ce temps l'endroit où ils étoient cachés fut investi, & après une très-grande résistance dans laquelle la plûpart furent tués, il fut conduit avec le reste à Vienne, où l'on vouloit le faire rouer vif. Cependant il fut reconnu, & plusieurs de ces scélerats ayant attesté son innocence, il fut condamné seulement à travailler dans les mines d'Idra pendant toute sa vie: Supplice, à mon avis, mille fois pire que la mort.

Pendant qu'ALBERTI me faisoit ce récit, je vis venir auprès de lui une jeune femme; c'étoit la sienne. La situation terrible de ce lieu n'avoit pas été capable de détruire sa beauté, & dans ce séjour d'horreur elle avoit conservé tous ses charmes. Cette Dame étoit née d'une des premiéres familles de l'Allemagne. Après avoir tenté sans effet toutes sortes de moyens pour obtenir la grace de son mari, elle s'étoit déterminée à partager ses malheurs; elle étoit descendue courageusement dans ces demeures dont si peu de vivans re-

viennent: Elle vivoit avec lui satisfaite, oubliant les agrémens de la vie, travaillant à ses côtés, & contente de partager sa situation.

LETTRE II.

MA derniére Lettre vous peignoit fortement la triste situation de mon ame, & peut être étoit elle trop sombre. J'avoue que le déplorable état que je vous décrivois du plus digne des hommes, ajoutoit à l'horreur de cette affreuse demeure; à présent j'ai le bonheur de vous apprendre que j'ai été témoin de la scène la plus attendrissante que j'aie jamais vue. Neuf jours après que je vous eus écrit, une personne vint en poste de Vienne dans le petit Village qui est près de l'ouverture du grand puits; il fut bientôt après suivi d'un second, & celui-ci d'un troisiéme. Leur premier soin fut de s'informer du malheureux Comte, & comme j'arrivois lorsqu'ils faisoient cette question, je leur donnai une réponse satisfaisante. Ces hommes étoient, l'un le frére, l'autre le cousin de la Dame, & le dernier l'ami intime du Comte. Ils venoient avec sa grace qui avoit été obtenue par le Général même avec lequel il s'étoit battu, & qui

étoit entiérement guéri de ses blessures. Je redescendis avec toute la joie possible dans cet épouvantable séjour; je lui présentai ses amis, & l'informai de l'heureux changement arrivé dans sa fortune. Il seroit impossible de décrire la joie qui brilla sur son visage; l'émotion de la jeune Dame ne fut pas moins vive. On employa quelques heures à remettre ce couple tendre & fidèlle en état de paroitre; je ne pus voir sans attendrissement la maniére dont il prit congé des malheureux compagnons de son infortune; à l'un il laissa sa bèche, à l'autre ses habits, à un troisiéme ses petits ustenciles de ménage. Nous fumes bientôt tirés de la Mine, & il revit la lumiére du Soleil qu'il avoit totalement désespéré de revoir. Une chaise de poste fut prête le lendemain matin pour le conduire à Vienne, j'ai reçu une lettre de lui depuis qu'il y est arrivé. L'Impératrice l'honore de ses bontés; ses biens & son rang lui ont été rendus; il jouit avec sa belle moitié d'une félicité d'autant plus vive & plus sensible, qu'ils ont connu le malheur.

Je suis, &c.

A Paris ce 24 Avril 1767.

ANNONCES DE LIVRES

ET

AVIS DIVERS.

I.

ABREGE' *Chronologique ou Histoire des Découvertes faites par les Européens dans les quatre Parties du Monde. Extrait des Rélations les plus exactes & des Voyageurs les plus véridiques.* Par M. JEAN BARROW, Auteur du Dictionnaire Géographique. Ouvrage traduit de l'Anglois, par M. TARGE. A Paris, chez SAILLANT, rue St. Jean de Beauvais, DESORMEL & DESAINT rue du Foin St. Jacques, PANCKOUCKE, rue de la Comédie Françoise; & à Orléans, chez COURET DE VILLENEUVE. 1766 & 1767. 12 Vol. in-12. L'Auteur de ce curieux Ouvrage, dont il y a deux Editions de Londres, n'ignoroit sûrement pas le mérite de l'*Histoire générale des Voyages*, traduite en partie de l'Anglois, & en partie composée d'original par l'Abbé PREVOT;

mais il s'est formé tout un autre plan. Ce sont les progrès de la navigation, depuis les premiéres découvertes faites à la fin du 15me Siécle par CHRISTOPHE COLOMB, jusqu'en 1755, qu'il a suivis dans l'ordre des tems, & dont il donne ici l'histoire. Son plan réduit à cet objet si intéressant par lui même, ne lui permettoit que des détails à la portée de tous les Lecteurs; il en a par conséquent banni tout ce qui ne pouvoit être entendu que des Navigateurs & des Géographes. Mais en s'attachant plus à l'historique qu'aux détails purement maritimes, ce n'est pas du moins un Voyageur idéal, un Voyageur à la Françoise, qui s'identifie maladroitement avec tous les Voyageurs du monde; qui voulant parler leur langage, ne leur fait parler que le sien; qui peint les hommes de tous les tems des mêmes couleurs; qui veut philosopher, sans philosophie; qui traduit enfin l'histoire en Roman, & qui ne pouvant atteindre à cette aménité naturelle, qu'on ne trouve point en la cherchant, tâche, à son défaut, d'y répandre un mauvais ton de galanterie, digne des TRISSOTIN & des VADIUS. L'ordre des Volumes & des Découvertes ou Navigations est tel. 1 & 2. Découvertes des Isles de l'Amérique, par

CHRISTOPHE COLOMB ; de Mozambique & de Melinde, par VASCO DE GAMA ; du Brézil, par PEDRO ALVARES DE CABRAL ; du Mexique, par FERNAND CORTEZ 3 & 4, Celles du Pérou, par FRANÇOIS PIZARRE ; de la Floride, par plusieurs Aventuriers, & particuliérement par FERDINAND DE SOTO ; de la Mer du Sud, par MAGELLAN ou MAGALHAENS ; des Isles Moluques, par les Portugais de la flotte de Magellan ; Expéditions de FRANÇOIS DRAKE ; de WALTER RALEIGH ; de CAVENDISH ; de VAN-NOORT ; de SPILBERGEN ; de SCHOUTEN & LE MAIRE ; de THOMAS ROWE ; Description du Japon, extraite du nouveau Systeme de Géographie de LENNING & COLLYER. 5 & 6, Découvertes de JEAN MONCK, & autres dans le Groenland ; Description de l'Islande, par ANGRIM JONAS ; Voyage du Capitaine THOMAS JAMES, pour découvrir un passage au Nord Ouest, Histoire des Guerres du Brésil, par JEAN NIEUHOFF ; Voyage d'ABEL TASMAN pour la découverte des Pays baignés par la Mer du Sud ; Description des Côtes de Malabar & de Coromandel, & de l'Isle de Ceylan, par PHILIPPE BALDOEUS. 7, 8, 9, Voyage au Nord de l'Europe ; Mémoi-

re sur la Russie; Voyage autour du Monde, par DAMPIER; Description de l'Isthme de l'Amérique, par LIONEL WAFER; Voyage autour du Monde, par FRANÇOIS GEMELLI. 10, 11, 12, Voyage de MARTIN à St. Kilda, la plus éloignée des Isles Occidentales de l'Ecosse; Voyage autour du Monde, par WOODES ROGERS; Voyage dans l'Amérique Méridionale, par Don GEORGES JUAN & Don ANTONIO DE ULLOA; Découvertes des Russes sur la côte de l'Amérique, dans la partie du Nord-Ouest; Voyage autour du Monde, par GEORGE ANSON; Entreprise des Anglois contre Carthagène, dans les Indes Occidentales, en 1741; Voyage d'ELLIS; pour découvrir au Nord-Ouest un passage dans la mer du Sud; Naufrage du DODINGTON, Vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre. On voit combien cette Collection doit être à la fois instructive, amusante, variée, remplie.

LUCIE & MELANIE, *ou les deux sœurs généreuses, Anecdote historique, par M. d'*ARNAUD avec cette épigraphe.

La vertu qui combat brille dans tout son jour,
Et son effort suprême est de vaincre l'amour.

A Paris, chez LESCLAPART *Libraire, quai de Gévres; la Veuve* DUCHESNE *Libraire, rue St. Jacques* 1767, *avec approbation & permission, brochure in-8vo de* 50 *pages ornée de gravures & très bien imprimée; prix* 36 sols. Deux Sœurs unies par une tendresse réciproque se confioient jusqu'à ces bagatelles qui cessent de l'être pour des ames neuves dont la sensibilité n'attend que le premier objet pour se déterminer. Toutes deux aiment en secret le Comte d'ESTIVAL, & la dissimulation naît au même instant que la tendresse. MELANIE fut la premiére à s'appercevoir que LUCIE n'étoit plus la même à son égard; ces deux Sœurs rivales perdirent bientôt la paix de deux cœurs que l'amitié réunissoit encore plus que les nœuds du sang. Le Comte d'ESTIVAL étoit pressé par son pére d'épouser LUCIE l'ainée des deux sœurs, mais l'amour lui parloit pour MELANIE la plus jeune; & il ne balançoit pas à sacrifier les intérêts de sa fortune aux intérêts de son inclination. MELANIE de son côté n'osoit écouter son penchant pour le Comte. Enfin partagée entre son amant & sa sœur, succombant sous une passion qu'elle s'efforçoit inutilement de subjuguer, elle tomba malade, & sa

maladie devint dangereuſe. Elle fait à ſa ſœur la confidence de ſa paſſion, mais c'eſt pour lui en faire auſſitôt le ſacrifice; cet aveu, cette généroſité cauſent les plus affreuſes révolutions dans l'ame de LUCIE. Ces deux ſœurs ont enſemble un combat de ſentimens; MELANIE revient à la vie; cependant ſa paſſion prenoit tous les jours de nouvelles forces, elle fuyoit d'ESTIVAL, & ne put éviter que cet amant lui fit la déclaration la plus tendre; MELANIE eut la force de lui répondre, vous avez offert vôtre main à ma ſœur, vos ſoins l'ont touchée; vous devez l'aimer, c'eſt LUCIE ſeule qui doit être vôtre épouſe. Elle s'échappe auſſitôt, laiſſant d'ESTIVAL, cet amant trop adoré en proie à ſa douleur, & ſe livrant elle même à ſon chagrin. Ainſi l'amour tourmentoit cruellement le Comte & les deux ſœurs. MELANIE ſe retire en ſecret dans un Couvent, renonce au monde, & donne ſon bien à ſa ſœur. Le pére du Comte d'ESTIVAL le force d'épouſer LUCIE; & le fils par obéiſſance renonce au bonheur de poſſéder ſon amante. La nouvelle de ce mariage accable MELANIE. Cette amante furieuſe ſe livre au chagrin. Le bonheur

de LUCIE en est troublé, mais elle est réduite au désespoir par une lettre de son mari qui lui découvre qu'elle a une rivale aimée, elle ne sçait encore quelle est cette rivale, elle se jette aux piés de son époux, lui arrache son fatal secret, elle tombe dans une tristesse affreuse, & meurt. D'ESTIVAL est lui-même prêt de voir finir une vie déchirée par tous les traits de l'amour, & du malheur. On apprend la retraite jusqu'alors ignorée de MELANIE. L'amant & son pére, & celui de MELANIE volent à son Couvent, elle venoit de prononcer ses vœux. D'ESTIVAL perdant tout espoir cesse de vivre; il avoit ordonné ce qui fut éxécuté après sa mort. On apporte une boëte à l'infortunée MELANIE, elle l'ouvre. Ce billet s'offre à ses yeux.

„ *Voilà ce cœur qui vous a adorée, &*
„ *qui n'a respiré que pour vous, lui refu-*
„ *serez-vous vos larmes!*

„ Le cœur d'ESTIVAL, s'écrie MELA-
„ NIE! elle perd l'usage de la voix, des
„ sens, on la transporte dans son lit, &
„ elle expire peu de jours après n'ayant
„ pû prononcer que ces mots, ô d'Es-
„ TIVAL! ô mon Dieu!

L'esquisse légére de cette nouvelle suf-

fit pour faire connoître combien elle doit intéresser lorsqu'elle est animée par les couleurs vives, & par la touche brillante & pittoresque propres à M. d'ARNAUD. On a vu dans les *Mémoires de Mademoiselle de* VALCOURT, un fond à peu-près semblable, traité plus en grand & avec une simplicité touchante. Ce nouveau tableau présente d'autres situations, & une composition différente qui font honneur au génie & aux talens de l'estimable Auteur dont nous avons déja plusieurs excellentes productions dans le même genre d'imagination & de morale. Il promet une suite de ces Anecdotes historiques.

METHODE *pour faire promptement des progrès dans les Sciences & dans les Arts*, *par M.* VALLET, *Lieutenant général de Police.* „ Les caractères de l'alphabet, paroissent inutiles; mais si l'on combine „ les lettres, alors on est étonné de voir „ quelles deviennent les élémens des mots „ & la représentation de nos pensées. (BACON dans la distribution de son ouvrage 1767.) A Grenoble, chez la Veuve d'ANDRE' FAURE. On en trouve des exemplaires à Paris, chez LACOMBE

Libraire, quai de Conti, brochure de 156 pages.

L'Auteur entreprend de montrer dans ce petit traité 1°. quelle est la méthode d'observer les objets l'un après l'autre; c'est-à-dire, d'analyser ou d'anatomiser un sujet. 2°. De faire voir quel est l'art d'assembler, d'unir les parties deux à deux, trois à trois, ainsi de suite jusqu'à ce que l'on ait épuisé toutes les maniéres possibles de les considérer pour en former de nouveaux produits ou résultats.

Dans ce petit Livre, dit il, les Demoiselles apprendront l'art de varier la combinaison des jeux, des ris, des graces; tandis que le sçavant employera les mêmes tables d'analyses & de combinaisons aux principes fondamentaux de la morale & du gouvernement; en un mot au détail des Arts & des Sciences.

L'Auteur donne, en se jouant, des préceptes utiles, & il amuse en instruisant.

L'ESPRIT DE SAURIN: *Ouvrage utile à toutes les familles Chrétiennes*; 2. Tom. in 12. Lausanne chez HEUBACH 1767. Cet ouvrage contient la Doctrine Evangelique développée par M. SAURIN dans ses Ouvrages.

vrages. Le nom de l'Auteur suffit pour faire l'éloge de la substance de l'Ouvrage. L'Editeur de son coté a rangé les pensées de l'Auteur dans un très bel ordre, on auroit de la peine à s'apercevoir que l'ouvrage est une compilation de pensées détachées. Nous trouvons en effet que ce livre, comme le titre le dit, est vraiment très utile à toutes les familles Chrétiennes.

TOINON & TOINETTE, *Comédie en deux Actes, en prose, mêlée d'ariettes, représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 20 Juin 1767. Le prix est de 24 sols avec les airs notés. A Paris, chez la Veuve* DUCHESNE, *rue St. Jacques; on en trouve aussi des exemplaires chez* LACOMBE *Libraire, Quai de Conty.* Le public prend de plus en plus plaisir à voir représenter cette petite comédie, & n'aura pas moins de satisfaction à la lire; on y trouve de la gaieté, de l'intérêt, de l'action. Nous nous contenterons de citer les couplets suivants qui contiennent un tableau charmant des plaisirs d'un bon Pére de Famille.

Avec une Epoufe chérie
On eft heureux foir & matin,
Pour couler doucement la vie,
Beaucoup d'amour, un peu de vin,
De la gaité, point d'opulence,
Peu de defirs, point de regrets,
Tranquille au fein de l'innocence,
On eft heureux à peu de frais.

Si quelqu'affaire hors de la ville
Me retient un jour feulement,
A mon retour, de ma famille
Que j'éprouve d'empreffement !
Sur mes genoux l'un me careffe,
L'autre s'empare de ma main,
Et mon Epoufe avec tendreffe
Preffe mon cœur contre fon fein.

Enfin une main qui m'eft chère
Me fert un repas fans apprêts.
Tour à tour dans le même verre
Chacun de nous boit du vin frais.
D'un plaifir pur, inaltérable,
Nous goûtons le charme divin,
Et l'Amour avec nous à table,
De ce repas fait un feftin.

HISTOIRE naturelle de l'homme, considéré dans l'état de maladie ; ou, la Médecine rappellée à sa première simplicité, par M. CLERC, ancien Médecin des Armées du Roi en Allemagne, & de l'Hetman des Cosaques, Membre de l'Académie Royale des Sciences de St. Petersbourg, &c.

Utinam præsentibus & posteris!

Deux Volumes grand in 8vo reliés 9 l. A Paris, chez LACOMBE *Libraire, quai de Conti 1767, avec approbation & privilège du Roi.* Voici un bon ouvrage, excellent si l'Auteur remplit ce qu'il promet. Il nous a paru du moins que M. CLERC employe les voyes les plus propres à le conduire à son but, il remonte à l'origine de la Médecine pour en suivre les progrès depuis HIPPOCRATE jusqu'à nous, il indique les causes qui font tomber le crédit de l'art au lieu de l'élever ; il expose les moyens dont la nature se sert pour la conservation des Individus ; il fait voir qu'il n'est pas impossible de rendre l'art de guérir plus simple, plus court, plus salutaire, & nous croyons pouvoir dire avec le Censeur de ce Livre que les vues neuves de

l'Auteur, la vérité des principes qu'il établit, ses doutes fondés, ses réflexions judicieuses, & surtout les observations intéressantes qui sont le fruit des voyages qu'il a faits, suivant le conseil d'HIPPOCRATE, en différentes parties du monde, rendront cet ouvrage également utile aux Elèves & aux Maîtres de l'art. Nous pouvons ajouter que l'intérêt des choses & l'agrément du style en rendent la lecture instructive & amusante.

OEUVRES *Dramatiques ou diverses Piéces de Théatre & de Société, avec des Observations Critiques & Littéraires, par M.* MARTIN *de l'Académie de Marseille & de la Société Royale de Nanci, Censeur Royal & de la Police &c.* Vol. *in-8vo. broché* 2 liv. *A Paris chez* LACOMBE *Libraire, quai de Conti.* Les Piéces contenues dans ce Recueil sont JULIE ou le TRIOMPHE DE L'AMITIÉ, Comédie en trois actes, & en prose; LA FLEUR d'AGATHON, Drame en un acte en prose; *Il Fior d'Agatone*, ou Extrait de la piéce Italienne; FEDERIC OU L'ISLE INCONNUE, Piéce Héroïque en cinq actes en vers; L'AMANTE INGENUE, Comédie en un acte, en prose; L'AMANT HEUREUX PAR UN MENSONGE,

tarées en un acte en prose, avec des notes & des observations critiques & Littéraires sur chacune de ces piéces. Un stile naturel, un Dialogue animé, des situations intéressantes, une intrigue bien conduite, des caractères soutenus, la morale & la vertu en action sont le mérite de ces Drames. L'Auteur juge son propre ouvrage toujours en homme de goût, & très souvent en critique trop sévére. Il y a beaucoup à profiter pour la connoissance de l'art dramatique, dans les observations qui font une partie essentielle de ce Recueil.

LES *deux Amis, avec cette Epigraphe*

Dans la fiction, dans l'erreur,
J'ai puisé le portrait d'une amitié sincère:
Au moins si c'est une chimére,
C'est la chimére d'un bon cœur.

A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez RIVIERE *Libraire, Pont au Change, à la Harpe* 1767. » Les Romans, dit l'Auteur, sont dans la Littérature, à peu » près ce que sont dans le commerce les » petites piéces de monnoie; ils abondent, » circulent & sont inépuisés. Nécessaires,

 dans

„ en quelque façon, dans la Société, ils
„ servent aux femmes de contenance, &
„ d'occupation aux désœuvrés. On s'en-
„ nuie en les lisant; mais tout bien con-
„ sidéré, il vaut mieux s'ennuyer à lire
„ qu'à ne rien faire. „ Il convient cependant, qu'il y a, même parmi nous, des Romans qui ne sont ni futiles ni ennuyeux. Celui-ci peut en fournir une nouvelle preuve; on y trouve des situations, de l'intérêt, du style & des mœurs.

2.

M. PAUCTON a fait exécuter au Collège du Plessis-Sorbonne, où il demeure, une Vis d'Archimède. Depuis long-tems il a travaillé à la recherche de la théorie de cette Machine. La construction qu'il en donne est très-simple & très-facile. L'exécution & l'expérience ont parfaitement confirmé la bonté de la théorie, & l'exactitude du calcul qui détermine la quantité d'eau que fournit la Vis par chaque circonversion. En voici un tarif sous trois inclinaisons différentes 45°, 55°, & 63° $\frac{1}{2}$. La premiére colonne à gauche indique en pieds la grandeur du diamètre total de la Machine; les trois autres colonnes expriment en livres le produit de l'eau à chaque tour.

Diamêtres en pieds.	Sous l'inclin. de 45 degrés.	Sous l'in de 55. d.	Sous l'in. de 63 $\frac{1}{2}$ d.
$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$ liv.	1 liv.	1 $\frac{1}{2}$ liv.
1	6	8	11
1 $\frac{1}{2}$	18	27	36
2	43	64	86
2 $\frac{1}{2}$	85	125	168
3	146	216	290
3 $\frac{1}{2}$	232	343	460
4	336	512	686

On voit à l'inſpection ſeule de cette Table, que M. PAUCTON fait produire à la Vis d'Archimède ſix ou ſept fois autant d'eau qu'elle avoit coutume d'en donner auparavant. La quantité d'eau fournie par la Vis, ſera même toûjours plus grande qu'on ne l'annonce ici, & indépendamment de l'eſpace occupé par l'épaiſſeur des parois du tube hélice.

Dans un Mémoire que M. PAUCTON a dreſſé de la théorie de la Vis d'Archimède, il prétend démontrer que l'eau ne *monte point en deſcendant* dans le tube, comme on l'a cru juſqu'aujourd'hui ; mais qu'elle

s'y éléve par une force qui participe du treuil ou cabestan, du plan incliné & du coin.

Cette observation, ou plûtôt cette découverte, mérite l'attention des Physiciens & des Méchaniciens, ils en pourront tirer de nouvelles loix dans la théorie, & de nouveaux avantages dans la pratique.

3.

L'un des plus grands & des plus utiles projets que l'on ait formés de nôtre tems, est sans contredit celui dont M. Deparcieux de l'Académie Royale des Sciences s'occupe depuis plusieurs années. L'objet en est, comme l'on sçait, d'amener dans tous les quartiers de Paris une abondance d'eau salubre, & toûjours propre; toûjours prête à fournir non-seulement aux besoins ordinaires de la vie, mais même au néttoyement des rues, & à l'extinction des incendies.

Pour rendre un service si important à la Capitale du Royaume, il falloit en étudier soigneusement tous les environs pour y découvrir une riviére dont l'eau fût de bonne qualité, d'un volume suffisant, & située dans un terrein assez élevé

pour que sa pente naturelle pût la conduire dans les quartiers les plus élevés de cette grande Ville, sans aucun attirail de Machines, qui donneroient toûjours beaucoup moins d'eau & entraineroient des dépenses éternelles.

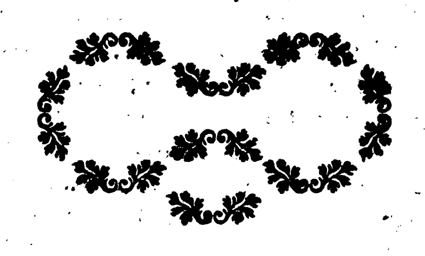
Dans un premier Mémoire que ce Sçavant a publié sur cet objet, il a fait voir que la riviére d'Yvette remplit toutes ces conditions, qu'elle est la seule qui puisse les remplir, & qu'etant prise à Vaugien, à sept lieues de Paris, elle peut aisément arriver à l'endroit le plus commode pour sa distribution dans tous les quartiers. Mais l'intérêt public rencontre souvent un ennemi redoutable dans l'intérêt particulier. Une Compagnie a proposé d'établir des Pompes à feu à la Garre, ou à la pointe de l'Isle St. Louis, pour fournir Paris d'eau, moyennant une taxe annuelle, perpétuelle & privilégiée sur les maisons de Paris, & il s'est trouvé entre les mains des Magistrats un Mémoire où la qualité de l'eau de l'Yvette est déprimée, sous prétexte de sa saveur marécageuse.

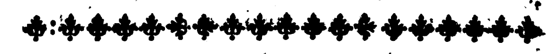
MM. Hellot & Macquer, qui l'avoient examinée & analysée, avoient détruit d'avance les inductions qu'on auroit pu tirer contre sa qualité, en faisant voir que ce goût de marais est commun à tou-

tes les moyennes & petites riviéres, même aux grandes lorsqu'elles sont basses, & qu'il se perd aussitôt que les eaux coulent dans des canaux propres, où elles ne peuvent rien prendre. Mais pour détruire le préjugé de la maniére la plus authentique, M. DEPARCIEUX s'est adressé à la Faculté de Médecine, qui s'y est prêtée avec toute la vivacité du zèle qu'on lui connoit pour le bien public. Les Commissaires qu'elle avoit nommés n'ont épargné ni tems, ni peines, ni dépenses pour faire en grand l'éxamen & l'analyse de l'eau de l'Yvette & sa comparaison avec les meilleures eaux connues.

M. DEPARCIEUX dans un second Mémoire, qui vient d'être imprimé à l'Imprimerie Royale, rend compte avec actions de graces de ce grand travail, d'où il résulte que l'eau de l'Yvette s'est trouvée dans toutes les épreuves, par les résidus & par les Aréomètres, la plus légére & la plus pure après celle de la Seine prise au-dessus de Paris. „ Si j'ai été assez heureux, dit-il, pour que mon pro-„ jet ait mérité l'approbation publique, „ j'ai dû en prendre la défense; puisse-t-„ elle aussi être favorablement reçue! Il ne me „ restera à desirer, pour être au comble „ de mes vœux, que de voir un jour

„ l'eau de l'Yvette arriver à la Porte St.
„ Michel. „ Tous les bons Citoyens font
le même vœu, & ils espérent de le voir
rempli. Montpéllier, Dieppe, Carcassonne, &c. viennent de se procurer à grands
frais des eaux abondantes & salubres; la
Capitale resteroit-elle privée d'un si grand
avantage? Il lui est d'autant plus facile de
se le procurer, que l'Auteur de ce projet
patriotique est vivant, & qu'il offre d'y
donner tous ses soins sans aucune espèce
d'intérêt, sans demander même aucun remboursement de ses dépenses.





LES EPOUX AMANS, *sur l'air* : Monseigneur, vous ne voyez rien.

ZELIS trouve un fidèle amant
Dans les bras d'un époux qu'elle aime ;
Et *Linder*, toujours plus charmant,
Desire au sein du bonheur même.
Quand le devoir est un plaisir,
On est toujours sûr de jouir.
L'hymen est heureux,
Quand l'amour en serre les nœuds.

Met-il un bouquet sur le sein
De sa maitresse qui l'embrasse,
Il brûle & l'arrache soudain,
Et par un baiser le remplace.
Lui seul il veut un sort si doux ;
L'amant tendre est toujours jaloux.
L'hymen, &c.

Lorsque dans leurs chants amoureux
Les oiseaux peignent leurs tendresse,
Zélis dit : ah, qu'ils sont heureux !
Ils me retracent mon yvresse.
Mais non, leurs feux les plus ardens
N'expriment pas ce que je sens.
L'hymen est heureux, &c.

Comment ne verroit-elle pas
Son époux l'adorer sans cesse ?
Le cœur qu'attirent les appas
Est retenu par la sagesse.
La sagesse qui sait charmer
Est sœur du Dieu qui fait aimer.
L'hymen est heureux, &c.

L'amour est un enfant badin,
Il faut bien que l'hymen le guide ;
L'hymen est quelquefois chagrin,
Il faut que l'amour le déride.
C'est l'art de marier les fleurs
Qui rend plus vives leurs couleurs.
L'hymen est heureux
Quand l'amour en serre les nœuds.

ENIGME.

Je suis un bien inestimable,
Qui ne paroit pas desirable
A ceux qui ne m'ont pas reçu,
Ni même à ceux qui m'ont perdu.



ENIGME LOGOGRYPHE.

Nous sommes plusieurs Demoiselles
Qui rimons a ce premier vers ;
Cinq filles bien d'accord entr'elles,
D'étonnement fraperoient l'univers ;
Aussi ne le sommes nous gueres ;
Ce qui suit vous le fera voir,
Car si l'une veut blanc, deux autres veulent noir
Pour contrequarer la premiére
Une autre Verd, le brun aussi
Par la cinquiéme est choisi,
Mais sans doute feu nôtre pére,
Voulut en nous formant ainsi
Nous faire distinguer en nôtre caractère.
Malgré nôtre désunion
Trois de nous gardons la maison
Et nos sœurs au bout de la rue
Sans cesse font le pied de grue.
Nous n'en dirons pas la raison,
Car trop jaser, n'est ici de raison ;
En un mot pour nous voir ensemble
En Touraine allez nous chercher
Ou bien tachez de rassembler
Le genre d'animal qui toutes nous rassemble.

AVIS.

ON pourra avoir chez M KOHLY Directeur des Postes à Bienne des Plans & Billets de la seconde Loterie en faveur de la maison des Orphelins de la Ville de Lucerne accordée & privilégiée par la Souveraineté du Canton. Elle consiste en 8000 Billets & 5000 prix qui font fl 70000 divisés en quatre Classes; le tirage de la premiére Classe commencera le 12 Octobre; la mise est un florin d'Empire, dans la seconde Classe fl 2; dans la troisiéme fl. 3. dans la quatriéme fl 4. On peut payer pour toutes les Classes à la fois, le Louis neuf à fl. 10. Les Plans auxquels on renvoye, donneront un plus ample éclaircissement aux curieux de cette Loterie, on prie d'afranchir les argents & les lettres.

Le mot de l'Enigme du mois de Juin est *Galère*, celui du Logogryphe est *bouteille*, dans le quel on trouve, *ouie*, *Elie Tobie*, *bol*, *été*, *vie*. *bout*, *boulet*, *elle*, *le*, *belle*, *bête*, *vice*, *bille*, *boule*, *bile*; *Eole*, *œillet*, *œil*, *let*.

SUITE des Remarques sur le Dictionnaire Philosophique. Page. 3
3me Mémoire, sur les Gouvernemens qui doivent leur origine aux Principes Religieux. 22
Suite de la Description de Kamtschatka: 4me & derniére Partie. 45
Lettre aux Editeurs. 51
Préface à la tête de la 5me Edition Italienne du Traité des Délits & des Peines. 60
Du Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales. 70
Lettres de M. Everard. 82
Annonces de Livres & Avis Divers. 88
Les Epoux Amans. 108
Enigme & Enigme Logogryphe. 110
Avis. 111

JOURNAL HELVETIQUE
OU
RECUEIL
DE

Piéces de Morale, de Politique d'Oeconomie, d'Agriculture, d'Histoire Naturelle & Civile &c. Avec des Piéces fugitives de Littérature choisie, en prose & en vers; l'Annonce des Livres nouveaux, les Découvertes & l'Encouragement des Sciences & des Arts, des Manufactures & des Métiers &c.

DEDIÉ AU ROI.

AOUT 1767.



NEUCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.



MDCCLXVII.



JOURNAL HELVETIQUE.

AOUT 1767.

SUITE

Des Remarques sur le Dictionnaire Philosophique.

ÉGALITÉ.

Il est étonnant que dans un article aussi court un prétendu Philosophe ait pu renfermer autant de faussetés & d'inconséquences. Il soutient d'abord que l'égalité parfaite n'existe sur la terre qu'entre les animaux, qu'aucun animal ne dépend de son semblable; *mais l'homme*, dit-il, *ayant reçu le rayon de la Divinité qu'on appelle raison, quel en est le fruit? C'est d'être esclave dans presque toute la terre.*

1°. il eſt faux que tous les animaux en general ayant entr'eux une égalité parfaite. Il en eſt qui ont l'inſtinct d'aſſujettir les autres & de les réduire en ſervitude. On peut voir ce qui eſt rapporté des Baubaques d'Ukraine dans l'Antilucrèce (*). 2°. C'eſt un abus des termes d'appeller *Eſclavage* toute eſpèce de dépendance. Elle ne mérite ce nom que quand elle eſt pouſſée à l'excès & qu'elle rend l'homme malheureux. Une indépendance ſemblable à celle des brutes, loin de mettre l'homme plus à ſon aiſe, en feroit le plus miſerable de tous les Etres vivans. 3°. C'eſt une fauſſeté de dire que la dépendance de l'homme à l'égard de ſes ſemblables *eſt un fruit de la raiſon*. C'eſt plûtôt un effet de nos beſoins, nôtre Auteur le reconnoitra bientôt. La raiſon nous fait ſentir la néceſſité & la juſtice de cette dépendance; mais elle n'en eſt pas la cauſe premiére. Un Philoſophe devroit parler plus exactement.

Si l'homme, dit-il, *trouvoit par tout une ſubſiſtance facile & aſſurée, il eſt clair qu'il eut été impoſſible à un homme d'en aſſervir un autre... alors les Gengiskan & les Tamerlans n'auront de valets que leurs enfans*

(*) L. 6. n. 1.

qui seront assez honnêtes gens pour les servir dans leur vieillesse. Voilà donc deux sources de dépendance naturelle, sans compter les autres: Premiérement nos besoins; secondement la reconnoissance due aux Péres & Méres. Ils ont droit d'exiger dans leur vieillesse les services de leurs Enfans; ceux-ci leur doivent un retour de tendresse pour l'éducation & les bienfaits qu'ils en ont reçus.

Dans cet état si naturel, continue l'Auteur, *dont jouissent tous les quadrupèdes, les oiseaux & les reptiles, l'homme seroit aussi heureux qu'eux.* Nouvelles faussetés. Il est faux que l'indépendance absolue soit l'état naturel de tous les quadrupèdes en general, ni que cet état puisse les rendre plus heureux. Tous les animaux que nous nommons Domestiques sont naturellement dans la dépendance de l'homme. S'ils étoient tous errans dans les bois, les espèces frugivores seroient exposées non seulement à manquer souvent de subsistance, mais encore à être dévorées par les animaux carnassiers. La toison de la brebis lui devient une couverture incommode pendant les chaleurs de l'été; l'homme lui rend service de l'en dépouiller au printemps pour s'en revêtir lui-même. L'animal raf-

rassié d'herbes revient de lui-même se reposer sous le toit que l'homme lui a préposé pour le mettre à l'abri des injures de l'air. L'oiseau apprivoisé retourne sans répugnance dans la voliére où il est accoutumé de trouver sa nourriture.

Il est encore plus faux que l'homme vivant dans les bois à la maniére des animaux, feroit aussi heureux qu'eux. Il n'a point reçu de la nature la même industrie pour se nourrir, les mêmes armes pour se défendre, les mêmes vêtemens pour se couvrir. Plus les hommes sont sauvages, plus ils sont craintifs & mélancoliques.

Tous les hommes seroient donc nécessairement égaux, s'ils étoient sans besoins. Ceci est une contradiction formelle avec ce que l'Auteur a dit d'abord, que c'est la raison *qui rend les hommes esclaves dans presque toute la terre.* Des hommes sans besoins n'auroient entr'eux aucun lien de société; ce ne seroit plus des hommes.

Selon nôtre Philosophe, *ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur réel, c'est la dépendance.* Il est faux que toute espèce de dépendance soit un malheur réel. Sans sortir de l'exemple cité par l'Auteur, il n'est pas difficile de trouver des domestiques plus heureux que leurs maitres.

Il est impossible, dit-il, *dans nôtre globe que les hommes vivans en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une d'oppresseurs, l'autre d'opprimés.* Cela est faux. La chose seroit très possible, si les hommes étoient plus dociles à la voix de la raison & aux leçons de la Religion. Celle-ci leur apprend à se regarder tous comme fréres, à s'aimer sincérement, à se secourir mutuellement. En commandant aux inférieurs le respect & l'obéissance envers leurs maitres, elle ordonne à ceux-ci la douceur, l'équité, l'indulgence pour ceux qui leur sont soumis. La Religion Chrétienne a supprimé ou adouci l'esclavage, elle a rendu les Gouvernemens moins durs & les hommes moins sanguinaires. Si nos Philosophes avoient pour l'humanité autant d'amour qu'ils affectent d'en faire paroitre, ils auroient plus de reconnoissance & de respect pour une Religion qui seule peut rendre les hommes heureux.

Nôtre Philosophe conclut que l'*égalité est donc tout à la fois la chose la plus naturelle & en même temps la plus chimérique.* Cette conclusion est une contradiction claire avec tout ce qui a précédé. L'inégalité & la dépendance entre les hommes est

fondée sur leurs besoins, sur les sentimens de reconnoissance, sur les passions même; nôtre Auteur le reconnoit. Or les besoins, la reconnoissance, les passions, ne sont-elles pas naturelles à l'humanité? Il en est donc de même de la dépendance qui en découle. Comment donc l'égalité peut-elle être naturelle?

Chaque homme dans le fonds de son cœur a droit de se croire entiérement égal aux autres hommes. Nouvelle fausseté. Un enfant n'a point droit de se croire entiérement égal à son Pére. La nature accorde à ce dernier la supériorité & le droit de commander. A moins qu'un homme ne soit aveuglé par l'orgueil, maladie trop commune chez nos Philosophes, il doit reconnoitre qu'il y en a d'autres qui lui sont supérieurs par leurs talens naturels ou acquis.

Dans tout cet article on ne voit rien qui caractérise le génie philosophique; point de justesse dans les réfléxions, point de suite dans les raisonnemens, point de morale dont on puisse profiter. Au lieu de faire envisager l'inégalité des conditions & la dépendance mutuelle des hommes comme un dessein marqué de la providence & un ordre légitime auquel tout homme doit se soumettre, on les présente comme

un effet du hazard dont on ne voit ni la fin ni l'utilité, & auquel chacun peut se soustraire sans conséquence, par la seule vue de son intérêt. Morale détestable qui authorise tous les séditieux & les ambitieux de l'univers.

ENFER.

La seule réflexion juste qu'il y ait sous ce titre, c'est que la raison suffit pour nous persuader qu'il y a des peines & des récompenses après cette vie. Les Loix ne peuvent punir que les crimes publics, tout ce qui est secret leur échappe: Il faut donc que la justice divine supplée à leur impuissance, en punissant après la mort les désordres qui n'ont point été vengés en cette vie.

D'ailleurs souvent le crime heureux & puissant triomphe sur la terre, tandis que la vertu est opprimée; il faut donc qu'il y ait une autre vie où le crime sera puni & la vertu recompensée.

Mais comment cette Doctrine peut-elle s'accorder avec ce que nôtre Philosophe enseigne sur la fatalité? Si l'homme n'est pas libre, peut il être digne de peine ou de récompense? Voilà ce que l'on ne nous a point encore expliqué.

Les Persans, dit-il, *les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs imaginérent des punitions après cette vie, & de tous les Peuples anciens que nous connoissons, les Juifs furent les seuls qui n'admirent que des châtimens temporels.* C'est une répétition de la calomnie que nous avons déja réfutée à l'article *Ame*, & ce n'est pas la derniére fois que nôtre Auteur y reviendra. Sa méthode ordinaire est d'insister d'avantage sur les faits les plus faux pour séduire ses Lecteurs. Avant que d'en venir au fonds de la question il y a quelques remarques à faire.

1°. Nous ne sommes instruits de la croyance des Chaldéens, des Egyptiens, des Grecs, que par des Auteurs & des Monumens postérieurs de plusieurs Siécles à celui de MOYSE; nous n'avons aucune connoissance de ce que pensoient ces Peuples avant le temps de SALOMON. Quand donc il seroit vrai qu'avant cette époque les livres des Juifs ne font point mention de la vie à venir, dès que SALOMON aussi ancien qu'HOMERE en a parlé, il s'ensuivroit toûjours que cette opinion a été établie chez les Juifs aussi-tôt que chez les autres Nations: Et dans ces temps là les Juifs ne pouvoient l'avoir empruntée de personne.

29. Dans l'article MOYSE, nôtre Auteur soutient que le Pentateuque n'est point l'ouvrage de ce Législateur, qu'on doit l'attribuer à ESDRAS ou à quelqu'autre Ecrivain postérieur à la captivité de Babylone. On enseigne la même chose dans la philosophie de l'histoire (*). Si cela est, comment un Auteur qui a pû puiser chez les Chaldéens la croyance des Enfers n'en a-t-il rien dit dans le Pentateuque; tandis que les traducteurs Chaldéens de ce livre professent hautement cette même opinion? Voilà un mystère inconcevable que nôtre Philosophe auroit dû éclaircir.

30. Il est faux que *de tous les anciens Peuples que nous connoissons les Juifs soient les seuls qui n'admirent que des châtimens temporels*. Les Chinois dont on nous vante l'antiquité, les Loix, la sagesse, le Gouvernement, ne croyent point, selon nos Philosophes, l'immortalité de l'ame ni la vie à venir; c'est du moins ce que l'on nous assure dans la philosophie de l'histoire (**). L'ignorance que l'on attribue à MOYSE lui seroit donc commune avec CONFUCIUS, dont on fait de si pompeux éloges.

(*) Chap. 28. page 134.
(**) Ch. 17. & 18. page 80. & 95.

Suivons nôtre Auteur. *Il est ridicule*, dit-il, *de croire ou de feindre de croire sur quelques passages très-obscurs, que l'Enfer étoit admis par les anciennes Loix des Juifs, par leur Lévitique, par leur Décalogue; quand l'Auteur de ces Loix ne dit pas un seul mot qui puisse avoir le moindre rapport avec les chatimens de la vie future.* On a insisté sur le même reproche dans le traité sur la tolerance (*). Supposons pour un moment qu'il n'y ait rien dans les livres de MOYSE qui ait rapport aux châtimens de la vie future, s'ensuit-il de-là que les Juifs ne les ont pas crûs? Sur le témoignage très superficiel & très obscur de quelques Ecrivains Grecs, nôtre Auteur assure que les Chaldéens & les Egyptiens ont été persuadés de cette vérité; Et malgré la profession de foi des Auteurs Juifs postérieurs à MOYSE, on s'obstine à soutenir que ce Dogme n'étoit pas connu des anciens Juifs; telle est l'équité de nos Philosophes.

Il n'est pas question de sçavoir si l'Enfer étoit admis par les anciennes Loix des Juifs ni par leur Décalogue, mais si c'étoit la croyance de la Nation. Nous prouveroit-on ce Dogme *par les anciennes Loix*

(*) Chap. 13. page 130. & 131.

des Chaldéens & des Egyptiens? Pour qu'une vérité soit reconnue chez une Nation, est-il nécessaire qu'elle soit établie par une Loi expresse, ou même consignée dans le Code des Loix? N'est-ce pas là le plus ridicule de tous les sophismes?

Nous soutenons que les anciens Juifs ont cru & professé constamment l'immortalité de l'ame & la vie future; & nous le prouvons 1°. par le soin qu'ils prenoient de donner à leurs parens une sépulture honorable & par le respect qu'ils avoient pour les tombeaux de leurs ancêtres. Usage que le livre de la Genese nous fait remarquer chez les anciens Patriarches, ABRAHAM & JACOB; Usage qui pratiqué de même chez les Egyptiens est une des plus fortes preuves que nous ayons de leur croyance (*).

2°. Par la coutume abusive & superstitieuse d'interroger les morts, pour apprendre d'eux l'avenir & les choses cachées; coutume que MOYSE a défendue à son Peuple dans le Lévitique & le Deuteronome; coutume qui est rapportée de même par HOMERE, & qui est le monument le plus authentique de l'opinion des Grecs touchant les Enfers.

(*) Voyez CICERON Tuscul. quæst. L. 1. c. 12. 27. & 31.

3°. Par le témoignage des Ecrivains postérieurs à MOYSE, qui n'ayant pû puiser cette vérité chez les autres Nations avec lesquelles ils n'avoient aucun commerce, n'ont pu en être instruits que par la tradition commune de leur propre Nation. L'Auteur de l'Ecléfiaste réfléchissant sur les crimes de son Siécle, dit *qu'il a vû l'impiété régner sur le siége de la justice, & l'iniquité à la place de l'innocence* (*). Il en conclut que *Dieu jugera le juste & l'impie & que chaque chose aura son temps.* Il rapporte ensuite le langage d'un incrédule qui décide que *l'homme meurt comme les bêtes & qu'il n'y a point de différence entr'eux* (**). Il le réfute plus loin, & parlant de sa mort il dit : *Lorsque la poussiére dont nous sommes formés rentrera dans la terre, & que l'Esprit retournera à Dieu qui l'a donné.* Il seroit inutile de rassembler d'autres passages.

4°. Par la leçon que J. C. fait dans l'Evangile aux Saducéens qui nioient la résurrection des corps & l'existence des Esprits. Il leur reproche qu'ils n'entendent point les Ecritures. *N'avez-vous pas lû*, leur dit-il, *touchant la résurrection*,

(*) Chap. 3. ℣. 16. & 17.
(**) Chap. 12. ℣. 7.

*ce que Dieu lui même vous a dit : Je suis le Dieu d'*ABRAHAM, *d'*ISAAC *& de* JACOB *? Il n'est point le Dieu des morts, mais le Dieu des vivans* (*). J. C. auroit-il pu faire ce reproche aux Saducéens, si la vie future n'avoit pas été un point de l'ancienne croyance des Juifs ? Nous osons défier nôtre Philosophe de nous donner des preuves aussi concluantes que celles-ci, de la foi des autres Nations. »

« Il continue. *On seroit en droit de dire au rédacteur du Pentateuque : Vous êtes un homme inconséquent & sans probité comme sans raison, très indigne du nom de Législateur que vous vous arrogez. Quoi ! vous connoissez un Dogme aussi réprimant, aussi nécessaire au Peuple que celui de l'Enfer, & vous ne l'annoncez pas expressément ! Et tandis qu'il est admis chez toutes les Nations qui vous environnent, vous vous contentez de laisser deviner ce Dogme par quelques commentateurs* &c. Il met ensuite dans la bouche de l'Auteur des Loix Juives une réponse fausse & ridicule, pour se donner le plaisir de la réfuter. Rien de si commode que cette façon de disputer. »

« Mais que répondroit nôtre Philosophe, si le rédacteur du Pentateuque lui adres-

(*) Matt. 22. 31.

soit à son tour cette harangue? „ C'est „ vous-même, Censeur téméraire de mes „ loix, qui méritez les épithètes que „ vous me prodiguez, qui êtes indigne „ du nom de Philosophe que vous vous „ arrogez 1°. Vous êtes un homme in- „ conséquent. Vous me reprochez une „ omission dont on peut accuser tous les „ anciens Législateurs de l'univers; je „ vous défie d'en citer un seul qui ait „ fondé ses Loix sur la croyance d'une „ autre vie & d'un Enfer. Pas un seul „ qui en ait parlé, pas même CONFUCIUS „ vôtre Héros, que vous éxaltez, jus- „ qu'a lui donner la préférence sur le „ Législateur des Chrêtiens. De quel „ front osez-vous me blâmer d'une faute „ prétendue qui me seroit commune avec „ tous les sages qui ont vécu après moi?

„ 2°. Vous êtes un homme sans pro- „ bité. Vous assurez faussement & con- „ tre vôtre conscience que le Dogme d'u- „ ne autre vie étoit admis chez toutes les „ Nations dont j'étois environné. Vous „ n'en avez aucune preuve qui ne soit „ postérieure à mon Siécle de plus de „ 900. ans; & vous supprimez malicieu- „ sement les témoignages de cette croyance „ que l'on trouve, soit dans mes livres,

soit

» soit dans les Ecrits de ceux qui ont
» suivi ma Doctrine.

» 3°. Vous êtes un homme sans rai-
» son qui ne voyez pas ou qui ne vou-
» lez pas voir les motifs de ma conduite.
» Il n'étoit pas nécessaire d'apprendre à
» mon Peuple une vérité dont il ne dou-
» toit pas, qu'il tenoit de nos Péres par
» une tradition constante & jamais inter-
» rompue, dont il faisoit même un abus
» que je lui ai deffendu expressément. Il
» eut été dangereux d'y insister plus que
» je n'ai fait ; par la connoissance que
» j'avois du caractère des Hébreux, j'ai
» eu lieu de craindre que le Dogme d'u-
» ne vie a venir ne fit naitre parmi eux
» le même abus qu'il a causé chez d'au-
» tres Nations, ou cette opinion a enga-
» gé les femmes, les esclaves, les sujets,
» les a[illegible]mer, pour aller servir
» dans l'a[illegible]onde l'objet de leur res-
» pect & de leur amour (*).

» Vous répétez sans cesse que je n'ai
» proposé à mon Peuple que des chati-
» mens temporels ; devois-je faire autre-
» ment ? Il s'agissoit du sort general d'u-
» ne Nation dont Dieu lui-même vouloit

(*) Voyez l'Esprit des Loix L. 24. page 399.

„ être Souverain, qu'il vouloit punir &
„ recompenser lui-même. Il n'étoit point
„ question de la destinée éternelle de cha-
„ que particulier, comme vous affectez de
„ le faire croire. Elle étoit suffisamment
„ connue par la foi de nos Péres, plus
„ ancienne que mes loix, & à laquelle je
„ n'ai jamais donné atteinte.

„ Autre chose est de fixer la croyance
„ & les Dogmes de la Religion, autre
„ chose de règler le culte public & de
„ donner des loix. La premiére étoit éta-
„ blie chez les Hébreux longtemps avant
„ moi: Dieu lui même y avoit pourvû,
„ en instruisant nos Péres dès le com-
„ mencement du monde. La législation
„ seule & le culte public étoient l'objet
„ de mon Ministère; c'est dequoi je me
„ suis occupé. Chez toutes les Nations
„ de l'univers le fonds de la Religion a
„ précédé la police & les loix. „ C'est ainsi qu'il falloit faire raisonner MOYSE ou son Apologiste; mais le censeur avoit ses raisons pour leur prêter un autre langage.

Selon lui, les Juifs ne se servoient du mot qui répond à *Ame*, que pour signifier *la vie*; d'où il prétend conclure qu'ils n'avoient point d'idée de la spiritualité de l'ame. Si ce raisonnement étoit solide, il prouveroit qu'aucun peuple ne l'a con-

nuse. Chez les Grecs, chez les Romains, chez nous, les termes qui désignent l'ame ne signifient dans leur origine que le soufle, la respiration, la vie, comme chez les Hébreux; il n'y auroit pas besoin d'employer beaucoup d'érudition Grammaticale pour le prouver. Les noms mêmes employés par les Philosophes pour exprimer l'intelligence ou la faculté de penser sont empruntés des choses corporelles; & cela ne pouvoit être autrement: Un objet spirituel ne peut être désigné que par une Métaphore.

Selon lui encore, les Juifs ne connurent Dieu, ses Ministres, ses Anges que comme des Etres corporels: *La distinction de l'ame & du corps, l'idée d'une vie après la mort ne peuvent être que le fruit d'une longue méditation & d'une philosophie très fine.* Tout cela est faux & contradictoire. 1°. Le Philosophe nous a dit d'abord que *les Persans, les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs, imaginérent des punitions après la vie*; ils eurent par conséquent l'idée *d'une vie après la mort*; il s'en faut cependant beaucoup que ces peuples fussent capables *d'une philosophie très fine*, sur tout au siécle où l'on place Moyse & la composition du Pentateuque.

2°. Il est faux que les Juifs ayent conçu Dieu & les Anges comme des Etres corporels; ils ont désigné les opérations de Dieu & des Esprits par les mêmes termes qui expriment les opérations humaines, parceque leur langage ne pouvoit leur fournir d'autres expressions. Et ce défaut, si c'en est un, leur est commun avec tous les autres peuples sans exception.

3°. Il est encore plus faux que la distinction de l'ame & du corps soit le fruit des méditations des Philosophes: Tous les peuples, même les plus sauvages, ont fait cette distinction. Ils ont senti que le corps étoit incapable de se mouvoir lui-même; plûtôt que d'admettre une force motrice dans la matiére, ils ont supposé des esprits dans tous les corps où ils voyoient du mouvement; & cette croyance répandue d'un bout de l'univers à l'autre a été la source du Polythéisme.

On n'a commencé au contraire à douter de la nature de l'ame & de la vie à venir, que quand les Philosophes se sont mis a disputer sur tout. Ils ont attaqué les premiers ces vérités essentielles que la nature avoit enseiguées à tous les hommes. Ceux d'aujourd'hui ne font que re-

nouveller les absurdités des Epicuriens leurs prédécesseurs.

Demandez, nous dit-on, *aux Hottentots & aux Nègres s'ils connoissent la vie à venir?* Assurément ils la connoissent; c'est un fait sur lequel il n'y a plus lieu de contester. Si des voyageurs mal instruits ont rapporté le contraire, d'autres mieux informés en ont fait des rélations plus éxactes. La vie des ames après la mort est un point dont tous les peuples sont persuadés. Le fétichisme des Nègres atteste hautement qu'ils supposent des esprits par tout: Or la vie des esprits est ce que nous appellons la vie à venir.

Enfin, selon nôtre Critique, *les Pharisiens & les Esséniens chez les Juifs admireut la créance d'un Enfer à leur mode. Ce Dogme avoit déja passé des Grecs aux Romains, & fut adopté par les Chrêtiens.* Voici en peu de mots, trois nouvelles faussetés que l'on veut nous insinuer. La 1re, que la créance d'un Enfer n'est pas plus ancienne chez les Juifs que les sectes des Pharisiens & des Esséniens, & que ce sont eux qui ont introduit ce Dogme. En cela l'Auteur se contredit, puisqu'il l'a fait remonter au moins jusqu'a la captivité de Babylone; & nous avons prouvé qu'il

remonte jusqu'a MOYSE. La 2de que les Pharisiens & les Esséniens admirent un Enfer *à leur mode*, ou d'une maniére différente des autres Nations. Ce qui est faux. La 3me, que les Chrêtiens adoptérent sur l'Enfer l'opinion des Grecs & des Romains. J. C. n'a point emprunté d'eux sa Doctrine, il l'avoit puisée dans une source plus pure. Il a parlé de l'Enfer distinctement, aveo toute la certitude d'un Législateur inspiré de Dieu, sans y mêler des fables ni de vaines imaginations. Il a fait de ce Dogme important la base de ses loix, ce qu'aucun autre n'avoit fait avant lui.

Le Philosophe ajoute que *plusieurs Péres de l'Eglise ne crurent point les peines éternelles. Il leur paroissoit absurde de brûler pendant toute l'éternité un pauvre homme pour avoir volé une chévre.* Si on excepte ORIGENE, nous ne connoissons point de Pére de l'Eglise qui ait révoqué en doute l'éternité des peines de l'Enfer. ORIGENE même ne pensoit point que les ames des méchans dûssent jamais voir finir leur supplice pour commencer d'être heureuses, mais il imaginoit qu'après une certaine durée de peines Dieu anéantiroit ces Ames. Ce n'est pas qu'il lui parût absurde de punir éternellement le vol ou

l'homicide, mais c'est parce qu'il avoit peine a concilier cette vérité avec la miséricorde infinie de Dieu. Dire qu'il est absurde de punir éternellement le vol ou tel autre crime, c'est ouvrir la porte aux plus grands forfaits & mettre les scélerats plus à leur aise; on conçoit les conséquences qui en résultent contre la Société.

Un autre Philosophe, que nôtre Auteur âppelle *un des plus grands Méthaphysiciens de nos jours*, a été plus réservé à prononcer sur l'absurdité prétendue de l'éternité des peines de l'Enfer; il n'a pas osé décider si les tourmens des méchans finiroient un jour (*). Mais où la raison se tait, la révélation parle; c'est une témérité inexcusable de la contredire sans fondement.

* * *
* *
*

(*) Emile, Tome 3. page 84.

SUITE

Du 3me MEMOIRE

Sur les Gouvernemens qui doivent leur origine aux Principes Réligieux.

§ 31. *La succession religieuse produisit les Chérifs de Maroc.*

OU l'idée de schisme ne trouvoit point place, celle de succession religieuse servit à produire le même effet. Les Chérifs de Maroc prétendant être issus du sang de MAHOMET, ils exercérent envers les Maures toute la rigueur de l'intolérance ecclésiastique. Ces religieux joignirent la rudesse du caractère Arabe à la férocité de l'esprit de conquête; ils continueut encore aujourd'hui de traiter leurs sujets comme à l'instant qu'ils les assujettirent. Ayant pour sujets des Maurisques fugitifs, & des Afriquains timides, ils n'ont aucune difficulté de tenir dans la sujettion les uns aussi bien que les autres.

Comme les parens de ces Princes on les mêmes privilèges personels, ces Monarques religieux ont le plus à craindre

de leur part. C'eſt pourquoi on voit tant d'exemples de fureur & d'atrocité dans l'hiſtoire de ces deſpotes ſpirituels. Un tyran, qui l'eſt à titre de ſucceſſion religieuſe, eſt un Saturne qui dévore ſes enfans. Son palais eſt un antre de Polyphéme, d'où l'on ne ſort qu'avec l'art d'Ulyſſe.

A raiſon de ce que le caractère d'un peuple eſt brut, le principe religieux agit avec moins de retenue. Parmi les Arabes qui cultivoient du temps de leurs Califes les arts & les ſciences, il fut plus moderé qu'en Perſe; & comme la Nation perſanne eſt plus policée que celle de Maroc, le deſpotiſme des Chérifs eſt encore plus cruel que ne fut celui des Sophis. Il en eſt du fanatiſme comme des boiſſons fortes, qui produiſent les plus funeſtes effets parmi les Nations ſauvages.

§ 32. *Le culte des Lamas eſt fondé ſur l'ignorance des Tatares.*

Les Etats de la Tatarie, du Japon & du Pérou forment une progreſſion ſemblable à celle qui règne dans les Etats religieux du Mahométiſme: L'ignorance, la crainte & la docilité religieuſe donnérent le ton à ces Nations idolatres. Les idées

religieuses des peuples bruts sont individuelles: Empruntées des personnes ou des corps, elles s'y rapportent entiérement. On ne put persuader qu'à un peuple abruti de croire un homme immortel: Cette idée d'immortalité étant une fois gravée dans l'esprit grossier des Tatares, le grand Lama se put élever jusqu'au grade de divinité vivante. Les plus grosses montagnes s'élèvent d'un sol aride & désert, & le pouvoir le plus fanatique s'éxerce dans les plaines de l'ignorance & de l'abrutissement. Les préjugés religieux croissent toûjours en raison inverse des talens. L'ame du Tatare, étant entiérement vuide, l'idée prodigieuse de l'immortalité du grand Lama est capable de la remplir & d'occuper toute son activité.

§ 33. *La crainte religieuse engendra le despotisme du Japon.*

Un peuple vif, emporté & violent doit avoir une régie imposante, & une religion terrible. La crainte est le seul sentiment par le quel on puisse enchainer l'humeur fougueuse des Japonois: C'est pourquoi le pontife de ce pays enjoignit l'observation des cérémonies religieuses, avec la passion d'un prêtre irrité & d'un

despote orgueilleux. L'authorité y suppléoit à la raison, & la crainte prenoit la place de tous les motifs d'humanité. Le Daïri, ayant été dans l'espace de plusieurs siécles le Jupiter tonnant du Japon, il eut enfin le sort des Califes. L'authorité militaire des Cubos lui arracha le sceptre, & le réduisit au simple titre de pontife. Comme le despotisme fondé sur la crainte religieuse, est le plus violent de tous, les Empereurs du Japon le laissérent tel qu'ils le trouvoient établi; S'étant mis sur le trépié sacré, ils font publier leurs ordonnances comme des oracles; & quant à leurs personnes, il faut les réverer, comme le Démon du monde Japonois.

§ 34. *La docilité des Péruviens favorisa l'entreprise des Yncas.*

LE Pérou eut un peuple doux & docile. Sa législation ressemble à un plan d'Agriculture qu'on propose aux premiers colons d'un pays. Les Yncas n'employoient l'idée du singulier & de l'extraordinaire, que pour donner du relief à leurs vues industrieuses. Ces Princes ne pouvoient soumettre un peuple brut, qu'en perpétuant la surprise religieuse, qu'ils avoient

fait naître au premier instant de leur arrivée. Les Yncas, sans avoir rien sû du culte des Persans, prirent pour emblême de la divinité, l'image la plus propre à égayer l'esprit, & à rendre les Péruviens doux & assidus au labourage des terres.

Le culte du soleil a produit les vertus sociales, la joie & la sérénité de l'esprit; au lieu que l'apothéose des hommes n'a fait qu'engendrer la haine & l'humeur farouche. L'un fut établi parmi les Nations paisibles, l'autre domina sur les Nations féroces. Le premier servit à la culture de l'esprit, le dernier le jetta dans l'abattement; on fondoit le despotisme également sur ces deux idées. Il n'est pas étonnant que des idées confuses & individuelles ayent donné lieu à l'orgueil humain, d'établir un empire absolu sur les idées & sur les sentimens des autres: Mais ce qui doit surprendre c'est que des vertus sublimes ayent pû occasionner tous les maux que le pouvoir arbitraire entraine après lui; & qu'on ait appuyé une hiérarchie superbe sur l'idée de la bénéficence universelle.

§ 35. *L'idée de la Hiérarchie est la base du Pontificat Romain.*

On a eû de tout temps une idée confuse de félicité future. Les champs Elisées soulageoient l'homme accablé des miséres de cette vie : C'étoit sur cette planche, que le malheureux vouloit se sauver du déluge de ses maux. Les plus honnêtes gens de tous les siécles ont regardé cette espérance comme une main secourable, qui pouvoit les tirer du désespoir : Mais le mal étoit qu'on forçoit les gens de sacrifier les douceurs les plus innocentes de cette vie à l'espoir ou à la crainte d'un état futur.

Le Fondateur de la religion chrétienne eut beau avoir les vues les plus désintéressées, en être le modèle & la victime : Ses successeurs sentant toute l'importance des lumiéres qu'il avoit données sur l'autre vie, ils les rendirent infiniment dispendieuses pour celle ci.

Cette religion, ayant un principe de bonté universelle, elle tient à tout le genre humain. Destinée à unir les hommes, & à les ramener à leurs vrais intérêts, elle n'eut point de régie extérieure. Cette marque distinctive de sa bonté inté-

rieure parut un défaut essentiel, aux premiers Ecclésiastiques du monde chrétien. Prenant la religion sous leur tutele, dans le temps qu'elle étoit foible, haïe & persécutée, ils enfanterent un plan d'ordre hiérarchique pour le Clergé, & un Code de canons & de rituels pour le peuple: De bienfaisante, douce & charitable, que cette religion étoit dans son origine, elle devint alors dure, partiale & tyrannique. L'ordre hiérarchique fut érigé en premier article de foi, & le corps des formalités religieuses engloutit les vertus & les sentimens du Christianisme. La forme de l'Empire Romain fut prise pour modele du gouvernement Ecclésiastique, & l'on donna aux rites toute l'étendue qu'éxigeoient les intérêts pontificaux. Dès-lors il ne fut plus question de loger dans cet hôtel de charité, tous ceux qui se présenteroient à sa porte: Mais on demanda premiérement à tous les passans, l'explication des armes & des inscriptions que le Souverain Ministre de la religion y avoit mises à son propre honneur.

S'il est vrai que le régne des favoris & des premiers Ministres est plus dur que celui des Monarques, la chose a principalement lieu en fait de religion. A peine un Prêtre se met-il à la place du chef de

sa créance, qu'il s'en arroge tous les droits. Les pontifes de Rome eurent le bonheur de persuader au monde, que la subordination Ecclésiastique, demandoit un chef absolu; que les ordres qui émanoient de sa pleine authorité, étoient infaillibles, & qu'il étoit le maitre spirituel & temporel de tous les Etats chrétiens.

Le vulgaire n'a une mesure fixe que pour les choses qui tombent sous les sens: Toutes les autres sont sujettes à des évaluations arbitraires. La vérité & la vertu n'ont une valeur précise que dans l'esprit du sage. Le peuple en fait hausser ou baisser le prix à sa fantaisie, ou plûtôt à celle de ceux qui le dominent. Pour rendre les esprits populaires enthousiastes d'un objet, il ne s'agit que de leur présenter une idée religieuse, sous un point de vue imposant. L'idée de l'ordre est une espèce de charme pour le vulgaire; comme il n'aime pas à réfléchir, il se décharge de toutes les fonctions de son ame sur la capacité de ses supérieurs. L'authorité de la raison & de la vertu n'étant point respectée de l'homme, il se rend facilement au ton d'authorité publique. Pour peu qu'on sache faire jouer les ressorts de l'espérance & de la crainte, on fera de l'homme tout ce qu'on voudra. Exigez de l'o-

béissance, de la soumission, des dépenses, des macérations: L'homme n'en sera point révolté, pourvu que vous sachiez éblouir son imagination, que vous puissiez faire servir ses passions à vos intérêts, & que vous vous absteniez d'éxiger la vertu.

Les Papes firent, à cet égard, ce qu'on a toûjours vû pratiquer dans les Etats despotiques. Le plus grand ressort de leur gouvernement fut d'éloigner des gens à talens, de flétrir & de rendre suspect tout ce qui respiroit l'esprit de recherche. Les ténèbres de l'ignorance furent les bois sacrés où l'on bâtit ce nouveau sanctuaire. Le grand nombre de cérémonies servit à distraire & à occuper l'attention du peuple; & si l'on se divisoit, ce fut sur des rites. Le formel de la religion, semblable à l'étiquette gênante d'une cour impérieuse, remplissoit le monde de pratiques inutiles. L'homme adhére encore plus à ses usages qu'à ses préjugés, par la raison qu'il forme les derniers sur le modèle des premiers. Il plaide la cause de ses passions avec d'autant plus de force & d'ardeur, qu'elles sont colorées de prétextes plus spécieux. Les idées religieuses ont l'apparence la plus imposante; C'est pourquoi l'homme s'intéresse à leur maintien avec

avec un enthousiasme des plus obstinés. Un édifice religieux, qui a pour base les préjugés publics, ne s'écroule que par sa grandeur énorme, ou par le défaut du ciment & de symmétrie.

§ 36. *Raisons de la décadence de l'authorité pontificale.*

Les schismes sont inévitables dans une monarchie religieuse. Ils éxistent à la façon des partis qui naissent dans un vaste empire. Le nombre des ambitieux augmente avec l'ambition. Ce fut le faste pontifical qui causa le grand schisme d'Occident: Aucun Prélat ne voulut céder à l'autre, & l'on vit à la fois plusieurs Pontifes. Les Princes & les peuples se mêlérent de ces querelles, & ayant une fois touché à la triple couronne, il n'y eut qu'un pas jusqu'a la déposition des Papes. Il en est des personnes sacrées, comme des reliques, qui tirées de leurs chasses, ne sont plus en odeur de sainteté.

Les hommes ne gardent jamais le milieu: Ils passent d'une obéissance aveugle à une désobéissance semblable. Les Pontifes ne pouvoient se mettre à couvert des orages qui menaçoient leur authorité, qu'en

recourant aux forces des Princes qui vouloient bien unir leurs intérêts à ceux de l'Eglise. Les Papes ne gardérent enfin une partie de leur authorité spirituelle, qu'à la faveur de la temporelle dont ils étoient déja en possession, De leurs prétensions immenses ils n'ont conservé que les noms & les dattes. Ce sont actuellement des antiques & des inscriptions à demi effacées, qu'on à peine à lire sur les ruines de leur ancienne authorité.

§ 37. *La Société des Jésuites a établi une police religieuse au Paraguay.*

L'ORDRE des Jésuites a copié la conduite des Papes, à compter du temps de leurs plus grandes prospérités. Cette société, semblable à la pierre de Nabucodonosor, a souvent menacé le colosse papal, dont les piés sont de fer & d'argile. Dépositaires de la connoissance du monde, & de celle des écoles, des missions & des pratiques dévotes, ces religieux s'érigérent par tout en Vicaires des Souverains Pontifes. Leur ordre, étant le dernier en ancienneté, il devint le premier en rang & en dignité. L'office de leur Général ressemble assez à celui des Prefets du Prétoire dans le Bas-Empire, dont

l'authorité alla jusqu'à faire trembler les Empereurs.

La police religieuse que cet ordre à établi dans le Paraguay, n'est qu'un échantillon de ce que la société avoit dessein d'introduire partout. L'entreprise n'ayant pas réussi en Europe & à la Chine, elle eut seulement du succès en Amérique. Le caractère brut de ces peuples, permit aux Jésuites de joindre l'authorité temporelle à la spirituelle. Dans les pays des Missions, ils pouvoient aller directement à leur but: Au lieu que dans les autres pays il leur falloit prendre une infinité de détours. La multitude & la varieté de ces voies détournées firent souvent qu'ils s'égaroient dans le labyrinthe de leur politique; & l'on coupa le fil de leurs intrigues avant qu'ils pussent les conduire à leur fin. Tous les siécles & tous les peuples ne sont pas également susceptibles de gouvernemens religieux. Il en est comme des vœux monastiques, que l'on ne favorise plus, dès qu'on a une fois remarqué le nombre infini de personnes, & la quantité prodigieuse de biens, qui sont entrés dans la jurisdiction de l'Eglise, & qui ne servent plus l'Etat.

¶ 38. *Remarques générales sur les Gouvernemens religieux.*

TOUS ces gouvernemens religieux sont despotiques. L'homme emprunte de la sublimité de ses idées religieuses, celle de l'empire absolu qu'il exerce sur les autres. Il s'arroge la même infaillibilité, dans l'exécution de ses desseins Ecclésiastiques, qu'il prend dans l'authorité avec laquelle il prescrit ses formulaires de foi & de doctrine. D'abord qu'il s'agit d'intérêts divins, ils ne veut être contredit & contrarié de personne. Celui qui le veut tirer de cet asyle sacré, commet à son sens un acte d'impieté & de sacrilége. Comme le monde entier est soumis à l'authorité de Dieu, chaque chef de secte le veut aussi soumettre à celle de ses opinions. Les hypothéses religieuses sont formées sur le même plan que celles des Philosophes: Si ceux-ci réduisent à leurs principes, le monde physique & intellectuel, ceux-la font la même tentative sur le monde moral & politique. Le souverain religieux croit avoir une sagesse, une vertu, une langue & une félicité universelle; sachant tirer dans son parti la crainte, la crédulité, la paresse & l'espérance de l'homme,

il domine l'homme entier. D'abord qu'un ſouverain religieux eſt en place, il jouit des priviléges d'un ſaint canoniſé, dont toutes les actions paſſent pour des prodiges.

A meſure qu'un principe religieux approche plus du vrai, il établit une conſtitution plus conforme à l'équité & à la raiſon. Le gouvernement Juif conſervoit à chaque Citoyen ſes immunités perſonnelles. On n'oſoit pas enfreindre par des ordonnances iniques & violentes, le reſpect dû à un être ſage & juſte. Ce qui gâtoit la législation Arabe étoit l'eſprit d'intolerance univerſelle. Chaque Calife, étant un Souverain, armé contre toutes les religions différentes de la ſienne, il ne put imiter la bonté & la miſéricorde de ſon Dieu, qu'autant qu'il mit d'exceptions dans ſa conduite publique. La haine religieuſe pervertiſſoit encore davantage les Sophis de Perſe; & ces Princes exerçoient un deſpotiſme plus outré, que n'avoit été celui des Califes. Les Cherifs, qui avoient un principe d'orgueil perſonnel, pouſſérent le deſpotiſme aux derniers excès. Les mœurs des Pontifes Romains ne furent haïſſables qu'au fort de leur zèle hiérarchique. Il y a des périodes

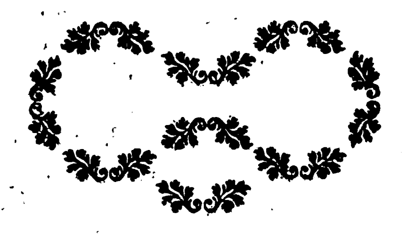
lumineuses dans leur histoire, qui font bien voir que le vrai esprit du Christianisme s'est franchi un accès jusqu'au cœur & aux sentimens de ces Hiérarques; & ils se rapprochent de leur origine à raison de ce que le systême de l'Europe à plus changé à leur désavantage. Si l'on croit que la police que les Jésuites ont établie au Paraguay ne fait pas honneur à leurs vues politiques, elle en fait du moins à leur religion, qui n'a pas permis à ces Ecclésiastiques, de bâtir leurs tribunaux suprèmes sur des monceaux de cadavres humains.

On ne peut jamais unir constamment l'opinion & la force, l'imagination & l'intelligence, la raison & le fanatisme. Un chef de secte religieuse n'est occupé que d'idées: S'il se métamorphose en Monarque, il faut qu'il s'attache aux faits; & il arrive rarement, que la qualité d'homme d'état & de guerrier expérimenté se rencontre avec celle d'Enthousiaste. CROMWEL fut ce seul homme, qui sut unir ces deux caractères d'esprit. Fanatique dans sa vie privée, il ne le fut dans le cabinet, ni dans la mêlée. Il en étoit de son fanatisme, comme de la coquetterie d'Elisabeth, qui la faisoit servir à ses vues. Le peuple Anglois étant alors dans une

fermentation extraordinaire, on ne s'en fit écouter que par des mouvemens convulsifs. Enthousiastes de leurs libertés, les Anglois seroient probablement allés jusqu'à démolir les fondemens de leur constitution : CROMWEL leur fit prendre le change, & il ne les occupa d'idées religieuses, que pour avoir plus de loisir de travailler à son élévation, à la quelle il sut unir intimement la grandeur de l'état.

Cette politique n'est d'usage que pour une occurrence particuliére : La nouveauté d'une idée singuliére produit toute seule un fanatisme universel. Si cette idée cesse d'éblouïr par le charme de la nouveauté, le systême se détruit de lui même. Ce ne fut pas tant l'incapacité du fils de CROMWEL qui ruina ses affaires, que l'impossibilité de perpétuer le fanatisme de son pére. Le zèle dévot & républiquain s'étant refroidi, on n'eut plus besoin de protecteur. Les sentimens de nature, ceux de politique & de bravoure l'emportent tôt ou tard sur la passion dévote. Ce fut le sort de tous les gouvernemens religieux. La théocratie Juive périt par les Romaius. Le Califat fut détruit par les Tatares. Le Daïri fut déposé par le

Cubo. Les Empereurs dépoſſédérent les Papes, & l'empire des Sophis tomba derniérement par les Dagheſtans. Il arrivoit à tous ces états religieux, ce que l'on remarquoit dans le ſac de Rome: Les ornemens religieux ſervirent de jouets aux Soldats.





SUITE

Du passage par le Nord, aux Indes Orientales & Occidentales.

POUR tenter cette découverte par le Nord-Est, il convient d'armer deux Frégates les meilleures voillieres qu'il sera possible; l'une de 34 à 36. Canons, & l'autre de 22 à 24. Le détail de l'armement tant en agrès, apparaux, utenciles, qu'en nombre d'équipages, vivres & marchandises dont il faut un peu de toutes sortes, acause des différens pays & peuples où l'on peut aborder chemin faisant, est inutile a faire ici.

Supposant que Coppenhague soit le lieu de l'armement & du départ, & soit aussi près pour le premier Méridien de ce Voyage; il faut 1°. que les deux Frégates aillent d'abord reconnoitre le Cap, qui git par les 70 a 71. dégrés Nord, que de là elles fassent le Nord-Est, jusques à ce qu'elles se soyent élevées jusqu'aux 75 dégrés de latitude Nord, & aux 34 à 35. dégrés de longitude de Coppenhague; 2°. que de ce point elles portent droit dans le Nord jusqu'à ce qu'elles ayent atteint les 84 ou

85. dégrés de latitude Nord, si aucune terre ne s'y oppose; 3°. que de ce second point elles c··rent droit dans l'Est jusqu'à ce qu'elles ayent atteint les 155. dégrés de longitude de Copenhague, qui font les 180 dégrés du prémier méridien pris sur l'Isle de Fer; 4°. que de ce troisiéme point elles rabatent droit dans le Sud & baissent jusques par 60 dégrés de latitude Nord.

Si jusques là elles n'ont point trouvé des terres, elles continueront leur route droite dans le Sud jusques par les 50 dégrés de latitude Nord, alors elles seront sures du passage, si elles arrivoient selon cette route à cette latitude de 50 dégrés Nord, sans avoir rencontré aucunes terres, parce qu'elles seront pour lors à la hauteur de la terre de Jesso. Supposant donc qu'elles soyent arrivées à cette latitude de 50 dégrés Nord sans aucun inconvénient, il convient qu'alors la Frégate de 24 Canons fasse route droit dans l'Est pour aller reconnoitre les terres de l'Amérique pour cette latitude; ce qu'on ne dit pas sans raison, attendu qu'il y a là un pays habité par des peuples très-doux, polis, civilisés & habillés presque à la Japonoise, gissans depuis les 45 jusqu'aux 52 dégrés de latitude Nord, & depuis

les 260 de longititude jusqu'aux 255 de longitude du prémier méridien pris sur l'Isle de Fer. Cette grande contrée s'appelle le Pays des Moëzemsecs, découvert par le Baron de Laöutan par les terres. Il dit que c'est un pays si riche qu'il y a vu les utenciles les plus ordinaires en argent; & qu'à l'Est de ce pays, celui qui le touche est habité par des peuples rustres & farouches; ce qui donne lieu de penser que cette différence des moeurs des Moëzemsecs, peut provenir de ce que leur pays poussant assez avant dans l'Ouest pour confiner aux mers du Japon, est peut-être fréquenté par les Japonois, & d'un Commerce avantageux pour ces derniers, dont la communication à rendu les Moëzemsecs sociables & doux comme ils sont.

Pendant que la Frégate de 24 Canons seroit occupée à cette découverte, celle de 36 étant arrivée, comme on l'a dit, aux 50 dégrés Nord, feroit route droit dans l'Ouëst pour rencontrer la terre de Jesso & y relacher. Elle y attendroit aussi le retour de la Frégate de 24 Canons, dont les ordres seroient de revenir au rendez-vous de la terre de Jesso par les 50 dégrés de latitude, sitôt qu'elle auroit touché aux terres de l'Amérique par la même latitude & pris une connoissance suf-

sante du pays & de ce qui peut s'y faire pour le commerce.

Si par hazard la Frégate de 36 Canons, n'ayant pas trouvé un mouillage favorable à la côte de Jesso, par les 50 dégrès de latitude, avoit été obligée pour en trouver un, de baisser de latitude depuis les 50 dégrés jusques aux 45. la Frégate de 24 Canons étant arrivée au rendez-vous de 50 dégrés de latitude à la terre de Jesso, & n'y trouvant pas celle de 36 Canons, parcourra aussi la côte en baissant jusqu'aux 45 dégrés pour la rencontrer.

Si l'on veut se donner la peine de calculer le chemin qu'il y a à faire depuis le départ de Coppenhague jusques à l'arrivée de la Frégate de 36 Canons à sa relache à la terre de Jesso, & le retour de celle de 24 Canons à la ditte relache de Jesso; on verra que deux mois sont plus que suffisans pour le tout, surtout avec deux Frégates fines voiliéres; parce qu'il est connu de tous les navigateurs que tout Navire médiocre voilier, fait mille liëues en route par mois; nonobstant les calmes & les détours que causent les vents contraires. Il faut excepter seulement de cette régle, les cas tout-à-fait extraordinaires, & qui sont rares.

On peut donc dire presque avec certitude, que deux mois sont plus que suffisans pour arriver à la relache de la terre de Jesso, & pour que la Frégate de 24 Canons y soit de retour, & on adopte d'autant plus volontiers cette opinion, qu'on ne pense pas que l'extrèmité Occidentale de la terre de l'Amérique qui git par les 50 dégrés de latitude Nord, soit à plus de cent lieues de la côte la plus Orientale de Jesso.

Comme dans un premier voyage fait pour une découverte, on ne peut guères se proposer autre chose que la découverte même, de prendre langue & connoissance de ce que l'on peut, en passant sans s'arrèter, & qu'il est question principalement pour un premier voyage de revenir dans la même saison sans attendre l'autre; dès que les deux Frégates réunis à la relache de la terre de Jesso, se seront ravitaillées & mises en état, elles partiront pour revenir par la même route a Coppenhague; & selon le tems qu'elle auront devant elles, elles pourront prendre connoissance chemin faisant, des terres les plus orientales & les plus Nord de l'Asie, où peut-être trouveront elles quelques port qui serviroit de relache pour un second voyage. Elles doivent toujours s'occuper aussi des parties

de commerce qui pourroient s'y rencontrer; car partout où il y a des hommes, il y a aussi quelque partie de commerce à y faire.

On dit donc qu'en partant de Coppenhague pour cette expédition, les dernier jours de Mai, les deux Frégates y seront de retour avant la fin d'Octobre de la même année.

Il ne faut pas s'imaginer que la fin d'Octobre soit une saison trop avancée pour le froid, & par conséquent trop tardive pour l'arrivée. On pourroit même pousser cela jusqu'au mois de Novembre pour l'arrivée; parce que ceux qui ont fréquenté le Nord, savent très-bien que les chaleurs y sont tardives, & plus fortes dans l'arriére saison qu'au mois de Juillet, c'est-a-dire, plus en Automne qu'en Eté, & par cette raison même les deux Frégates à leur retour n'auroient que faire de s'élever en latitude jusques aux 85 dégrés comme en allant, & pourroient aucontraire fréquenter la côte Septentrionale de l'Asie dans tout le cours de leur route, s'en tenant seulement à 50 lieuës de distance, & y rabbattant même quelques fois jusques à en prendre connoissance dans les endroits qui pousseroient le plus au Nord pour les raisons qu'on a déja rapportées.

Par exemple il seroit bon qu'elles vinssent à tarrir par les 63 à 64 dégrés Nord, & par la longitude de 155 dégrés du premier méridien pris sur l'Isle de Fer, qui font les 129 dégrés du premier méridien pris à Coppenhague. Là elles trouveroient les montagnes de Noss découvertes par les soins du Czar Pierre, & marquées indéfinies à cette latitude & congitude plus haute que les 64 dégrés, & cela ne leur serrit en ce cas que plus favorable.

C n'est pas une chose inutile de prendre le plus de point de connoissances & d'attérages que l'on peut dans une route, cela sert au contraire beaup pour d'autres voyages. Au reste les circonstances déterminent. L'on ne finiroit point s'il falloit supposer tout ce qui peut se rencontrer, & c'est à la prudence & à l'expérience du chef & des Officiers à suppléer à ce qu'il n'a pas été possible de prévoir. Le pris qui pourroit arriver de tout ceci, est que si par quelque avanture extraordinaire on se trouvolt au retour, avancé dans la saison, & que l'on prévit ne pouvoir pas arriver à Coppenhague avant les glaces, n'y auroit qu'à hyverner en quelque endroit d l'Asie de la plus basse latitude qu'on pourroit. Le Golph de l'Een & sa riviére par exemple, présente un azi-

le assez favorable pour cela, ne gissant que par les 63 à 64 dégrés de latitude: il faudroit cependant toûjours prendre la précaution de se giter sous terre pour éviter les inconvéniens qui sont arrivés à Barentz qui se logea comme il pût.

Si l'on vouloit que dès cette prémiére tentative, les Frégates ne revinssent qu'a l'autre saison, alors il faudroit avoir pour objet de les faire hyverner à Canton dans la Chine, & en ce cas leur donner un demi fonds en argent pour y faire leur traité, ce qui dédommageroit des fraix de l'hyvernage & du voyage.

Dans cette supposition, comme les deux Frégates auroient beaucoup plus de tems devant elles pour leur traversée en allant ainsi qu'en revenant, elles pourroient s'attacher à prendre connoissance de beaucoup plus de passage le long des côtes de l'Asie & de l'Amérique, que dans premiére supposition; ce qui sera utile pour un second voyage. En partant de Coppenhague dans le même tems qu'on a dit, ou même vingt jours plus tard, elles n'auroient besoin de s'élever d'abord que par les 80 dégrés Nord, au lieu de 85 dégrés, ensuite de ce point là, courir à l'Est jusques par les 95 dégrés de longitude du premier méridien sur Coppenhague, & de là

la faire le Sud-Est pendant 50 lieues, puis le Sud jusqu'à ce qu'elles eussent connoissance de terre; puis enfin de ce point, les côtoyer en s'en éloignant à des distances raisonnables, & s'en rapportant à la vue de fois à autre, & faisant côte aussi de tems en tems pour en prendre connoissance, Etant enfin arrivées par les 55 dégrés Nord, elles feroient alors route pour aborder la terre de Jesso, à quelque bon mouillage, où la Frégate de 24 Canons laissant celle de 36, iroit à la découverte des terres de l'Amérique; dont elle parcourroit les côtes en baissant de latitude jusques aux 45 dégrés; & après bonne & due connoissance prise de ce qui se trouveroit dans cet espace de terre ou côtes, elle iroit rejoindre la Frégate de 36 Canons & delà elles partiroient toutes deux de conserve pour se rendre à Canton, & prenant leur route soit par l'Est, soit par l'Ouest du Japon.

Quand on supposeroit que les retards de toutes ces découvertes & relaches, seroient cause que les Frégates, n'arriveroient à Canton, qu'en Octobre & même vers la fin, (ce qui est bien tout ce qu'on peut supposer de plus) elles arriveroient encore assez à tems à la Chine pour y faire une traite favorable. Elles

feroient leur départ de la Chine dans le mois d'Avril, ce qui leur donneroit le tems de revoir au retour les endroits de l'Amérique & de l'Asie qu'elles auroient découvertes en allant, d'y faire peut-être quelques ventes favorables de leurs marchandises de la Chine, même aussi de découvrir de nouveaux endroits dans ces deux parties du monde, & enfin de se rendre à Coppenhague dans le mois d'Août ou de Septembre.

Maintenant il faut supposer pour un moment qu'il n'y a point de passage entre l'Asie & l'Amérique, & que la terre découverte par DON JUAN DE GASMA, que nous regardons comme une des extrémités occidentales de l'Amérique, & qui gît selon de certaines Cartes par les 180 degrés de longitude du prémier Méridien pris sur l'Isle de Fer, & par les 47 à 50 & 55 degrés de latitude Nord, touche à la terre de Jesso par quelque point, laquelle terre de Jesso nous regardons pour un moment comme l'extrémité orientale de l'Asie.

Dans cette supposition, il n'y a rien à changer au tems du départ de Coppenhague, ni à la route indiquée pour s'élever jusques par les 85 degrés de latitude, & courir à l'Est jusques par les 180 de lon-

gitude du prémier Méridien pris sur l'Isle de Fer; parce que surement on trouvera cette terre de Gasma, & après en avoir parcouru les côtes pendant un tems, toûjours dans la vue de quelque Commerce, on reviendra en fréquentant les côtes de la terre de Jesso, après avoir baissé de latitude depuis la premiére terre connue; toûjours dans les mêmes vues de quelque Commerce, & l'on ne sera très assurément pas quatre mois en tout à ce voyage, pour être de retour à Coppenhague; & qui sait si par hazard en soutenant par exemple la haute latitude de 85 degrés depuis le point qui a été marqué après le départ de Coppenhague; si soutenant cette haute latitude jusques par les 180 degrés de longitude, & même poussant toûjours au delà en longitude, on ne feroit pas le tour du Pôle Arctique sans obstacle & sans qu'il se rencontre de terre, au moyen de quoi on reviendroit à Coppenhague en bien moins de tems, en laissant Spitzberg à Stribord, par la même route qu'on auroit fait en partant? Cette découverte à la vérité, ne feroit pas d'une grande utilité actuelle, mais elle donneroit des lumiéres sur la question du passage par l'Ouest; étant arrivé par les 80 ou 85 degrés Nord

du départ de Coppenhague & cette route seroit plus courte que par l'Est. Car il peut fort bien se faire que ce que nous appellons le Pôle Arctique, ne soit qu'une étendue de mers sans terre, qui depuis les 90 degrés s'étend en toute la circonférence jusques par les 85 degrés, ou même les 82 degrés de latitude, sans qu'il se rencontre de terres.

Comme nous regardons la négative du passage comme erronnée, il nous reste une chose à dire à laquelle les Frégates pourront donner leurs soins pour le découvrir dans leurs routes, si le tems le leur permet, ce seroit de voir si ce qu'on appelle la mer d'Amour, qui baigne d'un bord les côtes du pays de Giliaki & Niathan, & d'autre bord les côtes de Jesso, communique avec la grande mer au Nord de l'Asie, & forme par ce moyen une Isle de la terre de Jesso. Car en ce cas, au lieu de passer à l'Est de la terre de Jesso pour aller à la Chine, on pourroit enfiler la mer d'Amour, laissant la terre de Jesso à bas-bord ou à l'Est de soi; ce qui abrégeroit le voyage & procureroit peut-être quelque découverte de Commerce utile, soit à la face ou à la côte de l'Ouëst de la terre de Jesso, & si toutes ces parties de découvertes & d'établissemens de re-

laches ne pouvoient pas se faire dans le premier voyage, elles s'acheveroient dans le second.

Un des points les plus essentiels pour la réussite d'une découverte, est la conservation de la santé des équipages : Il est donc d'une nécessité absolue de ne rien épargner de tout ce qui peut contribuer à la leur conserver, & à éloigner d'eux le plus terrible fléau de la mer, qui est le scorbut, ainsi qu'à en garantir la communication; supposé que quelqu'un d'entr'eux vint à en être attaqué.

Les précautions générales à prendre à cet égard, sont de choisir des hommes sains & robustes, de bonne volonté & courageux, qui n'ayent aucune atteinte antécédente du scorbut. On doit préférer cent hommes de cette sorte à cent cinquante médiocres & de santé équivoque.

Il faut que les Capitaines & Officiers les traitent humainement, les nourrissent bien; qu'ils ayent soin de les faire égayer par quelque instrument propre à les faire dancer en rond, qu'ils ne les punissent que selon les ordonnances, & quand il n'est pas possible de s'en dispenser, les regardant leurs enfans, & cependant leur lais-

ſant appercevoir une fermeté raiſonnable capable de tenir contre tout complot & toute cabale que les mutins pourroient former. Car quand un Equipage voit que le terme à peu près néceſſaire pour trouver terre, eſt paſſé; que les vivres ſont à leur fin; le chagrin & la crainte de périr les porte à la révolte; ainſi que l'a éprouvé CHRISTOPHE COLOMB, qui heureuſement pour lui trouva enfin la terre, après trois jours de répi qu'il avoit demandé à ſes équipages mutinés.

Parmi les bonnes méthodes pour entretenir la ſanté des équipages, le déjeuner chaud qui eſt du gricourt cuit & crevé à l'eau, eſt très bon; ainſi que de leur faire boire de tems en tems de l'eau de caffé. Cette eau de caffé crud & entier ſans le concaſſer ni bruler, bouilli dans l'eau, eſt une boiſſon très ſaine, & cependant le caffé employé à cet uſage, peut être rôti, moulu, & pris en caffé à l'ordinaire.

Le ſtockfiſch eſt encore une très bonne nourriture; mais une des principales attentions qu'on doit avoir, c'eſt d'établir un Ventilateur à l'Angloiſe dans chaque Frégate pour renouveller l'air, & d'entretenir l'eau douce, de maniére qu'elle ne ſe corrompe ni ne pue point; Pour cet

effet il n'y a qu'à mettre dans chaque barique d'eau, une ou deux onces au plus d'esprit de souffre tiré par la campane, & l'eau ne se corrompra pas. Cela tuera même les vers qui pourroient s'y être engendrés avant de l'y mettre & les fera tomber au fond de la futaille ou de la jarre. Il n'est point à craindre que cette petite quantité d'acide sulphureux puisse nuire en aucune maniére au corps, puisqu'on voit tous les jours donner à des malades en plusieurs cas jusques à 7 & 8 goutes d'esprit de souffre ou de vitriol ou de sel dans un verre de boisson, dont on n'apperçoit que de bons effets; & que deux onces de cet esprit noyées dans une barique d'eau, ne font pas deux goutes par pintes.

Une quantité suffisante de linge & de hardes de rechange contribue beaucoup à la salubrité des équipages, ainsi que les vivres frais & de bonne qualité. Quant à la quantité de vivres, d'eau & de bois, ou de charbon de terre, on peut s'arranger de façon à en charger pour six mois, & pour un an de vin & d'eau de vie.

Il sera nécessaire que le Chef qui doit conduire l'entreprise, soit mis au fait du fond des choses avant de partir, en éxigeant de lui le secret sous son serment.

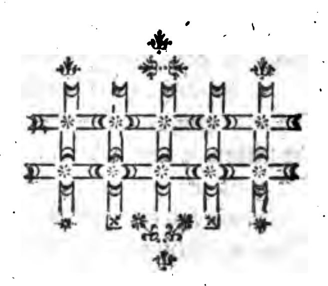
Ses ordres & paquets d'instructions porteront qu'il assemblera le Conseil, composé du Capitaine de l'autre Frégate & de tous les Officiers des deux bords, à la vue du Nord-Cap; & que là sous le même serment du secret, il leur communiquera le sujet de sa mission, afin que concourant tous ensemble dans le même esprit & le même zèle au succès du voyage, ils sachent à quoi s'en tenir & soyent plus encouragés, soit à contenir les équipages dans leur devoir, soit à nourrir adroitement leur espérance.

Quoi que la route d'aller & de retour soit indiquée ici, il faudra laisser à la prudence du Chef & du Conseil d'y changer, ajouter ou retrancher ce qui sera jugé à propos suivant les circonstances, & lui donner là dessus carte blanche: Les hommes de courage se prennent par le sentiment d'honneur, & nullement par la contrainte.

Si l'on se détermine à cette entreprise, il ne faut pas se rebuter, comme cela s'est fait jusqu'à présent, & se contenter de la tenter une ou deux fois en laissant en chaque voyage de longs intervales de tems; les idées se perdent, la bonne opinion même s'évanouit.

Voila pourquoi ce passage est encore

un point inconnu. Si toutes les Nations qui y ont travaillé, ou même une Nation seule, s'étoit obstinée à y renvoyer tout de suite après les premiéres tentatives manquées & ayant encore la mémoire toute fraiche des fautes faites, sans doute qu'aujourd'hui la question seroit décidée. Que risque-t-on après tout? Ce n'est point une si grande dépense, quand tout se perdroit; Et qui est le Souverain qui n'en fait pas de bien plus fortes, dont il sait ne devoir jamais retirer aucun profit.



VISION.

Elle est d'un homme qu'il n'est pas difficile de reconnoître, puisqu'il s'y désigne si bien. Son dessein a été de faire penser aux gens qui se laissent accabler par les plus petits chagrins, que l'homme doit être supérieur aux événemens, car lui-même n'est pas heureux, & il sçait s'égayer. Son but moral donne un prix à cette bagatelle.

Et le 27 Novembre 1766, étant bien sain de corps & d'entendement, j'étois à me reposer sans feu dans ma chambre, rue St. Crepin, & à rèver sur ce que je n'avois pas le sol, & que je voyois tant de gens qui ne manquoient de rien.

Et je me disois à moi même; Pourquoi suis je venu dans ce pays?

Et j'avois beau faire les plus belles réflexions, elles ne firent que m'endormir.

Et je souflai ma chandelle sans y penser.

Et je me mis dans mon lit.

Et m'étant couché sur le dos, je me mis à ronfler.

Et voilà tout d'un coup une voix men-

veilleuse qui, m'appellant par mon nom, ne laissa pas de m'intimider.

Et voyant mon inquiétude, la voix me rassura, & me dit : Ne crains rien ; j'ai vu ton embarras du haut de mon empire, & je suis accourue pour te secourir.

Et c'est moi qui t'ai soutenu dans ta foiblesse, lorsque, sur le théatre de Paris, tu crus, dans tes *trompeuses trompées*, & dans ta piéce de *l'amour sans amour*, tirer le public de l'insomnie où il étoit depuis quelque tems.

Et s'il n'a pas continué de dormir, ce n'est pas ta faute, mais la mienne.

Et j'ouvris les yeux, & j'apperçus la renommée.

Et baisant humblement sa trompette, je lui demandai pourquoi il ne lui avoit pas plu de me favoriser l'année derniére dans mon *Titus*, appris mais non joué.

Et la voix me répondit que j'avois trop hasardé.

Et elle me dit que jadis Corneille avoit fait *Cinna*.

Et que le public ne pouvoit si-tôt l'oublier.

Et que ma traduction ne passeroit pas au théatre.

Et je pris le parti d'en perdre la mémoire.

Et la voix me dit qu'elle me protégeroit dans mon *ami rival.*

Et que les Histrions François se cassoient actuellement la tête pour l'apprendre.

Et j'applaudis beaucoup à tant de bontés.

Et la voix me demanda ce que j'étois venu faire en * * *

Et je lui en dis les raisons.

Et la voix fit un éclat de rire, & me répondit : *Des Philosophes! tu viens trop tard pour en trouver dans cette Ville.*

Et je m'apperçus de mes torts.

Et elle me dit que pour m'instruire du génie national, elle alloit me transporter dans un lieu public, où je verrois bien des choses nationales.

Et comme j'ouvrois les yeux pour cette apparition, je me sentis tout d'un coup transporté dans un café.

Et j'apperçus en entrant, l'avarice dans un coin, pesant de l'herbe de la Martinique contre de l'or.

Et je demandai à la voix le nom & l'explication de tant d'autres personnages que je voyois.

Et la voix me répondit qu'elle alloit me satisfaire.

Et voilà à main droite une large figure, couchée nonchalemment sur un lit de tabac, ayant à ses pieds une caisse de pipes, & l'ignorance à ses côtés.

Et je demandai quel étoit ce héros.

Et l'on me répondit que c'étoit le commerce.

Et sur la gauche j'entrevis un mince personnage, au teint livide.

Et la voix me dit que c'étoit l'envie, qui rongeoit les cœurs des usuriers.

Et voilà une figure décharnée qui se promenoit dans la salle, une pipe à la main, & sans regarder personne.

Et la voix me dit que c'étoit un Juif de distinction.

Et comme nous étions à discourir sur les Juifs de distinction, voilà un homme sec & vêtu de noir qui entre dans la salle, & chacun le salue & lui fait place.

Et il avoit pour garantir son cerveau des influences de l'air, le ventre d'un mouton sur la tête.

Et je trouvai cette coëffure originale.

Et la voix me répondit que c'étoit une perruque à la politique.

Et je demandai l'explication de cette nouvelle mode.

Et la voix m'instruisit qu'elle venoit d'Angleterre; que tout candidat du commerce devoit endosser cet *in-folio*, pour soutenir son crédit & lui donner un nouveau lustre; que tout homme sans capital, coëffé de cette maniére, en trouvoit

tant qu'il vouloit ; & que cette perruque enfin étoit un contrat de solidité contre tous les revers de la fortune.

Et l'envie me prît aussi-tôt de me coëffer de même ; mais la voix s'y opposa.

Et comme je méditois d'en faire une pacôtille pour la France, j'apperçus un petit homme vêtu de brun, ayant une canne à la main.

Et je m'approchai de lui pour le connoître.

Et il nous força d'écouter un couplet sur l'air des pendus, qu'il venoit de composer sur son chien.

Et je reconnus que cet homme aimoit les chiens ; & je vis à sa mine qu'il y avoit de la justice dans cette amitié-là.

Et je parcourus la salle pour me distraire.

Et comme j'allois examiner d'autres objets, j'entendis un cerain *brouhaha*, & l'on nous dit que le chanteur se trouvoit mal.

Et il y avoit précisément dans l'assemblée deux Médecins ; & on les pria de donner un coup d'œil au malade, & l'un d'eux lui ayant tâté le pouls s'en alla, en disant qu'il ne se mêloit plus de médecine depuis qu'il étoit à la Cour ; & je m'écriai, tant mieux ; & le second l'ayant

examiné attentivement, déclara que le mal venoit du cervelet.

Et après lui avoir ouvert la bouche de force, & avoir réfléchi à l'odeur qui s'en exhaloit, il décida qu'il étoit empoisonné.

Et l'on demanda aux garçons du café, s'il n'avoit pas bu quelque liqueur qui eût pu lui faire mal.

Et ils répondirent qu'il n'y prenoit rien.

Et le Médecin ne voulant pas comprendre qu'un homme qui ne prend rien n'est pas empoisonné, continua de soutenir son opinion; & il lui fit prendre du contre-poison, & le malade créva du remède.

Et comme je m'en allois réfléchir à cela, j'apperçus un homme respectable habillé de noir, entrant dans la salle avec un manteau rouge.

Et cet homme m'intéressa sans le connoître, parce que j'apperçus la probité & la candeur peintes sur son visage.

Et je demandai à la renommée quel étoit ce mortel si intéressant par sa figure.

Et la voix, en tirant de sa poche le régistre des annales de la vérité, où étoient gravées en lettres ineffaçables toutes les belles actions des hommes illustres, me dit: Prends & lis.

Et je pris, & je lus.

Et voici ce qui étoit écrit au frontispice du Journal de l'Olympe:

C'est un juste mortel, l'appui des malheureux ;
Pour soulager leurs maux, il s'y plonge lui-même !
L'honneur.... la probité.... voilà son seul sistême.
Il vient d'un sang illustre, & vaut tous ses ayeux.

Et la renommée m'apprit que cet heureux mortel s'appelloit * * *

Et je me mis à le contempler & à l'aimer.

Et mon interprête m'en sçut bon gré.

Et ne voulant plus m'entretenir des objets précédens, & remettant à une autre fois le soin d'approfondir le goût national, je crus gagner la porte pour sortir de la salle, mais je me heurtai la tête contre le bois de mon lit, & je m'apperçus que j'avois fait un rève.

Et je me dis en moi même : *Post nubila Phœbus.*

Quelquefois en rèvant l'on dit la vérité.

MESSIEURS

AUX EDITEURS *du Journal Helvétique.*

MESSIEURS!

DANS une Lettre imprimée (*) de Monsieur DE VOLTAIRE à Monsieur ELIE DE BEAUMONT Avocat au Parlement du 20e. Mars dernier, rélative à la facheuse affaire du Sieur SIRVEN & de sa famille; la Direction de la Bourse françoise établie à Genève, n'a pû voir sans surprise, que Monsieur DE VOLTAIRE ait relevé comme une erreur, ce que Monsieur DE BEAUMONT avoit avancé dans son Mémoire, où il fait dire au Sieur SIRVEN, *que Berne & Genève l'ont pensionné.* Monsieur DE VOLTAIRE ajoute dans sa Lettre, *Berne, il est vrai a donné au Père, à la Mère, & aux deux filles, sept Livres dix sols par tête chaque mois, & veut bien continuer cette Aumône pour le tems*

(*) Cette Lettre étant nouvellement insérée à la suite de la collection des oeuvres de Monsieur DE VOLTAIRE, c'est une raison de plus à la Direction de la Bourse françoise, de chercher a détruite l'impression désavantageuse, que pourroit faire naitre l'article qui la concerne quoi qu'indirectement.

de son voyage à Paris; mais Genève n'a rien donné.

La Direction, craignant qu'une telle affection de Monsieur DE VOLTAIRE, dont la célébrité est si bien établie, ne lui fit tort dans l'esprit du Public, crut devoir s'adresser à l'Auteur. En conséquence elle lui fit écrire par son Sécretaire qui lui manifesta de sa part, qu'elle n'avoit pû voir avec indifférence la prétendue correction de la phrase qui concerne Genève. Il l'informa par quelque détail, du procédé de la Direction à l'égard de la famille SIRVEN, qui dès le moment de son arrivée à Genève, éprouva tout le soulagement qu'éxigeoit ses malheurs, & que particuliérement elle ne ressentit point les effets de la misére. Que la dite Direction contribua ensuite par ses recommandations, à lui faire obtenir la Pension de Berne, à la quelle elle joignit un Supplément de L. 30. de France par mois, dont le Sieur SIRVEN a fait usage autant que ses besoins l'ont éxigé. La Direction se flattoit, que Monsieur DE VOLTAIRE étant instruit qu'il n'y avoit point de méprise dans le Mémoire de Monsieur l'Avocat DE BEAUMONT, auroit redressé l'Article de la Lettre; mais par sa réponse il se contente de déveloper son idée, &

se fonde particuliérement sur ce que, le Conseil de Berne a passé un Décret qui accorde la Pension, & que, le Conseil de Genève n'a point passé un pareil décret, qui n'est pas dans cet usage. Il faut être (ajoutoit-il) *de la plus grande exactitude dans un Mémoire Juridique. Les assistances de cette Bourse françoise font un mérite qui lui est particulier, & n'ont rien de commun avec des Actes publics d'un Etat Souverain. Cette méprise a été corrigée dans la seconde Edition &c.*

Ce Jugement de Monsieur DE VOLTAIRE, n'est fondé comme on le voit, que sur la forme; mais quoique cette forme ait été différente entre le Conseil de Berne & celui de Genève, les effets n'en ont pas moins été salutaires pour la famille SIRVEN. Car quoiqu'il ne paroisse point d'Actes publics pour les bienfaits de cette nature, il n'en est pas moins vrai qu'ils prennent leur source dans le sein de l'Etat même. C'est l'Etat qui forme les Etablissemens; c'est lui qui les soutient. C'est le Conseil d'Etat, qui fournit de son Corps les Présidens & Auditeurs des Comptes, aux Hopitaux & aux Bourses particuliéres & qui enfin, authorise les Administrateurs d'agir sous ses auspices.

Monsieur l'Avocat DE BEAUMONT, à qui la Direction avoit fait part de son procédé envers la famille SIRVEN, a fort bien senti la nécessité d'une modification dans le sentiment de Monsieur DE VOLTAIRE, & par sa réponse, il se propose de rectifier cette erreur, dans le premier Ecrit public qu'il aura occasion de faire pour ces infortunés.

J'ai l'honneur d'être &c.

GENEVE le 23e. Juin 1767.

Jean Ant. COMPAREL, Ségretaire de l'Hôpital françois.

ANNONCES DE LIVRES ET AVIS DIVERS.

I.

L'ORDRE *naturel & essentiel des Sociétés Politiques.*

L'ordre est la loi inviolable des esprits ; & rien n'est réglé, s'il n'y est conforme. *Maleb. Traduction de Morale ch. 11. part. XI.*

A Londres, chez Jean NOURSE Libraire, & se trouve à Paris chez DESAINT, Libraire rue du Foin St. Jacques, & à Berne chez la Société Typographique ; 1767. 2. Vol. in 12. L'Auteur (M. MERCIER DE LA RIVIERE) écrit dans cet excellent ouvrage, qui fera perdre la mémoire de bien d'autres, pour les intérêts des Rois ; car il traite des moyens par les quels leurs richesses, leur puissance, leur authorité peuvent s'élever à leur plus

haut degré possible. Il écrit pour l'intérêt des propriétaires ; car il traite des moyens par les quels toutes les terres peuvent parvenir à leur donner le plus grand revenu possible : Il écrit pour les ouvriers, car il traite des moyens par les quels la masse des salaires de l'industrie peut grossir dans toute l'étendue de la plus grande mesure possible. Il écrit pour les intérêts de l'indigence ; car il traite des moyens par les quels on peut assurer aux recoltes la plus grande abondance possible. Il écrit pour les intérêts des commerçans, car il traite des moyens par les quels on peut s'assurer la plus grande reproduction, & la plus grande consommation possible de toutes les richesses qui peuvent entrer dans le commerce. Il écrit enfin pour les intérêts des corps entiers de la Société ; car il traite des moyens par les quels il doit nécessairement, & pour toûjours, donner la plus grande consistance, la plus grande valeur à ses droits de propriétés communes & particulières, se placer ainsi & se maintenir dans son meilleur état possible &c.

DICTIONNAIRE pour l'intelligence des Auteurs Classiques Grecs & Latins, tant sacrés que profanes; contenant la Géographie, l'Histoire, la Fable & les Antiquités; dédié à Mgr. le Duc de CHOISEUL. Par M. SABATHIER, Professeur au Collège de Châlons-sur-Marne, & Sécrétaire perpétuel de la Société Littéraire de la même Ville. Tome second de 646 pages in-8vo. A Châlons-sur-Marne, chez SENEUZE, Imprimeur du Roi. Et à Paris, chez DELALAIN Libraire, rue St. Jacques, BARBOU, rue des Mathurins; HERISSANT fils, rue St. Jacques. 1767, avec approbation & privilège du Roi.) On doit mettre au premier rang les Dictionnaires nécessaires à ceux qui veulent lire avec fruit les Auteurs Grecs & Latins. M. SABATHIER a traité en grand tout ce qu'il est intéressant de connoitre dans l'étude des Anciens. Ce second Volume ne termine pas encore l'A; mais cette lettre est plus chargée qu'aucune autre lettre de l'alphabet par le nombre des articles & l'abondance des matières. Au reste, M. SABATHIER a eu raison de donner à cet important ouvrage l'étendue convenable; le plan qu'il

embrasse est immense, & l'éxécution en doit être conséquemment volumineuse.

Le troisiéme Volume est sous presse, & plusieurs autres sont prêts à y être mis. Le succès bien mérité de ces deux premiers Tomes est un sûr garant pour ceux qui doivent les suivre.

LES *Gascons en Hollande, ou aventures singuliéres de plusieurs Gascons, 2 Vol. in 12.* dont on trouve des exemplaires chez PANCOUCKE, *rue & à côté de la Comédie Françoise.* Ces Aventures singuliéres de prétendus Gascons sont des friponneries & des tours grossiers, ordinairement funestes à leurs Auteurs. On n'a point dû espérer que le récit des débauches & des escroqueries de gens sans mœurs, sans éducation, sans esprit, put jamais amuser des personnes honnêtes, & des Lecteurs délicats.

LETTRES *familiéres de M. le Président* DE MONTESQUIEU, *nouvelle Edition, augmentée de plusieurs Lettres & autres ouvrages du même Auteur, qui ne se trouvent point dans les Editions précédentes; à Paris, chez* VINCENT, *rue St. Severin;* DU-

RAND *Neveu, rue St. Jacques* 1767. On voit M. DE MONTESQUIEU dans ces Lettres familiéres tel qu'il se montroit à ses amis, en négligé, sans prétentions, & avec toute la simplicité compagne du génie. Il y a des anecdotes, & des notes instructives qui ajoutent encore à l'intérêt de ces Lettres.

TRAITÉ *d'Optique, par M.* SMITH, *traduit de l'Anglois*, 1 *Vol in* 4*to avec figures*, relié, 18 *liv. A Brest*, chez D. MALASSIS; *à Paris*, chez DURAND *Neveu, rue St. Jacques*. Il n'y a point d'ouvrage où l'Optique soit traitée avec autant d'étendue. Le Traducteur a cru devoir encore ajouter tout ce qui s'est fait en Optique depuis la publication du Livre de M. SMITH. Il n'a pas oublié de donner la théorie des Lunettes achromatiques, & de décrire les instrumens de dioptrique & de catoptrique, inventés au perfectionnés dans ces derniers tems.

ELEMENS *de Métaphysique sacrée & profane, ou Théorie des Etres insensibles; par M. l'Abbé* PARA, *Professeur de Philosophie & de Mathématiques; à Besançon*, chez

Chabot *Libraire*; *à Paris*, *chez* Desaint *Libraire*; 1. *Vol. in* 8vo *de* 348 *pages*.
La Philosophie a pour objet les *Etres sensibles* qui affectent nos sens; & les *Etres insensibles* qui ne donnent prise qu'à notre esprit. Les êtres sensibles appartiennent à la Physique, les êtres insensibles à la Métaphysique. L'Auteur a eu en vue d'aplanir l'étude de cette derniére science en la réduisant à ses élémens, c'est à dire à un petit nombre de principes bien établis & faciles à saisir. Il a divisé son plan en sept Traités qui embrassent tous les êtres insensibles. Le premier concerne la *Métaphysique pure* où les notions les plus générales & les plus arbitraires de toutes les sciences.

Le second, la *certitude humaine*, où l'on explique le témoignage du *sens intime*, celui des *idées*, celui des *sens*, celui des *hommes*. Le troisiéme, la *Logique* où l'on trace les règles de la Dialectique sur les idées ou les *perceptions*, sur les jugemens ou les *propositions*, sur les syllogismes ou les différentes espèces des *raisonnemens* avec une notion de la *Méthode synthétique & analytique*. Le quatriéme, l'*existence* & la *nature* de Dieu. Le cinquiéme, la *spiritualité*, l'*immortalité*, la *liberté*, & les *facultés naturelles* de l'ame humaine. Le

sixiéme, la *morale* ou la *théorie de la Religion & des mœurs*. La septiéme, la *théorie métaphysique de la matiére*.

On a placé à la fin de ces ouvrages trois Discours où les preuves qui établissent la vérité & la divinité de la Religion sont développées.

Les *Amours de Chérale, Poëme en six chants, suivi du bon Génie* : MELIUS est amare quam amari. *A Amsterdam* 1767. L'Auteur a beaucoup approché du style poëtique & voluptueux des amours d'Isméne & Isménias. Les six Chants qui partagent cet ouvrage sont autant de tableaux embellis par l'imagination, & animés par le sentiment. On ne lira pas avec moins de plaisir *Ifatime ou le bon génie* traduit de... petit Poëme où la bienfaisance & l'amour sont heureusement représentés.

LA *République Romaine, ou plan général de l'ancien Gouvernement de Rome, où l'on développe les différens ressorts de ce Gouvernement, l'influence qu'y avoit la Religion; la souveraineté du peuple, & la maniere dont il l'exerçoit; qu'elle étoit l'au-*

thorité du Sénat & des Magistrats; l'administration de la Justice; les prérogatives du Citoyen Romain, & les différentes conditions des sujets de ce vaste Empire, par M. de BEAUFORT, *Membre de la Société Royale de Londres*, 6 *Vol. in*-12; *à Paris chez* SAILLANT, *rue St. Jean de Beauvais*; DESAINT, *rue du Foin St. Jacques* 1767, *avec approbation & privilége du Roi.* Le plan que l'Auteur s'est proposé est neuf, intéressant & très bien exécuté. M. de BEAUFORT est parvenu à développer le Gouvernement de l'ancienne Rome; à marquer l'influence que la Religion avoit sur ce Gouvernement, quel étoit le département du Sénat; comment les trois pouvoirs étoient distribués, & se contre-balançoient; comment le peuple exerçoit sa souveraineté; quelle part chaque Magistrat avoit dans le Gouvernement, & quelles étoient les fonctions de chaque charge, quelle étoit la maniére d'administrer la Justice, tant civile que criminelle; quelles étoient les prérogatives du Citoyen Romain; & enfin quelles étoient les différentes conditions des sujets de ce vaste Empire. Tous ces objets sçavamment discutés, clairement exposés, & disertement exprimés, répandent le plus grand jour sur l'Histoire Romaine, & nous fait parfaite-

ment connoître cette nation si célèbre par sa puissance, & par ses loix adoptées dans une partie des Etats de l'Europe.

2.

Lettre de M. DE VOLTAIRE *à M.* LACOMBE *Libraire, à Paris.*

7e AUGUSTE 1767, *à Ferney.*

IL seroit sans doute bien flatteur pour moi qu'un homme de Lettres tel que vous, qui a bien voulu se donner à la Typographie, entreprît la nouvelle Edition du Siécle de LOUIS XIV que j'ai consacré principalement à la gloire des Belles Lettres & des Beaux Arts. J'ai augmenté le Catalogue raisonné des gens de Lettres d'un grand tiers, & j'ai taché de détruire plus d'un préjugé, & plus d'une fable qui déshonoroient un peu l'Histoire Littéraire de ce beau Siécle. J'en ai usé ainsi dans la Liste des Souverains contemporains, des Princes du Sang, des Généraux & des Ministres. D'anciens Recueils que j'avois faits pour mon usage, & que j'ai retrouvés, m'ont beaucoup servi. J'ai reçu de toutes parts depuis dix années des instructions que je fais entrer dans le corps de l'ouvrage. J'ose enfin le regarder comme un monument élevé à

l'honneur de la France. Il est très-triste pour moi que cette Edition ne se fasse pas en France; mais vous sçavez que je suis plus près de Genève & de Lausanne que de Paris. L'Edition est commencée. Ma méthode, dont je n'ai jamais pû me départir, est de faire imprimer sous mes yeux, & de corriger à chaque feuille ce que je trouve de défectueux dans le style. J'en use ainsi en vers & en prose. On voit mieux ses fautes quand elles sont imprimées.

Au reste, cette Edition est principalement destinée aux Pays étrangers. Vous ne sçauriez croire quels progrés a fait notre Langue depuis dix ans dans le Nord. On y recherche nos Livres avec plus d'avidité qu'en France. Nos gens de Lettres instruisent vingt Nations, tandis qu'ils sont persécutés à Paris, même par ceux qui osent se dire leurs confréres.

Quant au Mémoire qui regarde les calomnies absurdes du Sieur la BEAUMELLE, il étoit encore plus nécessaire pour les Etrangers que pour les François. On sçait bien à Paris que LOUIS XIV n'a point empoisonné le Marquis de LOUVOIS; que le Dauphin, Pére du Roi, ne s'est point entendu avec les ennemis pour faire prendre Lille; que M. le Duc, Pére de M. le

Prince de CONDE' d'aujourd'hui, n'a point fait assassiner M. VERGIER. Mais à Vienne, à Bude, à Berlin, à Stokolm, à Pétersbourg, on peut aisément se laisser séduire par le ton audacieux dont la Beaumelle débite ces abominables impostures. Ces mensonges imprimés sont d'autant plus dangereux qu'ils se trouvent aussi à la suite des Letres de Madame de MAINTENON qui sont pour la plûpart authentiques. Le faux prend la couleur de la vérité à laquelle il est mêlé. La calomnie se perpétue dans l'Europe si on ne prend soin de la détruire. Il est de mon devoir de venger l'honneur de tant de personnes de tout rang outragées, surtout dans des notes infâmes dont ce malheureux a défiguré mon propre ouvrage. J'étois Historiographe de France lorsque je commençai le Siécle de LOUIS XIV. Je dois finir ce que j'ai commencé, je dois laver ce monument de la fange dont on l'a souillé; enfin je dois me presser ayant peu de tems à vivre.

Recevez, Monsieur, les assurances de mon estime & de mon attachement. V.

3.

HIRZA, *Tragédie par M. de* SAUVIGNY, *représentée pour la première fois par les Comédiens ordinaires du Roi le Mécredi 27 Mai 1767. Le prix est de 1 liv. 10 sols, à Paris, chez la Veuve* DUCHESNE. Cette Tragédie applaudie au Théâtre, recevra encore des éloges à la lecture. M. de SAUVIGNY, a eu le projet de peindre un Pays & des hommes nouveaux, il a voulu mettre en opposition les mœurs des Sauvages à celles du peuple le plus policé de l'Europe; c'est pourquoi il a choisi deux hommes de chaque Nation, il a donné à l'un les vertus, à l'autre les vices de son pays, & il a fait marcher de front ces quatre personnages. Dans les premiéres réprésentations le fils voyant le fer levé sur son Pére, se précipitoit au devant du coup pour le recevoir, & tomboit sous la main de son amante; mais ce dénouement loin d'intéresser pour HIRZA, la rendoit odieuse; M. de SAUVIGNY a changé la catastrophe de la maniére suivante.

Un guerrier vient en s'écriant:

Arrête, arrête, Hirza; j'ai rempli tes souhaits
Les François à nos coups avoient cru se soustraire;
Mais

Mais j'ai vengé sur eux les manes de ton pére,
L'un d'eux, en expirant, m'a dit que Fontalbar,

(en montrant l'épée qui est sur l'Autel.)

Lui même de ce glaive avoit frappé Thamar.

A Monréal pére,

Ainsi, brave guerrier, tu prodiguois ta vie ?

MONREAL, *pére.*

Non, j'épargnois un sang utile à ma patrie.

HIRZA, *la main appuyée sur l'Autel.*

Et moi qui vois la honte où m'abaissent mes feux,
Moi, qui devois remplir un serment malheureux,
Moi, pour qui désormais, la vie est un supplice,
Je t'aime encore, ingrat? que ce fer m'en punisse.

Elle se frappe.

MONREAL, *fils.*

Arrête, chére Hirza!.... pour te prouver ma foi...

Il saisit le fer,

MONTREAL pére, *se précipitant entre*

Hirza & son fils, lui arrachant le fer, & le repoussant.

Ah mon fils !

MONREAL *fils, à Hirza.*

Va, tu meurs moins à plaindre que moi.

MONREAL. *père.*

Songe que ton devoir est d'aimer ta Patrie,
De lui sacrifier ton amour & ta vie.
Tu veinquis une fois en osant la trahir ;
Ne t'en souviens jamais que pour la mieux servir
Conserve cet espoir : Et si tu fus rebelle,
Tu peux si bien mourir en combattant pour elle !

4.

L'ACADEMIE des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon, distribuera le 24 Août 1768, trois Prix différens.

Le premier fondé par M. le Duc de TALLARD, est destiné pour l'Eloquence ; il consiste en une Médaille d'or, de la valeur de 350 l. Le sujet du Discours sera :

Combien il est dangereux d'accorder trop de considération aux talens frivoles !

Le Discours doit être d'environ une demi-heure de lecture.

L'Académie ayant réservé un Prix d'Eloquence, en aura deux à distribuer sur ce sujet.

Le second Prix, également fondé par M. le Duc de TALLARD, est destiné à une Dissertation littéraire; il consiste en une Médaille d'or, de la valeur de 250 liv. L'Académie le donnera.

Au meilleur Mémoire sur l'Histoire d'une des Villes du Comté de Bourgogne.

Il sera de trois-quarts d'heure de lecture, sans y comprendre les preuves. Les Auteurs qui auront a faire quelques digressions de certaine étendue, sont invités de les renvoyer au chapitre des preuves; & ceux qui citeront des Chartres non encore imprimées, ou quelques monumens de moyen âge, sont priés de les transcrire, & d'indiquer le dépôt où ils se trouvent, pour mettre l'Académie à portée de mieux apprécier les preuves qui en résulteront.

Le troisiéme Prix, fondé par la Ville de Besançon, est destiné pour les Arts; il consiste en une Médaille d'or, de la valeur de 200. l. L'Académie propose pour sujet:

Quelles sont les différentes espèces de grains, de légumes ou de plantes dont la culture,

jusqu'ici inconnue ou négligée en Franche-Comté, peut y être introduite avec succès?

Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais seulement une dévise ou sentence, à leur choix : Ils la répéteront dans un billet cacheté, qui contiendra leur nom & leur adresse ; & ceux qui se feront connoître seront exclus du concours.

Les Ouvrages seront adressés, francs de port, à M. de GRANDFONTAINE, Sécretaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Mai 1768.

L'Académie tint le 24 de ce mois, une séance publique pour la distribution des Prix.

Celui de l'Eloquence a été donné à M. TOURNEU, Parisien.

Le premier Prix d'Histoire a été partagé entre M. l'Avocat PERCIOT, de Baume, & Dom SORNET, Bénédictin.

Le second Prix a été partagé entre Dom COUDRET, Curé de St. Vincent, & M. l'Abbé BAVEREL M. EGENOD a eu l'*accessit*.

Le Prix des Arts a été décerné à M. ETHIS, Commissaire Provincial des Guerres. Les *accessit*, à M. PERCIOT, de Baume ; M. NORMAND, Sous-Ingénieur à Dole ; & M. TITON, fils, Avocat à Lons-le-Saunier.

LE Prix de la Classe de Métaphisique que l'Académie Royale de Berlin, devoit adjuger le 4e. Juin dernier, a été remis à l'année prochaine, parce que les piéces fournies au concours, n'ont pas rempli l'objet de l'Académie: Il étoit question de discuter. *Si l'on peut détruire les penchans de la Nature, ou en faire naitre qu'elle n'ait pas produit? Et quels sont les moyens de fortifier les penchans, lorsqu'ils sont bons, ou de les afoiblir, quand ils sont mauvais, supposé qu'ils soyent invincibles.* On demandoit des recherches generales & pourtant profondes, sur l'origine & la nature des penchans, ou de ces gouts absolus, qui nous portent vers quelque objet, sur les ressorts primitifs de l'ame, sur la force des impulsions secrettes, inconnues &c. Les piéces seront reçues jusqu'au 1er. Avril 1768.

SEANCE *publique ordinaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, tenue le 25 de ce mois, dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence du Corps Municipal.*

M. DU BOULLAY, Sécretaire des Belles-

Lettres, ouvrit la séance par le Discours suivant.

„ MESSIEURS, l'hommage que l'Académie vous rend chaque année, n'est pas seulement un acte de reconnoissance, c'est pour elle un puissant motif d'émulation. Le nombre des bons juges de toutes espèces de productions de l'esprit, se multiplie tous les jours; mais aussi votre Tribunal devient de plus en plus redoutable. Le frivole n'ose plus s'y présenter; vous ne dispensez pas les Muses enjouées de l'obligation d'être utiles; & persuadés que l'influence des talens sur les mœurs publiques, augmente à proportion du progrès des lumiéres, vous éxigez du badinage le plus agréable, qu'il serve d'ornement à la vérité.

„ L'Académie pénétrée du desir de remplir vos vues, croiroit vous faire injure, MM. si elle ne remplissoit les momens que vous voulez bien lui accorder, que par ces productions legéres qui ne laissent dans l'esprit d'autres impressions que le souvenir de quelques phrases artistement cadencées; obligée d'ailleurs de justifier & de remplir à vos yeux le titre d'Académie des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts, elle

» ne doit paroitre ſtérile dans aucun de
» ces trois genres, qui vous ſont tous
» également chers. L'unique attention
» qu'elle doit avoir, c'eſt de mélanger
» les matiéres de façon que les diſcuſ-
» ſions ſérieuſes ſoient immédiatement ſui-
» vies par des productions ſuſceptibles des
» ornemens qui délaſſent l'eſprit, & ré-
» créent l'imagination : C'eſt le but que
» nous nous ſommes propoſé dans l'ar-
» rangement des Ouvrages qui vont être
» ſoumis à Votre examen ; & nous al-
» lons, ſuivant l'uſage, commencer par
» le compte que nous vous devons, MM.
» des travaux Académiques de cette an-
» née. »

Le même Sécretaire lut enſuite le compte des travaux de l'année, dans le département des Sciences & des Arts utiles.

M. DULUGUE, Profeſſeur Royal d'Hydrographie, & Directeur de l'Académie, a lû pluſieurs obſervations de la planète de Saturne, faites dans les mois de Juin, Août & Décembre 1758.

5.

EDITION *nouvelle & superbe des fables de de la Fontaine.*

LE goût des Arts & l'amour des Lettres ont produit cette magnifique Edition, la plus belle, la plus curieuse, & la plus somptueuse qui ait encore paru; elle a couté plus de cent mille écus & dix ans de soins & de travaux. M. DE MONTENAULT fit cette belle entreprise par amour pour la Fontaine & par goût pour les beaux Arts: Jamais plus beau monument n'a été élevé avec autant de désintéressement à la gloire d'aucun Auteur, M. DE MONTENAULT a composé la vie de la Fontaine qui se trouve à la tête de l'Ouvrage, vie qui renferme beaucoup de détails qu'on ne trouve point ailleurs.

Le célèbre OUDRY composa tous les Dessins de cet Ouvrage d'après l'étude de la Nature; le génie de la Fontaine animoit le sien & le fécondoit; par tout le Peintre a saisi l'esprit de l'Auteur, & l'a si bien imité, qu'on peut dire qu'il s'est rendu original dans l'art de peindre les animaux comme la Fontaine dans celui de les faire parler.

M. COCHIN, dont les talens supérieurs pour le Dessin & la Gravure sont si con-

nus de tous les Amateurs a dirigé les dessins de tout l'Ouvrage, il a choisi lui-même les Artistes les plus distingués, leur a distribué les sujets suivant leurs talens, a conduit leurs travaux ; retouché toutes les Epreuves, & son zèle joint à celui des Cars, des Dupuis, des Lebas, & des autres Artistes les plus fameux, n'ont eu d'autre but que la perfection de cette belle entreprise.

Les Epreuves de chaque Exemplaire sont de la plus grande beauté, tout le tirage ayant été fait en même temps sous les yeux de l'Editeur avec tant de soin & d'intelligence que les Imprimeurs en taille douce, les Srs. du TERTRE & THEVENARD desirérent être cités dans l'Ouvrage.

Mais si l'on n'a rien épargné pour les soins & la correction de la Gravure, rien aussi n'a été négligé pour porter la Partie Typographique à la derniére perfection : Chaque Fable est terminée par un Fleuron d'un goût exquis, dessiné & composé par M. BACHELIER, très-habile Peintre en fleurs, & gravé par MM. PAPILLON & le SUEUR, qui sont sans contredit les premiers de leur Art.

On s'adressera pour avoir cet Ouvrage au Sieur Ch. PANCKOUCKE Libraire, rue de la Comédie, qui vient d'en acquérir tout le fond & le privilége, & à la So-

ciété Typographique de Berne de même pour le grand Vocabulaire, dont l'on donne le Prospectus gratis.

6.

* EXPOSITION *des Ouvrages de Peinture, Sculpture & Gravûre de l'Académie Royale.* Ce Spectacle intéressant que les Arts donnent, de deux ans en deux ans, à la Nation dans la Capitale, est ouvert au Salon du Louvre, depuis le 25 de ce mois; & certainement dans son genre, il vaut bien tous ceux de nos Théâtres. On pourroit même le trouver aussi dramatique qu'aucun d'eux. Tous les morceaux de Peinture, Sculpture & Gravûre exposés ici, forment autant de Scènes muettes qui parlent plus ou moins aux yeux, suivant le degré d'intelligence dont ils sont éclairés, ou plûtôt suivant la maniére dont les objets qu'ils nous présentent sont eux-mêmes organisés par le pinceau, le ciseau, le burin. Les scènes les plus dramatiques, seront, si l'on veut, tous les sujets d'histoire, les Tableaux de conversation, les Paysages à figures, &c: Les Portraits seront les Monologues ou les *à parte*. Les applaudissemens sont dans nos regards.

(*) Extraite des Affiches de Paris; nous en donnerons la suite le mois prochain.

Poësie, éloquence, force, aménité, sentiment, naïveté, vérité, toutes ces parties que l'affinité si sensible des Arts d'imitation rend communes entre eux, y sont distribuées inégalement ; & comme dans toutes les autres productions, il y a du beau, du grand, du mesquin, du médiocre & quelque chose au-dessous. Nous ne voulons juger personne ; nous laissons ce soin à cette portion du Public, qui est toujours la moins nombreuse, parce qu'elle est la plus clair-voyante, mais qui représente les autres, & dont le seul jugement établit le mérite ou la médiocrité des Ouvrages. Nous ne parlerons d'ailleurs, suivant notre usage, que des morceaux qui nous ont fait le plus d'impression, mais sans prétendre régler les rangs, ni déprécier les morceaux dont nous n'aurons rien dit. Les grands Tableaux d'histoire, sont : Un Tableau allégorique, au sujet de la derniére Paix, par M. HALLE', Professeur, composition riche & bien ordonnée, mais sur laquelle nous avons une petite observation à faire. Personne n'a fait un plus grand usage de l'allégorie que RUBENS, sur-tout dans l'histoire de MARIE DE MEDICIS, où il a mêlé tant d'Etres moraux & fabuleux, avec des personnages historiques ; on a fait encore depuis assez souvent le même mélange. Mais

Rubens, LE BRUN, MIGNARD, & tous ceux qui ont bien entendu l'allégorie, ont représenté autant qu'ils ont pû, sous le costume héroïque, les Personnages qu'ils associoient soit aux anciennes Divinités, soit aux Etres moraux de leur invention. Or nous demandons, si toutes ces robes rouges & noires qui représentent le Bureau de la Ville, figurent bien avec les deux Déesses, avec Minerve & la Paix, qu'on voit élevées sur des nuages? De M. VIEN, Professeur, Saint Denis prêchant la foi en France, Tableau destiné pour l'Eglise de St. Roch. Nous ne croyons pas qu'il y ait au Salon une Composition aussi sage, sans la moindre impression de froideur, & aussi soutenue dans toutes ses parties, que cet élégant Tableau nous a paru l'être. Il y en a de plus éblouissans par le fracas pitoresque, qu'on cherche principalement aujourd'hui, par le jeu des contrastes ou des contorsions que quelques Artistes regardent encore comme un grand secret; nous n'avons remarqué dans aucun, plus d'accord & plus d'harmonie, avec autant de simplicité. Un autre grand Tableau du même, est CESAR qui débarquant à Cadix, à la vûe d'une statue d'ALEXANDRE posée dans le Temple d'HERCULE, gémit d'être sans éclat à l'âge où le

Héros Macédonien étoit déjà couvert de gloire. Il y a de M. LA GRENE'E, aussi Professeur, un assez grand nombre de Tableaux, & entre autres, la Tête de POMPE'E présentée à CESAR au moment qu'il aborde en Egypte, morceau dont l'expression fait la partie principale. De M. BACHELIER, Psyché enlevée du Rocher par les Zéphirs, composition ingénieuse qui a des détails piquans. De M. DOYEN, le Miracle des Ardens, ou l'Epidémie, qui sous le règne de LOUIS VI ravagea la Ville de Paris, arrêtée par l'intercession de Ste. Geneviéve. Ce grand Tableau fait pour l'Eglise de St. Roch, est chaud, vigoureux, & cherche Rubens. Au milieu des mourans & des morts frappés du fléau dévorant, s'éleve une femme majestueuse en action de Suppliante, qui par la beauté de sa figure & la richesse de sa draperie, attire beaucoup plus les regards que la Sainte même qu'elle implore, & pour qui quelques gens la prennent. Aussi partage-t-elle l'intérêt de la scène. De M. LE PRINCE, deux grands Tableaux qui doivent être exécutés en tapisserie à Beauvais, & qui sont des sujets Russes dans le genre du Paysage. La nature sauvage de ces climats du Nord, s'embéllit bien sous le pinceau de cet ha-

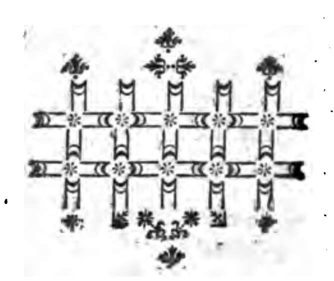
bile Artiste ; mais la destination des Ouvrages exige cet embellissement. Plusieurs autres Tableaux du même, dans les mœurs, le costume des Peuples de Russie & de Sibérie, piquent aussi la curiosité. De M. DURAMEAU, le Triomphe de la Justice : Ce grand Tableau qui doit être mis dans la Chambre criminelle du Parlement de Rouen, est une allégorie sçavante, bien pensée, soutenue, placée. L'Allégorie doit en général être employée fort sobrement : Car les Tableaux allégoriques sont autant d'énigmes que l'on présente au Public, & tout le monde ne les devine pas. De M. RENOU, Jésus-Christ enfant conversant avec les Docteurs de la Loi, Tableau d'Eglise, où nous avons remarqué de belles parties. Nous passons plusieurs autres grands Tableaux d'Eglises qui chacun en particulier ont sans doute encore un autre mérite que celui du sujet, pour indiquer des compositions plus agréables. Tels sont plusieurs morceaux de M. VERNET, & entre autres, un Clair de Lune sur une mer calme ; des Tableaux d'Architecture de M. MACHY & de M. ROBERT, que l'on parcourt avec plaisir ; de bons Paysages & quelques marines de MM. MILLET, LE BEL, CASANOVA, LOUTHERBOURG ; le Tableau de réception, de Mad.

TERBOUCHE, Académicienne, qui représente un homme éclairé d'une bougie & tenant un verre de vin. L'effet de la lumiére est prodigieux dans ce morceau, dont tous les détails sont d'une vérité unique. On paroit regarder assez un Tableau destiné pour le Château de Bellevue, & dont le sujet est le repas de Tantale. Il y a dans ce morceau des parties bien traitées; mais quel sujet, bon Dieu! quel Pére qui, après avoir égorgé son fils l'a fait servir à sa propre table! Peut-on retracer de pareilles horreurs! Quelle idée le Peintre donne-t-il de son goût, s'il étoit libre de choisir un autre sujet! M. RESTOUT, élève & fils d'un grand Maitre dont le nom sera toujours cher aux Arts, a sçu faire un bien meilleur choix. Entre autres Tableaux qu'on voit de lui, celui qu'on remarque le plus, c'est ANACREON tenant sa coupe d'une main & sa Maitresse de l'autre. Cette Maitresse est assez piquante; mais pourquoi toute nue, toute en l'air? La tête d'ANACREON n'est pas d'un caractère agréable; il a le visage trop long. Plus de rondeur & d'embompoint, auroit mieux caractérisé le Pére des ris, de la gaité, l'ami constant du plaisir. DIOGENE tendant la main à une Statue, pour s'accou-

tumer aux refus qu'il éprouvoit ſouvent, Tableau du même, eſt bien mieux rendu. La tête du Philoſophe eſt d'un caractère excellent & pleine d'eſprit ; toute la malignité Cynique perce, eſt reſſentie dans cette tête. L'Amour enchainé par les Graces, de M. JOLLAIN, eſt encore un de ces morceaux qui semblent appeller; mais on deſireroit trouver plus de legéreté dans les figures des Graces qui devroient être debout, & qu'on ne repréſente point accroupies. Béliſaire, autre Tableau du même, composé d'après le Roman de M. MARMONTEL, eſt repréſenté entre ſa femme & ſa fille, au moment où la premiére, en le voyant dans l'état le plus miſérable, expire de rage & de fureur. Ce n'étoit ni le plus bel endroit du Livre, ni le plus beau moment à choiſir. Mettrons nous parmi les ouvrages de peinture, un Crucifix de bronze ſur un fond de velours bleu peint par M. ROLAND DE LA PORTE ? Il ne nous paroit pas poſſible de porter l'illuſion plus loin. Le relief imité dans ce morceau, eſt d'une vérité ſurprenante ; plus les yeux s'y attachent, plus ils ſont trompés. Parmi les curioſités du Salon, nous n'avons garde d'oublier de charmans petits Tableaux à gouaſſe,

gouasse, peints par M. BAUDOUIN. Les Portraits sont à l'ordinaire très-nombreux, & tous ceux de M. VANLOO sont distingués comme ils doivent l'être. Il y a aussi beaucoup de Miniatures. Les Dessins, qui ne sont pas la partie la plus négligée des Amateurs, sont encore en assez grand nombre, & il s'en trouve de très-beaux.

La suite le mois prochain.



MELANGE

D'Histoire, de Philosophie, de Moral, de Poësie. &c.

J'Ai vu le Soleil & la Lune
Qui faisoient des discours en l'air ;
J'ai vu le terrible Neptune
Sortir tout frisé de la mer.

J'ai vu l'aimable Cythérée,
Aux doux regards, au tein fleuri,
Dans une machine entourée
D'amours natifs de Chambéry.

J'ai vu le maître du tonnerre
Attentif au coup de siflet,
Pour lancer ses feux sur la terre,
Attendre l'ordre d'un valet.

J'ai vu du ténébreux empire,
Accourir avec un pettard,
Cinquante lutins, pour détruire
Un palais de papier brouillard.

J'ai vu des dragons fort traitables,
Montrer les dents sans offenser ;
J'ai vu des poignards admirables,
Tuer les gens sans les blesser.

J'ai vu l'amant d'une bergere,
Lorsqu'elle dormoit dans un bois,
Prescrire aux oiseaux de se taire,
Et lui chanter à pleine voix.

J'ai vu des guerriers en allarmes,
Les bras croisés & le corps droit,
Crier cent fois *courons aux armes*;
Et ne point sortir de l'endroit.

J'ai vu, ce qu'on ne pourroit croire,
Des tritons, animaux marins,
Pour danser, troquer leurs nageoires
Contre une paire d'escarpins.

Des chaconnes & gavottes,
J'ai vu des fleuves sautillans;
J'ai vu danser des mattelotes,
Trois jeux, six plaisirs & deux vents.

Dans le char de Monsieur son pere,
J'ai vu Phaéton tout tremblant,
Mettre en cendres la terre entiere,
Avec des rayons de fer blanc.

J'ai vu Roland, dans sa colere,
Employer l'effort de son bras,
Pour pouvoir arracher de terre,
Des arbres qui n'y tenoient pas.

J'ai vu souvent une furie,
Qui s'humanisoit volontiers,

J'ai vu des faiseurs de magie,
Qui n'étoient pas de grands sorciers.

J'ai vu des ombres très-palpables,
Se trémousser aux bord du styx ;
J'ai vu l'enfer & tous les diables,
A quinze pieds d'un paradis.

J'ai vu Diane en exercice,
Courir le cerf avec ardeur :
J'ai vu derriere la coulisse,
Le gibier courir le chasseur.

Vers sur M. A. B.

Il a de l'esprit, du savoir,
Presque autant qu'il en croit avoir ;
Il loue avec œconomie,
Il fronde avec l'authorité
D'un Président d'académie ;
Mais je m'opose à sa fierté,
Et n'en prends qu'à ma fantaisie ;
Je plaide pour la bonhommie.
Un peu moins de philosophie,
Un peu plus de facilité
C'est mon systême dans la vie.

PLAN

De la seconde Loterie en faveur de la Maison des Orphelins de la Ville de LUCERNE *accordée & privilégiée par la Souveraineté du Canton.*

Elle consiste en 8000. Billets & 5000. prix, qui font fl. 70000. divisés en quatre Classes.

Première Classe, 5000. Billets à 1. fl. d'Empire, ou 2 Livres 10. Sols de France.

1	Prix à Florins	1000	Florins 1000
1		500	500
1		200	200
1		120	120
1		80	80
5		40	200
10		20	200
20		15	300
60		10	600
100		8	800
300		6	1800
500		4	2000

1000 Prix fortant — font fl. 7800

NB. Ces mille Prix ou Billets gagnans feront obligés de nourir leurs Billets à 2 fl. pour la seconde Classe, & recevront en outre encore un nouveau Billet à 2. fl. en payement, de sorte que la seconde Classe consistera en 6000. Billets ou Numeros.

Seconde Classe, 6000. Billets à 2 flor. d'Empire, ou 5. Livres de France.

1	Prix à Florins	1200.	Florins	1200
1	———	600	———	600
1	———	400	———	400
1	———	200	———	200
1	———	150	———	150
5	———	50	———	250
10	———	30	———	300
20	———	20	———	400
60	———	15	———	900
100	———	10	———	1000
300	———	8	———	2400
500	———	6	———	3000

1000 Prix sortans ——— font fl. 10800

NB. Les porteurs de ces prix seront de même obligés de nourrir leurs Billets à fl. 1. pour la troisiéme Classe & recevront aussi en payement un nouveau Billet, de façon que la troisiéme Classe sera composée de 7000. Lots ou Numeros.

Troisiéme Classe 7000 Billets à 3. fl d'Empire, ou 7. Livres 18. Sols de France.

1	Prix à Florins	1600	Florins	1600
1	———	800	———	800
1	———	500	———	500
1	———	300	———	300
1	———	200	———	200
3	———	100	———	300
12	———	50	———	600
20	———	30	———	600
60	———	20	———	1200
100	———	15	———	1500
200	———	10	———	2000
600	———	8	———	4800

1000 Prix sortans ——— font fl 14400.

NB Ces 1000 Prix devront aussi nourrir leurs Billets à fl 4. pour la quatriéme Classe, & recevront comme auparavant un nouveau Billet en payement, ce qui fera monter la quatriéme & derniere Classe au nombre de 8000. Lots ou Billets.

Quatriéme Classe, 8000. Billets à 4. fl. d'Empire, ou 10 Livres de France.

1	Prix à Florins	5000	Florins	5000
1	———	3000	———	3000
1	———	1500	———	1500
1	———	1000	———	1000
1	———	800	———	800
1	———	600	———	600
1	———	500	———	500
1	———	400	———	400
3	———	200	———	600
10	———	100	———	1000
15	———	80	———	1200
24	———	50	———	1200
40	———	30	———	1200
100	———	20	———	2000
200	———	10	———	2000
1600	———	5	———	8000

2000 Prix sortans ——— font fl. 30000

NB Ces 2000. Prix ou Billets gagnans seront payés sans aucune déduction, excepté que chaque gagnant recevra un Billet pour la premiére Classe de la troisiéme Loterie, vû que les 10. pour 100 ont déja été déduits, tant de cette Classe, que des prédédentes, sur le total de la somme.

NB. Les Prix seront payés è raison de 48 Sols de France par chaque Florin d'Empire.

BALANCE.

RECETTE.

I.	Classe 5000 Billets à 1. fl font	fl.	5000
II.	Classe 6000 Billets à 2. fl. font	—	12000
III.	Classe 7000 Billets à 3. fl. font	—	21000
IV.	Classe 8000 Billets à 4. fl. font	—	32000
	Total de la Recette	fl.	70000

DEPENSE.

I	Classe 1000 Prix font	fl.	780
II	Classe 1000 Prix font,	—	1080
III.	Classe 1000 Prix font	—	1440
IV.	Classe 2000 Prix font	—	3000
	Depense	fl	6300
	Retenue de 10. pour 100.		700
	Somme pareille à la Recette	fl.	7000

LA confiance, que l'on s'est conciliée vis-à-vis du public à l'occasion de la premiére Loterie par l'observaion du bon ordre dans le tirage au terme fixé, & par le promt & exact payement qui s'est fait, est un sur garant de l'accueil favorable, que le même Public voudra bien faire à cette seconde Loterie établie comme la premiére en faveur de la maison des Orphelins.

Elle est divisée en quatre Classes, & ne consiste dans la premiére qu'en 5000. Billets, qu'on peut distribuer ou acquérir, lesquels pourtant se multiplient insensiblement d'une Classe à l'autre par les divers prix, & augmentent en faveur des gagnans le fond de la Loterie. Et il faut observer à ce sujet, qu'il ne se vendra & qu'on ne pourra acheter que 5000 Billets, qui sont le nombre de ceux de la premiere Classe; ainsi que ceux qui ne s'en procureront pas dès le commencement, ne pourront en acquérir dans la suite, ni avoir part à cette Loterie, vû que les Billets y ajoutés par augmentation dans les Classes suivantes, ne parviendront qu'aux gagnans, lesquels seuls en auront tout le profit & avantage, qui consiste aussi en ce qu'ils n'en payent point de mise pour les Classes précédentes, mais seulement celles pour les suivantes. C'est pour rendre cette Loterie très favorable, qu'on a choisi préférablement cette disposition des Billets, qui certainement, vû le nombre des prix, ne sont point du tout nombreux, de façon qu'il faudroit être bien malheureux, si dans toutes les quatre Classes on auroit échoué. Au contraire il peut arriver, qu'un seul billet acquis avec

un florin pour la premiere Classe gagnera non seulement un prix dans toutes les Classes, mais en même tems encore des Billets d'augmentation, avec lesquels il pourra encore gagner plusieurs prix. Pour ceux qui auront été assez heureux de gagner plusieurs Billets d'augmentation, & qui voudront s'en défaire, n'auront pas grande difficulté d'en trouver des acheteurs.

Les tirages seront faits, comme auparavant, publiquement par deux Orphelins, sous l'inspection de Messieurs les Députés ainsi que de Messieurs les Directeurs

Le Tirage de la premiere Classe commencera le 12. Octobre, Celui de la seconde deux mois après le premier, c'est-à-dire, le 14 Décembre de la présente année 1767. Celui de la troisiéme le 18 Février 1768. Et celui de la quatriéme & derniere Classe le 11. Avril d. an.

D'abord après chaque tirage on publiera les Listes, qu'on aura aussi soin d'envoyer incessamment aux Collecteurs & Correspondans respectifs dans toutes les places, & on pourra aussi chercher son argent huit jours après le tirage de chaque Classe, qui sera remis sans aucune déduction, hormi le prix des nouveaux Billets. Et pour faciliter pour les Etrangers le payement des Lots qui leur sont échus, les mises resteront pour cet effet de Classe en Classe entre les mains de chaque Collecteur pour payer d'abord les prix aux actionnairs. Et en cas qu'un Collecteur n'auroit pas assez d'argent en main pour payer des gros prix; on ne manquera pas de la part de la Direction, de lui faire remettre incessamment tant d'argent qu'il

en aura besoin, pour payer ses prix : un Collecteur par contre, qui auroit plus d'argent entre les mains, qu'il ne lui en faut, pour payer ses prix, sera tenu d'envoyer le surplus à la Direction par la premiere poste.

Tous les Numeros doivent être nourris ou renouvellés de Classe en Classe pour le plus tard six semaines après le Tirage de chaque Classe, ce qui s'entend aussi des Billets d'augmentation pour les Classes suivantes, faute de quoi il seront entiérement perdus pour les possesseurs au profit de la caisse de la Loterie, ce qu'on pourra éviter en payant d'abord la mise entiére de toutes les Classes.

Pour les prix ils seront encore payés quatre mois après le tirage de chaque Classe; mais après ce tems-là l'on n'en tiendra plus compte à personne.

Ceux que l'Etat a chargé de la Direction de cette Loterie sont *Mr. Balthasar*, Inspecteur de l'Hôpital, *Mr. le Sénateur Meyer* de Schauensée & *Mr. Weber* ancien Baillif.

AVERTISSEMENT.

Dans les places ou il n'y aura pas de Bureaux établis, faute de tolerance ou autrement, ceux qui désireront avoir des Plans, des Billets & des Listes, s'adresseront en affranchissant les Lettres. à *Mr. André Bovey Fils* à Genève, qui fera les Envoys demandés, moyenant que les fonds des Billets seront remis comptant, ou assignés solidement.

AVIS.

LES sieurs François Grasset & Comp. Libraires & Imprimeurs à Lausaune donnent avis qu'il distribuent actuellement le Catalogue général de leurs livres, qui contient environ dix mille articles différents avec les justes prix, tant en Latin qu'en François, Italien, Espagnol & Anglois, dont ils sont très-bien assortis Ils les feront parvenir dans les lieux qu'on leur indiquera pour le prix de dix Batz savoir cinq batz pour le Catalogue de leurs Livres François, augmenté d'un Supplément nouveau d'environ trois cent articles. & cinq batz pour les Latins, Italiens, Espagnols, & Anglois, dont ils tiendront même compte sur la premiere commission qu'on leur donnera qui excedera L, 20. On est prié d'affranchir les lettres qu'on leur addressera pour cela.

Le mot de l'Enigme du mois de Juillet est *Vertu*; celui du Logogriphe, c'est les cinq Voyelles,

ENIGME.

ON me trouve fort bon pendant un certain
tems;
Alors je suis feté des petits & des grands
Mais lorsque le printems ramène l'Hirondelle,
Il, m'abandonnent tous, pas un ne m'est fidèle
Mon bisarre tempérammeat,
Est cause de ce changement,
Quand tout le monde a chaud je suis froid comme
glace,
Mais lorsque du zéphir, Borée a pris la place
Je me sens tout à coup saisi d'une chaleur,
Qui de mes courtisans me ramène le coeur.

ERRATA

Du JOURNAL DE JUILLET.

PAge 52 *ligne* 3 *à la note*, *deux* lisez *dernieres*
56 — 2 *doit* lisez *doivent*
ibid. 4 à la note BECARRA lisez BECCARIA.
53 8 *sur* suprimez-le
57 20 *enverrois* lisez *enverrai*
58. 18. après *atrocité* lisez *réfléchie*
ibid. 24 à la note *perchie* lisez *perché*
69. 25. à la note *question* lisez *parti*
page 181. de ce Journal; *Traduction* lisez *Traité*

AVIS DES EDITEURS

Quelques ouvrages que nous avons été indispensablement obligés d'Imprimer ont retardé le Journal de ce mois, celui de 7bre paroitra comme a l'ordinaire.

TABLE.

SUITE des Remarques sur le Dictionnaire Philosophique . . page 115

Suite du 3me. Mémoire sur les Gouvernemens qui doivent leur origine aux Principes Réligieux. 136

Suite du Passage par le Nord, aux Indes Orientales & Occidentales 153

Vision 120

Lettre aux Editeurs du Journal Helvétique 127

Annonces de Livres & Avis Divers 181

Mélange d'Histoire. de Morale & de Philosophie 210

Vers sur M. A. L. 212

Plan de la Loterie de LUCERNE 213

Avis de Mrs. Grasset & Comp. Libraires à Lausanne. 121

Enigme. 222

